



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 mars 2016

6445, avenue de Monkland

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

10.04 Commentaires

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de commentaires du maire et des conseillers.

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions et de demandes du public.

10.06 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs et du greffe

Correspondance.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1145302006

Autoriser une dépense additionnelle de 1 660,46 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'étanchéisation du mur rideau du côté ouest de la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Roland Grenier Construction Ltée, pour des travaux additionnels (résolution CA14 170345) majorant ainsi le montant du contrat de 192 628,77 \$ à 194 289,23 \$ taxes incluses.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1165896002

Accorder à Urbex Construction inc. le contrat au montant de 290 985,40 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la place de Darlington, et autoriser une dépense à cette fin de 295 584,40 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (11 soumissionnaires) et autoriser des crédits additionnels de 70 829,69 \$ provenant du report du PTI 2015 affecté à la transformation de pataugeoire en jeux d'eau - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-002.

20.03 Appel d'offres public

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1165302001

Accorder à Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.) le contrat pour les travaux de transformation de la pataugeoire en jeux d'eau au parc Van Horne et autoriser une dépense à cette fin de 339 309,47 \$, plus les taxes, pour un total de 390 121,05 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (11 soumissionnaires). Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-001 - Programme aquatique de Montréal (PAM).

20.04 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1163558002

Accorder à Les Équipements Colpron inc., un contrat au montant de 115 665,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un tracteur utilitaire, quatre roues motrices, de 80 HP ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'appel d'offres public 16-14984 (4 soumissionnaires).

20.05 Appel d'offres public

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1164921001

Accorder à Construction Arcade le contrat pour les travaux de scénographie - construction d'une structure d'accrochage dans la salle de spectacles du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 190 587,39 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-005.

20.06 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1165302003

Accorder à Tessier Récréo-Parc inc un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation de d'une table de ping-pong en acier au parc Trenholme et pour la fourniture et l'installation d'une table de ping-pong en acier au parc Loyola au montant de 10 673 \$, plus les taxes pour un total de 12 271,28 \$, accorder à la firme TechSport Équipement Récréatif inc. un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation de six tables de jeux d'échecs dans le parc Loyola au montant de 16 746,50 \$ avant taxes, pour un total 19 254,29 \$ taxes incluses et autoriser aux fins de ces deux contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 27 419,50 \$ avant taxes, pour un total de 31 525,57 \$ taxes incluses.

20.07 Contrat de services professionnels

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1145302003

Résilier le contrat de services professionnels numéro CDN-NDG-13-AOP-DAI-043 avec la firme MDA architectes dans le cadre du projet de réhabilitation de l'enveloppe verticale du bâtiment au centre communautaire et bibliothèque interculturels, résolution numéro CA14 170108.

20.08 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1165946003

Accorder à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+ s.e.n.c., le contrat au montant de 359 624 \$, taxes en sus, pour la conception de plans et devis en vue de la réalisation du programme de saillies et de réaménagements géométriques 2016, conformément à l'entente-cadre numéro 15-14461-2.

20.09 Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1165302002

Accorder trois contrats de gré à gré pour le parc Van Horne. Accorder à TechSport Équipement Récréatif inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 21 723,44 \$, plus les taxes pour un total de 24 976,53 \$. Accorder à Atmosphere inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 18 710,96 \$, plus les taxes pour un total de 21 512,93 \$. Accorder à Tessier Récréo-Parc inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 7 968 \$, plus les taxes pour un total de 9 161,21 \$. Autoriser aux fins de ces trois contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 48 402,40 \$ avant taxes, pour un total de 55 650,67 \$ taxes incluses.

20.10 Autres affaires contractuelles

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1165896001

Accorder au Service du matériel roulant et des ateliers le contrat au montant de 13 040 \$ (non taxable) pour l'achat de mobilier urbain en complément au projet d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington - PTI - Programme de remplacement du mobilier urbain/parcs.

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1165265003

Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 7 350 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
<p>Association de Wado Ryu Karaté à Montréal<i>/Montreal Wado Ryu Karate Association</i> 5020, boulevard Cavendish Montréal (Québec) H4V 2R3</p> <p>a/s Mme Myriam Mavros, trésorière</p>	<p>Afin de permettre de compléter avec succès le programme d'été de l'association.</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Jeremy Searle 250 \$</p>
<p>Université Concordia <i>Centre for the Arts in Human Development</i> 7079, rue de Terrebonne, TA Annex Montréal (Québec) H4B 1E1 a/s Lenore Vosberg</p>	<p>Pour le <i>Public Outreach Program</i> ayant pour but de sensibiliser la population envers les personnes</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Peter McQueen 250 \$</p>
<p>Ligue de basketball des Philippines CDN/NDG 6546, avenue McLynn Montréal (Québec) H3X 2R6</p> <p>a/s M. Royland Sanguir</p>	<p>Afin de permettre à plus de 400 joueurs de notre arrondissement répartis en 46 équipes de jouer au basketball.</p>	<p>TOTAL : 1 800 \$</p> <p>Russell Copeman 400 \$ Marvin Rotrand 900 \$ Lionel Perez 500 \$</p>
<p>Association Volleyball des Philippins canadiennes de Montréal<i>/Filipino Canadian Volleyball Association of Montréal</i> 8355, rue Labarre, bureau 612 Montréal (Québec) H4P 2S5</p> <p>a/s Mme Myrlyn U. Sia, présidente</p>	<p>Pour l'ensemble de leurs activités annuelles de volleyball.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Russell Copeman 334 \$ Marvin Rotrand 333 \$ Lionel Perez 333 \$</p>
<p>Association culturelle « Playmas Montréal » 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 497 Montréal (Québec) H3S 2T6</p> <p>a/s Mme Gemma Raeburn-Baynes, présidente</p>	<p>Pour aider à l'organisation des activités pour le 7^e anniversaire de son annuel <i>Caribbean Tea Party – A Taste of Tea</i> qui aura lieu le 6 mars 2016 en l'honneur de la Journée Internationale des Femmes.</p>	<p>TOTAL : 300 \$</p> <p>Russell Copeman 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$</p>

<p>Communauté hellénique du Grand Montréal 5777, avenue Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7</p> <p>a/s Mme LEMONIA STRAPATSAS, superviseure des services administratifs</p>	<p>Afin d'aider à l'organisation des diverses festivités pour la fête de l'Indépendance de la Grèce dont un grand défilé qui aura lieu le 3 avril 2016.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Russell Copeman 200 \$ Magda Popeanu 300 \$</p>
<p>Paroisse Notre-Dame-de-Grâce 5333, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2</p> <p>Maya Antaki, coordonnatrice des projets communautaires Carole Gélinas, coordonnatrice adjointe – camps d'été</p>	<p>Pour soutenir leur programme d'été offert aux enfants âgés de 6 à 16 ans.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Russell Copeman 250 \$ Peter McQueen 250 \$</p>
<p>Carrefour jeunesse-emploi NDG 6370, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4B 1M9</p> <p>a/s Mme Despina Sourias, agente régionale de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse</p>	<p>Pour les activités de la 3^e édition de l'événement « Les Journées du Métissage Entrepreneurial » qui auront lieu les 25, 26 et 27 avril 2016.</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Russell Copeman 250 \$</p>
<p>Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce 2146, avenue Marlowe Montréal (Québec) H4A 3L5</p> <p>a/s M. Daniel Rotman, directeur général</p>	<p>Pour cultiver des fruits et légumes pour le Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce dans le parc de la Confédération.</p>	<p>TOTAL : 2 500 \$</p> <p>Jeremy Searle 2 000 \$ Peter McQueen 500 \$</p>

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction des travaux publics* - 1165946002

Offrir, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), la prise en charge de coordination et de réalisation des travaux pour la construction de 59 saillies et de réaménagements géométriques à diverses intersections du réseau artériel en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1157059018

Ratifier la prise en charge des activités d'entretien du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce par le Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant annuel de 360 507 \$ pour l'année 2016. Autoriser une dépense de 360 507 \$ et autoriser le virement de crédits à cet effet.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1166954001

Autorisation préalable de dépenses au montant de 5 612 600 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilités publiques et de radiocommunications (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2016 et à la hauteur des budgets prévus.

30.04 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1165265004

Autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon et de Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, à titre de représentants de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2016 qui se déroulera à Winnipeg, Manitoba du 3 au 5 juin 2016.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1167170001

Édicter une ordonnance afin de réduire la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Dufferin, entre le chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite nord de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

40.02 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1167061002

Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévu pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mars 2016 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

40.03 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction des travaux publics - 1163558003

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur le côté est de la palissade de béton (crépi) du bâtiment commercial la Boulangerie Snowdon, situé au 7385, avenue Harley.

40.04 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1153779002

Donner un avis de motion et adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin d'autoriser les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain, puis mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1153779003

Donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M. c. C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

40.06 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1163779001

Adopter, tel que soumis, le projet de résolution modifiant la résolution CA11 170463 approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017), puis mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

40.07 Règlement - Autre sujet

CM Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166826003

Demander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets à vocation collective et institutionnelle.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1164570002

Nommer M. Marvin Rotrand à titre de maire suppléant du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour les mois d'avril 2016 à octobre 2016 inclusivement.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1163930001

Nommer quatre membres suppléants pour le Comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un an, soit du 7 mars 2016 au 7 mars 2017 et renouveler les mandats de Bruce Allan, à titre de membre titulaire, et Jacqueline Manuel, à titre de membre suppléant, pour la période du 17 mars 2016 au 17 mars 2018.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1164535002

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016.

65 – Avis de motion des conseillers

65.01 Avis de motion des conseillers

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1163571001

Motion pour l'obtention d'une voie réservée pour le circuit d'autobus 51 sur le chemin Queen-Mary entre l'avenue Macdonald et le chemin de la Côte-des-Neiges.



Unité administrative responsable	Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Il est recommandé :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

Signataire:

Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Division du greffe
Direction des services administratifs et du greffe
Arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 15 février 2016 à 19 h au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement substitut.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA16 170033

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 février 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA16 170034

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez



D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 à 19 h et de la séance extraordinaire du 9 février 2016 à 8 h 30 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russel Copeman

Confirme l'ouverture de la nouvelle bibliothèque Benny, laquelle fait l'objet d'une grande fréquentation. Indique que les heures d'ouvertures pourront être ajustées en fonction des besoins de la population.

Fait état d'un voyage « privé » aux Philippines et au Japon, accompagné de Marvin Rotrand, aux cours duquel il a rencontré certains de ses homologues philippins. Il revient avec de nombreuses idées concernant l'aménagement du territoire.
- Marvin Rotrand

Fait état d'une motion qu'il a présentée au conseil municipal concernant les efforts qui doivent être faits pour assurer une meilleure représentativité de la population, particulièrement les minorités visibles, chez les conseillers municipaux.

Compte déposer une lettre encourageante de la ministre Philpott en réponse à sa motion concernant l'abolition des gras trans artificiels.

Donne un aperçu des démarches entreprises à ce jour concernant la requête et la pétition auprès de la Banque du Canada pour que des portraits de femmes apparaissent sur la monnaie canadienne.

Indique avoir rencontré quelque homologues philippins lors de son dernier voyage et en donne un compte rendu.

En référence à la motion concernant les frais de stationnement dans les hôpitaux, indique que M. Perez compte présenter une déclaration au conseil municipal demandant au gouvernement du Québec de suivre l'exemple de l'Ontario.
- Magda Popeanu

Annonce la piétonnisation prochaine de la rue du Frère André.

Indique que la semaine du 15 au 19 février est consacrée semaine de la persévérance scolaire et rejoint sa voie à une motion déposée par le Sud-Ouest concernant des liens de parrainage entre le système scolaire et la fonction publique locale.

Dans la foulée de la mise en place d'un nouveau pacte fiscal, s'inquiète de la centralisation des services à la Ville et demande aux citoyens d'être présents dans le débat.
- Peter McQueen

Fait état de la rencontre qui s'est tenue en janvier concernant le pont Saint-Jacques, lequel devrait être terminé d'ici à la fin de 2017. Mentionne que certains commerçants de la rue Saint-Jacques ont dû fermer leur porte.



Indique que la construction du second édicule du métro Vendôme devrait être terminée en avril 2107 et qu'une soirée d'information à cette fin devrait se tenir prochainement.

Fait état des motions inscrites aux points 65.01 et 65.02 de l'ordre du jour de la séance.

- Jeremy Searle Fait mention de ses préoccupations concernant l'éventuelle « autoroute » Cavendish.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- James Grégoire À titre de représentant de Tim Hortons, demande si les membres du conseil d'arrondissement (ci-après « **CA** ») ont communiqué avec les résidents de l'arrondissement, afin de savoir si le Règlement RCA15 17255 visant à promouvoir les saines habitudes de vie (ci après « **Règlement sur les saines habitudes de vie** ») rencontre leurs demandes et souhaits.
 - *M. Rotrand rappelle les neuf points majeurs du règlement. Il précise avoir rencontré plusieurs représentants de l'industrie de restauration rapide et que les opinions divergent sur certains points. Il précise également l'aspect environnemental du règlement, visant entre autres à réduire la circulation. Finalement, il rappelle les droits acquis des établissements de restauration rapide déjà installés dans l'arrondissement, la tenue d'une séance de consultation publique et qu'aucune demande de référendum n'a été lancée par les résidents de l'arrondissement.*
 - *M. Copeman précise que le règlement proposé ne vise pas les menus, mais plutôt l'absence de service aux tables, ainsi que l'utilisation de couverts de plastiques.*
- Monique Charpentier En lien avec le processus référendaire du projet particulier PP-87, demande s'il est possible de tenir le registre à la bibliothèque Benny ou dans le Centre sportif Notre-Dame-de-Grâce.
 - *M. Copeman indique que la pratique de l'arrondissement est de tenir les registres au Bureau d'arrondissement sis au 5160, boulevard Décarie et que celle-ci doit être respectée et maintenue. Il précise que les bureaux ont un accès universel et sont situés à proximité du métro Snowdon.*
 - *M. Searle indique que dans la mesure où les lieux de tenue des séances du CA varient pour répondre aux besoins des citoyens, il trouve logique que la demande de la citoyenne soit prise en compte.*
- Regino Manzano En lien avec le règlement sur les saines habitudes de vie, demande si le CA a obtenu un rapport complet sur l'impact économique éventuel sur l'arrondissement de l'adoption du règlement proposé.
 - *M. Copeman indique qu'il n'y pas eu d'étude d'impact économique et précise que toutes les entreprises de restauration rapide déjà installées sont protégées sur la base de droits acquis.*
 - *M. Perez indique que l'adoption du règlement devrait avoir un effet positif sur les entreprises de restauration rapide, puisqu'elles seront protégées contre la nouvelle concurrence éventuelle dans les zones touchées.*



- Julie Piquette

En lien avec le règlement sur les saines habitudes de vie, demande si le CA a obtenu un avis juridique pour confirmer son mandat de limiter les endroits où les restaurations rapides peuvent être installées.

 - *M. Copeman indique que le règlement en question est conforme aux pouvoirs du CA et à la jurisprudence.*
 - *M. Plante confirme que le contentieux de la Ville a examiné attentivement le règlement.*

- Joël Coppieters

En lien avec la protection du patrimoine religieux sur le territoire de Montréal, demande au CA de l'aide afin d'intervenir auprès du bureau des exemptions des taxes municipales pour demander une période de sursis, dans le but de négocier une entente qui permettrait d'éviter la vente d'une église au premier venu.

 - *M. Copeman indique ne pas pouvoir répondre au citoyen à ce stade-ci, mais qu'il est très sensible à cette question. Il précise être prêt à faire des représentations auprès du Service des finances à ce sujet.*

- Murray Levine

En lien avec le projet d'illumination du pont Jacques-Cartier, demande qui parmi les membres du CA s'y opposerait, afin de pouvoir investir le budget prévu à cet effet dans d'autres causes, telles que celle des sans-abris.

 - *M. Copeman indique que le gouvernement fédéral finance la grande majorité du projet, qu'il fait partie de la catégorie de l'art public, qu'un budget particulier est prévu à cet effet par la Ville et qu'il est à l'aise à aller de l'avant.*
 - *M. Rotrand ne croit pas que la Ville devrait considérer le projet parmi ses priorités et suggère que le financement soit investi dans d'autres causes.*
 - *M. Searle est en faveur de l'illumination de bâtiments publics, particulièrement dans le secteur du Vieux-Montréal car il considère que c'est positif pour le tourisme, mais il précise que le financement provenant du gouvernement fédéral pour le projet du pont Jacques-Cartier est tiré des taxes payées par les résidents. Il ajoute qu'il ne considère pas ce projet comme de l'art public.*
 - *M. McQueen croit que la Ville peut faire mieux que d'investir un budget d'environ 40 M\$ pour l'illumination du pont Jacques-Cartier, bien qu'il précise être en faveur de l'art public.*

- Dominique De Castelbajac

En lien avec le projet particulier PP-87, demande quel est le nombre minimum de signatures requises au registre afin d'ouvrir les portes à la tenue du référendum.

 - *M. Plante indique que suite à l'adoption du PP-87, une demande sera envoyée au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) afin d'avoir une liste de votants, ce qui permettra de connaître le nombre exact de signatures requises au registre pour ouvrir les portes au référendum. En conséquence, il précise qu'il faudra quelques jours additionnels pour pouvoir répondre à cette question.*
 - *M. Copeman précise qu'à ce jour, le CA n'est pas en mesure de lui fournir le nombre de signatures nécessaires au registre pour provoquer la tenue du référendum et que c'est la liste à être fournie par le DGEQ qui permettra de déterminer cette information.*

- Jean Côté

En lien avec le projet particulier PP-87, demande si habiter une zone de protection spéciale (zone 488) enlève le droit de voter sur un projet qui concerne le résident et demande pourquoi l'arrondissement refuse de changer les règlements afin d'inclure les zones non contiguës, mais à proximité d'un projet particulier, parmi les zones habiles à voter.



- *M. Plante explique qu'une zone de protection spéciale est le résultat d'une superposition de cartes, elle-même issue de notions historiques selon la détermination donnée à certains secteurs au fil des ans, en raison de leurs caractéristiques architecturales ou autres très précises. Ainsi, l'histoire de l'arrondissement et les décisions prises au fil des années font en sorte que certaines zones se retrouvent à proximité du PP-87, sans toutefois y être contiguës, tel que requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), afin d'être éligibles à voter relativement au projet. Il ajoute que l'arrondissement est accompagné dans le processus référendaire par le Service du contentieux de la Ville et qu'il travaille également en collaboration avec l'Ombudsman.*
 - *M. Copeman indique que beaucoup de résidents sont éligibles au vote pour le PP-87 et il précise qu'aucun des élus ne touche à la carte des zones concernées par le projet particulier, n'y n'est impliqué dans sa confection, laquelle est laissée aux soins des professionnels de l'arrondissement.*

- Laurian Ionita

En lien avec les problèmes de son bâtiment de résidence, demande quand la Ville compte intervenir pour régler la situation et pourquoi celle-ci a refusé de s'associer avec son syndicat dans le cadre d'une poursuite. Il soulève également que certains documents auraient été falsifiés.

 - *M. Copeman indique qu'il a demandé au Service de l'habitation de la Ville de Montréal d'examiner le cas du citoyen et que le dossier est clos, puisqu'il s'agit d'un problème entre le syndicat et ceux qui ont fait les travaux. Il ajoute qu'il n'a aucune information quant à la falsification de documents.*

- Michael Shafter

Comme mesures d'apaisement de la circulation, suggère que les arrêts d'autobus soient placés après les intersections de rues ou à défaut, que des écrans vidéos soient placés à l'arrière des autobus afin d'assurer une bonne visibilité de la circulation à l'avant de l'autobus aux automobilistes. Demande également que les élus commentent quant à sa proposition d'installer des autocollants proche des miroirs latéraux des voitures pour rappeler aux automobilistes de faire attention aux cyclistes.

 - *M. Rotrand indique qu'à Montréal, les arrêts d'autobus sont situés avant les intersections, afin que l'autobus n'ait pas à effectuer deux arrêts, soit aux feux de circulation et après. Il ajoute que des feux de circulation donnant la priorité aux autobus ont été installés à certaines intersections au courant des dernières années, et qu'il pourra faire un suivi auprès des professionnels de la Ville quant à la proposition du citoyen.*
 - *M. Searle indique qu'il serait illégal au Québec d'installer des écrans vidéo à l'arrière des autobus, de même que l'installation de passage piétons jaunes aux intersections. Il ajoute que de poser des autocollants proches des miroirs de la voiture pourrait obstruer la vue, ce qui serait donc également illégal.*
 - *M. Copeman doute que l'installation d'autocollants soit une solution efficace.*

- Jennifer Auchinleck

À titre de coordonnatrice de la Table de concertation sur le logement social, et en ce qui concerne le projet de développement du secteur du Triangle, demande s'il y a des informations additionnelles à être transmises par le CA suite à sa rencontre avec Mme Sylvia-Anne Duplantie.

 - *M. Copeman indique que toute l'information disponible a été transmise et n'a aucun commentaire additionnel à cet égard.*
 - *M. Rotrand indique que le développement de la section du Triangle qui transforme l'ancienne zone industrielle Namur-Jean-Talon suit son échéancier et que les citoyens semblent satisfaits des changements. Il mentionne la possibilité d'autres projets de développement dans ce secteur et précise que le dossier de l'Hippodrome est toujours en discussion.*
 - *Mme Duplantie indique que le projet pour l'Hippodrome n'a pas encore été déposé.*



- Jean Lefebvre

À titre de représentant de Restaurants Canada, et en lien avec le règlement sur les saines habitudes de vie, soulève sa déception quant au manque de collaboration de la Ville et demande si le maire est prêt à reporter l'adoption dudit règlement, à procéder à des études d'impact financier et à collaborer avec l'industrie.

 - *M. Copeman indique que l'adoption du règlement est une décision collective, mais que pour sa part, il est prêt à aller de l'avant.*
 - *M. Rotrand remet le processus d'adoption dudit règlement en contexte, mentionne qu'aucune pétition n'a été reçue afin d'ouvrir la possibilité à la tenue d'un registre pour un référendum et que les établissements de restauration rapide existants déjà ont des droits acquis.*

- Geneviève Guérin

À titre de représentante de l'Association pour la santé publique du Québec, félicite le CA quant au règlement sur les saines habitudes de vie.

 - *M. Rotrand précise que le règlement touche plusieurs points qui ont selon lui déjà été entérinés par le CA, malgré que les opinions de plusieurs personnes divergent à l'égard dudit projet.*

- Geneviève Daoust

À titre de résidente de Pointe-aux-Trembles, souligne s'être déplacée afin de faire part au CA de son appui quant au règlement sur les saines habitudes de vie.

 - *M. Copeman remercie la citoyenne et précise que celle-ci a mis le doigt sur les neuf éléments importants du règlement.*
 - *M. Rotrand indique à la citoyenne son appréciation quant à la mention de cette dernière relative au renforcement des artères commerciales de l'arrondissement pour favoriser le commerce de proximité.*

- Nicole Fornelli

À titre de représentante de la Table de concertation sur la sécurité alimentaire de NDG et de Jeunes en santé NDG, fait part de son soutien quant au règlement sur les saines habitudes de vie et félicite le CA pour sa mise en place.

 - *M. McQueen remercie la citoyenne de s'être déplacée et d'avoir pris le temps de transmettre son soutien au CA.*
 - *M. Rotrand précise que le règlement sur les saines habitudes de vie facilitera les jardins collectifs et créera une nouvelle catégorie d'épicerie santé.*

- Marie-Charles Boivin

À titre de coordonnatrice de la Table de concertation jeunesse de NDG et de Jeunes en santé NDG, félicite, remercie et fait part au CA de son appui quant à l'adoption du règlement sur les saines habitudes de vie dans son intégralité.

 - *Mme Popeanu réitère que le règlement est large puisqu'il inclut neuf volets. Elle ajoute qu'aucun des élus ne porte de jugement quant à la qualité de la nourriture servie dans les établissements de restauration rapide. Elle invite les propriétaires de ces derniers à faire preuve d'ouverture d'esprit quant à l'innovation suggérée par ce règlement.*

- Marko Bianchi

En lien avec le projet de règlement sur les saines habitudes de vie, demande d'où vient la définition de la « restauration rapide » et si le CA ne considère pas ce projet de règlement comme discriminatoire à l'égard de certains établissements de restauration rapide de l'arrondissement.

 - *M. Copeman indique que dans le règlement, cette définition repose sur deux éléments, soit l'absence de service à la table et que la majorité de l'emballage et des ustensiles est jetable.*
 - *Mme Duplantie explique que le travail de recherche pour cette définition a été effectué à partir de l'unité de la restauration rapide autour des écoles et en discutant avec le Contentieux de la Ville.*



- *M. Perez clarifie que le règlement n'interdit pas la malbouffe, mais qu'il vise plutôt les couverts jetables, soit la façon de faire la restauration. Il réitère qu'il n'y a aucun impact quant aux établissements de restauration rapide existant déjà dans les zones concernées par le règlement.*

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

M. Russell Copeman s'absente. M. Lionel Perez prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.

- Peter McQueen S'interroge sur la possibilité de tenir une séance d'information concernant le deuxième édicule à la station de métro Vendôme.
 - Marvin Rotrand compte voir ce qui peut être proposé par la STM. Il tiendra M. McQueen au courant.

Demande si une voie réservée sur le boulevard Décarie entre la rue Sherbrooke Ouest et le boulevard De Maisonneuve est envisageable

 - Stéphane Plante explique que selon le Bureau technique, certaines manoeuvres qui devraient être faites par les autobus pourraient être peu sécuritaires et avoir un impact sur la circulation ainsi que sur les places de stationnement disponibles.

Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

- Marvin Rotrand confirme que la STM a des objections à la réalisation de cette voie réservée.
- Magda Popeanu S'interroge sur les raisons qui justifient le fait que Russell Copeman n'a pas fait état des réalisations du district de Côte-de-Neiges lors de son bilan mi-mandat détaillé dans deux journaux locaux.
 - Russell Copeman explique qu'il s'agit d'un choix éditorial mais qu'il n'avait aucunement l'intention de heurter qui que ce soit. Il confirme que le district de Côte-des-Neiges a fait l'objet de plusieurs réalisations depuis les dernières élections.

Demande que le marquage de la chaussée soit fait le plus tôt possible et que les abords des écoles soit priorisés.

 - Stéphane Plante confirme que des améliorations à ce chapitre seront apportées cette année.
- Jeremy Searle Demande la position de l'arrondissement concernant les avancées de trottoirs en béton.
 - Stéphane Plante indique que l'arrondissement compte installer cette année le plus grand nombre d'avancées de trottoirs près des écoles, en fonction des recommandations du plan intitulé « À pied, à vélo, vivre en santé ».



- Lionel Perez Demande si des améliorations ont été apportées par l'entrepreneur à qui le contrat de collecte des déchets a été accordé, lequel a une obligation de résultat envers la Ville.
- Stéphane Plante confirme avoir une très bonne collaboration de la part de ce nouveau fournisseur et qu'il faut s'attendre à certains ajustements au cours des prochains mois, notamment lors des changements de saisons.

CORRESPONDANCE

Mme Katerine Rowan dépose :

- la résolution CA16 22 0006 adoptée par le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest concernant la motion d'appui à la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme AccèsLogis;
- la résolution 160128 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Côte-Saint-Luc concernant l'opposition aux modifications de la circonscription électorale de D'Arcy McGee;
- la résolution CA16 27 0018 adoptée par le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la persévérance scolaire.

RÉSOLUTION CA16 170035

CONTRAT - ÉQUIPEMENTS TWIN INC. - ÉPANDEUSE D'ABRASIF

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Équipements Twin inc., un contrat pour la fourniture et l'installation d'une épandeuse d'abrasif de cinq verges cubes, ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'appel d'offres public 15-14334 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 31 158,22 \$ comprenant les taxes incluses et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1163558001

RÉSOLUTION CA16 170036

PROTOCOLE D'ENTENTE - DÉPÔT ALIMENTAIRE NDG - PROJET PILOTE



Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser M. Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à signer le protocole d'entente à intervenir avec le Dépôt alimentaire NDG pour un projet pilote d'agriculture urbaine au parc de la Confédération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1165284002

RÉSOLUTION CA16 170037

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 9 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 5 350 \$, en reportant la contribution financière à l'Association de Wado Ryu Karaté à Montréal à la séance ordinaire de mars 2016.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Association des ressortissants de la Grenade de Montréal/Grenada Nationals Association of Montreal GNAM inc. C.P. 271, Station Snowdon Montréal (Québec) H3X 3T4 a/s Mme Karen Parke, présidente	Afin d'aider à l'organisation des festivités et du banquet pour célébrer le 42 ^e anniversaire de l'indépendance de la Grenade.	TOTAL : 300 \$ Russell Copeman 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$
Jeunesse Benny 6380, avenue Somerled, bureau PH2 Montréal (Québec) H4V 1S1 a/s M. Peter Ford, président	Afin d'aider l'organisation des activités dans le cadre du 13e Carnaval annuel d'hiver dans le parc Benny qui aura lieu le 13 février 2016.	TOTAL : 250 \$ Peter McQueen 250 \$
Balconfête/Porchfest a/s Mme Aurora Robinson et Mme Sara Ring Fiduciaire : Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce, Bureau 204 Montréal (Québec) H4A 1N1 a/s Mme Halah Al-Ubaidi directrice générale	Afin d'aider à l'organisation des activités du Festival Balconfête/Porchfest qui aura lieu les 7 et 8 mai 2016.	TOTAL : 400 \$ Russell Copeman 150 \$ Peter McQueen 250 \$



<p>Association de Wado Ryu Karaté à Montréal/Montreal Wado Ryu Karate Association 5020, boulevard Cavendish Montréal (Québec) H4V 2R3</p> <p>a/s Mme Myriam Mavros, trésorière</p>	<p>Afin de permettre de compléter avec succès le programme d'été de l'Association.</p> <p>Cette contribution sera présentée à la prochaine séance.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Jeremy Searle 500 \$</p>
<p>Agudath Israel de Montréal inc. 2195, avenue Ekers, bureau 100 Montréal (Québec) H3S 1C6</p> <p>a/s M. Rabbi Y, Treisser, directeur</p>	<p>Afin de continuer à fournir des services sociaux et programmes offerts aux enfants au cours de l'année 2016.</p>	<p>TOTAL : 1 500 \$</p> <p>Lionel Perez 1 500 \$</p>
<p>Conseil des aînés et des aînées de N.D.G inc. 88, avenue Ballantyne N. Montréal-Ouest (Québec) H4X 2B8</p> <p>a/s Sheri McLeod, directrice générale</p>	<p>Pour apporter notre aide dans le cadre d'une étude de « Collectivité amie-aînés ».</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Russell Copeman 250 \$ Peter McQueen 250 \$</p>
<p>ÉVASION, Centre de jour alternatif 5701, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C8</p> <p>a/s Mme Ramona Mincic, directrice générale</p>	<p>Afin d'aider à maintenir les services actuellement en place et favoriser une accessibilité accrue.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Magda Popeanu 1 000 \$</p>
<p>Les Doyens Philippins unis du Québec/United Filipinos Seniors of Quebec Inc. 6666 avenue Clanranald Montréal (Québec) H3X 2T6</p> <p>a/s Mme Warlie Basbacio, présidente</p>	<p>Pour aider au soutien des programmes adaptés à aux besoins de l'organisme.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Russell Copeman 333 \$ Marvin Rotrand 334 \$ Lionel Perez 333 \$</p>
<p>Association des ressortissants des marchés A.L.M.A. Canada inc./Associazione Regionale Dei Marchighiani A.L.M.A. Canada Inc. 5537 Upper Lachine Montréal (Québec) H4A 2A5</p> <p>a/s M. Camilio D'Alesio, président</p>	<p>Pour autoriser une dépense pour les frais de publicité à paraître dans l'annuaire 2015-2016 au printemps 2016.</p>	<p>TOTAL : 400 \$</p> <p>Russell Copeman 200 \$ Peter McQueen 200 \$</p>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1165265002



RÉSOLUTION CA16 170038**FOURNITURE DE SERVICES 311**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'accepter l'offre du conseil de la ville, à compter du 15 février 2016, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la fourniture de services 311 pour les soirs, les fins de semaine et les jours fériés selon les modalités suivantes :

- prises d'appels téléphoniques 311 et des courriels n'ayant pas été attribués à aucun arrondissement du lundi au vendredi, de 17 h à 20 h 30, les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 17 h;
- service de qualité conforme aux normes de service en matière de service téléphonique, tel que définit dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1166131001

RÉSOLUTION CA16 170039**CONTRAT - EXPROLINK INC. - VOITURETTES ASPIRATEURS (2)**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Exprolink inc., un contrat pour la fourniture de deux voiturettes aspirateurs ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'appel d'offres 13-12802 (1 soumissionnaire).

D'autoriser une dépense à cette fin de 156 636,93 \$, comprenant les taxes incluses et les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1153558016

RÉSOLUTION CA16 170040**CONTRAT - LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENT LTÉE - TONDEUSES AUTOMOTRICES (2)**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Lange Patenaude Équipement Itée (Kubota Montréal), un contrat pour la fourniture de deux tondeuses automotrices ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'appel d'offre 14-13357 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense à cette fin de 43 539,62 \$ comprenant les taxes incluses et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1153558015

RÉSOLUTION CA16 170041

CONTRAT - ACCESSOIRES OUTILLAGE LTÉE - LOCATTION AVEC ENTRETIEN DE BALAIS ASPIRATEURS (5)

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

D'accorder à Accessoires Outillage Itée, un contrat pour la location avec entretien de cinq balais aspirateurs pour une période de 40 mois, à raison de huit mois par année, pour une durée de cinq ans, conformément à l'appel d'offres 13-13050.

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 337 886,80 \$, plus les taxes, pour un total de 2 675 254,46 \$ comprenant, le cas échéant, tous les frais accessoires (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

M. Russell Copeman précise que des modifications ont été apportées à la recommandation et au sommaire décisionnel après l'inscription du dossier à l'ordre du jour de la présente séance. La version corrigée du dossier décisionnel a été remise aux élus, séance tenante.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1153558012



RÉSOLUTION CA16 170042

FEUX DE CIRCULATION - VAN HORNE ET LINTON

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'installation de feux de circulation à l'angle des avenues Van Horne et Linton et d'appliquer la modification de la signalisation en conséquence.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1165946001

Monsieur Russell Copeman cède la présidence à M. Lionel Perez compte tenu de sa voix, mais demeure dans la salle et conserve son vote.

RÉSOLUTION CA16 170043

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FÉVRIER 2016

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 15 février 2016 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances OCA16 17006, OCA16 17007 et OCA16 17008 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1167061001

RÉSOLUTION CA16 170044

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA15 17255



ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 novembre 2015 sur ce projet de règlement;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2016;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet de règlement n'a été reçue en temps opportun.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman
Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA15 17255 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement de Mont-Royal* (01-281) et le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M., c. C-3.2) afin de promouvoir la santé et les saines habitudes de vie.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1156826007

RÉSOLUTION CA16 170045

REFUSER L'APPROBATION DES PLANS - VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-COLUMBA

CONSIDÉRANT QUE dans l'énoncé d'intérêt patrimonial, les vitraux ont été identifiés comme un élément caractéristique de la valeur architecturale du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la transformation demandée, consistant à soustraire un détail architectural significatif de ce bâtiment, ne respecte pas divers critères d'analyse prescrits par le Règlement d'urbanisme, dont notamment :

- va à l'encontre d'une mise en valeur de la composition architecturale du bâtiment (art. 113);
- n'assure pas la sauvegarde du caractère distinctif du bâtiment ni la protection de chacune de ces parties (art. 118);



- va à l'encontre de protéger ou enrichir le patrimoine architectural (art. 668).

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

De ne pas approuver les travaux consistant à retirer les vitraux sur le bâtiment de l'ancienne église Saint-Columba, au 4020, avenue Hingston, tel que placé dans la demande de permis numéro 3001115698.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1161378001

RÉSOLUTION CA16 170046

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-87

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la démolition de l'ancienne église Saint-Columba située au 4020, avenue Hingston, le morcellement de la propriété en deux lots distincts, la construction d'un ensemble résidentiel comportant 7 unités d'habitation sur l'un d'eux et à encadrer l'occupation dans le centre communautaire situé sur l'autre lot correspondant au 4036, avenue Hingston, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 4020 à 4036, avenue Hingston et correspondant au lot 2 605 658 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan de l'annexe A.
2. Aux fins de la présente résolution, le territoire d'application décrit à l'article 1 se définit selon les sections A et B telles qu'elles sont illustrées sur le plan de l'annexe B.

SECTION II AUTORISATIONS

3. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment constituant l'ancienne église Saint-Columba situé au 4020, avenue Hingston et occupant la partie du territoire d'application correspondant à la section A est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.



4. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, le morcellement de la propriété en deux lots distincts, la construction d'un nouveau bâtiment et l'occupation des bâtiments sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

5. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 40, 43, 46, 50 à 70.1, 123 et 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), pour le territoire d'application correspondant à la section A, et aux articles 40, 46, 50 à 70.1, 75, 123 et 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) pour le territoire d'application correspondant à la section B.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III CONDITIONS

Sous-section 1 Démolition

6. La demande de certificat d'autorisation de démolir doit être accompagnée des documents suivants :

- a. Un permis relatif à la construction du nouveau bâtiment prévu dans la section A;
- b. Un permis relatif à la finition du mur latéral du centre communautaire (section B) situé du côté de la limite avec la section A;
- c. Un permis relatif aux travaux suivants en lien avec la salle multifonctionnelle du centre communautaire situé dans la section B :
 - Les travaux visant l'amélioration de la qualité acoustique de la salle;
 - L'installation d'un équipement de ventilation ou climatisation dans la salle;
 - Les travaux rendant les fenêtres de la salle non ouvrantes ou leur remplacement par des fenêtres non ouvrantes;
- d. Un plan de réutilisation ou recyclage des matériaux de démolition;
- e. Une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 200 000 \$ au bénéfice de la Ville de Montréal qui doit être maintenue en vigueur jusqu'à la réalisation complète des interventions prévues aux articles 8 et, le cas échéant, 9.

7. Au moins 50 % des matériaux provenant de la démolition doivent être réutilisés ou recyclés.

8. Les interventions suivantes doivent être réalisées et complétées au plus tard dans les 9 mois suivant la délivrance du certificat relatif à la démolition du bâtiment visé à l'article 3 :

- Démolir toutes les constructions situées dans la section A;
- Retirer du site de la section A toutes les constructions ou matériaux de construction s'y trouvant;
- Démanteler et retirer du site toutes les surfaces dures au sol situées dans la section A (notamment l'asphalte, le béton et le pavage).



9. Les interventions suivantes doivent être réalisées et complétées au plus tard dans les 9 mois suivant la délivrance du certificat relatif à la démolition du bâtiment visé à l'article 3 :

- Remblayer et niveler le terrain de la section A de manière à éviter la présence de dépression pouvant accumuler de l'eau tout en maintenant intacts les niveaux de sols non concernés par une démolition;
- Recouvrir toute partie de terrain non végétalisée de la section A avec une terre végétale propre à l'ensemencement;
- Ensemencer le terrain correspondant à la section A de manière à assurer une présence uniforme et continue de gazon sur l'ensemble du site ou assurer cette couverture par du gazon en plaque.

Le premier alinéa ne s'applique pas si les travaux de construction du nouveau bâtiment illustré sur le plan de l'annexe C ont débutés.

Sous-section 2

Conditions relatives à l'ensemble du territoire d'application

10. Le morcellement du lot 2 605 658 du cadastre du Québec en deux lots distincts doit être effectué conformément à la délimitation des sections A et B.

11. Un rapport relatif à la protection des arbres réalisé par un professionnel et illustrant les mesures de protection des arbres pendant les travaux de démolition et de construction doit accompagner les demandes de permis visés à l'article 6. Ce rapport doit notamment comprendre :

- Toutes les explications et illustrations (cotées) démontrant les mesures de protection proposées pour chacun des arbres situés à moins de 10 m des travaux projetés;
- En plus des normes du Bureau de normalisation du Québec, prévoir une distance minimale de protection d'au moins 2 m pour chacun de ces arbres.

Sous-section 3

Conditions relatives à la section A

12. Seul l'usage bâtiment d'au plus 7 logements est autorisé.

13. Pour les fins du calcul du taux d'implantation, en plus des éléments exclus en vertu de l'article 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), les portions de bâtiment situées sous un balcon, un perron ou une terrasse ne sont pas comptabilisées.

14. L'implantation du bâtiment doit être conforme à celle illustrée sur le plan de l'annexe C.

15. Le nombre minimal d'unités de stationnement exigé est de 1 unité par logement et le nombre maximal d'unités de stationnement autorisé est de 2 unités par logement.

16. La largeur maximale de la porte du garage souterrain est de 3,75 m et la largeur maximale de la voie d'accès depuis la rue jusqu'à cette porte de garage est de 5,5 m.

17. Un plan d'aménagement paysager réalisé par un professionnel doit accompagner une demande de permis visé à l'article 6a. Ce plan doit démontrer que le calcul de la biomasse correspondant aux aménagements proposés est égal ou supérieur à celui de la biomasse existante sur le territoire d'application à la date d'entrée en vigueur de la présente résolution. L'ensemble des aménagements



proposés doit être réalisé dans un délai n'excédant pas 9 mois à compter de l'occupation de la première unité d'habitation.

Sous-section 4

Conditions relatives à la section B

18. Seuls les usages activités communautaires ou socioculturelles et garderie sont autorisés.

19. Le taux d'implantation ne doit pas excéder 65%.

20. L'alignement de construction du centre communautaire situé au 4036, avenue Hingston doit être conforme à celui illustré sur le plan de l'annexe A.

21. L'annexe au centre communautaire d'une hauteur de 1 étage doit être située à une distance égale ou supérieure à 2,55 m de la limite arrière.

22. Les usages exercés dans le centre communautaire, incluant son annexe, ne doivent pas générer de bruit à l'extérieur de celui-ci excédant 50 décibels.

23. Les travaux visés à l'article 6c doivent être complétés dans un délai de 9 mois suivant la délivrance du permis relatif à ceux-ci.

24. Les interventions suivantes doivent être réalisées et complétées au plus tard dans les 9 mois suivant la délivrance d'un permis visé à l'article 6b et c :

- Installer une clôture opaque d'une hauteur de 2 m délimitant la cour arrière;
- Retirer toutes les surfaces dures au sol situées en cour avant et réaménager le chemin piéton permettant d'accéder au bâtiment du centre communautaire.

SECTION IV

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

25. Toute demande de permis visé à l'article 6 ainsi que toute demande de permis de transformation pour l'un des bâtiments situés sur le territoire d'application sont assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), selon les critères qui y sont prévus et les critères additionnels suivants :

Critères applicables à l'ensemble du territoire d'application :

1. Maximiser le respect des niveaux de sol originaux tels qu'ils sont identifiés sur le plan de l'annexe A;
2. Minimiser les interventions dans les talus;
3. Maximiser la poursuite du caractère du paysage du quartier;
4. Maximiser le verdissement des cours;
5. Privilégier la gestion des déchets à l'intérieur des bâtiments.

Critères applicables à la section A :

1. Proposer des volumes construits et des détails architecturaux (notamment les ouvertures, les saillis, les perrons, les galeries, les garde-corps et les matériaux) qui s'intègrent avec le milieu construit environnant;
2. Conserver la topographie existante des parties non construites du site et minimiser l'usage de murets ou de murs de soutènement.

Critères applicables à la section B :



1. Optimiser la réduction de l'impact des bruits produits par les activités à l'intérieur du centre communautaire, au-delà des murs, par l'adoption de mesures à cet égard;
2. Maximiser le maintien des caractéristiques architecturales du bâtiment;
3. Prévoir sur le mur sud du centre communautaire un revêtement de briques respectueux du bâtiment existant et pouvant être rythmé selon le caractère de ce dernier;
4. Créer un chemin piéton permettant l'accès au bâtiment de manière à favoriser un isolement par rapport aux résidences situées au nord;
5. Éviter tout aménagement favorisant le rassemblement des personnes en cour avant;
6. Maximiser le verdissement sur l'ensemble des espaces libres.

Les travaux faisant l'objet d'un permis visé au premier alinéa doivent être exécutés conformément aux plans approuvés.

26. En plus des documents visés à l'article 667 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale conformément au titre VIII préalable à la délivrance d'un permis impliquant des travaux identifiés à l'article 6c doit être accompagnée d'une étude préparée par un expert portant sur les mesures qui seront prises pour limiter les nuisances causées par le bruit. Cette étude doit comporter des mesures prises sur le site.

Annexe A

Territoire d'application (plan de l'arpenteur-géomètre Christian Léger, minute 6156, 26 novembre 2013)

Annexe B

Plan illustrant les sections A et B du territoire d'application (plan de l'arpenteur-géomètre Christian Léger, minute 6156, 26 novembre 2013)

Annexe C

Plan d'implantation du nouveau bâtiment situé dans la section A

Un débat s'engage.

Monsieur le maire Russell Copeman et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez et Peter McQueen votent en faveur de la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et le conseiller Jeremy Searle votent contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.05 1151378003



RÉSOLUTION CA16 170047**PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-89**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez
Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-89 visant à autoriser l'usage "école secondaire" et permettre la construction d'un nouveau bâtiment situé au 5500 avenue Westbury, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

**SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au territoire tel que défini sur le plan joint à l'annexe A.

**SECTION II
AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un nouveau bâtiment est autorisée conformément à la présente résolution. À cette fin, il est permis de déroger aux articles : 8, 9, 21, 21.1, 22, 40, 41, 123, 541, 547, 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) ainsi qu'aux articles 3 et 11 du Règlement sur l'agrandissement du centre communautaire juif Ben Weider situé au 5500 avenue Westbury (98-110).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

**SECTION III
CONDITIONS****SOUS-SECTION I
USAGES**

3. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'usage « école secondaire » de la catégorie d'usage E.4 d'une superficie de plancher maximale de 9 800 m² est autorisé.

**SOUS-SECTION II
CADRE BÂTI**

4. La hauteur maximale du bâtiment est de 3 étages et de 19,80 mètres.



5. Malgré l'article 21.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276), le retrait de la cage d'escalier de la mezzanine au toit peut être de 5,65 m par rapport à la façade ayant front sur l'avenue Westbury.

6. Le taux d'implantation du terrain doit être égal ou inférieur à 70%. L'article 41 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) ne s'applique pas.

7. Malgré l'article 541 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), une aire de chargement peut être située dans la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit à une distance minimale de 5 m de la voie publique.

Cette aire de chargement doit être située à une distance minimale de 10 m de l'autre voie publique et ne pas empiéter dans la partie de la cour avant située devant le prolongement du plan de façade le plus près de cette autre voie publique.

8. Malgré l'article 547 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), l'aire de chargement ne doit pas être isolée par une clôture.

Cependant, le pourtour de l'aire de chargement doit faire l'objet d'un aménagement paysager. Un tel aménagement paysager doit être approuvé en vertu de l'article 20 de la présente résolution.

9. L'accès véhiculaire permettant d'accéder au stationnement intérieur du bâtiment doit être localisé sur l'avenue Westbury.

10. L'emplacement d'un élément technique tel qu'une chambre annexe, un espace de cueillette de déchets et de matières recyclables ne peut être situé à l'extérieur du bâtiment.

Aucun conteneur à déchets ou à recyclage n'est autorisé à l'extérieur.

SOUS-SECTION III AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

11. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

12. Les cours situées devant les plans de façade doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant minimalement des plantations d'arbres, d'arbustes, de plantes annuelles et de vivaces.

13. Une terrasse extérieure peut être aménagée dans la partie sud-est de la cour avant ayant front sur le boulevard Édouard-Montpetit.

14. Aucun équipement mécanique de type transformateur sur socle (TSS) n'est autorisé à l'extérieur du bâtiment.

15. Aucun équipement mécanique ne doit être implanté à l'extérieur du bâtiment, sauf s'il est situé sur un toit.



16. Une partie de chaque toit doit être aménagée avec une terrasse, un patio ou une pergola. À défaut d'avoir un tel aménagement, un toit doit être végétalisé ou l'être partiellement, être réfléchissant ou de couleur blanche.

17. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

18. À l'exception d'une clôture exigée pour une garderie ou un CPE, les clôtures ne sont pas autorisées dans les cours avant.

Malgré l'alinéa précédent, un muret peut être aménagé s'il fait partie d'un aménagement paysager. Un tel muret doit être approuvé en vertu de l'article 22 de la présente résolution.

SOUS-SECTION IV STATIONNEMENT

19. Aucune unité de stationnement extérieur n'est autorisée.

20. L'aire de stationnement doit être aménagée à l'intérieur du bâtiment. Le nombre minimal d'unités de stationnement est 20.

21. Le nombre d'unités de stationnement pour vélos est de 45. Au moins 40 de ces unités doivent être aménagées à l'extérieur.

SECTION IV AMÉNAGEMENT, ARCHITECTURE ET DESIGN

22. Toute demande de permis de construction, d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment ainsi que d'aménagement paysager d'un terrain, visée par la présente résolution, doit être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), selon les objectifs et critères énoncés à la présente section.

23. Les objectifs visés sont les suivants :

1° favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine de qualité et assurer l'intégration de la nouvelle construction à l'environnement existant;

2° favoriser l'accessibilité universelle au bâtiment;

3° accroître la présence de la végétation sur les toits, les terrasses et dans les cours;

4° atténuer la visibilité de l'aire de chargement et de l'entrée de garage par la présence de végétation.

24. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs sont les suivants :

1° l'implantation au sol, l'alignement de construction, la volumétrie et le traitement architectural du bâtiment, la qualité des matériaux de revêtement ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter le caractère général de la construction et des aménagements illustrés aux plans de l'annexe B;

2° la brique d'une couleur semblable à celle du bâtiment existant, panneau



composite, l'aluminium anodisé et le verre doivent constituer les principaux parements extérieur des façades;

3° les parements extérieurs doivent présenter des qualités de durabilité;

4° le traitement architectural des zones ombragées, particulièrement le mur ayant front sur l'allée des écoliers, doit intégrer des matériaux qui permettent la réflexion de la lumière;

5° l'effet de masse créé par le volume du bâtiment doit être atténué par la présence des ouvertures, des terrasses et l'utilisation judicieuse des matériaux. Le verre doit être privilégié. Les matériaux doivent contribuer à donner un caractère contemporain au bâtiment;

6° le traitement architectural des façades doit favoriser un dialogue entre les ouvertures du nouveau bâtiment et l'ensemble des meneaux des murs;

7° le plan de façade du rez-de-chaussée doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;

8° l'apparence architecturale de la façade nord (Édouard-Montpetit) doit être traitée comme une façade principale;

9° les accès aux différents établissements situés dans le bâtiment doivent être signalés distinctement et les fonctions de ces derniers exprimées clairement. Afin de favoriser l'accessibilité universelle au bâtiment, la conception des accès doit chercher à réduire la différence de hauteur entre la voie publique et les accès au bâtiment. L'aménagement des sentiers pour l'accessibilité universelle doivent être sécuritaires, sans obstacles, bien délimité et éclairés entre le bâtiment et la voie publique ;

10° le traitement de la passerelle, de la mezzanine et des portes de garages doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment. L'aluminium anodisé peut constituer le parement principal pour la mezzanine et de la passerelle;

11° le traitement du garde-corps au toit doit s'intégrer à l'ensemble des éléments architecturaux du bâtiment;

12° la conception du bâtiment doit favoriser l'aménagement paysager des toits terrasses accessibles depuis les espaces intérieurs adjacents;

13° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière une végétation dense ou derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration à celui-ci et localisé de manière à favoriser une utilisation du toit par les usagers de l'école;

14° le verdissement du toit et l'utilisation de matériaux perméables pour les aménagements paysagers doivent être maximisés;

15° l'œuvre d'art doit être compatible avec le message et l'identité de l'école;

16° l'aménagement paysager doit être conçu de manière à limiter les surfaces minéralisées et à maximiser la couverture végétale. Il doit enrichir la végétation naturelle ou paysagère. Au moins 15% de la superficie du terrain non construit doit être planté en pleine terre. Un toit ou un mur végétalisé compte pour 5% du verdissement exigé;



17° la construction d'un muret doit être conçue en minimisant ses effets sur le paysage, la végétation et la topographie du site où il s'implante;

18° les aménagements doivent contribuer à atténuer la visibilité de l'aire de chargement dans la partie sud-est de la cour avant sur le boulevard Édouard-Montpetit;

19° l'aménagement de la voie d'accès véhiculaire au stationnement intérieur et de l'aire de chargement doit se faire de façon à minimiser sa présence sur rue et assurer la sécurité des piétons, tout en optimisant le fonctionnement de l'ensemble;

20° les aménagements de stationnement pour vélo doivent être facilement accessibles.

SECTION V DÉLAIS

25. La demande de permis de construction doit être déposée dans les 60 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

26. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

Annexe A

Plan intitulé "Certificat de localisation" daté du 2 juin 2015 et préparé par Robert Katz « Le groupe conseil T.T. Katz » Arpenteurs - Géomètres

Annexe B

Plan intitulé "École secondaire Herzliah – Nouveau Bâtiment" daté du 27 janvier 2016 et préparé par Guy Caron de « Neuf Architect(e)s »

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1153779004

M. Jeremy Searle quitte la salle.



RÉSOLUTION CA16 170048**NOMINATION - DIRECTRICE DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand
Peter McQueen

De nommer Mme Sonia Gaudreault, matricule 115163999 à titre de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à l'arrondissement de Cote-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à compter du 30 janvier 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1166821001

RÉSOLUTION CA16 170049**DÉPÔT DES CERTIFICATS (2) - TENUE DES REGISTRES**

M. Russell Copeman dépose, au nom de la secrétaire d'arrondissement, les deux certificats des résultats à la suite de la tenue des registres concernant respectivement le *Règlement autorisant un emprunt de 530 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation dans l'arrondissement* (RCA15 17258) et le *Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements* (RCA15 17261).

60.01 1164570001

RÉSOLUTION CA16 170050**DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - DÉCEMBRE 2015**

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015

60.02 1164535001



M. Jeremy Searle est de retour. Mme Magda Popeanu quitte la salle.

RÉSOLUTION CA16 170051

DÉPÔT - BILAN SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

M. Russell Copeman dépose le bilan sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2015.

60.03 1151371002

Mme Magda Popeanu est de retour.

RÉSOLUTION CA16 170052

MOTION - VOIE RÉSERVÉE LIGNE D'AUTOBUS 105

ATTENDU QUE Notre-Dame-de-Grâce subit des fermetures d'accès aux autoroutes à deux endroits sur la rue St-Jacques en raison des travaux de l'échangeur Turcot qui s'échelonnent sur une période de 4 ans;

ATTENDU QUE la voie réservée et les mesures préférentielles pour la ligne d'autobus 105 en direction est le matin et en direction ouest le soir ont été installées sur la rue Sherbrooke en avril 2014;

ATTENDU QUE la ligne d'autobus 105 est alors devenue encore plus importante pour la mobilité des gens de Notre-Dame-de-Grâce avec des autobus à pleine capacité malgré une desserte moyenne aux trois minutes durant les heures de pointes du matin et du soir;

ATTENDU QU'en attendant l'ouverture en 2018 de la nouvelle entrée de l'autoroute A15 nord qui fera partie du nouveau pont St-Jacques en construction, les voitures sortant du CUSM doivent se diriger vers le nord sur le boulevard Décarie pour virer à gauche sur la rue Sherbrooke afin d'accéder à l'entrée existante créant ainsi un embouteillage;

ATTENDU QU'il y a des embouteillages sur la rue Sherbrooke entre la rue West Broadway et l'avenue Elmhurst en raison du passage à niveau pour les trains CP-AMT sur l'avenue Elmhurst, et que, pour une raison qui nous est inconnue, la voie réservée pour autobus sur la rue Sherbrooke ne se poursuit pas jusqu'au terminus.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle



Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce demande formellement à la STM d'étudier rapidement la possibilité de prolonger la voie réservée pour la ligne d'autobus 105 aux deux extrémités, soient :

- sur le boulevard Décarie entre la rue Sherbrooke et le boulevard De Maisonneuve, en interdisant le stationnement sur le côté ouest (direction sud) le matin entre 6 h 30 et 9 h 30, et sur le côté est (direction nord) entre 15 h 30 et 18 h 30 (au minimum), ainsi évitant que des autobus doivent utiliser l'avenue Claremont comme détour;
- sur la rue Sherbrooke entre la rue West Broadway et l'avenue Elmhurst, en interdisant le stationnement sur le côté sud (direction est) entre 6 h 30 et 9 h 30, et sur le côté nord (direction ouest) entre 6 h 30 et 9 h 30 et aussi entre 15 h 30 et 18 h 30, car les délais ici sont aux deux heures de pointe.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

De remplacer les propositions par celles-ci :

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce invite la Société de transport de Montréal (STM) à étudier la possibilité de prolonger la voie réservée pour autobus sur la rue Sherbrooke Ouest en incluant les sections suivantes :

- de la rue West Broadway au terminus Elmhurst;
- du boulevard Décarie à l'avenue Girouard.

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce invite la Société de transport de Montréal (STM) à considérer l'optimisation des feux de circulation aux intersections du boulevard Décarie et de la rue Sherbrooke et des boulevards Décarie et De Maisonneuve.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1164570004

RÉSOLUTION CA16 170053

Bien qu'elle précise ne pas être en conflit d'intérêt pécuniaire, la conseillère Mme Magda Popeanu déclare, avant le début des délibérations, qu'elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur cette question puisqu'elle occupe le poste de directrice adjointe au Centre de formation professionnelle Léonard-De Vinci.

Mme Popeanu quitte la salle.



MOTION - COMMISSIONS SCOLAIRES

ATTENDU QUE le scolaire est un palier de gouvernance de proximité, comme le municipal, où des citoyens peuvent s'impliquer et faire des choix qui correspondent aux besoins de leur milieu;

ATTENDU QUE le scolaire et le municipal partagent de nombreuses préoccupations (sécurité aux abords des écoles, aménagement des parcs-écoles, utilisation des infrastructures culturelles et sportives, etc.) et collaborent étroitement à l'amélioration du cadre de vie des Montréalais;

ATTENDU QUE les élus scolaires sont imputables à leurs concitoyens des décisions qu'ils prennent en leur nom, et qu'ils ont la charge de gérer le plus efficacement possible la taxe scolaire qu'ils prélèvent en assurant l'équité des services éducatifs sur l'ensemble du territoire de leur commission scolaire;

ATTENDU QUE les élus scolaires sont, pour les élus municipaux, des répondants au sein de l'institution scolaire et qu'ils constituent donc des partenaires importants du développement des communautés locales;

ATTENDU QUE sur les territoires couverts par les arrondissements montréalais vivent des communautés de langue anglaise dont les droits sont protégés par la Constitution, droits qui incluent, entre autres, la capacité à gérer leurs institutions scolaires;

ATTENDU QUE Montréal présente des défis particuliers sur le plan de la scolarisation (forte présence d'enfants handicapés ou en difficulté d'apprentissage, intégration et francisation des immigrants, participation au développement économique de la métropole, accueil d'un nombre grandissant d'enfants au cours des dix prochaines années, entretien et agrandissement du parc immobilier, etc.);

ATTENDU QUE les élus scolaires sont des Montréalais qui connaissent les enjeux de la métropole et qui ont à cœur de les relever;

ATTENDU QUE la démocratie représentative, avec des élus représentant un territoire donné, est la mieux à même de favoriser la juste représentation de tous les quartiers montréalais au sein des instances décisionnelles des commissions scolaires.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle

De réitérer l'importance de maintenir des commissaires scolaires représentant un territoire donné et imputables à leurs concitoyens des décisions qui sont prises en matière d'éducation publique.

Un débat s'engage.

Les conseillers Marvin Rotrand, Peter McQueen et Jeremy Searle votent en faveur de la proposition.

Monsieur le maire Russell Copeman et le conseiller Lionel Perez votent contre la proposition.



ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
65.02 1164570006

Mme Magda Popeanu est de retour.

RÉSOLUTION CA16 170054

UNE HEURE POUR LA TERRE 2016

ATTENDU QUE le 19 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international *Une heure pour la Terre 2016* inauguré en 2007 à Sydney en Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (*World Wildlife Foundation*);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2015, plus de 7000 villes réparties dans 172 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle
Magda Popeanu

De confirmer la participation de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à l'événement *Une heure pour la Terre 2016*, événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 19 mars 2016 de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

D'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en confirmant leur participation respective à l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1164570005

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 25.



Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA16 170033 à CA16 170054 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.





Dossier # : 1145302006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 660,46 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'étanchéisation du mur rideau du côté ouest de la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Roland Grenier Construction Ltée, pour des travaux additionnels (résolution CA14 170345) majorant ainsi le montant du contrat de 192 628,77 \$ à 194 289,23 \$ taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense additionnelle de 1 660,46 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'étanchéisation du mur rideau du côté ouest de la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Roland Grenier Construction Ltée, pour des travaux additionnels (résolution CA14 170345) majorant ainsi le montant du contrat de 192 628,77 \$ à 194 289,23 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-03 09:42

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1145302006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 660,46 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'étanchéisation du mur rideau du côté ouest de la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Roland Grenier Construction Ltée, pour des travaux additionnels (résolution CA14 170345) majorant ainsi le montant du contrat de 192 628,77 \$ à 194 289,23 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Suite à appel d'offres public CDN-NDG 14-AOP-DAI-021, l'arrondissement accordait à la firme Roland Grenier Construction Ltée. le contrat pour la réalisation des travaux d'étanchéisation du mur rideau du côté ouest de la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 192 628,77 \$, taxes incluses (Résolution CA14 170345 en date du 6 octobre 2014).

Durant la période des travaux, plusieurs directives de changements ont été nécessaires pour ajuster le projet aux conditions du chantier dont, la directive de changement no.5 portant sur du temps de travail supplémentaire. (voir le tableau des directives de changements dans la section « Pièces jointes »)

En effet, le nouveau mur-rideau de la maison de la culture devait être réinstallé dans le même plan que l'ancien. Lors de sa démolition, la position réelle des plaques d'ancrage existantes ne permettait pas de boulonner les nouvelles attaches à la dalle existante. Des travaux de modification ont dû être exécutés et le nouveau mur rideau a dû être installé légèrement en retrait du plan initial. De plus, après avoir retiré les solins et que la membrane fût coupée, une section du dessus du parapet n'était plus protégée. Des travaux supplémentaires ont dû être exécutés pour faire un chevauchement adéquat de la membrane au toit pour bien étancher la jonction.

Le montant de 16 658,38 \$, taxes incluses prévues originalement en contingences (équivalant à 10 % du prix forfaitaire de la soumission) s'est avéré insuffisant pour couvrir l'ensemble des frais reliés aux directives de changements.

Pour couvrir l'ensemble des frais, une dépense additionnelle de 1 660,46 \$ taxes incluses est nécessaire, ce qui équivaut à une augmentation de moins de 1 % du prix forfaitaire de la soumission.

Description

Dans le cadre du présent addenda, le montant supplémentaire à autoriser est de 1 444,19 \$ avant taxes pour un total de 1 660,46 \$, taxes incluses. Par conséquent, tel que présenté dans le tableau ci-dessous et dans la section « Pièces jointes » du présent dossier, le montant total du contrat de travaux pour ce projet est rajusté de 167 539,70 \$ pour un total de 192 628,77 \$ taxes incluses à 168 983,89 \$ avant taxes, pour un total de 194 289,23 \$ taxes incluses.

TABLEAU DES COÛTS

	Travaux forfaitaires	Prix avant taxes	TPS	TVQ	Prix avec taxes
1	Prix original des travaux	144 887,00	7 244,35	14 452,48	166 583,83
2	Budget des contingences originales	14 488,70	724,44	1 445,25	16 658,38
3	Budget des incidences	8 164,00	408,20	814,36	9 386,56
4	Directives approuvées	1 027,17	51,36	102,46	1 180,99
5	Directives en préparation	14 905,72	745,29	1 486,85	17 137,85
6	Total des suppléments en contingences (lignes 4+5-2)	1 444,19	72,21	144,06	1 660,46
7	Total - Contrat augmenté (lignes 1+2+3+6)	168 983,89	8 449,19	16 856,15	194 289,23
8	Montant à autoriser (ligne 7)	168 983,89	8 449,19	16 856,14	194 289,23

Aspect(s) financier(s)

La certification des Fonds et les informations relatives au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiquées dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges— Notre-Dame-de-Grâce présentés dans la section « Pièces jointes » du présent dossier.

La somme totale à autoriser est de 1 660,46 \$, taxes incluses.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

- Autorisation d'une dépense additionnelle : 7 mars 2016

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Geneviève REEVES)

Avis favorable avec commentaires :

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

514 872-4140

Tél :

Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1145302006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 660,46 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'étanchéisation du mur rideau du côté ouest de la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Roland Grenier Construction Ltée, pour des travaux additionnels (résolution CA14 170345) majorant ainsi le montant du contrat de 192 628,77 \$ à 194 289,23 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe

Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-29

Denis GENDRON
Directeur
Direction des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3644

Division :

Dossier # : 1145302006

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 1 660,46 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'étanchéisation du mur rideau du côté ouest de la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Roland Grenier Construction Ltée, pour des travaux additionnels (résolution CA14 170345) majorant ainsi le montant du contrat de 192 628,77 \$ à 194 289,23 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Certification de fonds



[Fichier des infos budg. et compt.ADDENDA DEP. ADD 1145302006.xls](#)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-29

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
Service/Arrondissement : Arrondissement CDN-NDG

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

#

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2016

Contrat		Avec taxes
Montant avant taxes		1,444.19
TPS 5%		72.21
TVQ 9,975%		144.06
Contrat →		1,660.46
Ristourne TPS à 100%		(72.21)
Ristourne TVQ à 50%		(72.03)
Dépense →		<u>1,516.22</u>

1516.21898

Incidence		Avec taxes
Montant avant taxes		0.00
TPS 5%		0.00
TVQ 9,975%		0.00
Contrat →		0.00
Ristourne TPS à 100%		0.00
Ristourne TVQ à 50%		0.00
Dépense →		<u>0.00</u>

TOTAL imputable **1,516.22**

GDD 1145302006 - ADDENDA Dépenses additionnelles -MC NDG et Caserne 34 - Les Roland Grer Construction Ltée

Calcul des dépenses				
Montant avant taxes		TPS	TVQ	Dépenses t.t.i
Contrat	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Add.Contingences	1,444.19 \$	72.21 \$	144.06 \$	1,660.46 \$
Total contrat	1,444.19 \$	72.21 \$	144.06 \$	1,660.46 \$
Incidences	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Total projet	1,444.19 \$	72.21 \$	144.06 \$	1,660.46 \$

ier

Crédits
0.00 \$
1,516.22 \$
1,516.22 \$
0.00 \$
1,516.22 \$



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140

Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : AVR Année : 2016 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 2016-03-07 Nom d'écriture : _____

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												0.00	0.00	

Remarques

Veuillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.



Demande de virement de crédits

Période : _____ 7-Mar

Téléphone : _____ 514-868-5140

Saisie par: _____
Initial: _____

Confirmation # : _____

Service/Arrondissement : _____ **CDN NDG**

Description du virement : 160307udesjvc -ADDENDA -Déoenses add.. - MC NDG et Caserne 34- Rplaond Greni
(Exemple: 140308udechna - Description) **Le code U doit être celui du demandeur

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur	À (DT)	De (CT)	Description
1	6406	0614220	800250	01909	57201	000000	0000	102600	000000	98001	00000		1,516.22	
2	6406	9500998	800250	07165	57201	000000	0000	161060	000000	15015	00000	1,516.22		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
Total de l'écriture												1,516.22	1,516.22	

Remarques

Approbation: _____ Date: _____

Report : _____
(V.90) (Signature) (Date) (Confirmation #)

Catégorie de virement : V.10 V.20 V.90

Approbation Directeur d'Arrondissement	
Stéphane Plante	Date

**Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre à la personne qui a le pouvoir de faire la saisie dans SIMON.
Si vous effectuez la saisie pour une personne autorisée en vertu du règlement de délégation, veuillez transmettre la copie signée à Nathalie Dechamps**

ier Construction Ltée - GDD 1145302006

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
 Service/Arrondissement : Arrondissement CDN-NDG

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											
Remarques											

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!

17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!
39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Dossier # : 1145302006

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Bureau du directeur d'arrondissement , Division de
l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 1 660,46 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'étanchéisation du mur rideau du côté ouest de la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Roland Grenier Construction Ltée, pour des travaux additionnels (résolution CA14 170345) majorant ainsi le montant du contrat de 192 628,77 \$ à 194 289,23 \$ taxes incluses.



[20160209 tableau DC.pdf](#)[Tableau des couts des travaux.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-4140
Télécop. : 000-0000

TABLEAU DES DIRECTIVES DE CHANGEMENTS

0151- Maison de la culture NDG

Travaux en mécanique, correctifs structuraux et ouvrages connexes

Mise à jour 9 février 2016

CONTRAT ORIGINAL	Arrondissement	129 241,91 \$
	Central	15 645,09 \$
	Total Contingences	14 488,70 \$
	Total Incidences	8 164,00 \$

Total du contrat original 167 539,70 \$

tps 5% 8 376,99 \$

tvq 9,975% 16 712,09 \$

Grand total 192 628,77 \$

Directives	Descriptions	prix vérifiés
1	annulée	0,00 \$
2	sceau structure	704,90 \$
3	plinthes existantes à raccorder	353,56 \$
4	annulée	0,00 \$
5	Temps supplémentaire	14 905,72 \$
6	Tapis	703,82 \$
7	Chauffage tempotaire	1 700,13 \$
8	Lampadaire à remplacer	-826,27 \$
9	Temps de gardiennage supplémentaire	-1 608,97 \$
Total directives avant taxes		15 932,89 \$
tps 5%		796,64 \$
tvq 9,975%		1 589,31 \$
Grand total à ce jour avec taxes		18 318,84 \$
Contingence au contrat totale avant taxes		14 488,70 \$
tps 5%		724,44 \$
tvq 9,975%		1 445,25 \$
contingence avec taxes		16 658,38 \$
Balance des contingences avec taxes		-1 660,46 \$

préparé par Brigitte lemay, gestionnaire immobilier

TABLEAU DES COÛTS DES TRAVAUX

Projet : CDN-NDG 14-AOI-DAI-021

Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce - bâtiment no 0151

Étanchéisation du mur-rideau et celui de la chambre du lieutenant

Contrat : Roland Grenier Construction Ltée.,

révision 2016-02-09

		Tps 5,0%		Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires	144 887,00	7 244,35	14 452,48	166 583,83
	Sous-total :	144 887,00	7 244,35	14 452,48	166 583,83
	Contingences initiales	14 488,70	724,44	1 445,25	16 658,38
	Total - Contrat initial :	159 375,70	7 968,79	15 897,73	183 242,21
	Total contingences supplémentaires à autoriser	1 444,19	72,21	144,06	1 660,46
	Total - Contrat majoré :	160 819,89	8 040,99	16 041,78	184 902,67
Incidences :	Dépenses générales	8 164,00	408,20	814,36	9 386,56
	Total - Incidences :	8 164,00	408,20	814,36	9 386,56
	Total - Contrat majoré	168 983,89	8 449,19	16 856,14	194 289,23
	Montant à autoriser	1 444,19	72,21	144,06	1 660,46

préparé par Brigitte Lemay



Dossier # : 1165896002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Urbex Construction inc. le contrat au montant de 290 985,40 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la place de Darlington, et autoriser une dépense à cette fin de 295 584,40 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (11 soumissionnaires) et autoriser des crédits additionnels de 70 829,69 \$ provenant du report du PTI 2015 affecté à la transformation de pataugeoire en jeux d'eau - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-002.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 290 985,40 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington, aux prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-16-AOP-DAI-002;

D'autoriser une dépense à cette fin de 257 085,80 \$, plus les taxes pour un total de 295 584,40 \$, comprenant les contingences au montant de 26 453,22 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 4 599,00 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant;

D'autoriser des crédits additionnels de 70 829,69 \$ provenant du report du PTI 2015 affecté à la transformation de pataugeoire en jeux d'eau;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-03 08:17

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165896002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Urbex Construction inc. le contrat au montant de 290 985,40 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la place de Darlington, et autoriser une dépense à cette fin de 295 584,40 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (11 soumissionnaires) et autoriser des crédits additionnels de 70 829,69 \$ provenant du report du PTI 2015 affecté à la transformation de pataugeoire en jeux d'eau - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-002.

CONTENU

CONTEXTE

En conformité avec la politique d'utilisation des surplus de gestion de l'exercice financier 2014, l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce a identifié plusieurs projets d'amélioration de la sécurité et des services à la population. Parmi ces projets, on retrouve le projet d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington.

Situé dans le district Darlington, le parc de la Place de Darlington, de forme allongée, est bordé à l'ouest par l'avenue de Darlington et ceinturé par la Place de Darlington. On y retrouve plusieurs services, dont une aire de jeux pour les enfants de 18 mois à 5 ans, une aire de jeux pour les enfants de 6 à 12 ans et une aire de détente.

Le point d'entrée du parc, situé à l'intersection de l'avenue de Darlington et de la place de Darlington, ne laisse pas deviner la présence des services qui se trouvent plus loin, à l'intérieur du parc. Cette partie du parc est non-aménagée, avec un sol en roc apparent. Le présent projet vise à améliorer l'accès au parc et à bonifier l'offre de services en aménageant de nouveaux jeux d'eau à l'entrée du parc et en ajoutant des sentiers et du mobilier urbain.

Le présent dossier a pour but d'octroyer un contrat à un entrepreneur général en vue des travaux d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington.

Voici les trois étapes requises pour mener à terme ce projet :

Étape 1 : l'arrondissement octroie deux contrats séparés pour les services professionnels pour la phase de réalisation des plans et devis : un contrat en génie aquatique et un contrat en architecture de paysage (étape complétée);

Étape 2 : l'arrondissement octroie un contrat pour l'achat des jeux (étape complétée);

Étape 3 : l'arrondissement octroie un contrat pour les services d'un entrepreneur général pour la réalisation des travaux (présent dossier décisionnel).

Tous ces contrats seront octroyés par le conseil d'arrondissement.

Afin d'aller de l'avant avec ce projet, la Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers a procédé, le 29 janvier 2016, à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-002 publié dans le Devoir et sur SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 février 2016 à 14 h au bureau de l'arrondissement en présence de huit représentants de soumissionnaires, de deux représentantes de la Division du greffe et de la gestionnaire du projet de la Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers de l'arrondissement (voir le récapitulatif du procès-verbal en pièce jointe). Quatre (4) addendas ont été émis par l'arrondissement : trois d'entre eux visaient à clarifier des éléments suite à des questions reçues des firmes et un addenda a été émis pour reporter la date d'ouverture des soumissions.

Onze (11) soumissions conformes ont été reçues par l'arrondissement (voir les résultats des évaluations en pièces jointes).

Les vérifications relatives à la conformité de tous les soumissionnaires auprès des Registres de la RBQ et sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites après l'ouverture des soumissions (voir intervention de la Division du greffe).

La Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers recommande l'octroi du présent contrat de 290 985,40 \$, incluant toutes les taxes et les contingences à la firme Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme.

La réalisation des travaux de construction est prévue pour le printemps 2016, et ce, afin de permettre l'ouverture des nouveaux jeux d'eau pour la saison estivale de 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 170005 - 18 janvier 2016. Accorder à la firme Imagineo Inc. le contrat pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau et de systèmes connexes au parc de la place de Darlington et autoriser une dépense à cette fin de 67 436,37 \$, plus les taxes, pour un total de 77 534,97 \$ comprenant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-039.

CA15 170307 - 2 novembre 2015. Accorder à Meta+Forme paysages le contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture du paysage pour l'aménagement du terrain à proximité des jeux d'eau dans le cadre du projet de construction de nouveaux jeux d'eau au parc de la place de Darlington, aux prix et conditions de sa soumission. Autoriser une dépense à cette fin de 10 891 \$, plus les taxes, pour un total de 12 521,93 \$ comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. Approuver un projet de convention à cette fin.

CA15 170306 - 2 novembre 2015. Accorder à Girard-Hébert inc. le contrat de gré à gré de services professionnels en génie aquatique pour le projet de construction de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place Darlington aux prix et conditions de sa soumission, et autoriser une dépense à cette fin de 15 800 \$, plus les taxes, pour un total de 18 166,05 \$ comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. Autoriser une dépense à cette fin de 17 800 \$ plus les taxes, pour un total de 20 465,55 \$, comprenant les incidences au montant de 2 299,50 \$ taxes incluses, et tous les frais accessoires, le cas échéant. Approuver un projet de convention à cette fin.

CA15 170161 - 1er juin 2015. Affecter le surplus de gestion de 5 600 500 \$ de l'année 2014 de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce de la façon suivante : ... Réaménagement de la Place Darlington "jeux d'eau" 300 000 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat d'entreprise général en vue de la réalisation des travaux pour l'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington. Les services à rendre par l'entrepreneur général dans le cadre de ce contrat portent notamment sur :

- Travaux de démolition et d'enlèvement et de récupération;
- Travaux de plomberie, d'alimentation et de drainage;
- Coordination de la livraison des jeux d'eau;
- Déchargement des jeux d'eau;
- Installation des jeux d'eau et systèmes connexes;
- Travaux divers pour la construction d'un rangement;
- Travaux électriques et de mise à la terre;
- Travaux de terrassement, d'excavation et de remblayage;
- Travaux de mise en place et apport de terre de culture;
- Travaux d'engazonnement;
- Travaux d'asphaltage;
- Travaux de bétonnage;
- Travaux de pavage et mise en place de roche à rocailles;
- Fourniture et installation de nouvelles clôtures;
- Fourniture et installation de mobilier urbain et équipements de parc;
- Travaux de surfacage en gravier et empierrement;
- Démarrage et hibernation.

La dépense totale à autoriser, par le présent sommaire décisionnel, est de 257 085,80 \$, avant les taxes, pour un montant total de 295 584,40\$, toutes taxes incluses, incluant un montant de 26 453,22\$, taxes incluses, pour les travaux contingents au contrat ainsi qu'un montant de 4 599,00 \$, taxes incluses, pour les travaux incidents.

JUSTIFICATION

Sur vingt-et-un (21) preneurs du cahier des charges, onze (11) ont déposé une soumission. Parmi les dix (10) preneurs de cahier de charge qui n'ont pas soumissionné, il y avait deux organismes publics et plusieurs sous-traitants, soit en aquatique ou en électricité, qui se sont procurés les documents à titre d'information plutôt que dans le but de soumissionner. Aucun avis de désistement n'a été déposé.

Le résultat des prix reçus est présenté dans la section «Pièces jointes» du présent dossier et dans le tableau suivant :

	Nom du soumissionnaire	Prix forfaitaire (taxes incluses*)	Contingences (taxes incluses*)	Total des soumissions avec contingences (taxes incluses*)	Conformité
1	Urbex Construction inc.	264 532,18 \$	26 453,22 \$	290 985,40 \$	oui
2	Les excavations Super inc.	282 853,45 \$	28 285,34 \$	311 138,79 \$	oui

3	Les entreprises Berthier inc.	286 891,37 \$	28 689,13 \$	315 580,50 \$	oui
4	Les Entreprises de Construction Ventec inc.	312 387,08 \$	31 238,71 \$	343 625,79 \$	oui
5	Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.)	** 316 086,64 \$	** 31 608,66 \$	** 347 695,30 \$	oui
6	Groupe Mecano inc.	323 445,09 \$	** 32 344,51 \$	** 355 789,59 \$	oui
7	Nordmec Construction inc.	332 270,85 \$	** 33 227,09 \$ *	** 365 497,94 \$	oui
8	Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	349 909,17 \$	34 990,91 \$	384 900,08 \$	oui
9	Paysagiste Promovert inc.	355 496,95 \$	35 549,69 \$	391 046,64 \$	oui
10	Construction Morival Limitée	398 159,57 \$	39 815,96 \$	437 975,53 \$	oui
11	Les Entreprises Bucaro	** 621 296,16 \$	** 62 129,62 \$	** 683 425,77 \$	oui

(*)T.P.S de 5% et T.V.Q de 9.975%

(**) Prix corrigé suite à une erreur de calcul

L'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire, Urbex Construction inc. à 290 985,40 \$ taxes incluses et celui du plus haut soumissionnaire, Les Entreprises Bucaro à 683 425,77 \$ taxes incluses est de 134,87 %, ce qui représente une différence de coûts de 392 440,37 \$ taxes incluses. En effet, l'écart entre les prix soumis par les différents soumissionnaires est important. Particulièrement, nous notons que trois soumissionnaires (Les Entreprises Bucaro, Construction Morival Limitée et Paysagiste Promovert inc.) ont soumis des prix nettement plus élevés que la moyenne, hors du marché. Si on fait abstraction de ces trois soumissions et qu'on considère seulement les huit soumissions les plus basses, l'écart entre le prix du plus bas et du plus haut soumissionnaire, Aménagement Sud-Ouest dont le montant de la soumission s'élève à 384 900,08 \$, est de 32,27 %, ce qui représente une différence de coûts de 93 914,68\$.

D'autre part, le prix du plus bas soumissionnaire, Urbex Construction inc. à 290 985,40 \$ taxes incluses est supérieur d'environ 15,84 % à l'estimation des coûts de 251 193,36 \$ taxes incluses (voir document « Estimation des coûts » à la section « Pièces jointes » du présent dossier), soit une différence de coûts de 39 792,04 \$ taxes incluses. Le prix moyen déposé par les soumissionnaires (407 168,61 \$ taxes incluses) est également supérieur d'environ 62,09 % à l'estimation des coûts de 251 193,36 \$ taxes incluses, ce qui correspond à un écart de 155 975,25 \$. Le prix estimé se démarque donc des prix soumis, et ce, en partie à cause d'une erreur d'appréciation de la part des professionnels pour les travaux de terrassement et de drainage, travaux qui impliquent une part de risque et d'inconnu pour les entrepreneurs (éléments souterrains, sols en roc apparents, etc.) (voir l'analyse des soumissions produite par les professionnels dans la section « Pièces jointes » du présent dossier). Toutefois, considérant la quantité importante de soumissions reçues, nous croyons que les montants soumis par les huit entrepreneurs dont les soumissions sont les plus basses sont représentatifs du marché actuel.

La Direction des services administratifs et du greffe recommande l'octroi du présent contrat de travaux à la firme Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 253 085,80 \$ avant taxes, soit un montant total de 290 985,40 \$ incluant toutes les taxes. Ce montant total inclut 10 % de contingences équivalant au montant de 23

007,80 \$, avant taxes, pour un total de 26 453,22 \$, incluant toutes les taxes.

De plus, un montant de 4 599,00, taxes incluses est recommandé pour couvrir les frais des travaux incidents au contrat. Ce montant réservé aux incidences n'est pas inclus au contrat de l'entrepreneur et servira à payer des frais de laboratoire lors des tests sur les matériaux, ainsi que d'autres frais connexes au présent contrat de construction.

La dépense totale à autoriser est de 257 085,80 \$, avant taxes, pour un total de 295 584,40 \$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du projet du réaménagement de la Place Darlington s'élève à 370 829.69 \$ (net de ristournes).

De ce montant, 100 921,74 \$ (coût net après ristournes) a déjà été engagé pour les services professionnels et l'achat des jeux d'eau.

La somme à déboursier dans le présent sommaire est de 290 584,40 \$, taxes incluses, soit 269 907,95 \$, net de ristournes.

En ce qui concerne le financement de ce projet, un montant de 300 000.00 \$ a été affecté du surplus de gestion 2014.

Pour couvrir le montant des dépenses restantes, un montant additionnel de 70 829.74 \$ (net de ristournes) provenant du report du PTI 2015 affecté à la transformation de pataugeoires en jeux d'eau, est requis.

Les renseignements relatifs au code d'imputation et au numéro de sous projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet concerne un parc de l'arrondissement. Une attention très particulière sera portée à tous les éléments existants, tels que les arbres et les équipements existants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette réalisation s'inscrit dans la priorité politique et administrative de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en vue de la réalisation de projets d'amélioration de la sécurité et des services à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'utilisation des réseaux sociaux permettra la promotion de l'aménagement de nouveaux jeux d'eau. L'arrondissement possède une page Facebook et un compte Twitter. De plus, des informations pourront être diffusées sur le site Internet de l'arrondissement. Enfin, un article sera rédigé pour le bulletin de l'arrondissement Le Citoyen (au printemps et/ou à l'automne).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période des travaux de la mi-mars à la fin juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. La Politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* a été ajoutée aux instructions fournies aux soumissionnaires. Les règles d'adjudication des contrats de fourniture ont été respectées. Les vérifications relatives à la conformité de tous les soumissionnaires auprès des Registres de la RBQ et à la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites après la réception des soumissions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Katerine ROWAN)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam POULIN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-6437
Télécop. : 514-868-4562

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-02-19

514 868-3644

Dossier # : 1165896002**Unité administrative responsable :**Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe , Direction**Objet :**

Accorder à Urbex Construction inc. le contrat au montant de 290 985,40 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la place de Darlington, et autoriser une dépense à cette fin de 295 584,40 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (11 soumissionnaires) et autoriser des crédits additionnels de 70 829,69 \$ provenant du report du PTI 2015 affecté à la transformation de pataugeoire en jeux d'eau - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-002.

[RÉSULTATS.pdf](#)[Récapitulatif PV.pdf](#)[Bordereau de soumission.pdf](#)[Estimation couts.pdf](#)[Analyse des soumissions.pdf](#)[Tableau des couts travaux.pdf](#)**RESPONSABLE DU DOSSIER**Myriam POULIN
Gestionnaire immobilier**Tél :** 514-872-6437
Télécop. : 514-868-4562

SOUMISSION CDN-NDG-16-AOP-BT-002 PLACE DE DARLINGTON Aménagement de nouveaux jeux d'eau		
SOUMISSIONS		
1	LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.	343 625,78 \$
2	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	683 324,60 \$
3	GROUPE MÉCANO INC.	360 633,19 \$
4	NORDMEC CONSTRUCTION INC.	348 884,39 \$
5	LES ENTREPRISES BERTHIER INC.	315 580,50 \$
6	TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS (9153-5955 QUÉBEC INC.)	348 264,41 \$
7	PAYSAGISTE PROMOVERT INC.	391 046,64 \$
8	AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST (9114-5698 QUÉBEC INC.)	384 900,08 \$
9	CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE	437 975,53 \$
10	URBEX CONSTRUCTION INC.	290 985,40 \$
11	LES EXCAVATIONS SUPER INC.	311 138,79 \$

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST (9114-5698 QUÉBEC INC.)
2	AQUAM SPÉCIALISTE AQUATIQUE
3	APCHQ
4	CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE
5	GROUPE MÉCANO INC.
6	INSTALLUME INC.
7	LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC.
8	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
9	LES ENTREPRISES BERTHIER INC.
10	LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.
11	LV CONSTRUCTION
12	NEOLECT INC.
13	NORDMEC CONSTRUCTION INC.
14	PAYSAGISTE PROMOVERT INC.
15	PISCINES EDB
16	SALVEX INC.
17	SUPER EXCAVATION INC.
18	TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS (9153-5955 QUÉBEC INC.)
19	TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.
20	URBEX CONSTRUCTION INC.
21	VILLE DE L'ASSOMPTION

Procès-verbal d'ouverture de soumissions tenue aux bureaux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—
Notre-Dame-de-Grâce, le **mardi 16 février 2016 à 14 heures.**

Sont présents :

- | | | |
|------------------|--|---|
| • Katerine Rowan | Secrétaire d'arrondissement
substitut | Direction des services
administratifs et du greffe
Division du greffe |
| • Myriam Poulin | Gestionnaire immobilier | Division de l'aménagement des
parcs – actifs immobiliers |
| • Danièle Lamy | Secrétaire d'unité administrative | Direction des services
administratifs et du greffe
Division du greffe |

Les soumissions reçues pour **CDN-NDG-16-AOP-DAI-002 - PLACE DE DARLINGTON**
Aménagement de nouveaux jeux d'eau sont ouvertes par la secrétaire d'arrondissement substitut de la
division du greffe.

Les firmes mentionnées soumettent des prix :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.	343 625,78 \$
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	683 324,60 \$
GROUPE MÉCANO INC.	360 633,19 \$
NORDMEC CONSTRUCTION INC.	348 884,39 \$
LES ENTREPRISES BERTHIER INC.	315 580,50 \$
TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS (9153-5955 QUÉBEC INC.)	348 264,41 \$
PAYSAGISTE PROMOVERT INC.	391 046,64 \$
AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST (9114-5698 QUÉBEC INC.)	384 900,08 \$
CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE	437 975,53 \$
URBEX CONSTRUCTION INC.	290 985,40 \$
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	311 138,79 \$

L'appel d'offres sur invitation de l'aménagement des parcs – actifs immobiliers a été publié dans Le Devoir et sur le site SEAO le 29 janvier 2016.

Le secrétaire d'arrondissement substitut transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, à la Division de l'aménagement des parcs – actifs immobiliers, pour étude et rapport.

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement substitut
Division du greffe

**Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce**
5160, boulevard Décarie, bureau 600
Montréal (Québec) H3X 2H9

**FORMULAIRE
DE SOUMISSION DES
TRAVAUX – CONTRAT À
PRIX FORFAITIERE**

**Appel d'offres public
no CDN-NDG-16-AOP-DAI-002**

Nous, soussignés, URBEX CONSTRUCTION INC.

(Nom de l'entrepreneur ou raison sociale)

3410 HORMIDAS-DESLAURIERS, LACHINE, QC, H8T 3P2 514-556-3075

(Adresse commerciale aux fins du présent contrat) (Téléphone)

Après avoir visité les lieux et nous être familiarisés avec les conditions locales et toutes les exigences des documents de la présente soumission, offrons par les présentes à la Ville de Montréal d'exécuter les travaux suivants :

TITRE

Projet : Place de Darlington – Travaux pour l'aménagement de nouveaux jeux d'eau
Adresse : Intersection de l'avenue de Darlington et de la place de Darlington
Contrat : DAI-002
Index : 0140-000

Conformément aux documents de soumission, pour un **prix forfaitaire (total de la page 9) de :**

264 532,18 \$ (1)

(Chiffres)

deux cent soixante-quatre mille cinq cent trente-deux et 18 /100 dollars,

(Montant du forfait en toutes lettres)

Toutes taxes incluses, ainsi que les travaux contingents et supplémentaires requis par le Directeur, incluant taxes, pour un montant maximal de **10 %** du total de la case 4 ci-dessus:

26 453,22 \$ (2)

(Chiffres)

Formant un montant maximal, incluant les taxes, de

290 985,40 \$ (3) = (1) + (2)

(Chiffres)

deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-cinq et 40 /100 dollars,

(Montant du forfait en toutes lettres)

Nous nous engageons à compléter les travaux **au plus tard soixante-quinze (75) jours de calendrier à partir de la date mentionnée, par le directeur, dans l'ordre écrit de débiter les travaux.**

Nous reconnaissons que l'acceptation de notre offre par résolution au conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Cotes-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce constituera le "contrat" entre les parties qui élisent, à cette fin, domicile à Montréal.

Un cautionnement (cautionnement de soumission, chèque visé ou garantie bancaire) au montant représentant 10% du coût total de la soumission soit, 10 pourcent dollars
(.....10%.....\$) accompagne cette soumission.

**Place de Darlington
Travaux pour l'aménagement de nouveaux jeux d'eau**

Soumission : CDN-NDG-16-AOP-DAI-002

BUDGET

No. d'appel d'offres	NDG-CDN-16-AOP-DAI-002
Projet	Place de Darlington Aménagement de nouveaux jeux d'eau Indexe 0140
Responsable	Myriam Poulin

Budget évalué par l'arrondissement	
Contrat	
Contingences	
Total (avec les taxes)	
Incidences	

Estimation des coûts par la firme de professionnels au projet	
Contrat	198 615,00 \$ avant taxes
Contingences	19 861,50 \$ avant taxes
Total (avec les taxes)	218 476,50 \$ + taxes = 251 193,36 \$
Incidences	2000 \$ avant taxes

Signature



Date de révision
25 janvier 2016



Le 22 février 2016

Mme Myriam Poulin

Gestionnaire immobilier
Direction des services administratifs et du greffe
Arrondissement Côte-des-neiges – Notre-Dame-de-Grâce
5160, boul. Décarie
Bureau 699
Montréal (Québec) H3X 2H9

Projet : Place de Darlington – Aménagement de nouveaux jeux d'eau

Contrat : CDN-NDG-16-AOP-DAI-002

Objet : Analyse des soumissions reçues

Madame,

Nous avons procédé à l'analyse des onze (11) soumissions reçues le 16 février 2016 pour le projet en titre.

La moyenne des soumissions reçues incluant taxes et contingences était de 407,768\$. Le plus bas soumissionnaire Urbex Construction Inc. a soumis un prix incluant taxes et contingences à 290,985\$. Notre estimation, faite conjointement avec Méta+Formes Paysages, était de 251,193\$. Les contingences ont été calculées à 10%.

Après une étude approfondie des soumissions reçues, nous concluons que la majorité de la différence entre notre estimation et la plus basse soumission se retrouve dans deux éléments; soit dans l'item Terrassement, excavation et remblayage et dans l'item Drainage.

Pour l'item Terrassement, excavation et remblayage nous avons sous-estimé la prévision prise par les soumissionnaires pour la présence de pierre et de roc au site. Nos plans montraient les tranchées et autres excavations où nous prévoyons rencontrer du roc et de la pierre. La nature du roc n'a pas été définie par un test de sol. Nous croyons que les soumissionnaires ont fait une prévision pour le pire cas possible. Nous avons sous-évalué par 11,800\$ le montant requis pour exécuter ces ouvrages

Pour l'item Drainage, nous avons sous-estimé le coût d'une conduite 100 mm et d'une membrane de type Miradrain à une hauteur de 12,800\$. Encore une fois, cette membrane et cette conduite seront mises en place sur, ou dans, une excavation où il y aura présence de roc et nous croyons que les soumissionnaires ont pris une prévision supplémentaire dans leurs estimations.

Pour ce qui touche les autres items au bordereau soit, *Alimentation en eau, Bétonnage, Construction d'un cabanon*, mise en place des *Appareils de jeu* nos estimations ont été justes.

Dans l'ensemble, Urbex Construction se retrouve à 15.8% au-dessus de notre estimation.

Nous notons que par rapport à la moyenne, Urbex Construction se retrouve 60% sous la compétition. Cependant, nous estimons que trois entrepreneurs ont soumis des prix complètement exorbitants et hors du marché ce qui a faussé la moyenne vers le haut de façon erronée.

En conclusion, nous recommandons d'octroyer le contrat à la compagnie Urbex Construction qui a présenté une soumission conforme aux documents de l'appel d'offre public.

Recevez, Madame, nos sincères salutations,



Pierre Girard, ing.

Girard-Hébert, 31 Prince-Philip, Montréal (Québec) H2V 2E9 Tel. : 514.271.9826

TABLEAU DES COÛTS DES TRAVAUX

Projet : CDN-NDG-16-AOP-DAI-002

Place de Darlington, Index 0140-000

Travaux d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington

Contrat : Urbex Construction inc.

révision 2016-02-23

		Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires 230 078,00	11 503,90	22 950,28	264 532,18
	Sous-total : 230 078,00	11 503,90	22 950,28	264 532,18
	Contingences (10%) 23 007,80	1 150,39	2 295,03	26 453,22
	Total - Contrat : 253 085,80	12 654,29	25 245,31	290 985,40
Incidences :	Dépenses générales 4 000,00	575,20	1 147,51	5 722,71
	Total - Incidences : 4 000,00	200,00	399,00	4 599,00
	Coût des travaux (Montant à autoriser) 257 085,80	12 854,29	25 644,31	295 584,40
Ristournes :	Tps 100,00%			12 854,29
	Tvq 50,0%			12 822,15
	Coût net après ristourne			269 907,95

préparé par Myriam Poulin

Dossier # : 1165896002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder à Urbex Construction inc. le contrat au montant de 290 985,40 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la place de Darlington, et autoriser une dépense à cette fin de 295 584,40 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (11 soumissionnaires) et autoriser des crédits additionnels de 70 829,69 \$ provenant du report du PTI 2015 affecté à la transformation de patageoire en jeux d'eau - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-002.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Fichier des infos budg. et compt. PTI - 140-000 - TRAVAUX- Place Darlington jeux d'eau - Urbex Construction inc..xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514 868-3644
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Le : 2016-02-29

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
Service/Arrondissement : Arrondissement CDN - NDG

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

#

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2016

Contrat		Avec taxes
Montant avant taxes		253,085.80
TPS 5%		12,654.29
TVQ 9,975%		25,245.31
Contrat →		290,985.40
Ristourne TPS à 100%		(12,654.29)
Ristourne TVQ à 50%		(12,622.65)
Dépense →		<u>265,708.45</u>

265708.454

Incidence		Avec taxes
Montant avant taxes		4,000.00
TPS 5%		200.00
TVQ 9,975%		399.00
Contrat →		4,599.00
Ristourne TPS à 100%		(200.00)
Ristourne TVQ à 50%		(199.50)
Dépense →		<u>4,199.50</u>

TOTAL imputable **269,907.95**

GDD1165896002 . -Place Darlington - TRAVAUX.d'aménagement -Urbex Construction inc.

Calcul des dépenses					
Montant avant taxe		TPS (5%)	TVQ (9.975%)	Dépenses t.t.i	Crédits (net)
Contrat	230,078.00 \$	11,503.90 \$	22,950.28 \$	264,532.18 \$	241,553.14 \$
Contingences	23,007.80 \$	1,150.39 \$	2,295.03 \$	26,453.22 \$	24,155.31 \$
<i>Sous-total</i>	<i>253,085.80 \$</i>	<i>12,654.29 \$</i>	<i>25,245.31 \$</i>	<i>290,985.40 \$</i>	<i>265,708.45 \$</i>
Incidences	4,000.00 \$	200.00 \$	399.00 \$	4,599.00 \$	4,199.50 \$
Total du projet	257,085.80 \$	12,854.29 \$	25,644.31 \$	295,584.40 \$	269,907.95 \$

Information budgétaire:**Provenance**

Surplus ARRON 2014 (CA15 170161) pour 199 078,26 \$
Budget PTI 2015 ARRON pour la transformation des pataugeoire en jeux d'eau, à reporter en 2016 pour 70 829,69 \$

Projet		34227
Sous-projet		1534227001
Objet:	31025	
Projet Simon :		154205
Montant :	199,078.26 \$	70,829.69 \$

Imputation

Requérant:	59-00	59-00	
Projet :	34227	34227	
Sous-projet :	1534227017	1534227017	
Projet Simon :	160345	160345	
Montant :	199,078.26 \$	70,829.69 \$	269,907.95 \$

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2015-2017		71			71
Prévision de la dépense					
Brut	0	71	0	0	71
Autre		199	0	0	199
Sub-C					
Net		-128	0	0	-128
					0
Écart	0	199	0	0	199



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
 Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : MAR Année : 2016 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 2016-03-07 Nom d'écriture : 160307udesjvc - 140-000 -Travaux d'aménagement -Urbex Constructions inc. - Place Darlington GDD 1165896002

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	2406	0000000	000000	00000	31025	000000	0000	000000	000000	00000	00000	199,078.26		
2	6406	9500998	800250	41000	71120	000000	0000	160345	000000	15015	00000		199,078.26	
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												199,078.26	199,078.26	

Remarques

Veillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.

Demande de virement de crédits

Période : _____ 7-Mar

Téléphone : _____ 514-868-5140

Saisie par: _____
Initial: _____

Confirmation # : _____

Service/Arrondissement : _____ **CDN NDG**

Description du virement : 160307udesjvc - 140-000 -Travaux d'aménagement -Urbex Constructions inc. - Place I
*(Exemple: 140308udechna - Description) **Le code U doit être celui du demandeur*

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur	À (DT)	De (CT)	Description
1	6406	9500998	800250	07165	57201	000000	0000	160345	000000	15015	00000	199,078.26		
2	6406	9500998	800250	41000	71120	000000	0000	160345	000000	15015	00000		199,078.26	
3														
4	6406	9500998	800250	07165	57201	000000	0000	160345	000000	15015	00000	70,829.69		
5	6406	9500998	800250	07165	57201	000000	0000	154205	000000	15015	00000		70,829.69	
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														

Total de l'écriture **269,907.95** **269,907.95**

Remarques

Approbation: _____ Date: _____

Report : _____
(V.90) (Signature) (Date) (Confirmation #)

Catégorie de virement : V.10 V.20 V.90

Approbation Directeur d'Arrondissement	
Stéphane Plante	Date

**Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre à la personne qui a le pouvoir de faire la saisie dans SIMON.
Si vous effectuez la saisie pour une personne autorisée en vertu du règlement de délégation, veuillez transmettre la copie signée à Nathalie Dechamps**

Darlington GDD 1165896002

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6406.9500998.800250.07165.57201.000000.0000.154205.000000.15015.00000
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!

17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!
39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Dossier # : 1165896002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder à Urbex Construction inc. le contrat au montant de 290 985,40 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la place de Darlington, et autoriser une dépense à cette fin de 295 584,40 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant (11 soumissionnaires) et autoriser des crédits additionnels de 70 829,69 \$ provenant du report du PTI 2015 affecté à la transformation de patageoire en jeux d'eau - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-002.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Analyse des soumissions CDN-NDG-16-AOP-DAI-002 \(Parc Darlington\).pdf](#)



[Intervention - CDN-NDG-16-AOP-DAI-002 \(Parc Darlington\).pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Katerine ROWAN
secrétaire-recherchiste

Geneviève Reeves
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-24

Denis GENDRON
Directeur - serv. adm. et du greffe en
arrondissement

Tél : (514) 872-8436
Division : Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce

Entreprise	NEQ	Autorisation AMF ¹	Attestation fiscale	Liste PGC ²	RENA ³	Liste RBQ ⁴	Licence RBQ ⁵	Garantie de soumission	Lettre d'engagement (Formulaire 2)	Commentaire	Conformité
Les Excavations Super Inc.	1142493619	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Urbex Construction Inc.	1161557807	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Construction Morival Ltée	1142801506	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	Irrégularité mineure pouvant être corrigée: Certificat d'attestation <i>Loi sur la Publicité légale des entreprises</i> absent de la soumission	OK
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.)	1160680998	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Paysagiste Promoverit Inc.	1147610175	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Terrassement Limoges et Fils (9153-5955 Québec Inc.)	1162862412	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Les Entreprises Berthier Inc.	1140721912	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Les Entreprises de Construction Ventec Inc.	1145668878	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Groupe Mécano Inc.	1168580356	OK		N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Nordmec Construction Inc.	1164575657	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	Irrégularités mineures pouvant être corrigées: Certificat d'attestation <i>Loi sur la Publicité légale des entreprises</i> absent de la soumission ET les garanties soumises sont des copies	OK
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	1144756336	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK

1. Vise les contrats visés par le Décret 1049-2013, 795-2014 ou un autre décret.
NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Autorisation déposée avec la soumission
2. Liste du contentieux (Version du **2015-07-16**) et REQ. Analyse de premier niveau. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée.
3. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée. Vérification en date du **2015-06-03**.
4. Vise les contrats d'exécution de travaux. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée. Vérification en date du **2015-06-03**.
5. Vise les contrats d'exécution de travaux. La vérification des catégories et sous-catégories exigées relève du service demandeur.

**DIVISION DU GREFFE - CDN-NDG - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :
 Titre de l'appel d'offres :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :
 Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :
 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées - √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Urbex Construction Inc.	290 985.40 \$	√	
Les Excavations Super Inc.	311 138.79 \$		
Les Entreprises Berthier Inc.	315 580.50 \$		
Les Entreprises de Construction Ventec Inc.	343 625.78 \$		
Terrassement Limoges et Fils (9153-5955 Québec Inc.) *voir information additionnelle	348 264.41 \$		
Nordmec Construction Inc. *voir information additionnelle	348 884.39 \$		
Groupe Mécano Inc. *voir information additionnelle	360 633.19 \$		
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.)	384 900.08 \$		
Paysagiste Promovert Inc.	391 046.64 \$		
Construction Morival Ltée	437 975.53 \$		
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. *voir information additionnelle	683 324.60 \$		

Information additionnelle

- 1) Les montants soumis incluent des contingences de 10 %.
- 2) Des erreurs d'additions ou quant au pourcentage des contingences affectent les montants soumis par certaines des firmes, soit celles de Terrassements Limoges et Fils, Nordmec Construction Inc. (passe au 7e rang), Groupe Mécano Inc. (passe au 6e rang) et Les Entrepreneurs Bucaro Inc.

Préparé par :

Katerine Rowan

Le

19 - 2 - 2016



Dossier # : 1165302001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.) le contrat pour les travaux de transformation de la pataugeoire en jeux d'eau au parc Van Horne et autoriser une dépense à cette fin de 339 309,47 \$, plus les taxes, pour un total de 390 121,05 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (11 soumissionnaires). Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-001 - Programme aquatique de Montréal (PAM).

Dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - IL EST RECOMMANDÉ :
D'accorder à la firme Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.) , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la transformation de la pataugeoire en jeux d'eau au parc Van Horne au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-16-AOP-DAI-001;

D'autoriser une dépense à cette fin de 339 309,47 \$, plus les taxes, pour un total de 390 121,05 \$, comprenant les contingences au montant de 34 838,41 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 6 898,50 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-03 08:26

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165302001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.) le contrat pour les travaux de transformation de la pataugeoire en jeux d'eau au parc Van Horne et autoriser une dépense à cette fin de 339 309,47 \$, plus les taxes, pour un total de 390 121,05 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (11 soumissionnaires). Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-001 - Programme aquatique de Montréal (PAM).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme aquatique de Montréal, l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce a identifié certaines pataugeoires, situées sur son territoire, aux fins d'amélioration du service à la population. ***Parmi ces projets identifiés, on retrouve la transformation de la pataugeoire en jeux d'eau du parc Van Horne.*** ***Le présent contrat constitue l'un des projets déposés par l'arrondissement dans le cadre du programme aquatique de Montréal (PAM) pour l'année 2015*** qui a consenti une aide financière maximale de 171 914 \$, ce qui correspond à 40 % de la valeur des coûts admissibles du projet.

Le 18 janvier 2016, l'arrondissement franchissait une première étape du projet en accordant à la firme Tessier Récréo-Parc inc. le contrat pour la fourniture des modules de jeux d'eau (CA16 170004).

Afin de réaliser les travaux qui permettront de transformer la pataugeoire en jeux d'eau, la Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers a procédé, le jeudi 28 février dernier, à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-001 publié dans le Devoir et sur le SÉAO. Trois addenda ont été émis par l'arrondissement durant la période d'appel d'offres. L'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 16 février 2016 à 14 heures au bureau de l'arrondissement en présence de huit représentants des soumissionnaires, de deux représentants de la Division du greffe et de la gestionnaire du projet de la Division d'aménagement des parcs - Actifs immobiliers de l'arrondissement. Le récapitulatif du procès-verbal est présenté dans la section «Pièces jointes» du présent dossier.

Onze (11) soumissions ont été reçues par l'arrondissement, dont dix (10) conformes et une (1) non-conforme.

La Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers recommande l'octroi du présent contrat à la firme **Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.)**, le plus bas soumissionnaire conforme.

La réalisation globale du projet est planifiée pour le printemps 2016 en vue de l'ouverture des jeux d'eau pour la saison estivale de 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 170004 - 18 janvier 2016 - Accorder à la firme Tessier Récréo-Parc Inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau et de systèmes connexes au parc Van Horne, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-15-AOP-DAI-036, d'autoriser une dépense à cette fin de 84 895,69 \$, plus les taxes, pour un total de 97 608,82 \$, comprenant les contingences au montant de 2 842,98 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

CA15 170318 - 2 novembre 2015 - Autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme aquatique montréalais (PAM) pour la transformation de la pataugeoire Van Horne en jeux d'eau pour l'été 2016.

CA15 170282 -7 octobre 2015 - Approuver un projet de convention par lequel Girard-Hébert inc., s'engage à fournir par contrat de gré à gré avec l'arrondissement, les services professionnels requis en génie aquatique pour la transformation de la pataugeoire du parc Van Horne en jeux d'eau aux prix et conditions de sa soumission et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention. D'autoriser une dépense à cette fin de 16 800,00 \$, plus les taxes, pour un total de 19 315,80 \$, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

CA15 170283 -7 octobre 2015 - Approuver un projet de convention par lequel Méta+Forme paysage inc., s'engage à fournir par contrat de gré à gré avec l'arrondissement, les services professionnels requis en architecture du paysage pour l'aménagement aux abords des jeux d'eau du parc Van Horne, aux prix et conditions de sa soumission et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention. D'autoriser une dépense à cette fin de 9 300,00 \$, plus les taxes, pour un total de 10 692,68 \$, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

CE14 0343 - 12 mars 2014 - Adopter, tel que soumis, le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.

CM13 0340 - 23 avril 2013 - Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

Le projet consiste à octroyer le contrat à un entrepreneur général en vue de la réalisation des travaux d'aménagement des nouveaux jeux d'eau au parc Van Horne sur l'emplacement de l'actuelle pataugeoire.

De plus, l'entrepreneur aura à réaliser des travaux d'aménagement du paysage pour créer des espaces destinés aux familles, aux adolescents et aux personnes âgées afin de favoriser des activités aux niveaux social et récréatif.

Pour ce faire, il devra fournir tous les matériaux nécessaires ainsi que la main-d'oeuvre qualifiée pour assurer la bonne exécution des travaux. Il aura également à installer tous les modules de jeux d'eau et leurs systèmes connexes. L'entrepreneur sera responsable de la mise en marche des systèmes au début de la saison estivale de 2016 et de l'opération de fermeture des systèmes à la fin de la saison de 2016.

Les services à rendre par l'entrepreneur général dans le cadre de ce contrat portent notamment sur :

- Les travaux de terrassement, d'excavation, de remblayage et de mise en place;
- Les travaux de mécanique des jeux d'eau, des différents systèmes de circulation, de contrôle et autres composantes nécessaires;
- Le raccordement au réseau existant pour l'alimentation en eau et le drainage des modules de jeux et de la nouvelle fontaine à boire;
- La fabrication (coulée) de la dalle de béton des jeux d'eau et du mobilier urbain;
- La coordination de la livraison et de l'installation des jeux d'eau, de la nouvelle fontaine à boire et du mobilier urbain;
- Les travaux d'électricité nécessaires aux systèmes de circulation d'eau, de la mise à la terre et de contrôle;
- Les travaux de remise en état du terrain, de gazonnement et d'asphaltage;
- Les travaux de surfacage en gravier;
- Les travaux de modification et de peinture des clôtures existantes en fer forgé;
- L'installation du mobilier urbain;
- Le démarrage et l'hivernation des jeux d'eau.

La dépense totale à autoriser est de 339 309,47 \$, avant les taxes, pour un montant total de 390 121,05 \$, toutes taxes incluses, incluant un montant de 34 838,41 \$, taxes incluses, pour les travaux contingents au contrat, ainsi qu'un montant de 6 898,50 \$, taxes incluses, pour les travaux incidents.

JUSTIFICATION

Sur les dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges, onze (11) soumissions ont été reçues par l'arrondissement. Parmi les huit (8) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, nous comptons deux (2) organismes publics et plusieurs sous-entrepreneurs qui se sont procuré les documents à titre d'information plutôt que pour soumissionner. Aucun avis de désistement n'a été reçu.

Les résultats des prix reçus sont présentés dans la section «Pièces jointes» du présent dossier et dans le tableau ci-dessous;

	Nom du soumissionnaire	Prix (taxes incluses*)	Contingence (taxes incluses*)	Total des soumissions avec contingence (taxes incluses*)
1	Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.)	348 384,14 \$	34 838,41 \$	383 222,55 \$
2	Les Excavations Super inc.	358 342,58 \$	35 834,26 \$	394 176,84 \$
3	URBEX Construction inc.	395 002,36 \$	39 500,24 \$	434 502,40 \$
4	Construction Morival Limitée.	412 668,27 \$	41 266,83 \$	453 935,10 \$
5	Les Entreprises Berthier inc.	421 429,37 \$	42 142,93 \$	463 572,30 \$
6	Salvex inc.	423 682,87 \$	42 368,29 \$	466 051,16 \$
7	Les Entreprises de construction Ventec inc.	446 045,51 \$	44 604,55 \$	490 650,06 \$
8	Paysagiste Promovert inc.	446 077,71 \$	44 607,77 \$	490 685,48 \$
9	Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	451 334,36 \$	45 133,44 \$	496 467,80 \$

10	Nordmec Construction inc.	474 547,82 \$	47 454,78 \$	522 002,60 \$
11	Les Entreprises Bucaro inc.	702 209,81 \$	70 220,98 \$	772 430,79 \$

(*)T.P.S de 5% et T.V.Q de 9.975%

L'écart entre le prix du plus haut soumissionnaire et les dix autres soumissionnaires est important. En effet, Les Entreprises Bucaro inc. a soumis un prix nettement plus élevé que la moyenne.

Ainsi, l'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire, Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.) à 383 222,55 \$ taxes incluses et celui du plus haut soumissionnaire, Les Entreprises Bucaro inc. à 772 430,79 \$ taxes incluses est de 101 %, ce qui représente une différence de coûts de 389 208,24 \$ taxes incluses.

Si nous faisons abstraction de cette soumission et que nous considérons seulement les dix autres, l'écart entre le prix du plus bas et du plus haut soumissionnaire, Nordmec Construction inc. dont le montant de la soumission s'élève à 522 002,60 \$, est réduit à environ 36 %, ce qui représente une différence de coûts de 138 780,05 \$.

D'autre part, le prix du plus bas soumissionnaire, Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.) au montant de 383 222,55 \$ taxes incluses est inférieur de 25% à l'estimation des coûts de 515 754,86 \$ taxes incluses (voir document «Estimation des coûts» à la section «Pièces jointes» du présent dossier), soit une différence de coûts de 132 532,31 \$ taxes incluses.

Puisque l'estimation des coûts se situe à l'intérieur de l'échelle des prix, entre la plus haute et la plus basse soumissions reçues, la Division Aménagement des parcs - Actifs immobiliers recommande l'octroi du présent contrat de travaux à la firme Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.) , plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 383 222,55 \$ incluant toutes les taxes. Ce montant total inclut 10% de contingences équivalant au montant de 34 838,41 \$, incluant toutes les taxes.

Un montant de 6 000,00 \$, avant taxes, pour un total de 6 898,50 \$, toutes taxes incluses, est recommandé pour couvrir les travaux incidents au contrat.

Ce montant réservé pour les incidences n'est pas inclus au contrat de l'entrepreneur. D'une part, 2 000,00 \$ avant taxes, soit 2 299,50 \$ taxes incluses servira à couvrir les frais du laboratoire lors des tests sur le béton. D'autre part, 4 000,00 \$ avant taxes, soit 4 599,00 \$ taxes incluses servira à l'achat d'arbres et de substrat.

La dépense totale à autoriser est de 339 309,47 \$, avant taxes, pour un total de 390 121,05 \$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 390,121.05\$ taxes incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 127,350\$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-036 Programme Aquatique Montréal CM15 0362.

La balance de 228,842\$ (net de ristourne) sera financé par l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La transformation de la pataugeoire du parc Van Horne en jeux d'eau comporte plusieurs avantages. En effet, ce type d'équipement peut convenir à toutes les clientèles et représente une opportunité de développement dans l'offre de services de l'arrondissement aux citoyens.

Les jeux d'eau peuvent être en marche sept jours par semaine et peuvent être programmés pour être fonctionnels 98 heures par semaine, soit une moyenne de 14 heures par jour pour un horaire de 8 h à 22 h tous les jours. Annuellement, les jeux d'eau peuvent être mis en marche de la fin mai à la fin septembre selon les besoins.

En comparaison avec une pataugeoire dont l'opération quotidienne ne dépasse pas 6 heures durant 9 à 10 semaines par année, les jeux d'eau sont en marche 14 heures par jour, jusqu'à 20 semaines par année. Un total de près de 2 000 heures de service peut être atteint dans une année avec des jeux d'eau plutôt que 360 heures pour une pataugeoire. De plus, les jeux d'eau ne sont pas soumis à la réglementation touchant les bassins publics. Ainsi, aucune obligation de surveillance, aucun contrôle de la qualité de l'eau et aucune infrastructure sanitaire ne sont nécessaires. L'impact sur les **frais de fonctionnement** est majeur puisque ceux-ci sont réduits de façon importante alors que l'offre de services est augmentée.

Enfin, soulignons que les jeux d'eau permettent d'offrir des points de rafraîchissement beaucoup plus intéressants en termes d'accessibilité à différentes clientèles et également en termes d'heures d'ouverture, lorsque des mesures d'urgence sont déclenchées pour cause de chaleur accablante.

En tenant compte des services à la population, des coûts d'immobilisation et des coûts de fonctionnement, la transformation de cette pataugeoire en jeux d'eau apparaît comme une alternative très intéressante.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'utilisation des réseaux sociaux permettra la promotion des nouveaux jeux d'eau. L'arrondissement possède une page Facebook et un compte Twitter. De plus, des informations pourront être diffusées sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 7 mars 2016 - Octroi du contrat de construction pour les travaux de transformation de la pataugeoire en jeux d'eau par le Conseil d'arrondissement;
- Printemps 2016 - Début des travaux de transformation;
- fin juin 2016 - fin des travaux et mise en services des jeux d'eau.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. La Politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les*

cités et villes , a été ajoutée aux instructions fournies aux soumissionnaires. Les règles d'adjudication des contrats de fourniture ont été respectées.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Katerine ROWAN)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 24 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-4140
Télécop. : 514-868-4562

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-02-19

514 868-3644

Dossier # : 1165302001

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet : Accorder à Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.) le contrat pour les travaux de transformation de la pataugeoire en jeux d'eau au parc Van Horne et autoriser une dépense à cette fin de 339 309,47 \$, plus les taxes, pour un total de 390 121,05 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (11 soumissionnaires). Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-001 - Programme aquatique de Montréal (PAM).



Estimation des coûts.pdfFormulaire soumission.pdfTableau des coûts.pdf



Récapitulatif PV.pdfRÉSULTATS.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-4140
Télécop. : 514-868-4562

BUDGET

No. d'appel d'offres	NDG-CDN-16-AOP-DAI-001
Projet	Parc Van Horne Travaux de transformation de la pataugeoire en jeux d'eau Index 0139
Responsable	Brigitte Lemay

Budget évalué par l'arrondissement	
Contrat	
Contingences	
Total (avec les taxes)	
Incidences	

Estimation des coûts par la firme de professionnels au projet	
Contrat	407 800,00 \$ avant taxes
Contingences	40 780,00\$ avant taxes
Total (avec les taxes)	448 580,00 \$ + taxes = 515 754,86 \$
Incidences	6 000,00 \$ + taxes = 6 898,50 \$

Signature

Date de révision

28 janvier 2016

COPIE

Arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce
5160, boulevard Décarie, bureau 600
Montréal (Québec) H3X 2H9

FORMULAIRE
DE SOUMISSION DES
TRAVAUX - CONTRAT À
PRIX FORFAITAIRE
ADDENDA No.1 MOD No.2

Appel d'offres Public
no CDN-NDG-16- AOP-DAI-001

Nous, soussignés, Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.)

(Nom de l'entrepreneur ou raison sociale)

2249 Chemin Forest, Rawdon, Qc. J0K 1S0

(450) 834-5678

(Adresse commerciale aux fins du présent contrat) (Téléphone)

Après avoir visité les lieux et nous être familiarisés avec les conditions locales et toutes les exigences des documents de la présente soumission, offrons par les présentes à la Ville de Montréal d'exécuter les travaux suivants :

TITRE

Projet : **Parc Van Horne - Travaux de transformation de la patageoire en jeux d'eau**
Contrat : DAI-001

Adresse : **4900, avenue Van Horne**
Index : **0139-000**

Conformément aux documents de soumission, pour un prix forfaitaire (total de la page 10) de :

348 384.14 \$ (1)

(Chiffres)

Trois cent quarante huit mille trois cent quatre vingt quatre

et **14 /100 dollars,**

(Montant du forfait en toutes lettres)

Toutes taxes incluses, ainsi que les travaux contingents et supplémentaires requis par le Directeur, incluant taxes, pour un montant maximal de **10 %** du total de la case 4 ci-dessus:

34 838.41 \$ (2)

(Chiffres)

Formant un montant maximal, incluant les taxes, de

383 222.55 \$ (3) = (1) + (2)

(Chiffres)

Trois cent quatre vingt trois mille deux cent vingt deux

et **55 /100 dollars,**

(Montant du forfait en toutes lettres)

Nous nous engageons à compléter les travaux au plus tard **soixante (60) jours de calendrier** à partir de la date mentionnée, par le directeur, dans l'ordre écrit de débiter les travaux.

Nous reconnaissons que l'acceptation de notre offre par résolution au conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Cotes-des-Neige / Notre-Dame-de-Grâce constituera le "contrat" entre les parties qui élisent, à cette fin, domicile à Montréal.

Un Cautonnement de soumission (cautionnement de soumission, chèque visé ou garantie bancaire) au montant représentant 10% du coût total de la soumission soit, trente huit mille trois cent vingt cinq dollars (.....**38 325.00**..\$) accompagne cette soumission.

Parc Van Horne
Travaux de transformation de la patageoire en jeux d'eau

Soumission : **CDN-NDG-16-AOP-DAI-001**

PAGE 1 de 12

Montréal 



Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
5160, boulevard Décarie, bureau 600
Montréal (Québec) H3X 2H9

FORMULAIRE
DE SOUMISSION DES
TRAVAUX – CONTRAT À
PRIX FORFAITAIRE
ADDENDA NO.1 MOD NO.2

Appel d'offres Public
no CDN-NDG-16- AOP-DAI-001

Cette soumission devra être reçue au Bureau accès Montréal de l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, situé au :

5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H3X 2H9

avant quatorze (14) heures, le mardi 16 février 2016. Cette soumission sera ouverte immédiatement après l'échéance du délai prévu pour sa présentation.

Nom: Frédéric Limoges

Signature: 

Date: 15 février 2016

En qualité de: Président

Projet : CDN-NDG 16-AOP-DAI-001

Parc Van Horne - Index 0139-000

Travaux de transformation de la pataugeoire en jeux d'eau

révision 2016-02-17

		Tps 5,0%		Tvq 9,975%	Total
Contrat :	<u>Travaux forfaitaires</u>				
	Prix forfaitaire	303 008,61	15 150,43	30 225,10	348 384,14
	Sous-total :	303 008,61	15 150,43	30 225,10	348 384,14
	Contingences	30 300,86	1 515,04	3 022,51	34 838,41
	Total - Contrat :	333 309,47	16 665,47	33 247,61	383 222,55
Incidences :	Total - Incidences :	6 000,00	300,00	598,50	6 898,50
	Coût des travaux (Montant à autoriser)	339 309,47	16 965,47	33 846,11	390 121,05

préparé par Brigitte Lemay

Procès-verbal d'ouverture de soumissions tenue aux bureaux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—
Notre-Dame-de-Grâce, le **mardi 16 février 2016 à 14 heures.**

Sont présents :

- | | | |
|------------------|--|---|
| • Katerine Rowan | Secrétaire d'arrondissement
substitut | Direction des services
administratifs et du greffe
Division du greffe |
| • Brigitte Lemay | Gestionnaire immobilier | Division de l'aménagement des
parcs – actifs immobiliers |
| • Danièle Lamy | Secrétaire d'unité administrative | Direction des services
administratifs et du greffe
Division du greffe |

Les soumissions reçues pour **CDN-NDG-16-AOP-DAI-001 - PARC VAN HORNE - Travaux pour la transformation de la patageoire en jeux d'eau** sont ouvertes par la secrétaire d'arrondissement substitut de la division du greffe.

Les firmes mentionnées soumettent des prix :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	394 176,84 \$
URBEX CONSTRUCTION INC.	434 502,40 \$
CONSTRUCTION MORIVAL LIMITÉE	453 935,10\$
NORDMEC CONSTRUCTION INC.	522 002,60 \$
AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST (9114-5698 QUÉBEC INC.)	496 467,80 \$
PAYSAGISTE PROMOVERT INC.	490 685,48 \$
TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS (9153-5955 QUÉBEC INC.)	383 222,55 \$
LES ENTREPRISES BERTHIER INC.	463 572,30 \$
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.	490 650,06 \$
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	772 430,79 \$
SALVEX INC.	466 051,16 \$

L'appel d'offres sur invitation de l'aménagement des parcs – actifs immobiliers a été publié dans Le Devoir et sur le site SEAO le 28 janvier 2016.

Le secrétaire d'arrondissement substitut transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, à la Division de l'aménagement des parcs – actifs immobiliers, pour étude et rapport

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement substitut
Division du greffe

SOUMISSION CDN-NDG-16-AOP-DAI-001

PARC VAN HORNE

Travaux pour la transformation de la patinoire en jeux d'eau

SOUMISSIONS

1	LES EXCAVATIONS SUPER INC.	394 176,84 \$
2	URBEX CONSTRUCTION INC.	434 502,40 \$
3	CONSTRUCTION MORIVAL LIMITÉE	453 935,10\$
4	NORDMEC CONSTRUCTION INC.	522 002,60 \$
5	AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST (9114-5698 QUÉBEC INC.)	496 467,80 \$
6	PAYSAGISTE PROMOVERT INC.	490 685,48 \$
7	TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS (9153-5955 QUÉBEC INC.)	383 222,55 \$
8	LES ENTREPRISES BERTHIER INC.	463 572,30 \$
9	LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.	490 650,06 \$
10	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	772 430,79 \$
11	SALVEX INC.	466 051,16 \$

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES

1	AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST (9114-5698 QUÉBEC INC.)
2	AQUAM SPÉCIALISTE AQUATIQUE
3	APCHQ
4	CONSTRUCTION MORIVAL LIMITÉE
5	GROUPE MÉCANO INC.
6	INSTALLUME INC.
7	LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC.
8	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
9	LES ENTREPRISES BERTHIER INC.
10	LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.
11	LV CONSTRUCTION
12	NORDMEC CONSTRUCTION INC.
13	PAYSAGISTE PROMOVERT INC.
14	PISCINES EDB
15	SALVEX INC.
16	SUPER EXCAVATION INC.
17	TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS(9153-5955 QUÉBEC INC.)
18	URBEX CONSTRUCTION INC.
19	VILLE DE CHÂTEAUGUAY

Dossier # : 1165302001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder à Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.) le contrat pour les travaux de transformation de la pataugeoire en jeux d'eau au parc Van Horne et autoriser une dépense à cette fin de 339 309,47 \$, plus les taxes, pour un total de 390 121,05 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (11 soumissionnaires). Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-001 - Programme aquatique de Montréal (PAM).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Analyse des soumissions CDN-NDG-16-AOP-DAI-001 \(Parc Van Horne\).pdf](#)



[Intervention - CDN-NDG-16-AOP-DAI-001 \(Parc Van Horne\).pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Katerine ROWAN
secrétaire-recherchiste

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-24

Denis GENDRON
Directeur - serv. adm. et du greffe en arrondissement

Tél : (514) 872-8436
Division : Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce

Entreprise	NEQ	Autorisation AMF ¹	Attestation fiscale	Liste PGC ²	RENA ³	Liste RBQ ⁴	Licence RBQ ⁵	Garantie de soumission	Lettre d'engagement (Formulaire 2)	Commentaire	Conformité
Les Excavations Super Inc.	1142493619	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Urbex Construction Inc.	1161557807	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	Attestation RQ délivrée le 25 novembre 2015 (échéance DE 90 jours le 23 février 2016)	OK
Construction Morival Ltée	1142801506	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	Irrégularité mineure pouvant être corrigée: Certificat d'attestation Loi sur la Publicité légale des entreprises absent de la soumission	OK
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.)	1160680998	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	Attestation RQ délivrée le 7 décembre 2015 (échéance DE 90 jours le ou vers le 7 mars 2016)	OK
Paysagiste Promoverit Inc.	1147610175	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Terrassement Limoges et Fils (9153-5955 Québec Inc.)	1162862412	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Les Entreprises Berthier Inc.	1140721912	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Les Entreprises de Construction Ventec Inc.	1145668878	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK		OK
Salvex Inc.	1143368356	OK		N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	Irrégularité majeure: Attestation Revenu Québec manquante	NON CONFORME
Nordmec Construction Inc.	1164575657	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	Irrégularités mineures pouvant être corrigées: Certificat d'attestation Loi sur la Publicité légale des entreprises absent de la soumission ET les garanties soumises sont des copies	OK

Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	1144756336	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	OK
-------------------------------	------------	----	----	-----	-----	-----	----	----	----	----

1. Vise les contrats visés par le Décret 1049-2013, 795-2014 ou un autre décret.
NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Autorisation déposée avec la soumission
2. Liste du contentieux (Version du **2015-07-16**) et REQ. Analyse de premier niveau. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée.
3. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée. Vérification en date du **2015-06-03**.
4. Vise les contrats d'exécution de travaux. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée. Vérification en date du **2015-06-03**.
5. Vise les contrats d'exécution de travaux. La vérification des catégories et sous-catégories exigées relève du service demandeur.

**DIVISION DU GREFFE - CDN-NDG - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :
 Titre de l'appel d'offres :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :
 Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :
 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Terrassement Limoges et Fils (9153-5955 Québec Inc.)	383 222.55 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les Excavations Super Inc.	394 176.84 \$	<input type="checkbox"/>	
Urbex Construction Inc.	434 502.40 \$	<input type="checkbox"/>	
Construction Morival Limitée	453 935.10 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Entreprises Berthier Inc.	463 572.30 \$	<input type="checkbox"/>	
Salvex Inx.	466 051.16 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Entreprises de Construction Ventec Inc.	490 650.06 \$	<input type="checkbox"/>	
Paysagiste Promovert Inc.	490 685.48 \$	<input type="checkbox"/>	
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.)	496 467.80 \$	<input type="checkbox"/>	
Nordmec Construction Inc.	522 002. 60 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	772 430.79 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

- 1) Les montants soumis incluent des contingences de 10 %.
- 2) La soumission de la firme Salvex Inc. a été qualifiée non conforme vue l'absence de l'attestation de Revenu Québec.

Préparé par :

Katerine Rowan

Le

19 - 2 - 2016

Dossier # : 1165302001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder à Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.) le contrat pour les travaux de transformation de la pataugeoire en jeux d'eau au parc Van Horne et autoriser une dépense à cette fin de 339 309,47 \$, plus les taxes, pour un total de 390 121,05 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (11 soumissionnaires). Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-001 - Programme aquatique de Montréal (PAM).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Fichier des infos budg. et compt. PAM - TRAVAUX DE TRANSFORMATION. - Terrassement Limoges et Fils. - VAN HORNE.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-29

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514 868-3644
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
Service/Arrondissement : CDN - NDG

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

#

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul net de taxes 2016

Contrat		Avec taxes
Montant avant taxes		333,309.47
TPS 5%		16,665.47
TVQ 9,975%		33,247.62
Contrat →		383,222.56
Ristourne TPS à 100%		(16,665.47)
Ristourne TVQ à 50%		(16,623.81)
Dépense →		349,933.28

349933.2798

Incidence		Avec taxes
Montant avant taxes		6,000.00
TPS 5%		300.00
TVQ 9,975%		598.50
Contrat →		6,898.50
Ristourne TPS à 100%		(300.00)
Ristourne TVQ à 50%		(299.25)
Dépense →		6,299.25

TOTAL imputable 356,232.53

GDD	1165302001	1155302012	1155302007	1155302006	TOTAL		
TOTAL AU NET PROJET VAN HORNE	356,232.53	89,129.86	17,637.90	9,763.84	472,764.13		
CORPO (SUBVENTION PAM)	127,350.07	44,564.93	0.00	0.00	171,915.00	36%	***
ARRON	228,882.46	44,564.93	17,637.90	9,763.84	300,849.13	64%	

*** La subvention accordée par le CORPO PAM (171 915 \$) correspond à **40 % du coût estimé** du projet qui se situait à 422 418 \$ (**GDD 1155302009**)
Le total du projet étant de 472 764, 13 \$, la différence est absorbée par l'arrondissement CDNNDG

Ristourne 2015 - 1.049875

GDD1165302001 - PAM 2014-2016 Transformation de la pataugeoire du parc Van Horne en jeux d'eau - Travaux de transformation. - Terrassement Limonges et Fils

Calcul des dépenses							
	Montant avant taxe	TPS	TVQ	Dépenses t.t.i	Crédits	Quote-part CORPO 40%	Quote-part ARRON 60%
Contrat	303,008.61	15,150.43	30,225.11	348,384.15	318,121.16	127,350.07	228,882.46
Contingences	30,300.86	1,515.04	3,022.51	34,838.41	31,812.12		
S-total	333,309.47	16,665.47	33,247.62	383,222.56	349,933.28	127,350.07	228,882.46
Incidences	6,000.00	300.00	598.50	6,898.50	6,299.25		
Total projet	339,309.47	16,965.47	33,846.12	390,121.06	356,232.53	127,350.07	228,882.46



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
 Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : FÉV Année : 2015 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 20-02-2015 Nom d'écriture : 150220udesjvc -

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												0.00	0.00	

Remarques

Veuillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.

Demande de virement de crédits

Période : _____

Téléphone : 514-868-5140

Saisie par: _____
Initial: _____

Confirmation # : _____

Service/Arrondissement : CDN NDG

Description du virement : 160307udesjvc - Transformation de la pataugeoire Van Horr
(Exemple: 140308udechna - Description) **Le code U doit être

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur	À (DT)	De (CT)
1	6406	0609162	800250	01909	57201	000000	0000	102600	000000	98001	00000		228,882.46
2	6406	0609162	800250	07165	57201	000000	0000	159883	000000	22035	00000	228,882.46	
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													
14													
15													
16													
17													
18													
19													

Total de l'écriture 228,882.46 228,882.46

Remarques

Approbation: _____ Date: _____

Report : _____
(V.90) (Signature) (Date) (Confirmation #)

Approbation Directeur d'Arrond

Stéphane Plante

Catégorie de virement : V.10 V.20 V.90

**Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre à la personne qui a le pouvoir de faire la saisie de
Si vous effectuez la saisie pour une personne autorisée en vertu du règlement de délégation, veuillez transmettre la copie signée à Nathalie De**

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demander : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
Service/Arrondissement : CDN - NDG

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!

17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!
39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Feuille d'actualisation pour suivre le budget du PAM - Années 2014 - 2015 - 2016

En date du: **7 mars 2016**

PTI - portion Ville allouée:		
2014	2015	2016
800	800	630
Budget restant		
800	458	356

PAM	Dossier	Sous-projet Investi (Corpo)	Projet SIMON (Corpo)	Sous-projet Investi (Arron)	Projet SIMON (Arron)	Total NET prévu au dossier	Portion CORPO (50 %)	Portion ARRON (50 %)	Ville a contribué dans le dossier	Arrondissement a contribué dans le dossier	Engagements à date (CORPO et ARRON.) au net	Dépenses totales à date (CORPO et ARRON.) au net	CR AUTORISÉS DISP. du coût total prévu	Commentaires	2014	2015	2016	
1	2014-2016 2143942002		PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Loyola en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Hon. Prof.	1534227 006	156204			25,406.98 \$	25,406.98 \$	- \$	25,406.98 \$	- \$	25	-			25	
2	2014-2016 1143942005		PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Loyola en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Achat et installation des jeux d'eau	1534227 007	156226	1534227 008	156482	86,599.86 \$	43,299.13 \$	43,299.13 \$	43,299.13 \$	43,299.13 \$	87	86,600			43	
3	2014-2016 2144921001		PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Rosemary Brown en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Hon. Prof.	1534227 009	156516	1534227 011	156931	20,997.50 \$	20,997.50 \$	- \$	20,997.50 \$	- \$	21	20,998			21	
4	2014-2016 2144921001		PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Rosemary Brown en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Hon. Prof. Aménagement paysager - MÉTA +FORME paysages	1534227 009	156516	1534227 011	156931	6,509.23 \$	6,509.23 \$	- \$	6,509.23 \$	- \$	21	6,509			7	
5	2014-2016 1154921002		PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Rosemary Brown en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Achat et installation des jeux d'eau	1534227 009	156516	1534227 011	156931	102,579.95 \$	51,289.98 \$	51,289.98 \$	51,289.98 \$	51,289.98 \$	103	102,580			51	
6	2014-2016 1155302001		PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Loyola en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Travaux - Groupe Mécano inc.	1534227 007	156226	1534227 008	156482	259,998.09 \$	117,295.56 \$	142,702.52 \$	117,295.56 \$	142,702.52 \$	117	142	Correspond à 50% de l'ensemble du projet LOYOLA		117	
7	2014-2016 1154921005		PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Rosemary Brown en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Travaux	1534227 009	156516	1534227 011	156931	165,421.45 \$	68,957.36 \$	96,464.07 \$	68,957.36 \$	96,464.07 \$	69	96	Correspond à 50% de l'ensemble du projet Rosemary Brown		69	
8	2014-2016 1155896003		PAM - Mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme - Étude	1534227 015	159048	1534227 014	159047	10,288.78 \$	5,144.39 \$	5,144.39 \$	5,144.39 \$	5,144.39 \$	5	5			5	
8	2014-2016 1155896006		PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Van Horne en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Hon. Prof.			1534227 016	159883	17,637.90 \$	- \$	17,637.90 \$	- \$	17,637.90 \$	5	5			0	
8	2014-2016 1155896007		PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Van Horne en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Hon. Prof.			1534227 016	159883	9,763.84 \$	- \$	9,763.84 \$	- \$	9,763.84 \$	5	5			0	
11	2014-2016 1155896004		PAM - Mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme - Hon. Prof. - G.H. inc.	1534227 015	159048	1534227 014	159047	7,874.06 \$	3,937.03 \$	3,937.03 \$	3,937.03 \$	3,937.03 \$	4	4			4	
	2014-2016 1155302012		PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Van Horne en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Fourn. Et Install. - Tessier Récréo-Parc inc.	1534227 018	160959	1534227 016	159883	89,129.86 \$	44,564.86 \$	44,565.00 \$	44,565.00 \$	44,564.86 \$	89	89				45
13	2014-2016 1155302001		PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Van Horne en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Travaux - Terrassement Limoges et fils	1534227 018	160959	1534227 016	159883	356,232.53 \$	127,350.03 \$	228,882.46 \$	127,350.03 \$	228,882.46 \$	127	229	Montant Corpo, correspond à 40% de la subvention accordée			229
14	2014-2016 1155302001		PAM - Transformation de la pataugeoire du parc Van Horne en jeux d'eau et aménagement paysager du pourtour - Mobilier urbain - 3 fournisseurs			1534227 016	159883	50,816.47 \$	- \$	50,816.47 \$	- \$	50,816.47 \$	51	51	Assumée à 100% par l'ARRON			0
Budget non utilisé - pas de projet soumis																		
TOTAL BUDGET UTILISÉ:															0	342	274	
TOTAL BUDGET RESTANT:															800	458	356	
						1,209,256.50 \$	514,752.05 \$	694,502.79 \$	514,752.19 \$	694,502.65 \$	729.00 \$	217,312.54 \$	- \$					

Dossier # : 1165302001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder à Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.) le contrat pour les travaux de transformation de la pataugeoire en jeux d'eau au parc Van Horne et autoriser une dépense à cette fin de 339 309,47 \$, plus les taxes, pour un total de 390 121,05 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (11 soumissionnaires). Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-001 - Programme aquatique de Montréal (PAM).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1165302001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina TAZAIRT
Préposé au budget
Tél : 514-872-2188

Mario Primard
Agent comptable analyste
514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-26

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7174

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : _____ Téléphone : _____
Service/Arrondissement : Service des finances

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2015

Contrat	Avec taxes
Montant avant taxes	333,309.46
TPS 5%	16,665.47
TVQ 9,975%	33,247.62
Contrat →	383,222.55
Ristourne TPS à 100%	(16,665.47)
Ristourne TVQ à 50%	(16,623.81)
Dépense →	349,933.27

Incidence	Avec taxes
Montant avant taxes	6,000.00
TPS 5%	300.00
TVQ 9,975%	598.50
Contrat →	6,898.50
Ristourne TPS à 100%	(300.00)
Ristourne TVQ à 50%	(299.25)
Dépense →	6,299.25

TOTAL imputable **356,232.52**

DOSSIER	:	
Estimation du coût du projet	:	383,222.55 \$
Contrat travaux	:	383,222.55 \$
Incidences	:	6,898.50
Laboratoire	:	-
Ingénierie	:	-
Imprévus	:	-
Moins ristourne (TPS)	:	(16,965.47)
Moins ristourne (TVQ)	:	(16,923.06)
Coût total du projet	=	356,232.52 \$

IMPUTATION

Requêtant	:	59-00
Projet d'investi	:	34227
Sous-projet	:	1534227 018
Exécutant	:	59-00 0
Projet SIMON	:	160959

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2015-2017	127351	0	0	0	127351
Prévision de la dépense					
Brut	127351	0	0	0	127351
Autre	0	0	0	0	0
Sub-C	0	0	0	0	0
Net	127351	0	0	0	127351
Écart	0	0	0	0	0



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : _____ Téléphone : _____
 Service/Arrondissement : Service des finances

Période : FÉV Année : 2016 **FÉV-16** Description de l'écriture : GDD 1165302001 Engagement CC65302001

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
h	6101	7715036	802505	01909	57201	000000	0000	112522	000000	98001	00000		127,351.00	
2	6101	7715036	800250	07165	57201	000000	0000	160959	000000	15010	00000	127,351.00		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
29														
30														
31														
32														
33														
34														
35														
36														
37														
38														
39														
40														
Total de l'écriture :												127,351.00	127,351.00	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demander : _____ Téléphone : _____
Service/Arrondissement : Service des finances

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	6101.7715036.802505.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	0.00	127,351.00
2	6101.7715036.800250.07165.57201.000000.0000.160959.000000.15010.00000	127,351.00	0.00
3	0.00	0.00
4	0.00	0.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00

17	0.00	0.00
18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00
21	0.00	0.00
22	0.00	0.00
23	0.00	0.00
24	0.00	0.00
25	0.00	0.00
26	0.00	0.00
27	0.00	0.00
28	0.00	0.00
29	0.00	0.00
30	0.00	0.00
31	0.00	0.00
32	0.00	0.00
33	0.00	0.00
34	0.00	0.00
35	0.00	0.00
36	0.00	0.00
37	0.00	0.00
38	0.00	0.00
39	0.00	0.00
40	0.00	0.00

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!



Dossier # : 1163558002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Les Équipements Colpron inc., un contrat au montant de 115 665,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un tracteur utilitaire, quatre roues motrices, de 80 HP ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'appel d'offres public 16-14984 (4 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDER :

D'accorder, à Les équipements Colpron inc., un contrat pour la fourniture d'un tracteur utilitaire, quatre (4) roues motrices, de 80 HP ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'appel d'offre 16-14984.

D'autoriser une dépense à cette fin de 115 665,62 \$, taxes incluses et comprenant, le cas échéant, tous les frais accessoires (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-03 08:23

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1163558002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Les Équipements Colpron inc., un contrat au montant de 115 665,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un tracteur utilitaire, quatre roues motrices, de 80 HP ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'appel d'offres public 16-14984 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du renouveau de la gestion stratégique du parc des équipements de l'arrondissement et en vue d'améliorer les processus et la performance, les prévisions d'acquisition et de remplacement des équipements s'échelonnent sur une base triennale, selon une liste des véhicules ciblés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le règlement d'emprunt spécifique **RCA14 17243** approuvé par le conseil d'arrondissement en décembre 2014 inclut les équipements susmentionnés.

DESCRIPTION

L'acquisition de cet équipement permettra à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de procéder à l'exécution de travaux à la Direction des travaux publics. Ils seront utilisés tout au long de l'année pour les activités de la division des Parcs (coupe de gazon, resurfaçage des glaces extérieures et soufflage de neige, manutention de matériel et d'équipements, etc.). Cette acquisition respecte la planification des besoins identifiés par la Direction des travaux publics.

Vous trouverez ci-dessous la liste des entreprises qui ont soumissionné et les prix soumis par chacune d'elles :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)	CONFORMITÉ
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC.	115 665,62 \$	Conforme
EQUIPEMENTS G. GAGNON INC.	129 463,99 \$	Conforme
LANG PATENAUDE (KUBOTA MONTREAL)	115 969,99 \$	Conforme
LONGUS EQUIPEMENT INC	125 440,23 \$	Conforme

JUSTIFICATION

Cet équipement remplacera les unités 413-01108 et 511-05050 dont le coût des réparations dépassent la valeur des équipements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les informations relatives aux règlements d'emprunt, aux codes d'imputation et au numéro de sous-projets sont indiquées dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du Greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Appel d'offres public 16-14984 préparé par la Direction de l'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Patricia ARCAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève REEVES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Geneviève REEVES, 26 février 2016
Lucie MC CUTCHEON, 25 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-19

Alain F FORTIN
Chef de section opérations travaux publics

Tél : 514 872-1780
Télécop. : 514 872-1936

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Dossier # : 1163558002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder à Les Équipements Colpron inc., un contrat au montant de 115 665,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un tracteur utilitaire, quatre roues motrices, de 80 HP ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'appel d'offres public 16-14984 (4 soumissionnaires).



[CDN-NDG - Devis 41515C11 - Préparation des documents pour l'o.pdf](#)



[16-14984 Equipemnt Colpron.pdf](#) [14984-tcp.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain F FORTIN
Chef de section opérations travaux publics

Tél : 514 872-1780
Télécop. : 514 872-1936

**CDN-NDG - Devis 41515C11 - Préparation des documents pour
l'octroi de contrat d'acquisition de matériel roulant**

Lucie MC CUTCHEON

A : Alain F FORTIN,
Marie-Claire DUBE

2016-02-09 15:01

Cc : Alain SAVARD, Patrice GUINDON, Elise
THERRIEN, Renée VEILLETTE, Pierre
GATINEAU, Luc TROTTIER, Philippe SAINT-VIL,
Sylvain TARDIF

Bonjour,

Voici le détail des coûts rattachés à votre planification d'acquisition de matériel roulant :

Devis: 41515C 11

Description: Fourniture d'un tracteur utilitaire de 59,7 KW (80 HP), quatre (4) roues motrices et d'une cabine ROPS.

Marque / Modèle / Année: Massey Ferguson, MF4609M, 2016

Appel d'offres public : 16-14984 (4 soum.)

Adjudicataire : Les équipements Colpron inc.

Délai de livraison: 180 jours suite à l'émission du bon de commande

Unité d'affaires : Arrondissement CDN-NDG

	Prix unitaire	Qté		Total soum.
<u>Article 1</u> Fourniture d'un tracteur utilitaire de 80 HP, quatre (4) roues motrices et d'une cabine ROPS	78 103,00 \$	1	Non taxable	78 103,00 \$
<u>Article 1.1</u> Droits spécifique sur les pneus	3,00 \$	2	Non taxable	6,00 \$
<u>Article 2</u> Prise de force (PDF) avant (art. 6.1)	7 905,00 \$	1	Non taxable	7 905,00 \$
<u>Article 3</u> Attelage trois (3) points avant et sorties hydrauliques (art. 6.2)	7 065,00 \$	1	Non taxable	7 065,00 \$
<u>Article 4</u> Chargeur avec godet à usage général (art.6.3)	9 783,00 \$	1	Non taxable	9 783,00 \$
Sous total (non taxable)				102 862,00 \$
	Prix unitaire	Qté		Total soum.
<u>Article 5</u> Système de fourches à palettes (art.6.4)	911,00 \$	1	Taxable	911,00 \$
<u>Article 6</u> Ensemble de contre poids compatible sur l'attelage trois points arrière et avant (art. 6.5)	1 030,00 \$	1	Taxable	1 030,00 \$
<u>Article 8</u> Souffleuse à neige frontale (art.6.7)	9 195,00 \$	1	Taxable	9 195,00 \$
Sous total (taxable)				11 136,00 \$
Sous total (non taxable)				102 862,00 \$
Sous total (taxable)				11 136,00 \$
5,00% TPS:				556,80 \$
9,975% TVQ:				1 110,82 \$
Total + Taxes:				115 665,62 \$
Ristourne TPS (100%):				(556,80) \$
Ristourne TVQ (50,0%):				(555,41) \$
Total moins ristourne TPS et TVQ				114 553,41 \$

* Tracteur dont la prise de force est de 60 HP et + est un bien détaxé

Dossier décisionnel

Si un dossier décisionnel pour l'octroi de contrat est requis, vous devez acheminer vos demandes aux personnes suivantes :

- Service du matériel roulant et des ateliers: **Lucie Mc Cutcheon (partie prenante)**
- Service de l'approvisionnement – Appel d'offres seulement: **Renée Veillette** ou **Luc Trottier (intervenant)**
(Le Service de l'approvisionnement ne faire aucune intervention pour les achats sur entente-cadre)

Procédure d'émission d'un bon de commande – acquisition de véhicule(s) neuf(s) et/ou d'aménagement de véhicule(s)



Procédure BC_ 2013-04-18.pdf

Pour toute question ou information, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Lucie Mc Cutcheon
Agente de recherche
Direction générale adjointe - Services institutionnels
Service du matériel roulant et des ateliers

Notre expertise à votre service

Montréal

: 514 868-3620

: 514 872-1912

: Lucie.mccutcheon@ville.montreal.qc.ca

2269, rue Viau
Montréal (Québec) H1V 3H8

Pour plus de renseignements sur nos produits et services, composez le 514-872-8773
ou écrivez-nous au dmra@ville.montreal.qc.ca

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services Institutionnels
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

SECTION IV
FORMULAIRES DE
SOUSSION

Appel d'offres public
N° 16-14984
biens et services généraux
APP_145_BS_R2_201107_public_R120151029

ORIGINAL 

SECTION IV
FORMULAIRES DE SOUSSION

Documents à retourner

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Page sommaire	Appel d'offres public N° 16-14984 biens et services généraux APP_145_BS_R2_201107_public_R120151029
--	--	--

Émission :	Fermeture :	A :
6 janvier 2016	27 janvier 2016	14 h

Acquisition de tracteurs utilitaires de 80 hp avec équipements et accessoires – Quantité 3

Cette soumission devra être reçue au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, au comptoir de réception des soumissions (R-134), **avant 14 h le 27 janvier 2016**. Cette soumission sera ouverte immédiatement après l'échéance du délai prévu pour sa présentation dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville.

Aucune garantie de soumission n'est exigée pour cet appel d'offres.

Description et sommaire de soumission	Montant								
Acquisition de tracteurs utilitaires, selon les instructions au soumissionnaire, les clauses administratives générales et particulières, les formulaires de soumission, les renseignements complémentaires, les clauses techniques générales, le plan ainsi que le devis technique no 41415C11 ci-annexé.	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-right: 10px;">Montant total avant taxes :</td> <td style="border-top: 1px solid black; text-align: right;">337,710.00 \$</td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">Taxe sur les produits et services 5 % :</td> <td style="border-top: 1px solid black; text-align: right;">1,893.05 \$</td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">Taxe de vente du Québec 9,975 % :</td> <td style="border-top: 1px solid black; text-align: right;">3,776.63 \$</td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">Montant total :</td> <td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black; text-align: right;">343,379.68 \$</td> </tr> </table>	Montant total avant taxes :	337,710.00 \$	Taxe sur les produits et services 5 % :	1,893.05 \$	Taxe de vente du Québec 9,975 % :	3,776.63 \$	Montant total :	343,379.68 \$
Montant total avant taxes :	337,710.00 \$								
Taxe sur les produits et services 5 % :	1,893.05 \$								
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	3,776.63 \$								
Montant total :	343,379.68 \$								

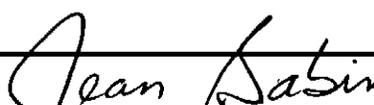
Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1160364270 Si non inscrit au REQ, cocher ici :

Nous, soussignés..... Les Équipements Colbron Inc......
 Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

..... 5 chemin de la Beauce, Sainte-Martine, Québec, J0S 1V0.....
 Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addenda le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du cahier des charges, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres.

Nom et titre du responsable (en majuscules) : JEAN BABIN, REPRÉSENTANT AUX VENTES	Téléphone : 450 427-2339					
	Télécopieur : 450 427-3487					
	Courriel : <u>jbabin1948@gmail.com</u>					
Signature : 	Jour	27	Mois	01	Année	2016

Note : Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadien. Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions du cahier des charges pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 16-14984 biens et services généraux APP_145_BS_R2_201107_public_R120151029
--	--	--

Acquisition de tracteurs utilitaires de 80 hp avec équipements et accessoires – Quantité 3

Numéro d'article	Description	Quantité	Prix unitaire	Montant total
Article 1	Acquisition de tracteur utilitaire de 80 hp, selon les caractéristiques décrites au devis n° 41415C111. <u>Marque et modèle de référence :</u> Kubota M5-091 Marque proposée : <u>Massey Ferguson</u> Modèle proposé : <u>MF4609M</u>	3	<u>78,103.00</u> \$	<u>234,309.00</u> \$
Article 1.1	Droit environnemental sur les pneus neufs.	<u>8</u>	<u>3.00</u> \$	<u>24.00</u> \$
Article 2	Fourniture et installation d'une prise de force (PTO) avant, tel que décrit à l'article 6.1 du devis. Équipement taxable : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	3	<u>7,905.00</u> \$	<u>23,715.00</u> \$
Article 3	Fourniture et installation d'un attelage trois point (3) points avant et sorties hydrauliques, tel que décrit à l'article 6.2 du devis. Équipement taxable : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	3	<u>7065.00</u> \$	<u>21,195.00</u> \$
Article 4	Fourniture et installation d'un chargeur muni d'un accouplement rapide avec godet à usage général, tel que décrit à l'article 6.3 du devis. Équipement taxable : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	2	<u>9,783.00</u> \$	<u>19,566.00</u> \$
Article 5	Fourniture et installation d'un système de fourche à palettes, tel que décrit à l'article 6.4 du devis. Équipement taxable : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	2	<u>911.00</u> \$	<u>1,822.00</u> \$

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 16-14984 biens et services généraux APP_145_BS_R2_201107_public_R120151029
--	--	--

Article 6	Fourniture et installation d'un contrepoids compatible sur l'attelage trois(3) points arrière et avant, tel que décrite à l'article 6.5 du devis. Équipement taxable : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	3	1,030.00 _____ \$	3,090.00 _____ \$
Article 7	Fourniture d'un jeu de quatre (4) pneus à gazon sur jantes, tel que décrit à l'article 6.6 du devis. Équipement taxable : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	1	5,364.00 _____ \$	5,364.00 _____ \$
Article 8	Fourniture et installation d'une souffleuse à neige frontale à deux (2) phases, tel que décrite à l'article 6.7 du devis. Équipement taxable : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	3	9,195.00 _____ \$	27,585.00 _____ \$
Article 9	Fourniture et installation d'un sous-châssis arrière du tracteur adaptable pour une débroussailleuse, tel que décrit à l'article 6.8 du devis. Équipement taxable : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	1	1,040.00 _____ \$	1,040.00 _____ \$
MONTANT TOTAL AVANT TAXES *:				337,710.00 ===== \$

* Montant à reporter à la page sommaire.

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres public N° 16-14984 biens et services généraux APP_145_BS_R2_201107_public_R120151029
--	--	--

Ces renseignements complémentaires sont requis dans le cadre de cet appel d'offres. Veuillez compléter les pages suivantes **et les retourner avec votre soumission.**

SECTION A

1. **Conditions de paiement relatives à cet appel d'offres :** Net 30 jours

N.B. : Vous trouverez plus d'information concernant les conditions de paiement dans la clause 6 des clauses administratives générales.

2. **Confirmation de réception des addenda (s'il y a lieu) :**

Addenda n° 1 : 26 janvier 2016 Addenda n° 3 : _____

Addenda n° 2 : _____ Addenda n° 4 : _____

3. **Le soumissionnaire doit déclarer ses liens d'affaires avec les personnes ou firmes indiquées ci-dessous comme ayant soutenu la Ville dans la préparation dudit appel d'offres.**

N°	Nom	Organisation	Lien/s d'affaire/s	Indiquez le/les liens d'affaires
1			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
2			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
3			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

En déposant sa soumission, son signataire affirme solennellement que les renseignements qu'il a fournis sont complets et exacts.

4. **Sous-traitants (si applicable) :**

1. _____

Nom de la compagnie

Nom du contact et téléphone

Province - Pays

Contribution

Contribution

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Renseignements complémentaires	Appel d'offres public N° 16-14984 biens et services généraux APP_145_BS_R2_201107_public_R120151029
--	--	--

SECTION B

8. Délai de livraison :

La ville de Montréal désire acquérir ces tracteurs avec équipements le plus rapidement possible. À cet égard, veuillez inscrire le délai de livraison en **jours civils**, suite à la réception de chaque bon de commande.

180 _____ / jours

9. Garantie

La garantie minimale exigée par la Ville est d'un (1) an pièces et main-d'œuvre.

Veuillez spécifier la portée de votre garantie :

- Article 1 : 24 mois ou 2000 heures, le premier échant
- Article 3 : 12 mois
- Article 4 : 12 mois
- Article 5 : 12 mois
- Article 6 : 12 mois
- Article 8 : 12 mois
- Article 9 : 12 mois

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission les garanties du manufacturier.

10. Informations sur les produits manufacturiers :

- Manufacturier : Massey Ferguson / Agco Corporation
- Adresse : Atlanta, Georgia, USA
- Responsable : Michel Letendre
- Téléphone : (450) 501-1251
- Télécopieur : _____
- Courriel : michel.letendre@agcocorp.com

Service de l'approvisionnement
 Direction générale adjointe – Services Institutionnels
 9515, rue Saint-Hubert
 Montréal (Québec) H2M 1Z4

SECTION IV
FORMULAIRES DE
SOUSSION

Renseignements
 complémentaires

Appel d'offres public
 N° 16-14984
 biens et services généraux
 APP_145_BS_R2_201107_public_R120151029

11. Informations sur le soumissionnaire

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants concernant :

La personne à contacter au sujet de la demande de livraison :

Nom : Jean Babin
 Téléphone : (450) 427-2339
 Télécopieur : (450) 427-3487
 Courriel : jbabin1948@gmail.com

La personne à contacter pour les renseignements techniques :

Nom : Richard Dulude & Stéphane Dulude
 Téléphone : (450) 427-2339
 Télécopieur : (450) 427-3487
 Courriel : colpron.services@videotron.ca

La personne à contacter au sujet des demandes de réparations, de garanties :

Nom : Richard Dulude & Stéphane Dulude
 Téléphone : (450) 427-2339
 Télécopieur : (450) 427-3487
 Courriel : colpron.services@videotron.ca

La personne à contacter au département des pièces :

Nom : Marc-André Colpron
 Téléphone : (450) 427-2339
 Télécopieur : (450) 427-3487
 Courriel : colpron.pieces@videotron.ca

<p>Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4</p>	<p>SECTION VII DEVIS TECHNIQUE</p>	<p>Appel d'offres public N° 16-14984 biens et services généraux APP_145_BS_R2_201107_public_R120151029</p>
--	---	--

SECTION VII
DEVIS TECHNIQUE

Documents à retourner

VILLE DE MONTRÉAL
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE-SERVICES INSTITUTIONNELS
SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS

DEVIS 41415C11

FOURNITURE TRACTEUR UTILITAIRE 80 HP

QUANTITÉ : TROIS (3)



Sylvain Tardif, ing. 08/12/2015
RÉDIGÉ PAR SYLVAIN TARDIF, ING.

Alain Savard, ing.
APPROUVÉ PAR ALAIN SAVARD, ING.

2015-12-02

TABLE DES MATIÈRES

1.	DESCRIPTION	3
2.	GÉNÉRALITÉS	5
3.	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	6
4.	SIGNALISATION ET ÉCLAIRAGE	10
5.	CABINE.....	12
6.	ÉQUIPEMENTS STANDARDS.....	14
7.	FINITION ET PEINTURE.....	19
8.	GARANTIE.....	19
9.	OPTION #1 : CHASSE-NEIGE FRONTAL AVEC HARNAIS	19
10.	OPTION #2 : TONDEUSE REMORQUÉE	20

Annexe : CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES 1000-83-07
- Plan : 8824



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

1. DESCRIPTION

1.1. Article #1 : Fourniture d'un tracteur utilitaire de 59.7 KW (80 HP), quatre (4) roues motrices et d'une cabine ROPS. Qté totale : Trois (3)
 - Un (1); Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
 - Un (1); Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce
 - Un (1); Arrondissement Ville-Marie

Oui _____

1.2. Marque et modèle de référence :
 - **Kubota M5-091**
 Avec les caractéristiques et l'équipement exigés au devis.

Marque: Massey Ferguson
 Modèle: MF4609M
 Année: 2016

1.3. Article #2 : Fourniture et installation d'une prise de force (PDF) avant, telle que décrit à l'article 6.1 du présent devis. Qté totale : Trois (3)
 - Un (1); Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
 - Un (1); Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce
 Un (1); Arrondissement Ville-Marie

Oui _____

1.4. Article #3 : Fourniture et installation d'un attelage trois (3) points avant et sorties hydrauliques, telle que décrit à l'article 6.2 du présent devis. Qté totale : Trois (3)
 - Un (1); Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
 - Un (1); Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce
 - Un (1); Arrondissement Ville-Marie

Oui _____

1.5. Article #4 : Fourniture et installation d'un chargeur muni d'un accouplement rapide avec godet à usage général, telle que décrit à l'article 6.3 du présent devis. Qté totale : Deux (2)
 - Un (1); Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce
 - Un (1); Arrondissement Ville-Marie

Oui _____

1.6. Article #5 : Fourniture et installation d'un système de fourches à palettes, telle que décrit à l'article 6.4 du présent devis. Qté totale : Deux (2)
 - Un (1); Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce
 - Un (1); Arrondissement Ville-Marie

Oui _____



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

- | | | |
|-------|--|------------------------------------|
| 1.7. | <p><u>Article #6</u> : Fourniture et installation d'un contrepoids compatible sur l'attelage trois (3) points arrière et/ou avant, telle que décrit à l'article 6.5 du présent devis. Qté totale : Trois (3)
 - Un (1); Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
 - Un (1); Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce
 - Un (1); Arrondissement Ville-Marie</p> | Oui _____ |
| 1.8. | <p><u>Article #7</u> : Fourniture d'un jeu de quatre (4) pneus à gazon monté sur jantes, telle que décrit à l'article 6.6 du présent devis. Qté totale : Un (1); Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.</p> | Oui _____ |
| 1.9. | <p><u>Article #8</u> : Fourniture et installation d'une souffleuse à neige frontale à deux (2) phases, telle que décrit à l'article 6.7 du présent devis. Qté totale : Trois (3)
 - Un (1); Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
 - Un (1); Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce
 - Un (1); Arrondissement Ville-Marie</p> | Oui _____ |
| 1.10. | <p><u>Article #9</u> : Fourniture et installation d'un sous-châssis arrière du tracteur adaptable pour une débroussailleuse, telle que décrit à l'article 6.8 du présent devis. Qté totale : Un (1); Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.</p> | Oui _____ |
| 1.11. | <p><u>Option #1</u> : Fournir le prix unitaire pour la fourniture d'un chasse-neige frontal de neuf(9) pieds et harnais, telle que décrit à l'article 9 du présent devis.</p> | Prix : <u>11,891.00 + taxes</u> \$ |
| 1.12. | <p><u>Option #2</u> : Fournir le prix unitaire pour la fourniture d'une tondeuse remorquée à l'arrière du tracteur, à trois (3) plateaux de coupe d'une largeur de 12 pieds, telle que décrit à l'article 10 du présent devis.</p> | Prix : <u>25,992.00 +taxes</u> \$ |
| 1.13. | <p>Les appareils (tracteur et tondeuse) devront être conformes aux normes de sécurité OSHA/ANSI applicables.</p> | Oui _____ |
| 1.14. | <p>Usage : Tracteur utilitaire servira pour différents travaux à la manutention de matériel pour les parcs avec un godet, le nivellement et la préparation des terrains de sport, coupe de gazon et le déneigement au sein du Service des parcs de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de l'arrondissement</p> | Oui _____ |



Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce et de
 l'arrondissement Ville-Marie

2. GÉNÉRALITÉS

2.1. D'autres marques et modèles de tracteur que celui
 spécifié ci-dessus pourront être considérés.
 Cependant, les exigences du devis devront être
 respectées. Un appareil identique au modèle proposé
 devra être disponible pour essai dans un délai
 maximal de 21 jours suite à une demande de la Ville
 afin d'en évaluer la qualité et les performances.
 Le modèle précité servira de base comparative.

Oui _____

2.2. Le tracteur et les équipements seront de conception
 courante.

Oui _____

2.3. Les **CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES 1000-83-07**
 seront considérées comme faisant partie intégrante
 du présent devis. Sauf les articles 9.3, 10, 11.

Oui _____

2.4. L'adjudicataire devra fournir quatre (4) exemplaires du
 manuel de pièces et quatre (4) exemplaires du
 manuel d'atelier par appareil. Les manuels de pièces
 devront inclure les composantes des accessoires
 ajoutés. Les manuels d'atelier devront inclure la
 section diagnostic, l'ajustement et le calibrage des
 systèmes hydrauliques ainsi que les accessoires
 ajoutés.

Oui _____

Au total 4 manuels de pièces, 4
 manuels de service & 4 disques
 compacts comprenant chacun:
 -opérateur, pièces, service.

2.4.1. L'adjudicataire devra fournir trois (3) manuels
 d'opération en français. Un (1) manuel par appareil et
 une version CD si disponible et un (1) manuel au
 centre de formation.

Oui _____

2.4.2. Les manuels devront être des originaux. Les
 photocopies ne sont pas acceptées.

Oui _____

2.4.3. La documentation additionnelle décrivant les
 différents accessoires (ex. chargeur, tondeuse, etc.) et
 leur fonctionnement (mécanique, électrique ou
 hydraulique) devra être fournie.

Oui _____

2.5. Fournir cinq (5) clés d'ignition par appareil, remises lors
 de la livraison du véhicule.

Oui _____

2.6. Présentation et formation

2.6.1. Une présentation en français de l'appareil et de ses
 caractéristiques sera dispensée à un groupe de
 représentants de la Ville (opérateurs et formateurs).
 Cette présentation portera sur les vérifications

Oui _____



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

2.6.2. courantes, la sécurité, l'instrumentation et les commandes, les méthodes d'opération et l'entretien quotidien de l'appareil et de ses accessoires.

Fournir trois (3) cours d'une durée minimale de quatre (4) heures, un (1) cours par appareil. Ce cours portera sur l'entretien et les réparations mécanique, hydraulique et électrique. Cette formation devra aussi permettre aux mécaniciens de démarrer, déplacer et d'exécuter les manœuvres utiles afin de faire l'entretien et le diagnostic de l'appareil et de ses accessoires.

Oui _____

2.6.3. Les formations spécifiées ci-dessus auront lieu sur le territoire de la Ville de Montréal, à l'endroit spécifié par celle-ci. Ces formations seront présentées dans les trente (30) jours suivant la livraison. Avant de donner une des trois formations, l'adjudicataire devra soumettre un plan de formation pour approbation. Communiquez auprès de Mme Élise Therrien au (514) 872-6687 pour plus de détails.

Oui _____

2.7. Dans le but de nous permettre d'immatriculer l'appareil, fournir un (1) billet de pesée officiel de l'appareil, l'Attestation Transaction Avec un Commerçant (ATAC) et la Description Véhicule Neuf (DVN) lors de la livraison de l'appareil.

Oui, DVN non-disponible pour ce type d'appareil _____

2.8. Le réservoir de carburant devra être plein au moment de la livraison.

Oui _____

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

3.1. Moteur

3.2. Moteur d'une puissance totale de 59.7 KW (80 HP) minimum.

Marque: Agco
 Modèle: 33AW1C
 _____ kW _____ 95 _____ HP

3.3. Filtre à air double (pré-filtre) avec indicateur de colmatage.

Oui _____

3.3.1. Système d'aide au démarrage par temps froid avec indicateur au tableau de bord par bougies de préchauffage ou préchauffage dans l'admission. Indiquez le type.

Type : Préchauffage de
l'admission

3.3.2. Chauffe bloc-moteur immergé, 120 volts avec un réceptacle étanche encastré **Zerosarf no.8605688** ou équivalent d'origine du constructeur.

Oui _____



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

3.3.3.	Sortie du tuyau d'échappement vertical avec sortie coudée et dépassant le niveau du toit de la cabine.	Oui _____
3.4.	Accélérateur manuel et au pied.	Oui _____
3.5.	Indiquez la capacité du réservoir à carburant.	115 _____ gal US
3.5.1.	Bouchon de réservoir avec dispositif de retenu de type chaînette ou l'équivalent.	Type: <u>Chaînette</u>
3.5.2.	Dans le cas d'un montage de réservoir de carburant avec un dessous exposé directement avec le sol, un écran protecteur sera alors exigé peu importe la hauteur de garde au sol.	Oui _____
3.6.	<u>Transmission</u>	
3.6.1.	De type synchronisé avec inverseur de marche avant/arrière électro-hydraulique dont le levier de commande est à gauche de la colonne de direction.	Marque: <u>Massey Ferguson</u> Modèle: <u>18-18</u> <u>Powerchuttle</u>
3.6.2.	Transmission avec un minimum de 16 vitesses avant et de 16 vitesses arrière. Indiquez le nombre de vitesses. Indiquez le nombre de gamme de vitesses ainsi que le nombre de vitesses par gamme.	<u>18</u> Vitesses avant <u>18</u> Vitesses arrière Gammes: <u>3 (incluant rampante)</u> Vitesses/gamme : <u>6</u> <u>0.4</u> Km/h <u>en gamme rampante</u>
3.6.2.1.	Au besoin l'option d'une gamme de vitesse rampante devra être intégrée afin d'obtenir une vitesse d'avancement maximale de 1.5 Km/h lorsqu'une souffeuse frontale est montée sur le tracteur avec la PDF en fonction et un régime moteur au maximum.	
3.6.3.	Un dispositif de sécurité qui empêche d'activer le démarreur si la transmission n'est pas au point mort.	Oui _____
3.7.	<u>Essieux</u>	
3.7.1.	Différentiel barré à l'avant sur demande ou différentiel de type autobloquant à glissement limité (limited slip).	Oui _____
3.7.2.	Différentiel barré à l'arrière sur demande ou différentiel de type autobloquant à glissement limité (limited slip) ou à blocage momentané à 100 %.	Oui _____
3.8.	<u>Pneus et jantes</u>	
3.8.1.	Pneus avant et arrière à carcasse radiale de marque : NOKIAN , modèle : tout usage (non agricole) , assortis aux rapports des différentiels.	Marque: <u>BKT</u> Modèle: <u>Ridemax</u> <u>IT696</u>
3.8.1.1.	Les pneus devront avoir la capacité suffisante pour supporter la charge maximale.	Oui _____



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

	Indiquez la pression de gonflage : - avant - arrière	<p>_____ 36 _____ lb/po²</p> <p>_____ 16 _____ lb/po²</p>
3.8.1.2.	Dimensions minimales - avant : 12.4R24 ou 340/80R24 - arrière : 16.9R30 ou 440/80R30	<p>Avant : <u>300/80R24</u></p> <p>Arrière : <u>480/80R30</u></p>
3.8.1.3.	Indiquez les dimensions : Largeur maximale hors tout aux roues arrière montées sur le tracteur : 2032 mm (80 po).	<p>_____ mm _____ 80 _____ po</p>
3.8.1.4.	Hauteur hors-tout tracteur seul (sans gyrophare) : max. 2540 mm (100 po).	<p>_____ mm _____ 100 _____ po</p>
3.9.	<u>Prise de force arrière</u>	
3.9.1.	Type indépendant à un seul levier et à fonctionnement continu d'une puissance minimale de 52.2 KW (70 HP).	<p>_____ kW _____ 72 _____ HP</p> <p>@ _____ 540 _____ tr/min</p>
3.9.2.	Vitesse nominale de 540 tr/min avec arbre à six (6) cannelures. Indiquez la vitesse du moteur.	<p><u>1993 RPM</u> moteur pour 540 R.P.M (PDF)</p>
3.9.3.	Contrôle de l'engagement par électro-magnétique ou l'équivalent via un commutateur à bascule.	<p><u>Oui</u></p>
3.9.4.	Témoin lumineux qui indique l'engagement de la prise de force arrière.	<p><u>Oui</u></p>
3.9.5.	Écran protecteur de sécurité d'origine du manufacturier.	<p><u>Oui</u></p>
3.10.	<u>Système attelage et système hydraulique</u>	
3.10.1.	Attelage trois (3) points catégorie II, compatible avec la catégorie I. (Fournir les bagues pour adapter les outils de catégorie I)	<p><u>Oui</u></p>
3.10.1.1.	Capacité de levage minimum de 1500 kg à 60 cm (24 Po) selon la norme S.A.E. J283 juin 83. Indiquez la capacité.	<p>_____ 1500 _____ kg _____ lb</p>
3.10.1.2.	Contrôle de la vitesse de descente.	<p><u>Oui</u></p>
3.10.1.3.	Bras télescopiques qui facilitent le raccordement de l'instrument.	<p><u>Oui</u></p>
3.10.1.4.	Dispositif stabilisateur sur les bras inférieurs.	<p><u>Oui</u></p>
3.10.1.5.	Avec un contrôle de position.	<p><u>Oui</u></p>



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

- 3.10.1.6. Relevage et descente du trois points par électro-hydraulique par commutateur à bascule ou levier.
- 3.10.1.7. Ensemble de roulement doux sur le trois points, type « Ride control ».
- 3.10.2. Triple distributeur de sorties d'huiles auxiliaires pour accessoires arrière. Au moins deux sorties à débit identique et une sortie à débit ajustable. Indiquez le débit et la pression à chacune des sorties:
- 3.10.2.1. Commandes, bidirectionnelles à trois (3) positions. Deux avec retenue (commande crantée), une à rappel au centre par ressort.
- 3.10.2.2. Coupleurs rapides avec capuchons de protection d'origine du manufacturier.
- 3.10.2.3. Avec mécanisme de découplage automatique sur traction des boyaux de l'outil.

Avec un jeu de six (6) adaptateurs coupleurs mâles compatibles aux adaptateurs coupleurs femelles **Aeroquip 5601-8-10S**.
- 3.10.3. Raccords hydrauliques de boyaux d'alimentation du chargeur en prévision, localisés au côté droit à l'avant de la cabine.
- 3.10.4. Barre de tire arrière avec prise d'attache. Marque et modèle, Kubota M9594 ou équivalent.
- 3.11. Freins
- 3.11.1. Freins de service à disque dans bain d'huile avec action individuelle ou simultanée sur les roues arrière.
- 3.11.2. Frein de stationnement, capable de retenir l'appareil dans une pente de 20% le moteur arrêté.
- 3.12. Direction
- 3.12.1. Assistée de type hydrostatique
- 3.12.2. Indiquez le rayon de braquage.
- 3.13. Système électrique
- 3.13.1. Système 12 volts.
- 3.13.2. Alternateur d'une capacité minimale de 80 ampères.

Type : Levier (intérieur)

Boutons extérieurs sur aile

Oui

2 sorties identiques:

66.5 l/m _____ GPM
2842 lb/po²

1 sortie à débit variable :

0 à 66.5 l/m _____ GPM
2842 lb/po²

2 valves (1 flottante, 1 kick-out)

1 valve à rappel au centre par ressort

Oui

Oui

Oui

Oui

Marque: Massey Ferguson

Modèle: Hammer Strap

Oui

Oui

Oui

10'10' pi.

12 volts

95 A



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

	Indiquez la capacité.							
3.13.3.	Accumulateur d'une capacité de démarrage à froid minimum de 700 ampères à -18° C. Indiquez la capacité CCA.	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: right; width: 60%;">115</td> <td style="text-align: right; width: 20%; border-bottom: 1px solid black;">A</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">799</td> <td style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;">CCA</td> <td></td> </tr> </table>	115	A		799	CCA	
115	A							
799	CCA							
3.13.4.	Indiquez la marque, le modèle et le groupe BCI.	Marque: <u>GS YUASA</u> Modèle: <u>J15 130E41R</u>						
3.14.	<u>Garde au sol</u>							
3.14.1.	La garde au sol minimale du tracteur d'une hauteur de 230 mm (9 po), lorsque le tracteur est monté avec les différents équipements.	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="text-align: right; width: 20%; border-bottom: 1px solid black;">mm</td> <td style="text-align: right; width: 20%; border-bottom: 1px solid black;">9 po</td> </tr> </table>		mm	9 po			
	mm	9 po						
4.	SIGNALISATION ET ÉCLAIRAGE							
4.1.	Conforme aux exigences du Code de la sécurité routière du Québec pour les véhicules circulant la nuit sur la voie publique.	<u>Oui</u>						
4.1.1.	Rappel : le filage doit rencontrer l'ensemble des normes des clauses techniques générales section 16, montage électrique.	<u>Oui</u>						
4.2.	Deux (2) phares blancs installés à la calandre avant.	<u>Oui</u>						
4.2.1.	Quatre (4) phares installés aux coins supérieurs avant et arrière de la cabine.	<u>Oui, au D.E.L.</u>						
4.2.1.1.	Phares blancs à faisceau large, à haute intensité, pour l'éclairage de l'aire de travail.	<u>Oui</u>						
4.2.2.	Le branchement doit être effectué de façon à pouvoir allumer les groupes de phares séparément, avant sur calandre, haut cabine avant, haut cabine arrière sur marche arrière et via des interrupteurs.	<u>Oui</u>						
4.3.	Quatre (4) clignotants, deux (2) à gauche et deux (2) à droite à action simultanée visibles de l'avant et de l'arrière.	<u>Oui</u>						
4.4.	Feu de freinage à l'arrière.	<u>Oui</u>						
4.5.	Un deuxième jeu de feu de signalisation et de freinage situé aux coins supérieurs de la cabine arrière près des phares de travail. Ces feux fonctionnent simultanément avec ceux d'origine.	<u>Oui</u>						
4.6.	Support pour plaque d'immatriculation avec lumière Betts #240010 ou équivalent d'origine.	<u>Oui</u>						



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

- 4.7. Klaxon électrique.
- 4.8. Avertisseur sonore de marche arrière **Grote #73080** d'intensité variable de 87 à 112 décibels. L'intensité sonore s'ajustera aux bruits environnants en étant d'au moins 5 décibels et d'au plus 10 décibels au-dessus des bruits environnants. L'équivalent d'origine du manufacturier est acceptable.
- 4.9. Prise électrique à l'arrière pour l'alimentation des feux d'accessoires tels que remorque épandeur, marque et modèle Turfco CR-10 déjà en possession de la Ville servant pour l'épandage de terre noire « top soil », compost, etc. Prise **Cole-Hersee 12063-01** branchée selon le dessin 1000-83-07-11 du cahier des clauses techniques générales 1000-83-07. Selon la disponibilité des bornes, la prise électrique devra permettre aussi l'alimentation du moteur de l'épandeur.

 Note : L'alimentation de ces circuits doit se faire via des relais afin de ne pas surcharger les circuits d'origine du tracteur. Les relais utilisés seront de marque **Bosch #0-332-014-1500** avec des **réceptacles #3-334-483-008**.
- 4.10. Panneau triangulaire de circulation lente conforme à la norme **SAE J943** juin 1988.
- 4.10.1. La base du triangle doit être installée à une hauteur de 600 à 1 800 mm (24 à 71 po) à partir du sol.
- 4.11. Gyrophare ambre de **Fédéral Signal 454101HL-02 (HighLighter LED)** installé sur une plaque.
- 4.11.1. La plaque doit être boulonnée au support à l'aide d'un ensemble de quatre (4) boulons atténuateurs de vibration.
- 4.11.2. Le branchement au circuit électrique doit se faire via un câble à deux conducteurs. Le passage à l'intérieur doit se faire par un trou d'origine pratiqué à la partie verticale arrière du haut de la cabine dans un raccord étanche 1/2 NPT, **Faucher #831-0967**.
- 4.11.3. L'alimentation via le circuit de marche avec un fusible et un commutateur identifié au tableau de bord.

Oui _____

Oui _____

Oui _____

Oui _____

Oui _____

Marque: Federal Signal

Modèle: 454101HL-02

Oui _____

Oui _____

Oui _____



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

5. CABINE

- 5.1. Cabine d'origine du constructeur, complètement fermée, insonorisée, isolée, chauffée et climatisée. Oui
- 5.1.1. Avec une structure de protection ROPS conforme à la norme **CSA B352-M1980**. Oui
- 5.1.2. Avec climatiseur d'origine du manufacturier du tracteur. Oui
- 5.1.3. Les vitres en verre de sécurité sur tous les côtés. Oui
- 5.1.4. Portes qui se verrouillent à clé. Oui
- 5.2. Intérieur
- 5.2.1. Intensité du bruit au niveau des oreilles de l'opérateur : max. 80 dBa. 80 dBa
- 5.2.2. Chauffe-ventilateur de type air frais (prise d'air extérieur). Oui
- 5.2.2.1. Ventilation forcée avec filtre remplaçable sur l'admission. Oui
- 5.2.3. Dégivreur à air chaud pour les vitres avant et arrière. Un dégivreur électrique est acceptable pour la vitre arrière. Oui
- 5.2.4. Plafonnier pour éclairage intérieur. Oui
- 5.2.5. Un (1) rétroviseur convexe à un coin supérieur du pare-brise. Oui
- 5.2.6. Pare-soleil. Oui
- 5.2.7. Siège de luxe, à suspension pneumatique, à dossier haut et avec accoudoirs escamotables. Marque: Grammer
Modèle: Pneumatique
- 5.2.8. Ceinture de sécurité avec enrouleur automatique. Oui
- 5.2.9. Colonne de direction inclinable. Oui
- 5.2.10. Un radio AM/FM d'origine du manufacturier ou local pour usage commercial. Indiquez la marque et le modèle. Marque: Jensen
Modèle: JHD
- 5.3. Extérieur
- 5.3.1. Essuie-glace à deux (2) vitesses minimum pour la vitre avant. Oui
- 5.3.2. Essuie-glace à une (1) vitesse pour la vitre arrière. Oui



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

5.3.3.	Lave-glaces électriques pour les vitres avant et arrière avec des interrupteurs séparés.	Oui
5.3.3.1.	Réservoir transparent d'une contenance minimale de 3.7 litres (1 gallon US).	_____ 1 gal US
5.3.4.	Rétroviseurs latéraux chauffants gauche/droit d'origine du manufacturier ou local montés à la cabine et à l'épreuve des vibrations. La surface sera de 33 po ² minimum	Oui
5.3.5.	Les marches d'accès à la cabine seront recouvertes de métal antidérapant de type GRIP STRUT ou équivalent d'origine du manufacturier. La première marche devra être d'une hauteur maximale de 457 mm (18 po.) du sol.	Oui
5.3.6.	Des poignées de maintien pour l'accès à la cabine devront être disposées de façon à assurer une combinaison de trois points d'appui en montée comme en descente.	Oui
5.3.7.	Les niveaux des fluides devront être facilement vérifiables et accessibles pour le remplissage. Le capot doit être relevable.	Oui
5.3.8.	Garde-boue de roues avant et arrière pleine largeur des pneus.	Oui
5.3.9.	Pare-chocs conçu pour protéger le capot du tracteur.	Oui
5.3.10.	Coffre à outils avec morillon, pour pose d'un cadenas, localisé à l'extérieur.	Oui
5.4.	<u>Instrumentation et contrôles</u>	
5.4.1.	En lieu et place ou en plus de l'équipement d'origine. Les instruments devront être facilement visibles et éclairés de nuit. Les commandes et instruments devront être identifiés en français ou par pictogrammes universels, de façon indélébile.	Oui
5.4.2.	Indicateur visuel (cadran) analogique ou numérique de température du moteur.	Oui
5.4.3.	Indicateur visuel (cadran) ou témoin lumineux, de pression d'huile avec avertisseur sonore de basse pression.	Oui
5.4.4.	Compte-tours du moteur avec repère de vitesse correspondant à 540 tr/min de la prise de force.	Oui



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

5.4.5. Indicateur (cadran) de charge des accumulateurs ou témoin lumineux de défektivité du système de charge. Indiquez le type.

Type : Témoins lumineux

5.4.6. Jauge pour le niveau de carburant.

Oui

5.4.7. Compteur-horaire électrique **Stewart-Warner M-15001** ou l'équivalent d'origine du fabricant.

Oui, d'origine du fabricant

5.4.8. Commutateur à clef essentiel pour le démarrage et l'arrêt du moteur.

Oui

5.4.9. Témoin lumineux qui indique l'engagement du mode quatre roues motrices.

Oui

6. ÉQUIPEMENTS STANDARDS

6.1. Article #2 : Prise de force (PDF) avant

6.1.1. Type indépendant à fonctionnement continu d'une puissance minimale de 52.2 kw (70 hp).

Marque: Zuidberg

Modèle: QH3

75 kW 75 HP

@ 540 tr/min

6.1.2. Vitesse nominale de 540 tr/min avec arbre à six (6) cannelures. Indiquez la vitesse du moteur.

1993 R.P.M

6.1.3. Contrôle de l'engagement par électro-magnétique ou l'équivalent via commutateur à bascule.

Commutateur à bascule

6.1.4. Témoin lumineux qui indique l'engagement de la prise de force avant.

Oui

6.1.5. Écran protecteur de sécurité d'origine du fabricant.

Oui

6.2. Article #3 : Système d'attelage avant trois (3) points, sorties hydrauliques

6.2.1. Système d'attache avant trois points reliant le tracteur à une souffeuse avec un mécanisme d'accouplement rapide sans l'aide d'outils. Le montage devra être approuvé par le fabricant de la souffeuse et du tracteur.

Marque: Zuidberg

Modèle: MF4600

18KN

6.2.2. La conception devra permettre l'usage de la souffeuse demandée en option, telle que décrite à l'article 1.10 ou d'une souffeuse déjà en possession de la Ville de marque et modèle Pronovost P-862 en laissant en place les ancrages du chargeur. De plus, l'usage du chargeur sera possible avec le système d'attache sans accessoires.

Oui



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

6.2.3. Triple distributeur de sorties d'huiles auxiliaires pour les accessoires avant de l'usage d'une souffleuse à neige frontale ou du chargeur monté avec godet. Au moins deux sorties à débit identique et une sortie à débit ajustable. Indiquez le débit et la pression à chacune des sorties:

2 sorties identiques:
 66.5 _____ l/m _____ GPM
 2842 _____ lb/po²
 1 sortie à débit variable:
 0 - 66.5 _____ l/m _____ GPM
 2842 _____ lb/po

6.2.4. Les coupleurs rapides hydrauliques seront montés fixes sur le harnais.

Oui _____

6.2.5. Bouchon protecteur pour les coupleurs rapides attachés aux conduits.

Oui _____

6.2.6. Joystick pour le contrôle des fonctions hydrauliques des accessoires avant en prévision de l'usage de la souffleuse à neige frontale ou du chargeur monté avec godet.

Oui, monté à l'origine

6.3. Article #4 : Chargeur avec godet

6.3.1. Chargeur hydraulique **auto-niveleur** d'origine du fabricant du tracteur.

Marque: Massey Ferguson
 Modèle: MF936X

6.3.2. Chargeur qui se détache sans outil et par l'opérateur seul.

Oui _____

6.3.3. Accouplement rapide d'origine du constructeur qui permet à l'opérateur d'accoupler l'équipement sans l'aide d'outil et seul.

Oui _____

6.3.4. Les coupleurs hydrauliques seront identifiés de façon à faciliter le remontage.

Oui _____

6.3.4.1. Bouchon protecteur pour les coupleurs rapides attachés aux conduits.

Oui _____

6.3.5. Capacité de levage à pleine hauteur : minimum de 1 150 kg (2 535 lb). Indiquez la capacité.

_____ kg 2770 lb
 3430 lbs @ 59"

6.3.6. Force d'arrachement : minimum 1 361 kg (3 000 lb).

_____ kg 3660 lb

6.3.7. Hauteur de levage à pleine hauteur au pivot: minimum de 3 175 mm (125 po)

_____ mm 136 po

6.3.8. Dégagement sous la lame en position de déversement à 45 degrés: minimum 2 286 mm (90 po).

_____ mm 98 po

6.3.9. Angle de déversement : minimum 45 degrés

_____ 50 °

6.3.10. Indiquez la profondeur de creusage

_____ mm 6 po



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

6.3.11. Pour atteindre les performances indiquées ci-haut, aucun contrepoids ne devra être ajouté, autre que ceux spécifiés et décrits dans les données techniques du fabricant. **Le chlorure de calcium (CaCl₂) ou autre liquide dans les pneus ne sont pas des équivalents acceptables.** Fournissez la documentation du manufacturier et indiquez les contrepoids recommandés par celui-ci.

_____ kg 1600 _____ lb
Aucun liquide, ni contrepoids
dans les roues

6.3.11.1. Les contrepoids devront être d'origine du constructeur.

Conforme, montage rapide sur
attelage 3 points

6.3.12. Le mécanisme de basculement du godet doit être muni d'un indicateur de position du godet visible par l'opérateur.

Oui

6.3.13. Commandes du chargeur de type combinées situées à droite et à portée confortable pour l'opérateur.

Oui

6.3.14. Godet pour usage général d'origine du constructeur avec attache rapide et une capacité minimale comble de : 0.55 m³.

_____ 0.55 _____ m³

6.3.15. Godet d'une largeur minimale de 1 830 mm (72 po).

_____ mm 84 _____ po

6.3.16. Lame d'usure fixée par des boulons de type boulon de charrue (Plow bolts).

Oui

6.3.16.1. La lame d'usure devra avoir une épaisseur minimale de 12 mm. (1/2 Po).

Oui, 3/4 po

6.3.16.2. La qualité de l'acier devra être Vallite, Tensiloy, DH2, AISI 10 B-30 ou équivalent. Les caractéristiques de l'acier ainsi que sa composition devront être disponibles sur demande.

Oui

6.3.17. Un numéro de huit (8) chiffres, fait de cordons de soudure sera inscrit à l'endos du godet du côté supérieur gauche. La hauteur des chiffres sera de 102 mm. (4 Po) OU sur une plaque boulonnée. Ce numéro de matricule vous sera communiqué au moment de la préparation.

Oui

6.4. Article#5 : Fourches à palettes

6.4.1. Un système de fourches à palettes d'une charge maximale permise d'au moins 1 150 kg (2 535 lb) à 610 mm (24 po) du talon de la fourche sans tenir compte du réglage latéral des fourches. La capacité de levage devra être inscrite sur l'équipement.

Marque: HLA
 Modèle: HS4248
 _____ kg 4200 _____ lb
 _____ mm 20 _____ po



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

- 6.4.2. L'ajustement latéral des fourches se fait manuellement. Indiquez son déplacement.
- 6.4.3. Largeur minimale de 1 270 mm (50 po).
- 6.4.4. Longueur minimale de 1 140 mm (45 po).
- 6.4.5. Indiquez le poids de l'appareil.
- 6.5. Article #6 : Contrepoids arrière ou frontal
- 6.5.1. Si après avoir installé le maximum de poids aux roues permis par le fabricant et qu'un contrepoids arrière est nécessaire en prévision de l'usage d'une souffleuse frontale ou d'un chargeur monté avec godet, indiquez le poids de celui-ci.
- 6.5.2. Fourniture d'un contrepoids à montage rapide sur l'attelage 3 points arrière de type boîte incluant le bloc de béton.
- 6.5.3. La conception devra éventuellement permettre l'usage du contrepoids sur l'attelage 3 points avant.
- 6.6. Article #7 : Pneus à gazon de type R3 avec jante.
- 6.6.1. Les pneus et les jantes devront avoir la capacité suffisante pour supporter la charge maximale avec le godet à pleine capacité. Indiquez la pression de gonflage, avant et arrière.
- 6.6.2. Pneus avant : assortis aux rapports des différentiels. Le pneu de type Turf devra être de dimension tel que la garde au sol sera identique à celle obtenue avec les pneus de l'article 3.14.1 Indiquez les dimensions.
- 6.7. Article #8 : Souffleuse à neige frontal
- 6.7.1. Souffleuse à neige frontale à deux (2) phases s'adaptant au système d'attache avec les caractéristiques et accessoires décrits ci-dessous. Marque et modèle de référence :
- Pronovost P-862
- 6.7.2. Conçue pour une puissance de prise de force de 60 à 80 HP.
- 6.7.3. Largeur de soufflage de 2 184 mm (86 po).
- 6.7.4. Hauteur minimum de coupe de 1 016 mm (40 po).

_____ mm 42 po

_____ mm 50 po

_____ mm 48 po

_____ kg 425 lb

_____ kg 1600 lb

Boîte en acier remplie de béton à montage rapide

Bloc de béton : _____

_____ kg 1600 lb

Oui _____

Oui _____

_____ 24 _____ lb/po²

_____ 18 _____ lb/po²

_____ avant : 16.5 X 16.1

_____ arrière : 18.4 X 26

Marque: Pronovost

Modèle: P862

_____ kW 50 @ 80 HP

_____ mm 86 po

_____ mm 42 po



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

6.7.5. Éventail balancé d'un diamètre de 635 mm à 787 mm (25 à 31 po).

_____ mm 28 po

6.7.6. Vis principale balancée d'un diamètre minimum de 548 mm (23 po).

_____ mm 23 po

6.7.7. Vis secondaire balancée d'un diamètre minimum de 355 mm (14 po).

_____ mm 14 po

6.7.8. Boulon de sécurité qui protège les composantes lorsqu'un débris s'engage dans la souffleuse. Indiquez le nombre et le type de boulon.

Oui _____

Nombre : 2 _____

Type boulon : Grade 5 _____

Oui, carbone 450 _____

6.7.9. Couteau en **Hardox 400** réversible.

Oui, carbone 450 _____

6.7.10. Patin ajustable et amovible en **Hardox 400**.

6.7.11. Chute semi-industrielle d'une hauteur minimale de 1 016 mm (40 po.)

_____ mm 40 po

6.7.11.1. Rotation de la chute de 260° minimum.

_____ 305 °

6.7.12. Orientation et déflecteur de la chute par commande hydraulique avec valve d'amortissement de fin de course pour le moteur de rotation.

Oui _____

6.7.13. Avec support de rangement pour les boyaux hydraulique.

Oui _____

6.7.14. Arbre de commande de type No 6.

Oui _____

6.7.15. Un numéro de huit (8) chiffres, découpé dans une plaque soudée ou fait de cordons de soudure sera inscrit à l'endos de la souffleuse. La hauteur des chiffres sera de 102 mm (4 Po). Ce numéro de matricule vous sera communiqué au moment de la préparation.

Oui _____

6.8. Article #9 : Sous-Châssis

6.8.1. Fourniture et installation d'un sous-châssis adaptable sur le trois (3) points arrière pour monter une débroussailleuse Orsi Agile 485 Safety déjà en possession de la Ville.

Tige transversale sur bras de levage avec 2 tirants ajustables en diagonale attachés bloc de prise du 3e point supérieur

6.8.2. A titre de référence, les paramètres techniques de la débroussailleuse sont les suivants :
 - Poids de l'appareil 1065 kg (2 348 lb)
 - L'opération du bras se fait du côté gauche de 90° mais démontable en mode atelier pour l'activer du côté droit.



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

7. FINITION ET PEINTURE

7.1. L'ensemble du tracteur, les équipements, couleur d'origine du constructeur.

Rouge & gris (tracteur)

Souffleur rouge

8. GARANTIE

8.1. Minimale un (1) an pièces et main-d'œuvre. Détaillez votre garantie et/ou annexez un spécimen de celle-ci.

Tracteur: 2 ans/2000 heures

Accessoires: 1 an

9. OPTION #1 : CHASSE-NEIGE FRONTAL AVEC HARNAIS

9.1.1. Chasse-neige frontal muni de garde-neige repliable, orientable gauche/droit, à lame culbutante et versoir fixe s'adaptant au harnais.

Marque: Côté

Modèle: OH400

- Marque et modèle: **Côté, OH 400** ou l'équivalent

9.1.2. Dimensions :

- Épaisseur: 10 GA min.
- Largeur: 2 743 mm (108 po) max.
- Hauteur : ± 864 mm (34 po) min.

10 GA mm 0.134 po

mm 108 po

mm 36 po

9.1.3. Orientation de la lame de ± 30 ° tout en s'assurant que les bouts de la lame ou les gardes neige lorsque repliés en arrière ne viennent pas en contact avec les roues du tracteur braqués au maximum.

Oui

9.1.4. Commandes hydrauliques dans la cabine.

Oui

9.1.5. Dispositif de sécurité

- Valve de délestage sur le système d'orientation en cas de percusion d'un obstacle.
- Culbuteur à ressort à boudins, pour permettre le basculement des coupeaux en cas de percusion d'un obstacle.

Oui

Oui

9.1.6. Bord tranchant en acier de 8 po X 5/8 deux (2) sections minimales de lame avec garnitures au carbure de tungstène. Acier C 1045, Vallite ou acier de haute résistance RT-400.

Oui, 6" X 3/4", 2 sections

9.1.7. Patins d'usure latéraux de lame ajustable et amovible avec garnitures au carbure de tungstène ou acier RT-400.

Oui, au carbure non-ajustable

9.1.8. Vérins d'orientation et d'élévation avec tige à surface chromée et polie d'une épaisseur minimale de .75 mm (.003 po) ou nitrurée avec traitement QPQ.

Oui, nitrurée

9.1.9. Extrémités de la lame munies de guides d'encombrement flexibles de ± 150mm de long, avec embout de caoutchouc.

Oui



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

- 9.1.10. Garde-neige repliable mécaniquement en arrière du chasse-neige. Indiquez la longueur.
- 9.1.11. Anneau de levage au-dessus du centre de gravité du chasse-neige.
- 9.1.12. Articulations et rotules lubrifiées par **Zerk**.
- 9.1.13. Flottement vertical pour épouser les dénivellations de la chaussée.
- 9.1.14. Harnais de pleine longueur reliant le tracteur à la lame frontale avec un mécanisme d'accouplement rapide sans l'aide d'outils. Le montage devra être approuvé par le manufacturier. Indiquez la marque et modèle.
- 9.1.14.1. La conception devra permettre l'usage de la lame en laissant en place les ancrages du chargeur. De plus, l'usage du chargeur sera possible avec le harnais sans accessoires.
- 9.1.15. Indiquez le poids de l'appareil.
- 9.1.16. Un numéro de huit (8) chiffres, découpé dans une plaque soudée ou fait de cordons de soudure sera inscrit à l'endos de la lame du côté supérieur gauche. La hauteur des chiffres sera de 102 mm (4 Po). Ce numéro de matricule vous sera communiqué au moment de la préparation.

Oui _____
 _____ mm _____ 18 _____ po

Oui _____

Oui _____

Oui _____

Marque: BDJ Ménard

Modèle: MF4609M

Oui _____

Oui _____

Lame seulement

_____ kg 1224 _____ lb

Oui _____

10. OPTION #2 : TONDEUSE REMORQUÉE

10.1. Description

- 10.1.1. Fourniture et installation d'une tondeuse remorquée adaptable sur la tire arrière du tracteur utilitaire de type (414) tel que décrit dans le présent devis, à trois (3) plateaux de coupe d'une largeur de 12 pieds. Marque et modèle de référence :
 - **Befco, 312 FLXA**

Marque: BEFCO

Modèle: 312FLXA

Année: 2016

- 10.1.2. Conçue pour une puissance de prise de force de 25 à 80 HP.

_____ kW 25 à 80 HP

@ _____ 540 _____ tr/min

- 10.1.3. Arbre de commande de type No. 6.

Oui _____

- 10.1.4. Poids de la tondeuse en état de remorquage doit être inférieur à 1 300 Kg sinon un système de freinage sera requis conformément à l'article No. 244 du Code de la Sécurité Routière.

_____ 1222 kg _____ 2694 lb



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

10.2.	<u>Capacité de travail</u>	
10.2.1.	Largeur de coupe: 3.65 m (12 pi) minimum.	_____ m _____ 12 _____ pi
10.2.2.	Largeur de coupe de chaque unité : 1 220 mm (48 po) minimum.	_____ mm _____ 2 @ 48 _____ po _____ 1 @ 60 po
10.2.3.	Gamme des hauteurs de coupe entre 25.4 mm à 127 mm (1 à 5 po).	_____ mm _____ mm _____ 1 _____ 5 _____ po
10.2.4.	Hauteur de coupe réglable par un intervalle de 6 ou 13 mm (0.25 ou 0.5 po).	_____ mm _____ 0.5 _____ po
10.2.5.	La garde au sol minimale de la tondeuse permettra de franchir, en marche avant, des chaînes de trottoir d'une hauteur de 205 ± 13 mm (8 ± .5 po), lorsque les plateaux de coupe sont relevés au maximum.	_____ mm _____ 8 _____ po
10.3.	<u>Unités de coupe</u>	
10.3.1.	Trois (3) plateaux de coupe à relevage hydraulique.	Oui _____
10.3.2.	Nombre de lames par plateau : Trois (3).	Oui _____
10.3.3.	Les lames sont interchangeables entre elles au moins sur deux (2) plateaux.	Oui, plateaux latéraux _____
10.3.4.	Entraînement des plateaux par courroies.	Oui _____
10.3.5.	- L'engagement des plateaux doit se faire par la PDF après la descente de ceux-ci. - L'arrêt des plateaux doit se faire par la PDF avant la levée de ceux-ci.	Oui _____ Oui _____
10.3.6.	Système à disques sur glissement ou l'équivalent permettant d'éviter des dommages aux joints à cardans lorsque les plateaux sont relevés.	Type : <u>Disque à glissement</u> sur arbre principal
10.3.7.	Le plateau central arrière doit chevaucher par rapport aux plateaux avant, lors de la coupe.	Oui, largeur de 5' _____
10.3.8.	L'ajustement de la hauteur de coupe doit s'effectuer sans l'aide d'outil.	Oui _____
10.3.9.	Roues pivotantes montées sur roulements graissables ou lubrifiés à vie.	Type : <u>Lubrifiés à vie</u> _____
10.3.10.	Les plateaux doivent être munis de rouleaux anti-scaip.	Nombre : <u>1 par plateau</u> _____
10.3.11.	Plateaux inclinables pour le remplacement des couteaux ou le nettoyage.	Oui _____



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

- 10.3.12. Système de sécurité automatique permettant le verrouillage et déverrouillage en mode hydraulique lorsque les plateaux sont en position inclinée.
- 10.3.13. Les composantes nécessitant un graissage journalier devront être facile d'accès et n'exiger aucun démontage pour effectuer l'entretien.
- 10.3.14. Fournir les accessoires nécessaires (couteaux et dispositif de blocage de la sortie) "kit mulching" pour convertir le plateau de coupe en déchiqueteuse.
- 10.4. Roues et pneus
- 10.4.1. Pneus de transport/pelouse sans chambre à air. Dimension minimale : 20.5 x 8 x 10-6 ply
- 10.4.2. Fournir une (1) roue de rechange complète avec pneu et jante.
- 10.4.3. Pneus à plateau sans chambre à air. Dimension minimale : 11 x 4-4 ply
- 10.4.4. Fournir une (1) roue de rechange complète avec pneu et jante.
- 10.4.5. Fournir avec l'appareil la quantité nécessaire de produit anticrevaison **Liquitube** pour une utilisation **hors route** (selon la charte Liquitube), pour chaque pneu des plateaux de coupe. Fournisseur : NLS Products, Lakewood Cres. Bobcaygeon, Ontario
 Tél: (705) 738-2321
 Fax: (705) 738-4550 Email : mail@nlsproducts.ca
- 10.4.6. L'injection du produit dans les pneus sera exécutée par l'adjudicataire.
- 10.5. Cadre
- 10.5.1. Cadre porteur fait de tubes en acier structural entièrement soudés.
- 10.6. Timon
- 10.6.1. Timon fait d'acier profilé formant un triangle se joignant à l'âme avec renforts sous-jacents.
- 10.6.2. Main d'accouplement compatible dont la hauteur peut s'ajuster. La hauteur d'accouplement sera entre 381 et 483 mm (15 et 19 pouces) lorsque la tondeuse est horizontale.

Mode hydraulique optionnel
 inclus

Oui _____

Kit de déchiquetage inclus

Dim : 20.5 X 8 X 10, 6 plis

Oui _____

Dim : 11 X 4, 4 plis

Oui _____

Pneu : 8 oz US

Total : 96 oz US

Oui _____

Oui _____
 _____ mm +3 ½ po

Oui _____

_____ mm _____ mm
15 po 19 po



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article, fournir les renseignements demandés et indiquer tout écart aux spécifications

10.7. Béquilles

10.7.1. Une béquille pivotante, avec roue adéquate servant pour un déplacement manuel. Capacité compatible avec l'ensemble de la tondeuse.

Oui, avec roues

10.7.2. Ajustable, avec poignée à déplacement circulaire sur le dessus poignée pliée vers le bas. Indiquer la marque et modèle.

Fulton 1413050334

10.7.3. La béquille devra permettre l'ajustement de l'anneau de remorque de 152 mm (6 po) à 760 mm (30 po) du sol.

_____ mm _____ mm
 14 _____ po 24 _____ po

10.7.4. La béquille sera boulonnée au timon, de façon à la protéger des chocs lors des mises en portefeuilles (jacknife).

Oui

10.8. Chaînes de sécurité

10.8.1. Nombre total : deux (2)

Oui

10.8.2. Dimension : 3/8 po.

_____ mm 3/8 _____ po

10.8.3. Chaîne transport 7, qualité 70.

Oui

10.8.4. Les deux (2) chaînes de sécurité doivent être fixées sur des arceaux soudés au timon et elles passent dans un support permettant de les croiser sous le timon. Voir dessin no. 8824 en annexe.

Oui

10.8.5. Les chaînes devront dépasser de 914 mm (36 po) minimum en longueur, le bout de l'anneau de remorquage.

_____ mm 36 _____ po

10.9. La répartition de l'équipement sur la remorque sera telle que la charge au point d'attache sur le timon se situera entre 10 % à 15 % de la masse totale en charge de la tondeuse.

Oui, en position de travail

10.10. Signalisation et éclairage

10.10.1. Conforme aux exigences du Code de la sécurité routière du Québec pour les véhicules circulant la nuit sur la voie publique.

Oui

10.10.2. Normes et instructions : Le câblage sera monté suivant les Cluses Techniques Générales 1000-83-07, section 16.

Oui



Spécifications de la Ville

Confirmer votre conformité à chaque article,
 fournir les renseignements demandés et
 indiquer tout écart aux spécifications

- 10.10.3. Un jeu de feu de signalisation et de freinage situé en arrière de la tondeuse. Ces feux fonctionnent simultanément avec ceux du tracteur.
- 10.10.4. Support pour plaque d'immatriculation avec lumière **Betts #240010** ou équivalent.
- 10.10.5. Un (1) raccord **Berg #23754** avec câble en forme de spirale à 7 conducteurs de calibre 6/12 et 1/10 raccordé à une boîte de jonction **Berg #22010**.
- 10.10.6. Panneau triangulaire de circulation lente conforme à la norme **SAE J943** juin 1988.
- 10.10.7. La base du triangle doit être installée à une hauteur de 600 mm. à 1 800 mm. à partir du sol.
- 10.11. Accessoires
- 10.11.1. Un (1) support **Cole-Hersee #11750** pour recevoir la fiche **Berg** installée à l'avant lors de la dépose de l'appareil.
- 10.11.2. Boîte porte-documents boulonnée en avant de l'appareil **Betts #820012** ou équivalent.

Oui _____

Marque: Betts
 Modèle: 240010 ou équivalent

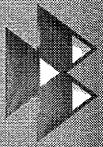
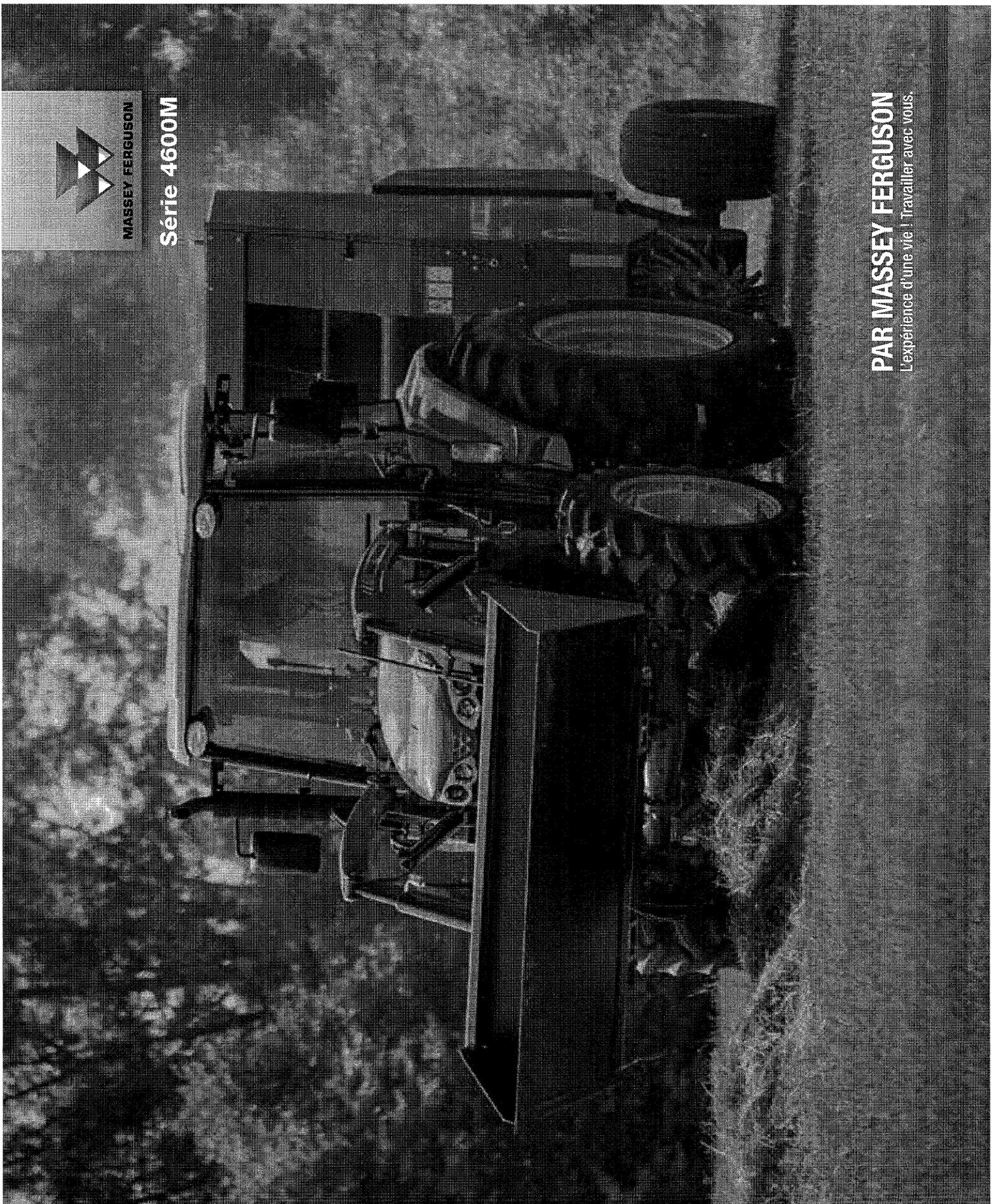
Marque: Grotte
 Modèle: 87110
 Avec boîtes de jonction BERG
 22010 ou équivalent

Oui _____

_____ mm 30 à 48 po

Marque: Agco
 Modèle: SN10012, équivalent

Marque: Grotte
 Modèle: 43901



MASSEY FERGUSON

Série 4600M

Tracteurs utilitaires Série 4600M de 70 à 100 CV Fiche Technique



MASSEY FERGUSON

PAR MASSEY FERGUSON
L'expérience d'une vie ! Travailler avec vous.

NOUS AVONS L'INNOVATION DANS LE SANG DEPUIS LONGTEMPS, PAS ÉTONNANT QUE NOUS AYONS ENCORE AMÉLIORÉ UN DE NOS MEILLEURS TRACTEURS.

En 1847, Daniel Massey invente la machine qui allait devenir un tracteur Massey Ferguson. En 1926, Harry Ferguson brevète le relevage 3-points. Pour près de 170 ans, nous avons gagné plus de prix d'excellence en innovation que tout autre fabricant. Cela pourrait expliquer pourquoi Massey Ferguson compte toujours plus de tracteurs au travail dans le monde que ceux de n'importe quel autre fabricant.

Nos tracteurs de la Série 4600M s'inscrivent dans cette tradition pour offrir à une nouvelle génération de clients des outils de première qualité dans une machine robuste. Ces tracteurs de niveau 4 final affichent un design plus robuste, plus stable, avec une capacité de levage plus élevée que jamais. S'ajoute à tout cela une nouvelle cabine de luxe.

Qu'il s'agisse d'adopter l'agriculture comme style de vie, d'une utilisation professionnelle ou gouvernementale, la Série 4600M est idéale pour le chargeur, pour la faucheuse, pour la fenaison ou pour tous les autres travaux que vous lui présentez. Vu qu'ils mélangent à la perfection innovation, technologie et confort, ce sont des tracteurs durables, faciles à opérer.



MAINTENANT, CHEZ LES TRACTEURS UTILITAIRES LA BARRE EST PLUS HAUTE.

STABILITÉ – Peu importe le terrain ou la tâche, soyez assuré que ces tracteurs sont construits pour être aussi stables que possible.

- Empattement allongé – En partant, leur empattement est plus long et il est possible de régler la largeur entre les roues selon le travail et le terrain.
- Robuste – Excellent ratio puissance-poids.
- Conduite améliorée – Cylindres de conduite, bras de fusée, biellette de direction plus grosse, auxquels s'ajoute un nouveau moteur de rouleur de l'orbite pour fournir une meilleure performance de conduite avec un godet rempli.

VISIBILITÉ – Une vue optimale sur les côtés, voilà une de nos grandes priorités.

- Espace de l'opérateur – Un espace confortable comprenant un siège bien positionné pour offrir une excellente visibilité sur les accessoires avant et arrière.
- Mieux voir – Des phares avec DEL, pare-soleil avant, dégivreur et essuie-glace arrière sont de série dans la cabine de luxe.
- Éclairage – En option, vous pouvez ajouter des phares DEL pour le travail afin de fonctionner selon votre horaire et non celui de mère Nature.

VERSATILITÉ – Des tracteurs conçus pour faire face à tout ce à quoi vous pouvez les exposer, du champ à la grange, en passant par la cour.

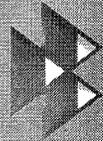
- Transmission – 12av x 12ar 2-plages (sans vitesse rampante) ou 18av x 18ar 3-plages (avec en option vitesse rampante), *power shuttle* – 6 vitesses synchronisées, avec levier inverseur électro-hydraulique.
- Moteur – Suralimenté, 3-cylindres AGCO Power™ qui satisfait les normes strictes d'émissions de niveau 4 final. Les quatre soupapes par cylindre améliorent le flot de l'air et le mélange carburant/air. L'absence de filtre à particules diesel (FPD) permet d'économiser temps, carburant et argent.
- Entraînement – 2RM et 4RM au choix.
- Relevage 3-points – Catégorie II de série.
- Chargeur – Optionnel, avec direction à glissement, un porte-outils et une variété d'accessoires.

CONFORT – Vous êtes intense au jeu comme au travail ! Dans les deux cas, votre tracteur doit vous offrir le confort.

- NOUVELLE cabine de luxe – En option, cette nouvelle cabine offre un ensemble de feux DEL, le dégivreur arrière intégré au verre, l'essuie-glace arrière, le pare-soleil avant et le siège à suspension pneumatique Grammer™. S'y ajoute des manettes de contrôle du relevage 3-points montées sur le pare-boue, un châssis pour chargeur monté à l'usine avec soupapes et manette multifonctions incluses.
- Aménagement de la cabine optimisé – Plus d'espaces de rangement, des porte-gobelets, un socle pour téléphone et un crochet pour manteau.
- Emplacement radio – Haut-parleurs et antenne installés dans toutes les cabines.

Nous vous invitons à comparer la Série 4600M de Massey Ferguson aux autres. Nous croyons que vous y trouverez une gamme de tracteurs utilitaires robustes, efficaces et fiables que nous sommes fiers de présenter.

masseyferguson.us

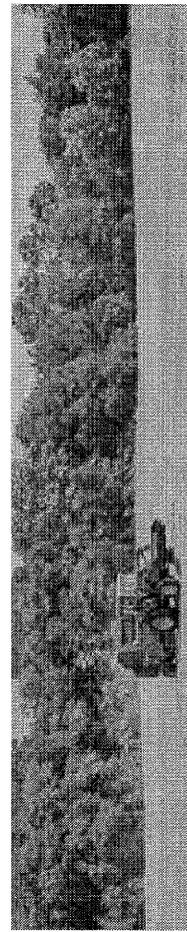


MASSEY FERGUSON

masseyferguson.us

SÉRIE 4600M FICHE TECHNIQUE*

MODELÉ	MF4607M	MF4609M	MF4610M	MOTÉUR	MF4607M	MF4609M	MF4610M
Puissance nominale moteur CV (kW)	70,1 (52,2)	89,8 (66,9)	99 (74)	Masse nominale moteur	2 230 kg/m³/min		
Puissance max. moteur CV (kW)	74 (55)	95 (71)	101 (75)	Puissance max. moteur CV (kW)	58 (41,9)	72 (53,2)	80 (59,7)
CV à la vitesse à 540 tours/min nominal (kW)				AGCO Power™ 3-cyl. 3.3 l, suralimenté, refroidissement intermédiaire, injection directe, haute pression par rampe commune			
Contrôle des émissions	Reglez (par réglage du RGR, oxyd catalytique diesel (OCD))			Moteur			
Contrôle des émissions (CE niveau 4)							
GRUPE MOTOPROPULSEUR							
Type de transmission							
Embrayage							
Essieu arrière							
Freins							
Ventouillage du différentiel							
Essieu avant							
HYDRAULIQUES							
Système hydraulique							
Débit total à 540 tr/min (L/min)							
Auxiliaires arrière							
Manivelle pour chargeur							
Capacité relevage 3-points (lb (kg))							
Poids arrière							
MOTÉLÉ	MF4607M	MF4609M	MF4610M	CABINE DE L'OPÉRATEUR			
				Système électrique			
				Caract. de la plateforme (de série)			
				De série, caractéristiques de la cabine			
				Caractéristiques opt. cabine de luxe (en sus des caractéristiques de série)			
				Éclairage			
				Siège de série et confort			
				DIMENSIONS			
				Longueur hors tout (po (mm))			
				Poids max. 3-points (mils)			
				Empatement po (mm)			
				Largeur minimum po (mm)			
				Hauteur hors tout po (mm)			
				Poids de base 4RM sans lest (kg)			
				Capacité réservoir DEF gal. (l)			
				Capacité du réservoir carburant gal. (l)			



AGCO, votre société, fabrique des équipements agricoles de premier ordre pour offrir des solutions de haute technologie aux agriculteurs professionnels qui nourrissent le monde. AGCO s'engage envers ses clients à offrir un service et des produits innovateurs de qualité supérieure. Les produits AGCO sont offerts dans plus de 140 pays dans le monde. *Les données de la fiche technique sont des évaluations du fabricant et peuvent être changées sans préavis.

Massey Ferguson® est une marque mondiale d'AGCO. Massey Ferguson, MF et le logo au triple triangle sont des marques déposées d'AGCO. MF155003CR-FR (03) POD AMS





Subject: MF4600M Series Product Introduction

4600M Loader Specifications*:

Tractor / Loader Model	4607M		4609M & 4610M	
	921X	926X	931X	936X
Loader Type	NSL	MSL	NSL	MSL
Lift Capacity to Maximum Height lbs (kg) <i>At pivot pin</i>	3,050 (1380)	2,410 (1090)	3,420 (1550)	2,770 (1260)
Lift Capacity to 59 inches lbs (kg) <i>At pivot pin</i>	3,720 (1690)	2,980 (1350)	4,150 (1880)	3,390 (1540)
Breakout Force lbs (kg) <i>At pivot pin</i>	4,880 (2,210)	3,970 (1800)	5,210 (2360)	4,310(1950)
Lift Capacity to Maximum Height lbs (kg) <i>Measured 31.5" (800 mm) forward of pivot</i>	1,920 (870)	2,680 (1220)	2,140 (970)	3,340 (1520)
Lift Capacity to 59 inches lbs (kg) <i>Measured 31.5" (800 mm) forward of pivot</i>	2,660 (1210)	3,080 (1400)	3,020 (1370)	3,430 (1560)
Breakout Force lbs (kg) <i>Measured 31.5" forward of pivot</i>	3,200 (1,450)	3,480 (1580)	3,540 (1600)	3,660 (1660)
Max. Lift Height in (mm) <i>Measured at pivot</i>	124 (3149)		136 (3454)	
Max. Dump Angle	50 Deg.		50 Deg.	
Max. Rollback Angle	42 Deg.		44Deg.	
Max. Rollback Force - 59 inches lbs (kg) <i>Measured 31.5" (800 mm) forward of pivot</i>	4,250 (1930)	3,450 (1560)	4,370 (1980)	4,350 (1970)
Digging Depth in (mm)	5.9 (150)			
Tool Attachment Type	Skid Steer			
Rated Pressure PSI (bar)	2,828 (195)			
Loader Weight lbs (kg)	680 (310)	800 (360)	735 (335)	865 (390)
Arm Width in (mm)	41 (1040)			
Lift Cylinders in (mm)	2.8 (70)			
Bucket Cylinders in (mm)	2.8/1.6 (70/40)			
Raising Time <i>(Ground Level to Full Height) Sec.</i>	4.1	3.5	4.8	4.1
Lowering Time <i>(Full Height to Ground Level) Sec.</i>	3.1	1.9	3.2	2.6
Bucket Dumping Time <i>(Full Rollback to Full Dump) Sec.</i>	3.7	2.3	4.3	2.9
Bucket Rollback Time <i>(Full Dump to Full Rollback) Sec.</i>	2.8	2.3	2.9	2.9

*Manufacturers estimate at time of publication, subject to change without prior notification.

**TERMES ET CONDITIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE AGCO EN VIGUEUR AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA ET AU MEXIQUE
POUR L'ÉQUIPEMENT VENDU AU DÉTAIL ET LIVRÉ APRÈS LE 1^{ER} JANVIER 2015**

CE QUI EST COUVERT PAR LA GARANTIE AGCO Corporation garantit que son nouvel équipement est exempt de tout défaut de matériel et de fabrication au moment de la livraison au premier acheteur au détail, loueur ou preneur à bail. Les présents termes s'appliquent à toutes les marques du nouvel équipement initialement commercialisées aux États-Unis et au Canada et à l'équipement de marque Challenger® initialement commercialisé seulement au Mexique.

GARANTIE CONSTRUCTEUR COURANTE DE L'ÉQUIPEMENT – APPLICATIONS AGRICOLES			REMARQUE
APPLICATION	TOUS LES ÉQUIPEMENTS, À L'EXCEPTION DES NEW LEADER	DOUZE (12) MOIS	-
	PRINCIPAUX COMPOSANTS DE LA TRANSMISSION ¹	DOUZE (12) MOIS SUPPLÉMENTAIRES OU UTILISATION DE LA MACHINE PENDANT DEUX MILLE (2000) HEURES AU TOTAL, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ	1
	DISQUE D'ÉPANDAGE NEW LEADER	VINGT-QUATRE (24) MOIS	-
	CONVOYEUR À CHAÎNE ET À MAILLONS ARTICULÉS N° 3	TRENTE-SIX (36) MOIS	-
TRACTEURS	TOUS LES TRACTEURS AGRICOLES ² , LES TRACTEURS À CHENILLES ^{3 14} , LES TRACTEURS ARTICULÉS, À L'EXCEPTION DES TRACTEURS FENDT® ET VALTRA®	VINGT-QUATRE (24) MOIS OU DEUX MILLE (2 000) HEURES, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ	2-3 14
	GRUPE MOTOPROPULSEUR ⁴ DE SÉRIE 1500, 1600, MT200B ET STA ⁴ , À L'EXCEPTION DES TRACTEURS ZT	VINGT-QUATRE (24) MOIS OU DEUX MILLE (2 000) HEURES, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ, NOTE DE BAS DE PAGE 4 RELATIVE AU GROUPE MOTOPROPULSEUR	4
	SÉRIE 1700, GC1700 ET 2700E	VINGT-QUATRE (24) MOIS OU DEUX MILLE (2 000) HEURES, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ, NOTE DE BAS DE PAGE 13 RELATIVE AU GROUPE MOTOPROPULSEUR	13
	TOUS LES TRACTEURS FENDT® ²	TRENTE-SIX (36) MOIS OU TROIS MILLE (3 000) HEURES, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ	2
	TOUS LES TRACTEURS VALTRA® ²	DOUZE (12) MOIS OU DEUX MILLE (2 000) HEURES, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ	2
	GRUPE MOTOPROPULSEUR VALTRA® ²	DOUZE (12) MOIS SUPPLÉMENTAIRES OU UTILISATION DE LA MACHINE PENDANT DEUX MILLE (2000) HEURES AU TOTAL, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ	2
OUTILS	TOUTES LES CHARGEUSES, LES ÉQUIPEMENTS ⁵ , LES ACCESSOIRES, LES DÉBROUSSAILLEUSES ROTATIVES MONTÉES À 3 POINTS ⁶ , LES CHÂSSIS DE TONDEUSE, LES TONDEUSES DE FINITION ⁷ , À L'EXCEPTION DES CHARGEUSES WRANGLER ET DES ÉQUIPEMENTS SUNFLOWER	DOUZE (12) MOIS	5-7
	CHARGEUSES WRANGLER	VINGT-QUATRE (24) MOIS OU MILLE CINQ CENTS (1 500) HEURES, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ	-
	TOUS LES OUTILS DE TRAVAIL DU SOL, LES ACCESSOIRES, LES REMORQUES À BENNE BASCULANTE ET LES SEMOIRS DE MARQUE SUNFLOWER	DOUZE (12) MOIS DE GARANTIE SUR LES PIÈCES ET LA MAIN-D'ŒUVRE, Y COMPRIS LES PIÈCES SUJETTES À UNE FORTE USURE ⁸	8
	OUTILS DE TRAVAIL DU SOL SUNFLOWER	PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES GARANTIES SUR VINGT-QUATRE (24) MOIS SEULEMENT	-
	PLANTEURS À MAÏS ⁹ , ÉPANDEUSES ¹⁰ , RÉSERVOIRS AUXILIAIRES	DOUZE (12) MOIS	9-10
ÉQUIPEMENT DE FENAISON	TOUS LES ÉQUIPEMENTS DE FENAISON, LES ANDAINEUSES À AUTOPROPULSION, LES TARIÈRES, LES DISPOSITIFS DE ROTATION ¹⁵ , LES BARRES DE COUPE À TABLIERS, À L'EXCEPTION DES PRESSES À BALLES RONDES	DOUZE (12) MOIS	15
	PRESSES À BALLES RONDES	VINGT-QUATRE (24) MOIS	-
RÉCOLTE	MOISSONNEUSES-BATTEUSES, NEZ À MAÏS, TABLE SOUPLE, TABLE RIGIDE	VINGT-QUATRE (24) MOIS	-
AGRICULTURE DE PRÉCISION	AGCOMMAND, SYSTEM 110, SYSTEM 150, AUTOGUIDE 3000, C3000, AGI-3 RECEIVER	VINGT-QUATRE (24) MOIS	-
GARANTIE DU MOTEUR	TOUS LES MOTEURS ¹¹ À L'EXCEPTION DES MOTEURS CATERPILLAR, CUMMINS ET DEUTZ	VINGT-QUATRE (24) MOIS OU DEUX MILLE (2 000) HEURES, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ	11
	MOTEURS CATERPILLAR, CUMMINS ET DEUTZ	COUVERTURE FOURNIE PAR LE CONSTRUCTEUR	-
	ÉQUIPEMENT D'INJECTION DE CARBURANT, DÉMARREURS ET TURBOCOMPRESSEUR	COUVERTURE FOURNIE PAR LE CONSTRUCTEUR SAUF LORSQUE LA GARANTIE AGCO DÉPASSE CELLE DU CONSTRUCTEUR	-
PIÈCES DE RECHANGE	PIÈCES AGCO D'ORIGINE NEUVE OU REMISE À NEUF ¹²	DOUZE (12) MOIS OU RESTE DE GARANTIE DE LA MACHINE, LA PLUS LONGUE DE CES PÉRIODES ÉTANT PRISE EN CONSIDÉRATION	12

NOTES DE BAS DE PAGE

1	L'équipement d'épandage et les principaux composants de la transmission sont garantis pendant deux (2) ans ou à deux mille (2 000) heures, selon la première éventualité. Cette garantie comprend la transmission, l'essieu moteur, le moteur de roues, la pompe hydrostatique, le différentiel, les carters de chaîne, le système de refroidissement pour le tracteur Spra-Coupe de série 7000 seulement et la pompe hydraulique du dispositif d'assistance aux roues avant. Les transmissions Allison sont garanties par le constructeur.
2	Les versions de tracteur avec niveleuse industrielle série MTS800 et tous les tracteurs agricoles en cours d'utilisation dans une application non agricole sont couverts par une garantie de douze (12) mois ou mille (1000) heures, selon la première éventualité.
3	Les tracteurs à chenilles de série MT700 et MT800 sont couverts par une garantie des chenilles en caoutchouc d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la version de tracteurs et les applications non agricoles et de quarante-huit (48) mois pour les applications agricoles. Il s'agit d'une garantie au prorata qui couvre les défauts de matériel et de fabrication avec une prime calculée en fonction du pourcentage de hauteur d'usure du crampon au point de rupture.
4	En plus de la garantie standard, la société réparera ou remplacera, à sa convenance, sans frais pour les pièces ou la main-d'œuvre, pendant les heures normales de travail, toute défaillance relative au moteur, à la transmission, au moulage d'essieu moteur et aux composants contenus dans ces moulages pendant une période supplémentaire de douze (12) mois sous réserve que le tracteur n'ait pas été utilisé pendant plus de 2 000 heures, selon la première éventualité.
5	Les périodes de garantie des débroussailleuses rotatives montées à 3 points et des tondeuses de finition vendues à des fins commerciales sont limitées à quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de livraison au premier acheteur au détail, loueur ou preneur à bail, coût de remplacement seulement.

6	La garantie de la boîte d'engrenages des débroussailluses rotatives s'étend sur cinq (5) ans au prorata, pièces seulement.
7	Les tondeuses de finition à ailes souples sont garanties pendant trente-six (36) mois.
8	Les pièces sujettes à une forte usure sont les lames de disque, les ensembles de feux, les points, les socs à ailes ouvertes, les montants et les supports, les supports de coutre, les ensembles de moyeux de coutre, les rabatteurs, les couteaux NH3, les dents de herse, les dispositifs de dépicage de chaumes et les rayons de roue.
9	Les composants structurels des planteurs (armatures, axes de culbuteur et châssis principaux) ont une couverture supplémentaire de douze (12) mois dès l'achat initial.
10	Les côtés galvanisés des épanduses de série 3700 sont garantis contre la rouille pendant une période de dix (10) ans à partir de la date de livraison lorsque de telles épanduses sont soumises aux activités normales; cette garantie s'applique seulement à l'acheteur d'origine. Le plancher en polyester renforcé en fibre de verre et le matériel du hayon desdites épanduses sont garantis contre la pourriture pendant une période de dix (10) ans à partir de la date de livraison. La boîte d'engrenages, les chaînes du convoyeur et les barres du convoyeur doivent demeurer utilisables pendant une période de deux (2) ans à partir de la date de livraison.
11	Les composants d'agencement de base du moteur sont garantis seulement s'ils sont installés par AGCO et non par le constructeur.
12	Au cours d'une période de 6 mois à compter de la date de vente initiale au comptoir des pièces de rechange, AGCO paiera les frais raisonnables de main-d'œuvre relatifs au remplacement des pièces, seulement si la pièce d'origine défectueuse et la pièce de rechange sont installées par un concessionnaire AGCO agréé. Certaines pièces de rechange qui sont fournies à AGCO par des fournisseurs tiers peuvent être sujettes à plusieurs termes et conditions de garantie qui sont administrés directement par le fournisseur. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec votre concessionnaire.
13	En plus de la garantie standard, la société réparera ou remplacera, à sa convenance, sans frais pour les pièces ou la main-d'œuvre, pendant les heures normales de travail, toute défaillance relative au moteur, à la transmission, au moulage d'essieu moteur et aux composants contenus dans ces moulages pendant une période supplémentaire de trente-six (36) mois sous réserve que le tracteur n'ait pas été utilisé pendant plus de 2000 heures, selon la première éventualité.
14	Pour les nouveaux tracteurs à chenilles des séries MT700 et MT800 vendus au détail le ou après le 5/1/2014, le carter de roulement du bras de réaction et le groupe de scellage à double cône est garanti pendant une période supplémentaire de (36) mois, sous réserve que le tracteur ne soit pas utilisé pendant plus de 5 000 heures, selon la première éventualité.
15	Les têtes à disques rotatifs sont accompagnées d'une garantie pour barre de coupe RazorGuard standard de 3 ans (36 mois) couvrant : le moulage du module de barre de coupe, le roulement et le pignon de renvoi, les broches et l'assemblage, le roulement de fusée et les joints. Modèle 1359 exclu.

REMARQUE : Les outils et les accessoires vendus sous forme d'ensembles peuvent être couverts par une garantie différente de celle de l'unité principale.

GARANTIE ANTIPOLLUTION

Les unités désignées sont couvertes par une garantie antipollution sur des composants particuliers; reportez-vous au manuel de l'opérateur pour obtenir plus de détails.

LOCATION D'ÉQUIPEMENT ET TRACTEUR DE DÉMONSTRATION

L'équipement en location et les tracteurs de démonstration seront couverts par une garantie de durée réduite en fonction des heures accumulées au moment de la vente au détail.

EXCEPTIONS À CETTE GARANTIE

- **Composants audio** – Les systèmes audio installés à l'origine sur votre équipement neuf sont garantis par leurs fabricants respectifs et non par AGCO.
- **Alternateurs** – Les alternateurs doivent être réparés par un centre de réparation agréé, si la réparation peut être effectuée dans un établissement de votre localité. Si la réparation ne peut pas être effectuée dans un établissement de votre localité, les composants obtenus auprès de la Division des pièces d'AGCO doivent être installés et la garantie soumise au Service de garantie d'AGCO pour remboursement.
- **Frais de transport** – Cette garantie ne couvre pas les frais de transport.
- **Améliorations, changements ou cessation de service** – AGCO se réserve le droit d'apporter des changements et des améliorations dans la conception et des changements dans les spécifications à tout moment, sur tout produit, sans obligation quelconque de sa part, auprès des propriétaires de produits déjà vendus.
- **Garantie de la batterie de l'équipement d'origine** –
 - Tracteurs à chenilles de l'année modèle 2011 et antérieure, tracteurs à racleuses et tracteurs articulés – toutes les défaillances de la batterie protégée par une garantie ont couvertes par la garantie de la batterie de Caterpillar et sont traitées conformément à celle-ci. Le concessionnaire Caterpillar offre une garantie par l'ajustement de la garantie au prorata en fonction de la batterie Caterpillar. AGCO n'offre pas de garantie pour ces batteries.
 - Tracteurs à chenilles de l'année modèle 2012 et ultérieure, tracteurs à racleuse, tracteurs articulés et tous les autres équipements : nonobstant toute autre disposition des présentes, les batteries des équipements sont garanties par un concessionnaire AGCO agréé pour un remplacement complet pendant les trois (3) premiers mois ou tel que requis par les lois nationales ou provinciales, et en fonction des frais de remplacement complètement calculés au prorata, à compter de la date de livraison, sans dépasser vingt-quatre (24) mois au total.
- **Batteries de rechange** –
 - Les batteries de rechange sont garanties par le biais de votre concessionnaire AGCO agréé pour un remplacement complet pendant les trois (3) premiers mois ou tel que requis par les lois nationales ou provinciales, et en fonction des frais de remplacement complètement calculés au prorata, à compter de la date de livraison, sans dépasser vingt-quatre (24) mois au total.
- **Réparations et entretien non couverts par la garantie** – La présente garantie ne couvre pas les conditions résultant d'un mauvais usage, de catastrophes naturelles, de l'utilisation de pièces qui ne viennent pas d'AGCO, de la négligence, de l'altération, d'accidents, de l'utilisation d'accessoires non approuvés ou d'un usage contraire à celui prévu ou les conditions provoquées par l'omission de procéder à l'entretien requis. Le remplacement des composants usés ou d'entretien (à moins d'être défectueux) tels que, sans s'y limiter, les filtres, les balais d'essuie-glace, les fusibles, les garnitures de freins, le disque de friction d'embrayage, les liquides de refroidissement, les conduites, les courroies, les lubrifiants, le fluide frigorigène, les ampoules, le verre des vitres, les buses d'injection, la géométrie des roues, le réglage du frein et de l'embrayage, le serrage des écrous, les courroies, les boulons et les raccords, la mise au point de l'entretien, l'alignement des phares, le réglage des paramètres de l'ordinateur et les réglages généraux qui peuvent être nécessaires de temps à autre, ne sont pas couverts.
- **Garantie des pneus en caoutchouc** – Les pneus en caoutchouc sont couverts directement par les constructeurs respectifs seulement, et non par AGCO.
- **Garantie des chenilles en caoutchouc** – La période de garantie est de vingt-quatre (24) mois pour tous les tracteurs à chenilles, ou de quarante-huit (48) mois pour les tracteurs utilisés exclusivement pour les applications agricoles à compter de la date de la livraison au premier utilisateur. Il s'agit d'une garantie au prorata qui couvre les défauts de matériel ou de fabrication avec une prime calculée en fonction du pourcentage d'usure du crampon au point de rupture. Au-delà de la période de garantie de base d'AGCO (24 mois ou 2 000 heures, selon la première éventualité), les frais de main-d'œuvre et les frais connexes pour remplacer une chenille couverte par cette garantie au prorata resteront la responsabilité du client.
- **Défaillances du satellite** – Les interruptions dans les interfaces satellites et dans les communications par satellite échappent au contrôle de ce produit et ne sont pas couvertes par la présente garantie. La société n'est pas responsable des problèmes ou de la dégradation du rendement du système résultant de telles interruptions dans les interfaces satellites et dans les communications par satellite lorsque les problèmes ne sont pas liés à des défauts de ce produit.

OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE

Il incombe au propriétaire de transporter l'équipement ou les pièces à l'atelier d'entretien d'un concessionnaire AGCO agréé ou de rembourser alternativement le concessionnaire pour tout déplacement ou frais de transport relatif à l'exécution de cette garantie. Cette garantie NE couvre PAS la location de l'équipement de remplacement pendant la période de réparation, les dommages aux produits qui ont été déclarés perte totale et récupérés par la suite, les frais relatifs aux heures supplémentaires de la main-d'œuvre, les frais de transport pour obtenir des pièces de rechange ou les exigences spéciales de manutention (par exemple, sans s'y limiter, l'utilisation de grues).

EFFET EXCLUSIF DE LA GARANTIE ET DE LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

CETTE GARANTIE ANNULE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À L'USAGE OU D'AUTRES REPRÉSENTATIONS, GARANTIES OU CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES. Les recours du propriétaire énoncés dans les présentes sont exclusifs. L'entreprise n'assume, ni n'autorise quiconque à assumer pour elle, aucune autre obligation ou responsabilité dans le cadre de la vente des machines couvertes. La réparation des défauts, dans la manière et pendant la période de temps applicable décrite ci-dessus, constitue l'accomplissement de toutes responsabilités d'AGCO à l'égard du propriétaire, et AGCO ne peut être tenue responsable de négligence en vertu du contrat ou de quelque manière que ce soit en ce qui a trait à ces machines. LE PROPRIÉTAIRE N'EST EN AUCUN CAS EN DROIT D'OBTENIR DES RÉPARATIONS POUR DES DOMMAGES INDIRECTS, PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS, TELS QUE, SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE RÉCOLTES, LA PERTE DE PROFITS OU DE REVENUS, D'AUTRES PERTES COMMERCIALES, LES INCONVÉNIENTS OU LE COÛT DE LOCATION OU DE L'ÉQUIPEMENT DE REMPLACEMENT.

Certains états et provinces ne permettent pas les limitations ou les exclusions des garanties implicites ou des dommages consécutifs; par conséquent, les limitations ou les exclusions dans la présente garantie peuvent ne pas s'appliquer.

« AGCO » TEL QUE MENTIONNÉ AUX PRÉSENTES ET RELATIVES AUX VENTES RÉALISÉES DANS LES PAYS SUIVANTS :

CANADA :
AGCO Canada, LTD.
Box 4706, 515 Dewdney Avenue
Regina, Saskatchewan S4P 3Y3

ÉTATS-UNIS :
AGCO Corporation
4205 River Green Parkway
Duluth, Géorgie 30096-2568

Garantie de l'équipement neuf L'équipement est admissible à un entretien de garantie seulement s'il est qualifié en vertu des dispositions de la garantie de l'équipement neuf. Le concessionnaire vendeur offrira la garantie à l'acheteur au détail initial au moment de la vente, et le concessionnaire enregistrera la vente et la garantie avec AGCO.

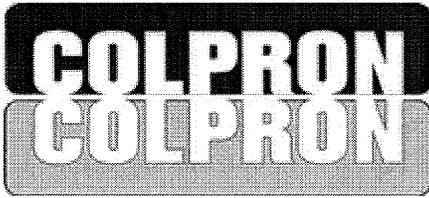
Propriétaires subséquents Cette garantie couvre le premier acheteur au détail et tous les propriétaires subséquents de l'équipement pendant la période de garantie spécifiée. Si le concessionnaire AGCO vend cet équipement à un propriétaire subséquent, le concessionnaire doit fournir le document sur la garantie au propriétaire subséquent pour que celui-ci puisse enregistrer la propriété auprès d'AGCO et bénéficier des avantages restants de la garantie, le cas échéant, sans interruption de la période de garantie. La procédure relative au propriétaire subséquent s'appliquera. Il incombe au propriétaire subséquent de transporter l'équipement à l'atelier d'entretien d'un concessionnaire AGCO agréé ou de rembourser alternativement le concessionnaire pour tout déplacement ou frais de transport relatif à l'exécution de cette garantie. Cette garantie NE couvre PAS les frais de location ou de l'équipement de remplacement pendant la période de réparation, les produits qui ont été déclarés comme étant une perte totale puis récupérés, les frais relatifs aux heures supplémentaires de la main-d'œuvre, les frais de transport pour obtenir des pièces de rechange ou les tracteurs vendus à l'encan.

Réparations sous garantie Pour être couvert par la garantie, la réparation doit être effectuée par un concessionnaire AGCO agréé. Il est recommandé d'obtenir les réparations sous garantie auprès du concessionnaire qui vous a vendu l'équipement en raison de l'intérêt continu de ce concessionnaire de vous compter au nombre de ses précieux clients. Dans le cas où cela n'est pas possible, les réparations sous garantie peuvent être effectuées par tout autre concessionnaire AGCO agréé aux États-Unis, au Canada et au Mexique. Il incombe au propriétaire de transporter l'équipement à l'atelier d'entretien d'un concessionnaire AGCO agréé ou de rembourser alternativement le concessionnaire pour tout déplacement ou frais de transport relatif à l'exécution de cette garantie.

Service d'entretien Le manuel du propriétaire qui accompagne l'équipement au moment de la livraison contient d'importants renseignements relatifs à l'entretien et à la réparation. Vous devez lire attentivement ce manuel et respecter toutes les recommandations relatives à l'entretien et à la réparation. Cela se traduira par une plus grande satisfaction à l'égard de votre équipement et permettra d'éviter les problèmes liés à l'entretien et à la garantie. N'oubliez pas que les défaillances résultant du mauvais entretien de votre équipement ne sont pas couvertes par la garantie.

Inspections d'entretien Afin d'assurer un meilleur rendement constant de votre équipement agricole, nous vous recommandons d'amener votre équipement chez le concessionnaire AGCO pour une inspection d'entretien 30 jours avant la date d'expiration de la garantie.

Une couverture sous forme de plan d'entretien prolongé est disponible à l'achat. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre concessionnaire.



LES EQUIPEMENTS
COLPRON INC.
 5, CHEMIN BEAUCE, C.P. 40
 STE-MARTINE, QUE. J0S 1V0
 TEL: (450) 427-2339 - MTL: (514) 990-7878
 FAX: (450) 427-3487
 www.colproninc.com



Facture #	3432
Date	2015-12-21
Heure	1:20

PO #:	1082961
Document #:	5647
Echeance	2016-01-20

Vendeur	Jean Babin
Expedie via	EQUIP. COLPRON INC.
Termes	Net 30

VILLE DE MONTREAL (8723434)		
85 NOTRE-DAME EST, BUREAU 3.100		
SECTION TRAITEMENT DES FACTURES		
MONTREAL	QC	H2Y 1B5
Contact:		

Wholesale Facture

Reprint

Expedier a		
ARR. LACHINE CENTRE TECHNIQUE		
2200 RUE SAINT-ANTOINE		
LACHINE	QC	H8S 1V6

No. d'article	Description	Qte	Prix	Montant	Escompte	Total Partiel	Taxe a l'achat	Total	En attente	Exp. directe
(5207)	COLPRON 2250 SABLEUSE SUR REMORQUE	1.00	17 925,00 \$	17 925,00 \$	0.00%	17 925,00 \$	2 684,27 \$	20 609,27 \$	0.0000	0
	(SN:2C9RS4AA6FM123341)									
	INCLUANT: INTÉRIEUR DE LA BENNE ENDUIT DE 3.2 mm DE "LINEX" NOIR LISSE. MAIN AJUSTABLE POUR BOULE 2-5/16". FICHE ÉLECTRIQUE MÂLE 7 POINTES AGCO 1427996M1. CONTRÔLEURS DE DÉBIT DANS BOITIERS ÉTANCHES.									
	Frais Pneu Neuf	4.00	3,00 \$	12,00 \$	0.00%	12,00 \$	1,80 \$	13,80 \$	0.0000	0

SPÉCIMEN

TPS/GST: R103180329 5%	896,85 \$	17 937,00 \$					
TVQ: 1001884171 9.975%	1 789,22 \$	17 937,00 \$					
Monnaie	Cheque	CC/CC Type	Charge	Mfg Credit	CIT	Depot	Autre
0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	20 623,07 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

Je m'engage à payer 2% d'intérêt par mois, soit 24% par année sur tout compte passé dû.
 I agree to pay 2% interest per month or 24% per year on all overdue accounts.

Le vendeur demeure propriétaire du bien vendu jusqu'à paiement complet
 If the buyer fails to pay any of the amount due, the buyer agrees to return the merchandise to the vendor

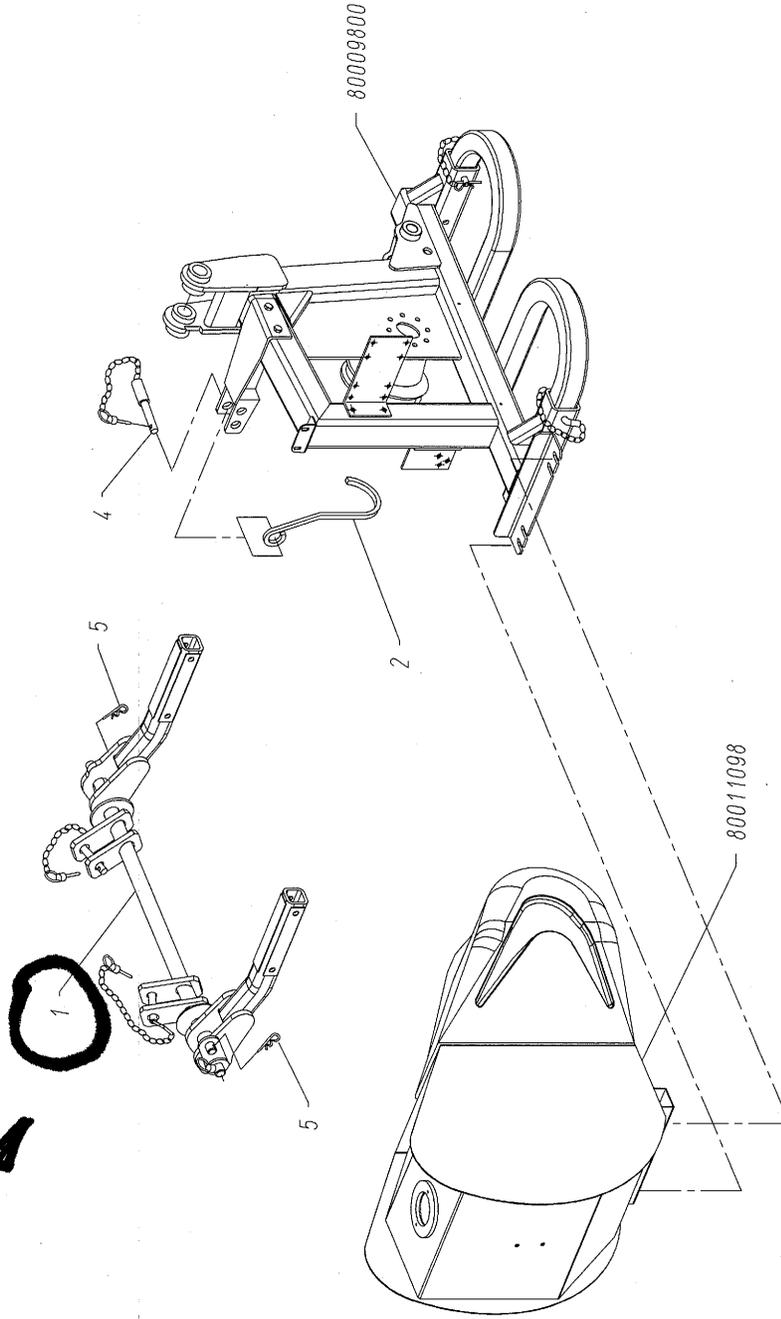
Resume des frais	
17 937,00 \$	Taxable
0,00 \$	Non Taxable
17 937,00 \$	Total partiel
2 686,07 \$	Taxe
20 623,07 \$	Totale
Resume des debourse	
0,00 \$	Montant Paye
0,00 \$	Change du

Signature client _____ Date _____

Exempt Tax Cert #: _____
 Expiration Date: 9999-12-31

Imprime a: 2016-01-22 15:23

① → COMPOSANTE DE L'ARTICLE 9



TITULO
Title

GR. COMPLEMENTO AGILE 485 SAFETY

BOBINE
code

80011097

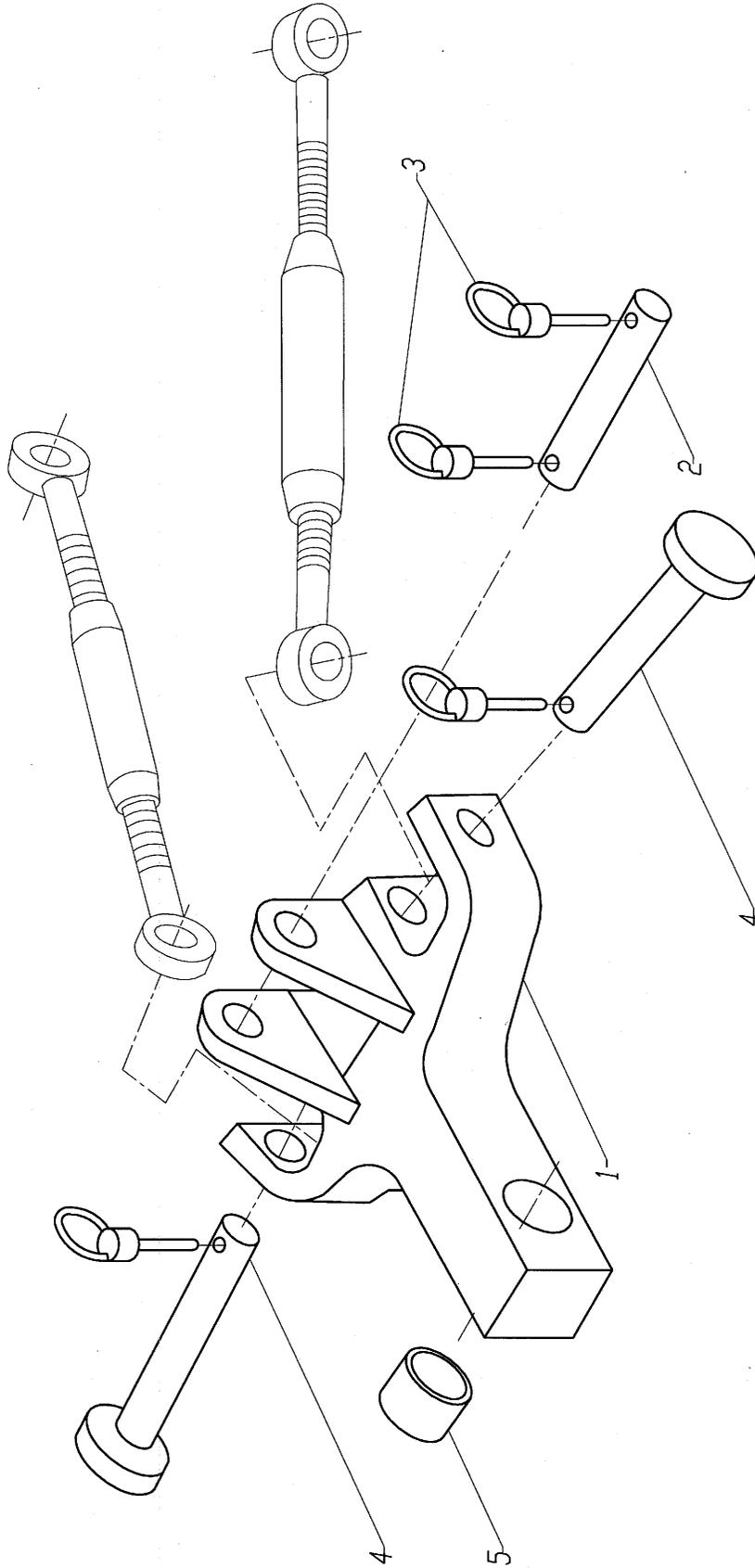
REV

0

DATA date

23/03/07

COMPONENTES DE L'ARTICLE 9



TITOLO Title	GRUPPO FORCELLA STAFF. CAT.2°	
CODICE code	80000390	REV
		2
		DATA date
		26/07/10

TITRE: Acquisition de tracteurs utilitaires de 80 hp avec équipements et accessoires – Quantité 3		Ouverture des soumissions						No soumission			
		jour		mois		année					
		27		1		2016		16-14984			
		Les Équipements Colpron inc. * # 16660		Longus Équipement inc. # 16661		Équipements G. Gagnon inc # 16662		Lange Patenaude Équipement Kubota Montréal # 16663			
Article		Qtée	Prix unitaire	Motant total	Prix unitaire	Motant total	Prix unitaire	Motant total	Prix unitaire	Motant total	
1	Acquisition de tracteur utilitaire de 80 hp, selon les caractéristiques décrites au devis no 41415C111.	3	78 103,00 \$	234 309,00 \$	89 150,00 \$	267 450,00 \$	77 100,00 \$	231 300,00 \$	78 091,24 \$	234 273,72 \$	
1,1	Droit environnemental sur les pneus neufs.			24,00 \$		12,00 \$		18,00 \$		6,00 \$	
2	Fourniture et installation d'une prise de force (PTO) avant, tel que décrit à l'article 6.1 du devis.	3	7 905,00 \$	23 715,00 \$	6 785,00 \$	20 355,00 \$	7 332,00 \$	21 996,00 \$	9 867,27 \$	29 601,81 \$	
3	Fourniture et installation d'un attelage trois point (3) points avant et sorties hydrauliques, tel que décrit à l'article 6.2 du devis.	3	7 065,00 \$	21 195,00 \$	7 900,00 \$	23 700,00 \$	10 489,00 \$	31 467,00 \$	12 898,18 \$	38 694,54 \$	
4	Fourniture et installation d'un chargeur muni d'un accouplement rapide avec godet à usage général, tel que décrit à l'article 6.3 du devis.	2	9 783,00 \$	19 566,00 \$	11 780,00 \$	23 560,00 \$	7 200,00 \$	14 400,00 \$	9 474,44 \$	18 948,88 \$	
5	Fourniture et installation d'un système de fourche à palettes, tel que décrit à l'article 6.4 du devis.	2	911,00 \$	1 822,00 \$	1 095,00 \$	2 190,00 \$	1 100,00 \$	2 200,00 \$	929,83 \$	1 859,66 \$	
6	Fourniture et installation d'un contrepoids compatible sur l'attelage trois(3) points arrière et avant, tel que décrite à l'article 6.5 du devis.	3	1 030,00 \$	3 090,00 \$	2 120,00 \$	6 360,00 \$	1 000,00 \$	3 000,00 \$	1 727,75 \$	5 183,25 \$	
7	Fourniture d'un jeu de quatre (4) pneus à gazon sur jantes, tel que décrit à l'article 6.6 du devis.	1	5 364,00 \$	5 364,00 \$	5 750,00 \$	5 750,00 \$	12 000,00 \$	12 000,00 \$	4 643,02 \$	4 643,02 \$	
8	Fourniture et installation d'une souffleuse à neige frontale à deux (2) phases, tel que décrite à l'article 6.7 du devis.	3	9 195,00 \$	27 585,00 \$	8 825,00 \$	26 475,00 \$	9 940,00 \$	29 820,00 \$	10 478,41 \$	31 435,23 \$	
9	Fourniture et installation d'un sous-châssis arrière du tracteur adaptable pour une débroussailluse, tel que décrit à l'article 6.8 du devis.	1	1 040,00 \$	1 040,00 \$	3 250,00 \$	3 250,00 \$	500,00 \$	500,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	
TOTAL AVANT TAXES :				337 710,00 \$		379 102,00 \$		346 701,00 \$		370 646,11 \$	
T.P.S. 5 % :				1 893,05 \$		605,80 \$		5 049,15 \$		491,31 \$	
T.V.Q. 9,975 % :				3 776,63 \$		1 208,57 \$		10 073,05 \$		980,17 \$	
MONTANT TOTAL :				343 379,68 \$		380 916,37 \$		361 823,20 \$		372 117,59 \$	
CONDITION DE PAIEMENT :			Net 30 jours		Net 30 jours		Net 30 jours		Net 30 jours		
DÉLAI DE LIVRAISON :			180 jours civils		120 à 180 jours civils		60 à 90 jours civils		120 jours		
MARQUE MODÈLE :			Massey Ferguson MF4609M		NEW HOLLAND T4.90DC		KIOTI PX9020PC		KUBOTA M5-091HDCC12		
CLAUDE PÉNALITÉ ACTIVE :			Oui		Oui		Oui		Oui		
SIGNATURE :			Oui		Oui		Oui		Oui		
GARANTIE DE SOUMISSION :			Non requis		Non requis		Non requis		Non requis		
ACHAT DU CAHIER DES CHARGES VIA SEAO			Oui		Oui		Oui		Oui		
VÉRIFICATIONS - AMF - RENA- REQ - LPNC			Oui		Oui		Oui		Oui		
Numéro de NEQ			1160364270		1143313709		1143090802		1166151168		

Remarque :

Plus bas soumissionnaire conforme administrativement

Véifié par:	Renée Veillette/ml	Jour	Mois	Année	
		2	2	2016	

En référence au mémorandum 4.4 d'agriculture et pêche de l'Agence de Revenu du Canada, « Biens liés à l'agriculture » les tracteurs dont la prise de force est de 44,74 kW (60 PDF CV) ou plus sont détaxés.

CAP 8 - L'interprétation « détaxé » des équipements et accessoires de l'appel d'offres diffère selon les manufacturiers et leurs modèles d'affaires. De ce fait, l'interprétation sera celle indiqué par le soumissionnaire au bordereau de soumission.

Dossier # : 1163558002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder à Les Équipements Colpron inc., un contrat au montant de 115 665,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un tracteur utilitaire, quatre roues motrices, de 80 HP ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'appel d'offres public 16-14984 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[16-14984 Det Cah Final.pdf](#)[14984 PV.pdf](#)[14984-tcp.pdf](#)[Intervention. - CND-NDG.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-01

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514 872-5241
Division :



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-14984

Numéro de référence : 942597

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition de tracteurs utilitaires de 80 hp avec équipements et accessoires -
Quantité 3

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
EQUIPEMENTS G.GAGNON INC. 101 BOULEVARD EST Maskinongé, QC, J0K 1N0 NEQ : 1143090802	Monsieur YVON GAGNON Téléphone : 819 227- 2245 Télécopieur : 819 227- 3111	Commande : (1056391) 2016-01-19 15 h 43 Transmission : 2016-01-19 15 h 43	2540599 - 16-14984 Addenda No 1 2016-01-26 14 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lange Patenaude Equipement 18980 route transcanadienne Baie-d'Urfé, QC, H9X 3R1 http://www.kubotamontreal.com NEQ : 1166151168	Monsieur Mathieu O'Rourke Téléphone : 514 457- 4333 Télécopieur : 514 457- 2875	Commande : (1050693) 2016-01-06 19 h Transmission : 2016-01-06 19 h	2540599 - 16-14984 Addenda No 1 2016-01-26 14 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Équipements Colpron Inc . 5, chemin Beauce Sainte-Martine, QC, J0S 1V0 NEQ : 1160364270	Monsieur Jean Babin Téléphone : 450 427- 2339 Télécopieur	Commande : (1051148) 2016-01-07 14 h 36 Transmission :	2540599 - 16-14984 Addenda No 1 2016-01-26 14 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

	: 450 427-3487	2016-01-07 14 h 36	électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Longus équipement inc. 4405, Autoroute des Laurentides Laval, QC, H7L 5W5 NEQ : 1143313709	Monsieur Yves Benjamin Téléphone : 450 652-2552 Télécopieur : 450 652-0241	Commande : (1050993) 2016-01-07 11 h 40 Transmission : 2016-01-07 11 h 40	2540599 - 16-14984 Addenda No 1 2016-01-26 14 h 56 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires



Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mercredi 27 janvier 2016 à 14 h**

Sont présents :
Mme Marie-Ève Lapointe, technicienne juridique – Service du greffe
M. Éric Durette, agent de bureau – Service du greffe
M. Richard Sarrazin, agent de bureau principal – Service du greffe

APPEL D'OFFRES 16-14984

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Acquisition de tracteurs utilitaires de 80 hp avec équipements et accessoires - Quantité 3 » sont ouvertes par l'agent de bureau du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
LES ÉQUIPEMENTS COLPRON INC. 5, chemin de la Beauce Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0	343 379,68 \$
LES ÉQUIPEMENTS COLPRON INC. 5, chemin de la Beauce Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0	344 708,68 \$
ÉQUIPEMENTS G. GAGNON INC. 101, boulevard Est Maskinongé (Québec) J0K 1S0	361 823,20 \$
LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENT LTÉE (KUBOTA MONTRÉAL) 18980, autoroute Transcanadienne Baie D'Urfé (Québec) H9X 3R1	372 117,59 \$
LONGUS ÉQUIPEMENT LTÉE 4405, autoroute des Laurentides Laval (Québec) H7L 5W5	380 916,37 \$

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 6 janvier 2016 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

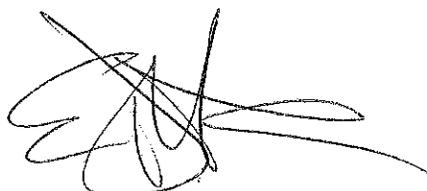
Le greffier transmet ces soumissions au directeur du Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/mpg

Vér. 1
S.A. 4



Marie-Ève Lapointe
Technicienne juridique – Service du greffe



Éric Durette
Agent de bureau – Service du greffe

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les Équipements Colpron inc.	343 379,68 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Équipements G. Gagnon inc.	361 823,20 \$	<input type="checkbox"/>	
Lange Pantenaude (kubota Montréal)	372 117,59 \$	<input type="checkbox"/>	
Longus Équipement inc.	380 916,37 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Préparé par : Le - -

Dossier # : 1163558002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder à Les Équipements Colpron inc., un contrat au montant de 115 665,62 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un tracteur utilitaire, quatre roues motrices, de 80 HP ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'appel d'offres public 16-14984 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1163558002 Certification de fonds.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-29

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644

Division : Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Patricia Arcand Téléphone : 514-868-3488
Service/Arrondissement : Arrondissement CDN - NDG

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2016

Contrat	Avec taxes
Montant non taxable	102,862.00
Montant taxable	11,136.00
TPS 5%	556.80
TVQ 9,975%	1,110.82
Contrat →	115,665.62
Ristourne TPS à 100%	(556.80)
Ristourne TVQ à 50%	(555.41)
Dépense →	114,553.41

Incidence	Avec taxes
Montant avant taxes	0.00
TPS 5%	0.00
TVQ 9,975%	0.00
Contrat →	0.00
Ristourne TPS à 100%	0.00
Ristourne TVQ à 50%	0.00
Dépense →	0.00

TOTAL imputable **114,553.41**

Information budgétaire:

Provenance	PTI 2016
Projet	68027
Sous-projet	1568027 - 001
Projet Simon :	154257
Montant :	114,553.41 \$

Imputation	PTI 2016
Requérant:	59-00
Projet :	68027
Sous-projet :	1668027 - 003
Projet Simon :	161678
Montant :	114,553.41 \$

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2016-2018	115	0	0	0	115
Prévision de la dépense					
Brut	115	0	0	0	115
Autre	0	0	0	0	0
Sub-C	0	0	0	0	0
Net	115	0	0	0	115
Écart	0	0	0	0	0



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Patricia Arcand Téléphone : 514-868-3488

Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : FÉV Année : 2016 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 2016/03/07 Nom d'écriture : 160307uarca93 -Fourniture tracteur utilitaire et équipements-Les équipements Colpron inc. GDD 1163558002

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	6406	0614243	800250	01909	57201	000000	0000	102600	000000	98001	00000	114,553.41		
2	6406	0614243	800250	03103	57401	000000	0000	161335	000000	32010	00000		114,553.41	
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												114,553.41	114,553.41	

Remarques

Veillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.

Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Patricia Arcand Téléphone : 514-868-3488
 Service/Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Période : FÉV Année : 2016 **FÉV-16** Description de l'écriture : Fourniture tracteur utilitaire et équipements-Les équipements Colpron inc.

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. GDD1163558002

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	6406	0614243	800250	01909	57201	000000	0000	102600	000000	98001	00000		114,553.41	
2	6406	0614243	800250	03103	57401	000000	0000	161678	000000	32050	00000	114,553.41		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														
29														
30														
31														
32														
33														
34														
35														
36														
37														
38														
39														
40														
Total de l'écriture :												114,553.41	114,553.41	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demandeur : Patricia Arcand Téléphone : 514-868-3488
 Service/Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1	6406	0614243	800250	03103	57401	000000	0000	161678	000000	32050	00000
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Date : 3/3/2016 10:30 AM

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6406.0614243.800250.0310357401.000000.0000.161678.000000.32050.00000
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	6406.0614243.800250.01909.57201.000000.0000.102600.000000.98001.00000	0.00	114,553.41
2	6406.0614243.800250.03103.57401.000000.0000.161337.000000.32010.00000	114,553.41	0.00
3	0.00	0.00
4	0.00	0.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00
17	0.00	0.00
18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	0.00	0.00
2	0.00	0.00
3	0.00	0.00
4	0.00	0.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00
17	0.00	0.00
18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00
21	0.00	0.00
22	0.00	0.00



Dossier # : 1164921001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Construction Arcade le contrat pour les travaux de scénographie - construction d'une structure d'accrochage dans la salle de spectacles du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 190 587,39 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-005.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Construction Arcade le contrat pour la réalisation des travaux de scénographie - Construction d'une structure d'accrochage dans la salle de spectacles du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission datée du 19 février 2016, conformément aux documents d'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-005.

D'autoriser une dépense à cette fin de 165 764,20 \$, avant taxes, pour un total de 190 587,39 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 13 613,39 \$ taxes incluses et les incidences au montant de 40 840,15 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-03 12:44

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1164921001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Construction Arcade le contrat pour les travaux de scénographie - construction d'une structure d'accrochage dans la salle de spectacles du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 190 587,39 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-005.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat, à une firme spécialisée, pour la réalisation des travaux de scénographie et de construction d'un système d'accrochage dans la salle de spectacles du nouveau Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce (NDG) .

Le Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce est un nouveau bâtiment dont les travaux de construction viennent d'être achevés. Il comprend entre autres, une bibliothèque avec locaux connexes, une salle d'exposition, une administration et une salle de spectacles. La salle d'exposition ainsi que la partie dédiée à la bibliothèque sont ouvertes au public depuis début février 2016. En raison des différents défis rencontrés lors de construction de ce projet, l'arrondissement et le SGPI ont fait le choix de terminer le projet en différentes phases. La première phase a été la mise en marche de la bibliothèque Benny. Certains travaux complémentaires de scénographie sont aussi nécessaires pour permettre la mise en fonction complète de la salle de spectacles qui est prévue en mai 2016.

Dans la partie dédiée à la diffusion culturelle, plusieurs défis structureaux au niveau des passerelles et de la fonction d'accrochage et de levage de l'équipement scénique sont apparus lors de la construction dès janvier 2015. Pour ne pas retarder l'avancement de l'ensemble des travaux de l'immeuble, il a été décidé de ne pas retarder la livraison finale du projet. Le bâtiment étant présentement livré à l'arrondissement, il devient donc important de procéder à l'installation du système d'accrochage des composantes scéniques afin de permettre aux citoyens d'avoir accès à une salle de qualité professionnelle offrant une grande polyvalence.

L'octroi du présent contrat permet la fourniture et l'installation des composantes scénographiques spécialisées ainsi que la construction d'une structure d'accrochage et de levage pour les besoins spécifiques et nécessaires au fonctionnement normal de la salle de spectacles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 170341 - 7 décembre 2015 : Accorder à la firme XYZ technologie le contrat pour l'acquisition et l'installation des équipements audiovisuels pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense maximale à cette fin de 157 265,06 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (5 soumissionnaires) - appel d'offres public no 15-14790.

CA15 1700315 - 2 novembre 2015: Accorder un contrat à l'entreprise Stay Connected pour l'acquisition des équipements pour le prêt en libre-service de portables et de tablettes (Netspot) dans le cadre de l'aménagement de la bibliothèque pour une somme maximale de 91 722,46 \$ taxes applicables incluses et autoriser l'achat d'équipement informatique pour la bibliothèque et les activités culturelles du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce au 6400, avenue de Monkland, dont l'ouverture est prévue pour le début de l'année 2016. Les coûts totaux seront de 175 574,41 \$ taxes applicables incluses et les sommes proviendront de plusieurs imputations.

CA15 1700314 - 2 novembre 2015 : D'accorder à Ébénisterie Ste-Monique (9121-9758 Québec inc.) (no MON100) le contrat pour un groupe de produits pour le mobilier sur mesure pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.

CA 15170264 - 8 septembre : D'autoriser une dépense maximale de 526 138,39 \$ taxes incluses, destiné à l'acquisition d'équipements premiers auprès de multiples en vue de l'ouverture du nouveau Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CA 15170228 - 10 août 2015 : Accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 668 123,22 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (1 soumissionnaire) - appel d'offres public 15-14146.

CA 15170226 - 10 août 2015 : Accorder à la firme CES Distribution le contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audiovisuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 80 534,12 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant - Appel d'offres sur invitation 15-14198.

CA 15170050 - 16 mars 2015 : Accorder à la firme Imagineo Inc., le contrat pour l'équipement et l'installation du système de gradins télescopiques à configuration variable au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public AOP 15-13775 et autoriser une dépense à cette fin de 257 679,84 \$, plus les taxes, pour un total de 296 267,40 \$, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (un (1) soumissionnaire).

CA 15170050 - 16 mars 2015 : Accorder à la firme Les Solutions de rangement Prisma Inc. le contrat pour l'acquisition et l'installation de rayonnage, groupe C, pour un montant de 163 250,85 \$, sans les taxes et à la firme Les systèmes Espaces / Max inc. le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un meuble sur mesure (power wall), groupe D, pour un montant de 9 661,00 \$ sans les taxes, au prix et aux conditions des soumissions du 14 janvier 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO 14-13716 et autoriser une dépense à cette fin de 172 911,85 \$ plus les taxes, pour un total de 198 805,39 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (deux (2) soumissionnaires).

CE 141378 - 3 septembre 2014 : Autoriser une dépense additionnelle de 1 480 239,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6400, avenue de Monkland (1033), dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysier inc. (résolution CA13 170177) majorant ainsi le montant total du contrat de

14 868 107,10 \$ à 16 348 346,80 \$ taxes incluses et demander au comité exécutif d'autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$, taxes incluses (576 763,76 \$ net) provenant du Service de la culture (programme RAC et Forum des équipements culturels).

CA 14170277 - 11 août 2014 : Autoriser une dépense de 803 803,53 \$ taxes incluses, pour la majoration des honoraires professionnels pour la réalisation du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce (1033) - Approuver un projet d'avenant no 1, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec le consortium d'architectes AFO («Atelier Big City», «FSA architecture inc.», «L'ŒUF») et les firmes en ingénierie «Pageau Morel et ass. inc.», « EGP inc.» et «Vinci consultants inc.», résolution CA10 170372, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 343 181,92 \$ à 2 146 985,45 \$ taxes incluses.

CA 14170276 - 11 août 2014 : Autoriser une dépense additionnelle de 1 480 239,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6400, avenue de Monkland (1033), dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysler inc. (résolution CA13 170177) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 868 107,10 \$ à 16 348 346,80 \$ taxes incluses et demander au comité exécutif d'autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$, taxes incluses (576 763,76 \$ net) provenant du Service de la culture (programme RAC et Forum des équipements culturels).

CA13 170177 - 23 mai 2013 : Autoriser une dépense de 15 400 107,10 \$, taxes incluses, pour la construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents et accorder à Groupe Geysler inc. (plus bas soumissionnaire conforme), le contrat à cette fin, au prix maximal de 14 868 107,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5611.

CE13 0659 - 15 mai 2013 : Autoriser un virement budgétaire de 2 117 725 \$ des projets 36610 et 38120 du PTI de la Direction de la culture et du patrimoine vers le projet 30099 du PTI de l'arrondissement, pour la construction du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culturel.

CA12 170296 - 5 septembre 2012 : Autorisation de lancer l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.

CA10 170372 - 6 décembre 2010 : Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense maximale de 1 472 073,65 \$ (1104545002).

CA10 170188 - 28 juin 2010 : Octroi des contrats de services professionnels aux quatre finalistes de la première étape du concours d'architecture du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce soit 84 656,25 \$ par contrat, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 391 676,25 \$, taxes incluses (1101654002).

CA10 170082 - 12 avril 2010 : Le conseil d'arrondissement adoptait les modifications apportées au règlement du concours d'architecture pour le projet de construction du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, conformément aux exigences formulées par l'Ordre des architectes du Québec et par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (1101654001).

CA10 170032 - 3 février 2010 : Le conseil d'arrondissement approuvait le règlement et le programme du concours d'architecture en deux étapes pour le projet de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autorisait la tenue du concours, le tout, sous réserve des sanctions officielles à obtenir de l'Ordre des architectes du Québec et des ministères impliqués (1091654005).

CA09 170349 - 29 septembre 2009 : Le conseil d'arrondissement octroyait à la firme PHD architecture - Philippe Drolet, architecte, le contrat pour des services de conseiller professionnel pour la préparation et la conduite du concours d'architecture du nouveau Complexe culturel Benny (bibliothèque et salle multifonctionnelle) au prix et aux conditions de sa soumission datée du 12 août 2009, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 12634, et autoriser une dépense à cette fin de 43 344 \$ (1091654003).

CE09 1156 - 25 juin 2009 : Le comité exécutif autorisait le virement budgétaire d'un montant de 3 298 000 \$ provenant du PTI du Service de développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle vers le PTI de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce pour l'intégration d'un espace de diffusion culturelle au projet de construction d'une nouvelle bibliothèque dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce (1094074040).

CE09 1154 - 25 juin 2009 : Le comité exécutif autorisait la poursuite du projet de la nouvelle bibliothèque Benny dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et autorisait les virements budgétaires requis pour la réalisation dudit projet pour un montant maximal de 9 146 000 \$ en provenance du programme triennal d'immobilisation du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle vers celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce ainsi qu'un virement de 3 200 000 \$ (1090003003).

CA08 170214 - 18 juin 2008 : Le conseil d'arrondissement donnait un accord de principe à la réalisation d'un projet de construction d'une bibliothèque dans le secteur de Benny Farm situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (1080829013).

DESCRIPTION

Pour permettre l'octroi du présent contrat de travaux, la Direction des services administratifs et du greffe a procédé, le 29 janvier 2015, à la publication, sur SEAO, de l'appel d'offres public **CDN-NDG-16-AOP-DAI-005**. Un seul addenda de clarification a été émis durant la période de publication de l'appel d'offres public. Vu la complexité des travaux à réaliser, une visite obligatoire a été imposée aux soumissionnaires. Trois soumissions ont été reçues dont l'ouverture publique a eu lieu le 19 février 2016 à 11 h. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours.

La firme adjudicataire aura à fournir les services suivants :

- Fourniture des matériaux et de la main-d'œuvre spécialisée pour la réalisation des travaux de scénographie et de structure conformément aux plans et devis;
- travaux de protection des lieux et de peinture
- autres travaux et garanties selon les plans et devis.

JUSTIFICATION

Les résultats des soumissions sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissionnaire	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total de la soumission incluant les contingences (taxes incluses)	Conformité
Construction Arcade	136 133,85 \$	13 613,39 \$	149 747, 24 \$	OUI
Artotech Intégration	148 474,85 \$	14 847,49 \$	163 322, 32 \$	OUI

ARDEC Construction	170 163,00 \$	17 016,30 \$	187 179,30 \$	NON
-----------------------	---------------	--------------	---------------	-----

Prix de base :

La firme **Constructions Arcade**, plus bas soumissionnaire, a présenté un prix total de **149 747,24 \$**, incluant les contingences et toutes les taxes applicables. Sa soumission est jugée conforme,

Contingences :

Une provision, égale à **dix (10) %** de la soumission de base, au montant de **13 613,39 \$**, taxes incluses, est prévue au bordereau de soumission. Conditionnellement à l'approbation préalable de l'arrondissement et des professionnels, cette provision sera utilisée pour couvrir tout ajout ou modification au contrat, lorsque ces travaux sont justifiés durant le chantier.

La Direction des services administratifs et du greffe recommande l'octroi du présent contrat de travaux à la firme **Constructions Arcade**, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de **149 747,24 \$**, incluant les contingences et toutes les taxes applicables. Le montant total soumis par la firme **Constructions Arcade** est plus bas que le montant total estimé par les professionnels du projet et qui s'élève à 166 886,61 \$, taxes incluses.

Incidences:

Une provision, égale à **trente (30) %** du contrat de base de la soumission, au montant de **40 840,15 \$**, taxes incluses, est recommandée pour couvrir les travaux incidents durant le chantier et d'autres travaux complémentaires nécessaires à la mise en fonction de ce type d'installations complexes. Ce montant (*Incidences*) n'est pas inclus au contrat de l'entrepreneur et servira à payer les frais des différents travaux incidents, tels que les travaux préparatifs d'électricité, de modification de composantes mécaniques, d'autres services professionnels connexes incluant les frais du laboratoire requis lors de la réalisation des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le partage des coûts initialement statués pour l'ensemble du projet du Centre Culturel Notre-D Grâce est de 74,1% pour la ville centre et 25,9% pour l'arrondissement.

Afin de respecter les pourcentages ville centre/arrondissement pour l'ensemble du projet du Ce Culturel Notre-Dame-de-Grâce, la ville centre assumera pour ce contrat 100% de la dépense a dossier.

Les dépenses maximales liées à ce dossier de 190 587,39\$ toutes taxes incluses incluses seront comme suit:

	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant toutes taxes comprises	Ristournes	M net d
Construction Arcade	118 403,00 \$	5 920,15 \$	11 810,70 \$	136 133,85 \$	11 825,50 \$	12
Contingences (10%)	11 840,30 \$	592,02 \$	1 181,07 \$	13 613,39 \$	1 182,56 \$	1
Incidences (30%)	35 520,90 \$	1 776,04 \$	3 543,21 \$	40 840,15 \$	3 547,64 \$	3
TOTAL	165 764,20 \$	8 288,21 \$	16 534,98 \$	190 587,39 \$	16 555,70 \$	17

- un montant de 174 031,69\$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale **11 023 - Construction rénovation bibliothèques achat collection**

L'ensemble des dépenses liées à ce dossier respectent les directives en matières de règles d'approvisionnement et de délégation de pouvoirs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une attention très particulière sera portée à tous les éléments existants dans le parc Kent, comme les espaces verts, les arbres, les plantations et autres installations. Le projet sera réalisé selon les exigences de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent projet permettra la mise en fonction de la salle de spectacles du Centre culturel NDG qui aura pour effet d'augmenter substantiellement l'offre de service dans l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La division des communications de l'arrondissement assurera le suivi relatif au volet de la communication des informations aux citoyens et aux groupes concernés quant à la date de disponibilité de la salle de spectacles.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 7 mars 2016 - Octroi du contrat de travaux;
Avril 2016 - Début des travaux de construction;
Début mai 2016 - Fin des travaux et acceptation provisoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. La Politique de gestion contractuelle, en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, a été incluse à l'offre de service des firmes invitées. Les règles d'adjudication des contrats de services professionnels ont été respectées.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Katerine ROWAN)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Patricia ARCAND)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia GAUDREULT, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Marie-Claude OUELLET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Richard ADAM, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar BENSACI
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-9783
Télécop. : 514-868-4562

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 000-0000

Le : 2016-02-24

Dossier # : 1164921001

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet : Accorder à Construction Arcade le contrat pour les travaux de scénographie - construction d'une structure d'accrochage dans la salle de spectacles du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 190 587,39 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-005.



RÉSULTATS.pdfFDC-Construction ARCADE.pdfRécapitulatif PV.pdf



Estimé du contrat - CDN-NDG-16-AOP-DAI-005.pdfSoumission Constr Arcade.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar BENSACI
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-9783
Télécop. : 514-868-4562

SOUMISSION CDN-NDG-16-AOP-BT-005

CENTRE CULTUREL NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Construction d'une structure d'accrochage dans la salle de spectacles

SOUMISSIONS		
1	CONSTRUCTION ARCADE (9140-2594 QUÉBEC INC.)	149 747,24 \$
2	ARDEC CONSTRUCTION INC.	187 179,30 \$
3	ARTOTECH INTÉGRATION INC.	163 322,32 \$

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES

1	ARDEC CONSTRUCTION INC.
2	ARTOTECH INTÉGRATION INC.
3	APCHQ
4	CONSTRUCTION ARCADE (9140-2594 QUÉBEC INC.)
5	CONSTRUCTION MAJU LTÉE
6	MEGA STAGE INC.
7	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONSTRUCTION BPF INC.

Préparé le 19 février 2016

Projet : Construction d'une structure d'accrochage dans la salle de spectacles du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce-
Contrat de travaux : Constrcution Arcade
Contrat: CDN-NDG-16-AOP-DAI-005

CA: 7 mar 2016

			Tps	Tvq	Total
			5,0%	9,975%	
Contrat :	Travaux forfaitaires	%	\$	\$	\$
	Prix forfaitaire initial	100,0%	118 403,00	5 920,15	11 810,70
	Prix Séparés exclus		0,00	0,00	0,00
	Divers - Autres trav.				
	Sous-total :	100,0%	118 403,00	5 920,15	11 810,70
	Contingences initiales	10,0%	11 840,30	592,02	13 613,39
	Total :		130 243,30	6 512,17	12 991,77
Incidences :	Dépenses générales	30,0%	35 520,90	1 776,05	40 840,15
Total - Dépense totale à autoriser			165 764,20	8 288,21	16 534,98
Ristournes :	Tps	100,00%			8 288,21
	Tvq	50,0%			8 267,49
	Coût net après ristoune				174 031,69

Note: Le présent contrat inclut un montant de 30% du contrat de base et ce pour permettre des travaux connexes importants

Préparé par : Amar Bensaci

Procès-verbal d'ouverture de soumissions tenue aux bureaux de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—
Notre-Dame-de-Grâce, le **vendredi 19 février 2016 à 11 heures.**

Sont présents :

- | | | |
|------------------|--|---|
| • Katerine Rowan | Secrétaire d'arrondissement
substitut | Direction des services
administratifs et du greffe
Division du greffe |
| • Amar Bensaci | Gestionnaire immobilier | Division de l'aménagement des
parcs – actifs immobiliers |
| • Danièle Lamy | Secrétaire d'unité administrative | Direction des services
administratifs et du greffe
Division du greffe |

Les soumissions reçues pour **CDN-NDG-16-AOP-DAI-005 - CENTRE CULTUREL NOTRE-DAME-DE-GRÂCE - Construction d'une structure d'accrochage dans la salle de spectacles** sont ouvertes par la secrétaire d'arrondissement de la division du greffe.

Les firmes mentionnées soumettent des prix :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>PRIX</u>
CONSTRUCTION ARCADE (9140-2594 QUÉBEC INC.)	149 747,24 \$
ARDEC CONSTRUCTION INC.	187 179,30 \$
ARTOTECH INTÉGRATION INC.	163 322,32 \$

L'appel d'offres sur invitation de l'aménagement des parcs – actifs immobiliers a été publié dans Le Devoir et sur le site SEAO le 29 janvier 2016.

Le secrétaire d'arrondissement substitut transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, à l'aménagement des parcs – actifs immobiliers, pour étude et rapport

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement substitut
Division du greffe



GO MULTIMEDIA

Allocation budgétaire - Infrastructure d'accrochage

Document confidentiel, pour la direction exécutive de distribution de la
Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce
Montréal, arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Projet: 2015.11.02
Mis à jour le 22 décembre 2015

Item	Qté	Description	Modèle	Prix unitaire	Total	Information complémentaire
Infrastructure d'accrochage						
IA.01	2	Poutre pour permettre l'accrochage temporaire				
Mais d'œuvre						
IA.02	1	Relevé de l'existant				
IA.03	1	Ingénierie				
IA.04	1	Dessins d'atelier				
IA.05	1	Livraison et installation				
IA.06	1	Tel que construit				
Total section					44 437,00 \$	
Profit et administration (15%)					6 665,55 \$	
Total					51 102,55 \$	



Allocation budgétaire | Equipements de levage

Document confidentiel, pour la direction seulement. distribution interdite
 Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce
 Montréal, arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
 Projet : 2015.11.02
 Mis à jour le 25 Janvier 2016

Item	Qt	Description	Marque	Référence	Modèle	Prix unitaire	Total	Information complémentaire
Pont								
EL.01	4	Pont carré en aluminium de 12,2 mètres 106mmx106mm						Chaque pont est composé de cinq sections de 2,44 mètres. Peinture noire mat, jonction plaque et boulons. Incluant les boulons de jonction pour l'assemblage des sections de pont.
EL.02	8	Support de pont en aluminium						Pour pont 305 mm x 305 mm. Powdercoated noir mat
							Total section	19 000,00 \$
Moteur et contrôle								
EL.03	8	Moteur à chaîne 500kg						Direct control, chaîne noire de 8,5 mètres de course, incluant plaque de suspension, manille suspension au chariot, crochet pivotant de levage sur chaîne de type V8G-8. Opérant sur 208V/3PH/60HZ, avec cordon électrique et connecteur de type L15-20P. Voir GO-E01
EL.04	1	Distribution électrique pour 8 moteurs						Fournir les équipements nécessaires pour le branchement dans une alimentation sur le panneau d'alimentation auxiliaire (5 connecteurs de type CamLock) avec arrêt d'urgence intégré, installé dans un coffre de transport (norme ATA-300 catégorie 1), revêtement en ABS noir, identifié au nom de la salle et identification de son contenu. Voir GO-E01
EL.05	1	Connecteur et câble pour boîtier sur scène et sur passerelle						Avec réducteur de courants treasé avec adaptateur et connecteur pour boîtier, tel que les produits Kellem ou équivalent. Voir GO-E01
EL.06	2	Adaptateur Socapex @ 4x L15-20 de +/-1,2 mètre						Longeur exacte à valider sur place
EL.07	2	Extension L15-20 de +/-30 mètres						Longeur exacte à valider sur place
EL.08	4	Extension L15-20 de +/-20 mètres						Longeur exacte à valider sur place
EL.09	2	Extension L15-20 de +/-10 mètres						Longeur exacte à valider sur place
EL.10	1	Manette de contrôle pour 8 moteurs						Longeur exacte à valider sur place. Incluant un câble de 20 mètres avec connecteurs robustes. Identifié + nom de la salle avec thermorétractable + 2 velcros
EL.11	1	Support pour manette de contrôle						Support qui permet le rangement de la manette de contrôle à installer au niveau des passerelles.
EL.12	14	Chariot à poutre						Le support permet de rouler le câble et d'y déposer la manette. Peint noir.
EL.13	18	Crochet double						Pour installation des moteurs à chaîne, incluant un système qui permet de bloquer le chariot en place.
EL.14	3	Crochet simple						Pour chemin de câble temporaire. Peint noir. Prévoir une fixation adéquate selon les charges appliquées. Voir GO-A01
							Total section	49 488,00 \$
Main d'œuvre								
EL.15	1	Ingenieurs						Calcul des charges et assurance qualité
EL.17	1	Designs d'atelier						
EL.18	1	Livraison et installation						
EL.19	1	"Tel que construit"						
EL.20	1	Formation						Formation de 2h sur les procédures d'utilisation et d'entretien
							Total section	17 000,00 \$
							Total	85 488,00 \$
							Contingences de construction (10%)	8 548,80 \$
							Total	94 036,80 \$

Note :
 Sauf indication contraire, tous les équipements fournis, incluant les câbles, sont noirs.
 La liste des composantes à fournir aux bordereaux des prix unitaires est non limitative.
 Si des pièces doivent être ajoutées ou remplacées afin d'atteindre les performances évoquées dans le présent document, l'adjudicataire devra les fournir à ses frais.
 Excluant les taxes



G MULTIMEDIA

Récapitulatif des allocations budgétaires

Document confidentiel, pour la direction seulement, distribution interne
Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce
Montréal, arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Projet : 2015.11.02
Mis à jour le 25 janvier 2016

Section	Item	Total	Information complémentaire
EL	Équipements de levage	34 017,80 \$	Incluant contingence de construction de 10%
IA	Infrastructure d'accrochage	51 102,55 \$	Incluant profit et administration de 15%
Total		145 150,35 \$	Excluant les taxes

166 886.61 \$

19 Janvier 2016 - 11h10
H. Bouchard

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Nous, soussignés, Construction Arcade
(nom de l'entrepreneur ou raison sociale)
1200, Bernard-Lefebvre Laval, Québec H7C 0A5 514-881-0579
(adresse commerciale aux fins du présent contrat) (téléphone)

après avoir visité les lieux et nous être familiarisés avec les conditions locales et toutes les exigences des documents de la présente soumission, offrons par les présentes à la Ville de Montréal d'exécuter les travaux suivants :

SCÉNOGRAPHIE - Construction d'une structure d'accrochage dans la salle de spectacles du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce
Contrat : # CDN-NDG-16-AOP-DAI-005

Conformément aux documents de soumission, pour un prix forfaitaire (total de la page 4) de :

136 133,85 \$ = (4)
(chiffres)

Cent trente six mille cent trente trois dollars et 85 /100 dollars,
(montant du forfait en toutes lettres)

toutes taxes incluses, ainsi que les travaux contingents et supplémentaires requis par le Directeur, incluant taxes, pour un montant approximatif de **DIX (10) %** du total de la case (4) ci-dessus:

13 613,39 \$ = (5)
(chiffres)

Treize mille six cent treize dollars et 39 /100 dollars,
(montant du forfait en toutes lettres)

formant un montant total approximatif de (prix forfaitaire de la case (4) plus montant approximatif des travaux contingents et supplémentaires de la case (5) :

149 747,24 \$ = (6)
(chiffres)

Cent quarante neuf mille sept cent quarante sept dollars et 24 /100 dollars,
(montant du forfait en toutes lettres)

Nous nous engageons à compléter les travaux au plus tard **TROIS (3) SEMAINES** de calendrier à partir de la date mentionnée dans l'ordre donné par écrit du Directeur de commencer les travaux.

Nous reconnaissons que l'acceptation de notre offre par résolution au conseil d'arrondissement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce constituera le "contrat" entre les parties qui élisent, à cette fin, domicile à Montréal.

Un 10 % du coût de la soumission (total de la case (6) de la présente page)
(Cautionnement de soumission (10 %) ou garantie bancaire selon devis)

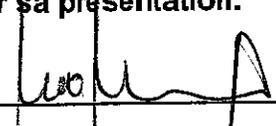
au montant de Quatorze mille neuf cent soixante quatorze 72/100 dollars (...14.974,72\$) accompagne cette soumission.

Cette soumission devra être reçue au bureau Accès Montréal, de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, situé au :

5160, boul. Décarie, bureau Accès Montréal, #100 RDC
 Montréal, Québec
 H3X 2H9

avant onze (11) heures, le 19 février 2016. Cette soumission sera ouverte simultanément après l'échéance du délai prévu pour sa présentation.

Nom: Bruno Blanchard, inc.

Signature : 

Date: 19 février 2016

En qualité de: Président

No d'enregistrement TPS 14544 7751 RT0001

No d'enregistrement TVQ 1205797391 TQ0001

NEQ (No d'entreprise du Québec) 1162114673

No de référence C.S.S.T 77746098

No RBQ (Régie du bâtiment du Québec) 8306-7892-27

VISITE D'INFORMATION OBLIGATOIRE:

L'entrepreneur doit visiter les lieux, du présent projet. il doit communiquer avec le responsable du projet afin de fixer la date et l'heure de la visite. Aucune visite n'est offerte dans les trois (3) jours ouvrables précédant l'heure d'ouverture des soumissions. Le responsable du dossier assignera, au maximum, une heure par soumissionnaire pour effectuer la visite d'information obligatoire. Le soumissionnaire doit avoir pris connaissance des documents contractuels avant la visite des lieux. Lors de la visite, le guide ne peut expliquer la portée des travaux ou répondre aux questions techniques des soumissionnaires. S'il est jugé nécessaire, des addenda seront émis pour modifier ou clarifier des données de l'appel d'offres.

Pour être conforme, le soumissionnaire doit procéder à une visite des lieux et ce afin de se familiariser avec les conditions existantes du site. Lors du dépôt de sa soumission, le soumissionnaire est réputé avoir déjà visité les lieux et reconnaît avoir compris la portée des travaux, avoir procédé aux relevés requis à sa soumission et s'être familiarisé avec les conditions existantes. Aucune réclamation ne sera accordée à l'adjudicataire du contrat pour toute mauvaise interprétation des documents ou mauvaise évaluation des travaux et des conditions décrites dans le présent appel d'offres.

Tout soumissionnaire n'ayant pas effectué la visite des lieux en compagnie du représentant de la Ville de Montréal verra sa soumission rejetée.

Pour prise de rendez-vous de la visite des lieux ou pour toute autre demande d'information, veuillez communiquer avec le responsable du projet, M. Amar Bensaci au 514- 872-9783 ou à l'adresse courriel suivante : amar.bensaci@ville.montreal.qc.ca

Dossier # : 1164921001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder à Construction Arcade le contrat pour les travaux de scénographie - construction d'une structure d'accrochage dans la salle de spectacles du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 190 587,39 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-005.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Analyse des soumissions CDN-NDG-16-AOP-DAI-005 \(Scénographie\).pdf](#)



[Intervention GDD - CDN-NDG-16-AOP-DAI-005 \(scénographie\).pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Katerine ROWAN
secrétaire-recherchiste

Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Denis GENDRON
Directeur - serv. adm. et du greffe en arrondissement

Tél : (514) 872-8436

Division : Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce

Entreprise	NEQ	Autorisation AMF ¹	Attestation fiscale	Liste PGC ²	RENA ³	Liste RBQ ⁴	Licence RBQ ⁵	Garantie de soumission	Lettre d'engagement (Formulaire 2)	Commentaire	Conformité
Ardec Construction Inc.	1147794813	N/A	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	Signature manquante sur le formulaire de soumission - irrégularité majeure	NON-CONFORME
Construction Arcade Inc. (9140-2594 Québec Inc.)	1162114673	N/A	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK		OK
Artotech Intégration Inc.	1146617833	OK	OK	N/A	N/A	N/A	OK	OK	OK	Irrégularité mineure pouvant être corrigée: Absence du certificat d'attestation <i>Loi sur la publicité légale des entreprises</i>	OK

1. Viser les contrats visés par le Décret 1049-2013, 795-2014 ou un autre décret.

NA = Non applicable / ND = Non documenté / OK = Autorisation déposée avec la soumission

2. Liste du contentieux (Version du **2015-07-16**) et REQ. Analyse de premier niveau. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée.

3. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée. Vérification en date du **2016-02-19**.

4. Viser les contrats d'exécution de travaux. Non requis si l'autorisation de l'AMF est exigée. Vérification en date du **2016-02-19**.

5. Viser les contrats d'exécution de travaux. La vérification des catégories et sous-catégories exigées relève du service demandeur.

**DIVISION DU GREFFE - CDN-NDG - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :
 Titre de l'appel d'offres :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :
 Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :
 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Construction Arcade (9140-2594 Québec Inc.)	149 747.24 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Artotech Intégration Inc.	163 322.32 \$	<input type="checkbox"/>	
Ardec Construction Inc.	187 179.30 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

1) Les montants soumis incluent des contingences de 10 %. 2) La soumission de la firme Ardec Construction Inc. est non conforme puisque la signature est manquante sur le formulaire de soumission.

Préparé par : Le - -

Dossier # : 1164921001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder à Construction Arcade le contrat pour les travaux de scénographie - construction d'une structure d'accrochage dans la salle de spectacles du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 190 587,39 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16 -AOP-DAI-005.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1164921001 - Certification de fonds.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-01

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644

Division : Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

GDD 1164921001

Financement du dossier :

La ville centre et le ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine financeront donc ensemble l'ensemble de la dépense, soit un montant de 174 031,69\$ net de ristourne.

	Montant	%
Ville centre et programme RAC	174 031,69 \$	100%
ARR. Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	- \$	0%
TOTAL	174 031,69 \$	100%

Informations budgétaires :

Un virement de crédit sera fait suite à l'approbation de ce dossier par le conseil d'arrondissement dans le sous-projet suivant :

Imputation :

Sous – projet : Structure accrochage - salle spectacle - Centre Culturel (100% CORPO - RAC)

SIMON : 161724

Budget : CORPO

Montant net : 174 000\$

Dossier # : 1164921001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Accorder à Construction Arcade le contrat pour les travaux de scénographie - construction d'une structure d'accrochage dans la salle de spectacles du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, et autoriser une dépense à cette fin de 190 587,39 \$, incluant toutes les taxes applicables et les frais accessoires, le cas échéant (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-16 -AOP-DAI-005.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1164921001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DUMARESQ
Prepose(e) au budget

Tél : 514-872-1155

Mario Primard
Agent comptable analyste
514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-03

Daniel D DESJARDINS

Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances-Direction Du
Conseil Et Du Soutien Financier

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Julie Dumaresq Téléphone : 872-1155Service/Arrondissement : Service des finances

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul des taxes 2015

Contrat		Avec taxes
Montant avant taxes		0.00
TPS 5%		0.00
TVQ 9,975%		0.00
Contrat →		0.00
Ristourne TPS à 100%		0.00
Ristourne TVQ à 50%		0.00
Dépense →		0.00

Incidence		Avec taxes
Montant avant taxes		0.00
TPS 5%		0.00
TVQ 9,975%		0.00
Contrat →		0.00
Ristourne TPS à 100%		0.00
Ristourne TVQ à 50%		0.00
Dépense →		0.00

TOTAL imputable **0.00**

DOSSIER	:	
Estimation du coût du projet	:	0.00 \$
Contrat travaux	:	0.00 \$
Incidences	:	-
Laboratoire	:	-
Ingénierie	:	-
Imprévis	:	-
Moins ristourne (TPS)	:	-
Moins ristourne (TVQ)	:	-
Coût total du projet	=	0.00 \$

IMPUTATION

Requêtant	:	
Projet d'investi	:	
Sous-projet	:	
Exécutant	:	0
Projet SIMON	:	

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2015-2017	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Prévision de la dépense					
Brut	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0
Sub-C	0	0	0	0	0
Net	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Écart	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Julie Dumaresq Téléphone : 872-1155
 Service/Arrondissement : Service des finances

Période : MAR Année : 2016 **MAR-16** Description de l'écriture : GDD1164921001 Engagement CC64921001

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
h	6101	7711023	802600	01909	57201	000000	0000	112522	000000	98001	00000		174,032.00	
2	6101	7711023	800250	07231	57201	000000	0000	161724	000000	22040	00000	174,032.00		
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
26														
27														
28														

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
29														
30														
31														
32														
33														
34														
35														
36														
37														
38														
39														
40														
Total de l'écriture :												174,032.00	174,032.00	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demander : Julie Dumaresq Téléphone : 872-1155
Service/Arrondissement : Service des finances

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1	6101	7711023	800250	07231	57201	000000	0000	161724	000000	22040	00000
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6101.7711023.800250.07231.57201.000000.0000.161724.000000.22040.00000
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	6101.7711023.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	0.00	174,032.00
2	6101.7711023.800250.07231.57201.000000.0000.161724.000000.22040.00000	174,032.00	0.00
3	0.00	0.00
4	0.00	0.00
5	0.00	0.00
6	0.00	0.00
7	0.00	0.00
8	0.00	0.00
9	0.00	0.00
10	0.00	0.00
11	0.00	0.00
12	0.00	0.00
13	0.00	0.00
14	0.00	0.00
15	0.00	0.00
16	0.00	0.00

17	0.00	0.00
18	0.00	0.00
19	0.00	0.00
20	0.00	0.00
21	0.00	0.00
22	0.00	0.00
23	0.00	0.00
24	0.00	0.00
25	0.00	0.00
26	0.00	0.00
27	0.00	0.00
28	0.00	0.00
29	0.00	0.00
30	0.00	0.00
31	0.00	0.00
32	0.00	0.00
33	0.00	0.00
34	0.00	0.00
35	0.00	0.00
36	0.00	0.00
37	0.00	0.00
38	0.00	0.00
39	0.00	0.00
40	0.00	0.00

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

**Dossier # : 1165302003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Tessier Récréo-Parc inc un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation de d'une (1) table de ping-pong en acier au parc Trenholme et pour la fourniture et l'installation d'une (1) table de ping-pong en acier au parc Loyola au montant de 10 673,00 \$, plus les taxes pour un total de 12 271,28 \$, accorder à la firme TechSport équipement récréatif inc. un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation de six (6) tables de jeux d'échecs dans le parc Loyola au montant de 16 746,50 \$ avant taxes, pour un total 19 254,29 \$ taxes incluses et autoriser aux fins de ces deux (2) contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 27 419,50 \$ avant taxes, pour un total de 31 525,57 \$ taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.** le contrat distinct de gré à gré pour la fourniture et l'installation de deux (2) tables de ping-pong en acier, l'une pour le parc Trenholme et l'autre pour le parc Loyola, au montant de 10 673,00 \$ avant taxes, plus les taxes pour un total de 12 271,28 \$, comprenant les frais accessoires le cas échéant ;

D'accorder à la firme **TECHSPORT ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF INC.** le contrat distinct de gré à gré pour la fourniture et l'installation de six (6) tables avec damier intégré pour au montant de 16 746,50 \$ avant taxes, plus les taxes pour un total de 19 254,29 \$, comprenant les frais accessoires le cas échéant ;
et

D'autoriser aux fins de ces deux (2) contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 27 419,50 \$ avant taxes, pour un total 31 525,57 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-03 09:26

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165302003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Tessier Récréo-Parc inc un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation de d'une (1) table de ping-pong en acier au parc Trenholme et pour la fourniture et l'installation d'une (1) table de ping-pong en acier au parc Loyola au montant de 10 673,00 \$, plus les taxes pour un total de 12 271,28 \$, accorder à la firme TechSport équipement récréatif inc. un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation de six (6) tables de jeux d'échecs dans le parc Loyola au montant de 16 746,50 \$ avant taxes, pour un total 19 254,29 \$ taxes incluses et autoriser aux fins de ces deux (2) contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 27 419,50 \$ avant taxes, pour un total de 31 525,57 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat vise l'achat de mobilier urbain pour les parcs Trenholme et Loyola. Ce mobilier sera installé au printemps 2016.
Dans le but d'augmenter l'offre de services aux citoyens, l'arrondissement a choisi d'ajouter dans ces deux parcs du mobilier urbain favorisant des activités aux niveaux sociales et récréatives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Le projet porte sur la fourniture et l'installation de mobilier urbain dans les parcs Trenholme et Loyola.

Parc Trenholme.

- Une (1) table de ping-pong en acier. Ce mobilier vise particulièrement les adolescents mais sans s'y limiter.

Parc Loyola

- Une (1) table de ping-pong en acier.
- Quatre (4) tables avec quatre (4) sièges et un (1) damier intégré pour les parties de jeux d'échecs et les parties de jeux de dames. Ce mobilier vise particulièrement les personnes âgées, mais sans s'y limiter.

· Deux (2) tables avec trois (3) sièges et un (1) damier intégré pour permettre l'accès d'un fauteuil roulant.

La fourniture du mobilier urbain est divisée en deux (2) contrats accordés comme suit :

1) La fourniture et l'installation de deux (2) tables de ping-pong en acier sont accordées à la firme **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.** pour un montant total de 10 673,00 \$ avant taxes, soit 12 271,28 \$ taxes incluses (contrat de gré à gré).

2) La fourniture et l'installation des nouvelles six (6) tables avec damier intégré est accordée à la firme **TECHSPORT ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF INC.** pour un montant total de 16 746,50 \$ avant taxes, soit 19 254,29 \$ taxes incluses (contrat de gré à gré).

Le total de ces deux (2) contrats représente un montant total de 27 419,50 \$ avant taxes, soit 31 525,57 \$ taxes incluses.

Les deux (2) soumissions et le tableau des coûts forfaitaires sont présentés dans la section «Pièces jointes» du présent dossier.

JUSTIFICATION

L'ajout du mobilier urbain vise à améliorer la qualité des services offerts à la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les renseignements relatifs au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

La somme totale à autoriser est de 31 525,57 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette réalisation s'inscrit dans la priorité politique et administrative de la Ville et de l'arrondissement en vue de l'amélioration des parcs et des lieux publics. Elle assure la qualité des milieux de vie avec des aménagements sécuritaires et accessibles et elle valorise Montréal comme milieu de vie familial.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'utilisation des réseaux sociaux permettra la promotion du nouveau mobilier urbain. L'arrondissement possède une page Facebook et un compte Twitter. De plus, des informations pourront être diffusées sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 mars 2016 - Octroi du contrat pour l'achat du mobilier urbain.

- Printemps 2016 - Livraison et installation du mobilier urbain.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. La Politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, a été ajoutée aux instructions fournies aux soumissionnaires. Les règles d'adjudication des contrats de fourniture ont été respectées.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Katerine ROWAN)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-4140
Télécop. : 514-868-4562

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-02-17

514 868-3644

Dossier # : 1165302003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Accorder à la firme Tessier Récréo-Parc inc un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation de d'une (1) table de ping-pong en acier au parc Trenholme et pour la fourniture et l'installation d'une (1) table de ping-pong en acier au parc Loyola au montant de 10 673,00 \$, plus les taxes pour un total de 12 271,28 \$, accorder à la firme TechSport équipement récréatif inc. un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation de six (6) tables de jeux d'échecs dans le parc Loyola au montant de 16 746,50 \$ avant taxes, pour un total 19 254,29 \$ taxes incluses et autoriser aux fins de ces deux (2) contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 27 419,50 \$ avant taxes, pour un total de 31 525,57 \$ taxes incluses.



[Soumission TechSport.pdf](#)[Soumission Tessier RP.pdf](#)[Tableau travaux forfaitaires .pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-4140
Télécop. : 514-868-4562

Soumission no: CV20160107RLG - MTL, ARR. CDN-NDG - TABLES DE JEUX

Projet: Tables de jeux, Parc Loyola

Date : 1 Février 2016



Attention: Brigitte Lemay
 Gestionnaire immobilier
 Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
 5160 boulevard Décarie, bureau 600
 Montréal (Qc) H3X 2H9

Tél: 514-872-4140

Fax 514 868-4562

Email: bb.lemay@ville.montreal.qc.ca

****Prix valide pour achat des quantités mentionnées.**

Quantité	Modèle	Description	Prix	Total
4	SP211P	Table de jeux "Speciality Items" Ronde 46" Finition perforé, pour une installation de surface Installation non incluse, Table de 4 sièges Choix de couleur disponible quincaillerie d'assemblage anti-vol inclus	1,901.80 \$	7,607.20 \$
4	Transport	Transport de la marchandise à Montréal ou à Rawdon chez TechSport	251.95 \$	1,007.80 \$
4	Installation	Installation sur dalle existante avec ancrage antivol inclus dans le frais d'installation Installation sur dalle existante faites par autres	700.00 \$	2,800.00 \$
2	SP216P-ADA	Table de jeux "Speciality Items" Ronde 46" finition perforé, pour une installation de surface Installation non incluse, Table de 3 sièges "ADA" Choix de couleurs disponibles quincaillerie d'assemblage anti-vol inclus	1,708.60 \$	3,417.20 \$
2	Transport	Transport de la marchandise à Montréal ou à Rawdon chez TechSport	257.15 \$	514.30 \$
2	Installation	Installation sur dalle existante avec ancrage antivol inclus dans le frais d'installation Installation sur dalle existante faites par autres	700.00 \$	1,400.00 \$

À noter que pour l'achat de mobilier installé:

- L'installation sera faite (sur dalle existante ou dans le béton selon le cas)
- Le site doit être accessible pour nos installateurs en tout temps lors de l'installation, prévoir garder les enfants à l'écart.
- Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer si le site est terminé ou si pour toute autre raison nous ne pouvons accéder directement à l'endroit de l'installation avec nos camions et équipements.
- Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer s'il y a présence de roc ou de roches de plus de 30" de diamètre.
- Techsport devra être avisé s'il y a présence d'infrastructures de la ville à l'endroit des travaux. Nous ne pourrons être tenu responsable de dommages causés suite à un manque d'informations de l'entrepreneur ou de la ville.
- Des frais minimums de déplacement peuvent s'appliquer pour l'achat d'un seul équipement.
- Réparation de terrain et finition d'asphalte non-incluse

Pour commander, veuillez S.V.P. Signer ci-dessous et confirmer les couleurs mentionnées ici-haut. **S.V.P. Indiquer l'adresse de livraison ainsi que votre horaire de réception ci-bas Merci !**

Signature: _____ Date: _____

Sous-Total		16,746.50 \$
Sous-Total		16,746.50 \$
TPS	0.05	837.33 \$
TVQ	0.09975	1,670.46 \$
TOTAL		19,254.29 \$

Prix valide pour 90 jours

4994 Rte 125, Rawdon, Qc, J0K 1S0

Tél: (450) 834-3222 sans frais 1-800-361-9463 Fax: (450) 834-6660

Soumissionnaire
Représentant de votre Région

LG pour Valérie Chaussé
Ghislain Lessard

Le 26 février 2016

CONFIRMATION DE PRIX # 24638.1

CLIENT : MONTRÉAL - CÔTE-DES-NEIGES-N-D-G	TÉL. : 514 872 4140
À L'ATTENTION DE : Brigitte Lemay	TÉLÉC. :
PROJET : Parc Trenholme et Parc Loyola	

PRIX VALIDE JUSQU'AU 1ER AVRIL 2016
INSTALLATION SUR UNE DALLE DE BÉTON EXISTANTE

Parc Trenholme et Parc Loyola

NUMÉRO	DESCRIPTION	QTÉ	PRIX DE VENTE FOURNITURE		INSTALLATION	CODE
			Unitaire	Total		
NT7137G-C	Table de Ping-Pong Série Park avec pieds arrondis en acier galvanisé, incluant filet en acier. Panneau stratifié 9mm, finition mattop. Gris. 9mm <i>Dim: 152.5 cm larg x 274 cm long (60" x 108")</i> <i>Disponible dans le gris.</i> <i>Vis d'ancrage au sol ajustables.(à visser dans le béton)</i> <i>Assemblage et installation sur une dalle de béton existante.</i>	2	3,879.00\$	7,758.00\$	2,500.00\$	6
	FOURNITURE	INSTALLATION	TRANSPORT	TPS 5%	TVQ 9.975%	TOTAL
	7,758.00\$	2,500.00\$	415.00\$	533.65\$	1,064.63\$	12,271.28\$

- Ces prix sont valides pour une période de 30 jours.
- Les délais de livraison sont de 65 à 75 jours dès la réception du bon de commande.

SIGNATURE AUTORISÉE



Représentant: **Représentant Maison**

Responsable du projet: **Martine Gervais**

En l'absence du représentant, contacter le responsable du projet

Projet:

Tableau des coûts forfaitaires

Parc Trenholme et parc Loyola

Fourniture et installation du mobilier urbain

Contrats - Tessier R P et TechSport équipement récréatif

révision 2016 -02-29

		Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total	
Contrat :	Travaux forfaitaires				
		\$			
	Prix forfaitaire tables ping-pong acier	10 673,00	533,65	1 064,63	12 271,28
	Prix forfaitaire tables jeux échec	16 746,50	837,33	1 670,46	19 254,29
	Sous-total :	27 419,50	1 370,98	2 735,10	31 525,57
	Contingences 0%	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total - Contrat :	27 419,50	1 370,98	2 735,10	31 525,57
Incidences :	Dépenses générales	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total - Incidences :	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût des travaux (Montant à autoriser)	27 419,50	1 370,98	2 735,10	31 525,57

Dossier # : 1165302003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Accorder à la firme Tessier Récréo-Parc inc un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation de d'une (1) table de ping-pong en acier au parc Trenholme et pour la fourniture et l'installation d'une (1) table de ping-pong en acier au parc Loyola au montant de 10 673,00 \$, plus les taxes pour un total de 12 271,28 \$, accorder à la firme TechSport équipement récréatif inc. un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation de six (6) tables de jeux d'échecs dans le parc Loyola au montant de 16 746,50 \$ avant taxes, pour un total 19 254,29 \$ taxes incluses et autoriser aux fins de ces deux (2) contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 27 419,50 \$ avant taxes, pour un total de 31 525,57 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Intervention - GDD1165302003 \(Tessier Récréo-Parc\).pdf](#)



[Intervention - GDD1165302003 \(TechSport\).pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Katerine ROWAN
secrétaire-recherchiste

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-29

Denis GENDRON
Directeur - serv. adm. et du greffe en arrondissement

Tél : (514) 872-8436
Division : Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce

**DIVISION DU GREFFE - CDN-NDG - INTERVENTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT
ÉTAPES DU PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT**

Identification

Type de contrat : No du GDD :
 Titre du contrat :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :
 Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :
 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de la demande de prix et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Tessier Récréo-Parc inc.	12 271.28 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

L'adjudicataire, Tessier Récréo-Parc inc., ne se trouve pas sur la liste des entreprises à licence restreinte de la RBQ ni sur celle des entreprises non admissibles aux contrats des organismes publics (RENA) et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle (analyse de premier niveau). Ces vérifications ont été effectuées le 29 février 2016.

Préparé par : Le - -

**DIVISION DU GREFFE - CDN-NDG - INTERVENTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT
ÉTAPES DU PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT**

Identification

Type de contrat : No du GDD :
 Titre du contrat :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :
 Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :
 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de la demande de prix et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
TechSport Inc.	19 254.29 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

L'adjudicataire, TechSport inc., ne se trouve pas sur la liste des entreprises à licence restreinte de la RBQ ni sur celle des entreprises non admissibles aux contrats des organismes publics (RENA) et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle (analyse de premier niveau). Ces vérifications ont été effectuées le 24 février 2016.

Préparé par : Le - -

Dossier # : 1165302003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction

Objet :

Accorder à la firme Tessier Récréo-Parc inc un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation de d'une (1) table de ping-pong en acier au parc Trenholme et pour la fourniture et l'installation d'une (1) table de ping-pong en acier au parc Loyola au montant de 10 673,00 \$, plus les taxes pour un total de 12 271,28 \$, accorder à la firme TechSport équipement récréatif inc. un contrat de gré à gré pour la fourniture et l'installation de six (6) tables de jeux d'échecs dans le parc Loyola au montant de 16 746,50 \$ avant taxes, pour un total 19 254,29 \$ taxes incluses et autoriser aux fins de ces deux (2) contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 27 419,50 \$ avant taxes, pour un total de 31 525,57 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Fichier des infos budg. et compt. PTI - MOBILIER URBAIN -3 parcs - 3 fourn. - GDD1165302003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-01

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
Service/Arrondissement : Arrondissement CDN - NDG

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

#

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul du projet, net de taxes 2016

Contrat		Avec taxes
Montant avant taxes		27,419.50
TPS 5%		1,370.98
TVQ 9,975%		2,735.10
Contrat →		31,525.57
Ristourne TPS à 100%		(1,370.98)
Ristourne TVQ à 50%		(1,367.55)
Dépense →		28,787.05

28787.0476

Incidence		Avec taxes
Montant avant taxes		0.00
TPS 5%		0.00
TVQ 9,975%		0.00
Contrat →		0.00
Ristourne TPS à 100%		0.00
Ristourne TVQ à 50%		0.00
Dépense →		0.00

TOTAL imputable **28,787.05**

GDD1165302003 - MOBILIER URBAIN. - 3 parcs - 3 fournisseurs

Calcul des dépenses					
Montant avant taxe		TPS (5%)	TVQ (9.975%)	Dépenses t.t.i	Crédits (net)
Contrat	27,419.50 \$	1,370.98 \$	2,735.10 \$	31,525.57 \$	28,787.05 \$
Contingences	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
<i>Sous-total</i>	<i>27,419.50 \$</i>	<i>1,370.98 \$</i>	<i>2,735.10 \$</i>	<i>31,525.57 \$</i>	<i>28,787.05 \$</i>
Incidences	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Total du projet	27,419.50 \$	1,370.98 \$	2,735.10 \$	31,525.57 \$	28,787.05 \$

Information budgétaire:

Provenance	RCA14 17244
Projet	57101
Sous-projet	1557101002
Objet:	n.a.
Projet Simon :	154224
Montant :	28,787.05 \$

Imputation	
Requérant:	5900
Projet :	57101
Sous-projet :	1657101001
Projet Simon :	161693
Montant :	28,787.05 \$

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2016-2018		29	0	0	29
Prévision de la dépense					
Brut	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0
Sub-C	0	0	0	0	0
Net		0	0	0	
Écart	0	29	0	0	29



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
 Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : MAR Année : 2016 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 2016-03-02 Nom d'écriture : 160307udesjvc - Achats Mobilier urbain. - 3 fournisseurs. - 3 parcs - GDD1165302003

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												0.00	0.00	

Remarques

Veuillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.

Demande de virement de crédits

Période : _____ 7-Mar

Téléphone : _____ 514-868-5140

Saisie par: _____
Initial: _____

Confirmation # : _____

Service/Arrondissement : _____ **CDN NDG**

Description du virement : 160307udesjvc - Achats Mobilier urbain. - 3 fournisseurs. - 3 parcs GDD1165302003
*(Exemple: 140308udechna - Description) **Le code U doit être celui du demandeur*

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur	À (DT)	De (CT)	Description
1	6406	0614244	800250	07165	57201	000000	0000	161693	000000	15015	00000	28,787.05		
2	6406	0614244	800250	01909	57201	000000	0000	154224	000000	15015	00000		28,787.05	
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
Total de l'écriture												28,787.05	28,787.05	

Remarques

Approbation: _____ Date: _____

Report : _____
(V.90) (Signature) (Date) (Confirmation #)

Catégorie de virement : V.10 V.20 V.90

Approbation Directeur d'Arrondissement	
Stéphane Plante	Date

**Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre à la personne qui a le pouvoir de faire la saisie dans SIMON.
Si vous effectuez la saisie pour une personne autorisée en vertu du règlement de délégation, veuillez transmettre la copie signée à Nathalie Dechamps**

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demander : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
Service/Arrondissement : Arrondissement CDN - NDG

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1	6406	0614244	800250	07165	57201	000000	0000	161693	000000	15015	00000
2	6406	0614244	800250	01909	57201	000000	0000	154224	000000	15015	00000
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6406.0614244.800250.07165.57201.000000.0000.161693.000000.15015.00000
2	6406.0614244.800250.01909.57201.000000.0000.154224.000000.15015.00000
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!

17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!
39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!



Dossier # : 1145302003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels numéro CDN-NDG-13-AOP-DAI-043 avec la firme MDA architectes dans le cadre du projet de réhabilitation de l'enveloppe verticale du bâtiment au centre communautaire et bibliothèque interculturels, résolution numéro CA14 170108.

IL EST RECOMMANDÉ :

De résilier le contrat de services professionnels numéro CDN-NDG-13-AOP-DAI-043 avec la firme MDA architectes dans le cadre du projet de réhabilitation de l'enveloppe verticale du bâtiment au centre communautaire et bibliothèque interculturels, résolution numéro CA14 170108.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-03 09:29

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1145302003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels numéro CDN-NDG-13-AOP-DAI-043 avec la firme MDA architectes dans le cadre du projet de réhabilitation de l'enveloppe verticale du bâtiment au centre communautaire et bibliothèque interculturels, résolution numéro CA14 170108.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte	
-----------------	--

Le 8 avril 2014, en vertu de la résolution CA14 170108, le Conseil d'arrondissement approuvait la convention par laquelle la Ville retenait les services professionnels de la firme MDA architectes à la suite de l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-13-AOP-DAI-043, dans le cadre du projet de réhabilitation de l'enveloppe verticale du bâtiment au centre communautaire et bibliothèque interculturels.
 Cette convention a été approuvée pour un montant maximal, en honoraires de services professionnels, de 187 000 \$ plus les taxes, pour un total de 215 003,25 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires.

Les professionnels ont établi leurs honoraires selon la méthode à forfait basé sur le coût des travaux évalués, par l'arrondissement, à 3 300 000 \$ taxes incluses.

Dans le mandat, spécifique à ce contrat, les professionnels devaient participer à chacune des étapes composant le projet en remettant à chacune d'elles, lorsque requis, les documents correspondants tels que les études de validation de l'ensemble des données du projet, les relevés de l'existant, l'évaluation de diverses solutions correctives du problème d'enveloppe, le suivi en vue de l'approbation de la solution retenue par le comité consultatif d'urbanisme, la préparation des estimations des coûts, la préparation des plans et des devis en vue de l'appel d'offres aux entrepreneurs et les services durant la phase de construction.

Cependant, lors de la remise du dossier d'appel d'offres à 100 %, la Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers a dû suspendre le projet, car, l'estimation de coûts déposée par MDA architectes dépassait de 9,6 % le budget alloué par la Ville. De plus, des vérifications ultérieures demandées par la Ville à une firme externe ont révélé des erreurs importantes de normes dans l'information et les documents préparés par MDA architectes.

Le présent dossier vise à résilier le contrat de la firme MDA architectes; la Division

aménagement des parcs - Actifs immobiliers, recommande de résilier le contrat de services professionnels numéro CDN-NDG-13-AOP-DAI-043.

Description	
-------------	--

En février 2015, à la fin de l'étape de remise du dossier d'appel d'offres à 100 %, la Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers a suspendu le projet de réhabilitation de l'enveloppe verticale du centre communautaire et bibliothèque interculturels puisque l'estimation de 3 617 336 \$ que MDA architectes a remis le 19 février 2015 dépassait de 9,6 % le budget alloué par la Ville.

Ce dépassement de coût était d'autant plus surprenant que les estimations soumises par MDA architectes tout au long des phases de conception et sur lesquelles la Ville s'est basée pour autoriser la poursuite des phases subséquentes respectaient le budget alloué.

Le 19 mars 2015 la Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers demandait aux professionnels de revoir leurs documents et de resoumettre des plans et devis définitifs modifiés qui respecteraient le budget alloué. MDA architectes n'a pas répondu à la demande de la Ville, mais a transmis une lettre datée du 31 mars 2015.

Le 9 septembre 2015, la Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers répondait à son tour à la lettre des architectes en leur signalant que, suite à la lecture de leur lettre du 31 mars 2015 et au dépassement de coût de plus de 9,6 % du budget, la Ville en était arrivée à se questionner sur la validité de plusieurs informations techniques fournies par MDA architectes dans ce projet.

Ainsi, entre le 19 mars et le 9 septembre 2015, la Ville a mandaté une firme de consultation en codes et en normes aux fins de vérification. Suite à une analyse, cette firme a informé la Ville que, d'une part, contrairement aux calculs de MDA architectes sur les surfaces de rayonnement, les ouvertures des fenêtres, de 3 des 4 façades de l'édifice n'avaient pas à être réduites. D'autre part, la Ville a également appris que les travaux en mécanique prévus dans l'escalier monumental et tel que conçus par l'équipe de MDA architectes, n'étaient pas réglementaires.

De plus, en étudiant le dépassement de coût, la Ville c'est aperçu que MDA architectes avait omis de valider des données de base lors de la première étape du projet. Ce manquement a eu pour conséquences de fausser la valeur réelle des coûts de cette étape et celle des étapes subséquentes. Ainsi, l'information sur laquelle l'arrondissement s'est basé pour prendre des décisions majeures était erronée.

En conséquence, la Ville a considéré que les plans et le devis définitifs à 100 % transmis le 18 février 2015 par MDA architectes et qui devaient servir au lancement de l'appel d'offres aux Entrepreneurs en vue de la phase de construction n'étaient pas conformes aux exigences de la Ville.

Le 7 décembre 2015 la Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers, accompagné du Service des affaires juridiques, a envoyé une mise en demeure à MDA afin de corriger les manquements qui leur ont été soulevés dans les lettres du 19 mars et du 9 septembre 2015 en revoyant à leur frais l'ensemble du projet à partir de la phase de conception. Il leur était demandé de revoir la fenestration avec des dimensions acceptables entre le 2^e et le 6^e étage, de ne plus inclure le rez-de-chaussée dans le projet et de resoumettre le dossier au comité consultatif d'urbanisme afin qu'il y soit approuvé avant qu'une phase subséquente ne soit entamée. Le budget demeurait à 3,3 millions de dollars.

Le 17 décembre 2015 MDA architectes répondaient par lettre à la mise en demeure. Cette lettre était accompagnée d'un devis, de plans, d'un calendrier et d'une estimation

de coûts modifiés. Cependant, l'ensemble des documents transmis n'était toujours pas conforme aux demandes de la Ville

Justification

La Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers justifie cette demande de résiliation en raison des manquements de la firme MDA architectes et en raison du bris de confiance avec le contractant. Le projet, tel que proposé par la firme MDA architectes ne correspond pas aux attentes de la Ville et comporte des erreurs au niveau des normes. Ainsi la situation actuelle compromet la bonne marche du projet et ne permet pas de donner suite au dossier selon les attentes de l'arrondissement. De plus, les problématiques ont été soulevées à plusieurs reprises à MDA architectes mais ce dernier ne les a pas corrigées à la satisfaction de la Ville.

Le moment est propice pour mettre fin au contrat en vigueur puisque le projet se situe à une étape antérieure à la période d'appel d'offres aux entrepreneurs.

Selon l'article de la convention 5.4.1, «La Ville peut résilier ou suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Dès que le Directeur soumet à la Ville une recommandation à cet effet, il en avise l'Architecte et l'Ingénieur qui doivent cesser immédiatement l'exécution des services prévus à la présente convention, en attendant la décision de la Ville.»

De plus, selon l'article 5.4.4 «La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit à l'Architecte et à l'Ingénieur à aucune indemnité et ceux-ci n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.»

Sur le montant maximal, en honoraires de services professionnels, de 187 000 \$, plus les taxes, pour un total de 215 003,25 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires approuvé par la convention, 103 561,06\$, plus les taxes, pour un total de 119 069,33 \$ taxes incluses ont été facturé par les professionnels

Par contre, seulement 43 500,00 \$, plus les taxes, pour un total de 50 014,13 \$ taxes incluses ont été versé aux professionnels à ce jour.

La différence de 60 061,06 \$, plus les taxes, pour un total de 69 055,20 \$ taxes incluses est le montant total des factures en attente de paiement et retenu par la Ville pour cause d'insatisfactions.

Aspect(s) financier(s)

La différence, soit 143 500,00 \$, plus les taxes, pour un total de 164 989,13 \$ taxes incluses, non payé aux professionnels, sera récupérée des crédits non requis découlant de la résiliation du contrat faisant l'objet du présent dossier.

Ce montant sera retourné au règlement d'emprunt RCA 12 17 197.

Opération(s) de communication

La Direction de la culture, des sports , des loisirs et du développement social rencontrera les partenaires et les occupants du centre et de la bibliothèque multiculturelle pour leur faire part du nouvel échéancier.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

- Résiliation de contrat :CA 7 mars 2016

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

514 872-4140

Tél :

Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1145302003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Objet :	Résilier le contrat de services professionnels numéro CDN-NDG-13-AOP-DAI-043 avec la firme MDA architectes dans le cadre du projet de réhabilitation de l'enveloppe verticale du bâtiment au centre communautaire et bibliothèque interculturels, résolution numéro CA14 170108.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Certification de fonds - Résiliation de contrat



Fichier des infos budg. et compt. PTI - RÉSILIATION - HON. PROF. - MDA Architectes - GDD1145302003.xls

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Le : 2016-03-01

Tél : 514 868-3644

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
Service/Arrondissement : Arrondissement CDN - NDG

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

#

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul du projet, net de taxes 2016

Contrat		Avec taxes
Montant avant taxes		143,500.00
TPS 5%		7,175.00
TVQ 9,975%		14,314.13
Contrat →		164,989.13
Ristourne TPS à 100%		(7,175.00)
Ristourne TVQ à 50%		(7,157.06)
Dépense →		150,657.06

150657.063

Incidence		Avec taxes
Montant avant taxes		0.00
TPS 5%		0.00
TVQ 9,975%		0.00
Contrat →		0.00
Ristourne TPS à 100%		0.00
Ristourne TVQ à 50%		0.00
Dépense →		0.00

TOTAL imputable **150,657.06**

GDD1145302003 - RÉSILIATION - Hon. Prof. - MDA architectes.

Calcul des dépenses					
Montant avant taxe		TPS (5%)	TVQ (9.975%)	Dépenses t.t.i	Crédits (net)
Contrat	143,500.00 \$	7,175.00 \$	14,314.13 \$	164,989.13 \$	150,657.06 \$
Contingences	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
<i>Sous-total</i>	<i>143,500.00 \$</i>	<i>7,175.00 \$</i>	<i>14,314.13 \$</i>	<i>164,989.13 \$</i>	<i>150,657.06 \$</i>
Incidences	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Total du projet	143,500.00 \$	7,175.00 \$	14,314.13 \$	164,989.13 \$	150,657.06 \$

Information budgétaire:

Provenance	CA14 17108
Projet	67851
Sous-projet	1467851006
Objet:	54301
Projet Simon :	152366
Montant :	150,657.06 \$

Imputation	RCA12 17197
Requérant:	5900
Projet :	67851
Sous-projet :	1467851002
Projet Simon :	102600
Montant :	150,657.06 \$

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2016-2018	0	0	0	0	0
Prévision de la dépense					
Brut	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0
Sub-C	0	0	0	0	0
Net	0	0	0	0	0
Écart	0	0	0	0	0

* SI non accessible pour 2014 - info donné à Patriica Arcand 01/03/2016



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140

Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : MAR Année : 2016 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 2016-03-02 Nom d'écriture : 160307udesjvc - RÉSILIATION - Hon. Prof. - MDA Architectes - GDD1145302003

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												0.00	0.00	

Remarques

Veuillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.

Demande de virement de crédits

Période : _____ 7-Mar

Téléphone : _____ 514-868-5140

Saisie par: _____
Initial: _____

Confirmation # : _____

Service/Arrondissement : _____ **CDN NDG**

Description du virement : 160307udesjvc - RÉSILIATION - Hon. Prof. - MDA Architectes - GDD1145302003
*(Exemple: 140308udechna - Description) **Le code U doit être celui du demandeur*

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur	À (DT)	De (CT)	Description
1	6406	0612197	800250	01909	57201	000000	0000	102600	000000	98001	00000	150,657.06		
2	6406	0612197	800250	07211	54301	000000	0000	152366	000000	22015	00000		150,657.06	
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														

Total de l'écriture 150,657.06 150,657.06

Remarques

Approbation: _____ Date: _____

Report : _____
(V.90) (Signature) (Date) (Confirmation #)

Catégorie de virement : V.10 V.20 V.90

Approbation Directeur d'Arrondissement	
Stéphane Plante	Date

**Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre à la personne qui a le pouvoir de faire la saisie dans SIMON.
Si vous effectuez la saisie pour une personne autorisée en vertu du règlement de délégation, veuillez transmettre la copie signée à Nathalie Dechamps**

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
Service/Arrondissement : Arrondissement CDN - NDG

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											
Remarques											

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!

17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!
39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!



Dossier # : 1165946003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+ s.e.n.c., le contrat au montant de 359 624 \$, taxes en sus, pour la conception de plans et devis en vue de la réalisation du programme de saillies et de réaménagements géométriques 2016, conformément à l'entente-cadre numéro 15-14461-2.

II EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense de 359 624 \$, avant taxes, pour la conception des plans et devis, en vue de la réalisation du programme de saillies et de réaménagements géométriques 2016.

D'autoriser l'utilisation de l'entente-cadre n° 15-14461-2.

D'accorder à CIMA+ s.e.n.c, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 359 624 \$, avant taxes, conformément aux documents de l'entente.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-03 15:48

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1165946003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+ s.e.n.c., le contrat au montant de 359 624 \$, taxes en sus, pour la conception de plans et devis en vue de la réalisation du programme de saillies et de réaménagements géométriques 2016, conformément à l'entente-cadre numéro 15-14461-2.

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu de l'ampleur des programmes, des besoins futurs en réfection d'infrastructures, et des investissements prévus en 2016, et afin de pouvoir atteindre les objectifs de réalisation visés en terme de sécurisation du réseau routier, la Direction des travaux publics de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce désire s'adjoindre le support de firmes d'experts-conseils relativement à des services professionnels en conception pour le programme de saillies et de réaménagements géométriques. Ces services professionnels sont principalement requis pour supporter l'équipe de la Division des études techniques à réaliser le mandat. Dans cette optique, un contrat a été octroyé par le conseil municipal (CM15 1060) pour des services professionnels en conception dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures. La conception est offerte via une entente-cadre permettant l'aménagement de saillies et de réaménagements géométriques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM15 1060 (21 septembre 2015) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: AXOR Experts-Conseils Inc. (4 840 849,91 \$, taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (4 030 448,63 \$, taxes incluses), pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique. Appel d'offres public 15-14461 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin (dossier 1154822053).
Résolution CA16 170029 (18 janvier 2016) - Offre, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), de prise en charge de la coordination, la conception et la

réalisation des travaux pour le réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Decelles, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal (dossier 1165946002).

DESCRIPTION

Les dépenses décrites en objet pour la conception de saillies et de réaménagements géométriques (p. j.) sont relatives, entre autres, à :

- l'arpentage de construction, dessin et autres relevés;
- la préparation des plans et devis :
- les relevés sur le site;
- la préparation des devis complets et les documents de soumission, y compris les addenda;
- les bordereaux de quantité avec prix unitaires;
- l'estimation préliminaire du projet.

Les prévisions d'honoraires et de dépenses associés aux services sont évaluées à 359 624.00\$ avant taxes.

JUSTIFICATION

L'autorisation de l'utilisation de l'entente-cadre permettra à l'arrondissement de pouvoir réaliser son Programme complémentaire de saillies (PCS 2016) et son Programme complémentaire de réaménagements géométriques (PCRG 2016).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de ce contrat sera assumée à 80% par la Direction des transports (conception sur le réseau artériel) et à 20% par l'arrondissement (conception sur le réseau local).

Un montant maximal net de ristourne de 88 887,03 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération **RCG 06-003**, un montant maximal net de ristourne de 213 161,17 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif **15-032** et un montant maximal net de ristourne de 75 512,05 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale **RCA13 17207 - Mesures d'apaisement de la circulation**.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet offrira une meilleure qualité de vie aux résidents de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce en mettant de l'avant des aménagements favorisant les déplacements actifs et collectifs, en augmentant le couvert végétal et sécurisant les déplacements effectués à pieds (de façon à diminuer, entre autres, les distances de traversées aux intersections).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réaliser les travaux de construction du Programme complémentaire de saillies (PCS 2016) et du Programme complémentaire de réaménagements géométriques (PCRG 2016) de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication globale n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat pour la conception : mars 2016
Appel d'offres sur SEAO : juin 2016
Ouverture des soumissions : juin 2016
Octroi du contrat : juin 2016
Début des travaux : juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Patricia ARCAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 23 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon TAILLEFER
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-5669
Télécop. : 514 872-0918

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2016-02-19

Dossier # : 1165946003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Objet :	Accorder à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+ s.e.n.c., le contrat au montant de 359 624 \$, taxes en sus, pour la conception de plans et devis en vue de la réalisation du programme de saillies et de réaménagements géométriques 2016, conformément à l'entente-cadre numéro 15-14461-2.

Offre de services des services Cima+ s.e.n.c



MP165024.pdfMP165024 Honoraires rev160212-01.pdf

Documents de l'entente-cadre



15-14461-2 Convention CIMA+ s.e.n.c..pdf



cima+ contrat 2 prix.pdf



Liste des employés au 15012016.xls

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon TAILLEFER
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-5669

Télécop. : 514 872-0918

Le 16 février 2016

Par courriel : simon.taillefer@ville.montreal.qc.ca

Monsieur Simon Taillefer
Ville de Montréal
2140, rue Madison, 3e étage
Montréal (Québec) H4B 2T4

Objet : OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – GÉNIE CIVIL
Projet de réaménagement géométrique
V/Réf. : # 15-14461-2
N/Réf. : MP165024

Monsieur,

En réponse à votre demande du 1^{er} février 2016, nous avons le plaisir de vous transmettre notre offre de services professionnels pour le projet cité en objet.

1. COMPRÉHENSION DU MANDAT

L'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce sollicite une offre de service afin de produire les documents techniques requis afin de réaliser les plans et devis des 4 mandats suivants :

Mandat #1 — Reconfiguration géométrique du tronçon :

De la rue Fielding, entre les rues Trenholme et Mayfair (sur la base du fichier « Proposition d'aménagement — Fermeture de la bretelle sud de la rue Fielding entre les rues Patricia et Coronation.png » reçu par courriel le 1^{er} février 2016).

Mandat #2 — Reconfiguration géométrique de l'intersection :

Intersection Chemin de la Côte-Des-Neiges et Decelles (sur la base du fichier « Réaménagement Côte-Des-Neiges et Decelles.pdf » reçu par courriel le 1^{er} février 2016) et des plans PE, SL et BC fournis par la Ville de Montréal.

Mandat #3 — Reconfiguration géométrique des intersections :

- Intersection de la rue Sax et Mayrand;
- Intersection de la rue Soisson et Chemin Hudson;
- Intersection de la rue Darlington et Soisson;
- Intersection de la rue de Vimy et Clinton (sur la base du fichier « Réaménagement De Vimy et Clinton.pdf » reçu par courriel le 1^{er} février 2016);
- Intersection de la rue de Vimy et Goyer.

Mandat #4 — Ajout de saillies à divers endroits dans l'arrondissement

2. ACTIVITÉS À RÉALISER

Les travaux à réaliser de reconfigurations géométriques et de saillies comprennent principalement la reconstruction de trottoirs et de bordures avec emplacements d'arbres et de lits de plantation, l'ajout de trottoirs élargis (saillies), le planage de chaussées, la réfection ou reconstruction de fondations de rues en béton, la réparation de cours d'eau, la préparation des surfaces de contact avec pose de revêtement bitumineux en couche de correction et en couche de surface, la construction de nouveaux puisards, le déplacement, la réparation et le nivellement de puisards ainsi que des travaux contingents.

De plus, de la coordination avec un contrat d'architecture paysagiste sera requise pour le mandat #1 ainsi que de la coordination avec la CSEM pour le déplacement des feux de circulation et de l'éclairage de rue, bases et conduits pour le mandat #2.

Pour effectuer ce mandat, nos ressources spécialisées comptent réaliser les activités suivantes :

- Relevés topographiques de surface;
- Mise en plan des relevés et des structures existantes;
- Préparation des devis complets, plans, spécifications techniques et les documents de soumission, y compris les addenda (si requis);
- Conception et mise en plan des ouvrages proposés;
- Préparation des bordereaux de quantité avec prix unitaires;
- Estimation budgétaire du coût des travaux;
- Réunions de démarrage et de suivis;

- Cueillette de données, coordination et consultation auprès des intervenants (arrondissement (étude technique, voirie et parcs), info-excavation, utilités publiques, STM (au besoin), piste cyclable (au besoin), CSEM (au besoin), service de l'eau (au besoin), etc.);
- Validation géométrique avec Autoturn pour chacune des saillies;
- Vérification du drainage (puisards, pente du cours d'eau, etc.);
- Réunions de présentation des plans à 75 % et à 95 %;
- Assistance technique en cours de réalisation des travaux;
- Validation des listes de points préparées par l'entrepreneur.

3. LIVRABLES

Les livrables qui seront produits pour chacun des 4 mandats sont les suivants :

Mandat #1 :

- Croquis montrant les validations des mouvements de véhicules;
- Concept de signalisation à mettre en place en fonction de la nouvelle géométrie;
- Plans et devis de génie civil.

Mandat #2 :

- Comptages (1 seule journée : AM, midi et PM pour une intersection);
- Plans PE, SL, BC et MA, ainsi que les plans et devis de tout ce qui est hors sol (tous les plans et devis des travaux souterrains seront produits par le CSEM);
- Modification du fichier Synchro existant fourni par la Ville selon la nouvelle géométrie de l'intersection. Aucune optimisation de la coordination existante n'est prévue dans le cadre ce mandat. La programmation des feux sera réalisée en fonction du modèle fourni et de la nouvelle géométrie seulement;
- Croquis montrant les validations des mouvements de véhicules;
- Plans et devis de génie civil;
- Plans et devis d'éclairage de rue;
- Devis de maintien de la circulation.

Mandat #3 :

- Croquis montrant les validations des mouvements de véhicules;
- Plans et devis de génie civil.

Mandat #4 :

- Croquis montrant les validations des mouvements de véhicules (1 croquis pour chacun des 40 sites);
- Plans et devis de génie civil.

Les livrables seront produits selon les normes et exigences de la Ville de Montréal et de l'arrondissement CDN-NDG.

4. HYPOTHÈSES ET LIMITATIONS

Les limitations particulières suivantes s'appliquent à la présente offre :

1. Nous considérons que les relevés topographiques pourront être réalisés en conditions normales, c'est-à-dire que les éléments à relever n'auront pas à être déglacés et/ou déneigés par nos équipes d'arpentage;
2. Il n'est pas prévu de relever les radiers des conduites existantes. Seule l'élévation du dessus des unités d'accès sera relevée;
3. Nous produirons uniquement des vues en plan des travaux proposés. Nous considérons que la nature des travaux projetés ne nécessite pas la mise en plan du profil des infrastructures souterraines existantes et proposées;
4. Il y aura 5 appels d'offres distincts (1 appel d'offres séparé pour chacun des mandats #1-2-3 et 2 appels d'offres pour le mandat #4);
5. Pour le mandat #4, nous prévoyons environ 100 saillies réparties à 40 emplacements différents;
6. Pour le mandat #4, nous ne prévoyons aucune modification aux feux de circulation existants et/ou à l'éclairage de rue existant;
7. Les listes de points seront préparées par les entrepreneurs et vérifiées par CIMA+;
8. Les plans et devis du marquage et de la signalisation seront exécutés par l'arrondissement;
9. Pour les mandats 2, 3 et 4, nous ne prévoyons pas d'analyse de la signalisation de réglementation à mettre en place ni aucune modification de celle-ci sur nos plans;
10. L'assistance technique durant les travaux et la surveillance sont exclus de la portée des services.

5. HONORAIRES

Nous proposons d'effectuer les services mentionnés ci-dessous pour les montants forfaitaires répartis comme suit :

Activité d'ingénierie	Montant
• Mandat #1	59 110.00 \$
• Mandat #2	84 664.00 \$
• Mandat #3	69 844.00 \$
• Mandat #4	146 006.00 \$
TOTAL:	359 624.00 \$

Un plan de travail montrant la ventilation détaillée des heures estimées par activité et par ressource affectée au mandat est joint à l'offre de service. Le plan de travail a été produit conformément aux horaires de l'entente-cadre. Nous évaluons le montant des honoraires professionnels correspondants aux activités décrites plus haut à **359 624.00 \$**, avant taxes. Les honoraires seront facturés à l'arrondissement sur une base forfaitaire.

6. ÉQUIPE ET RESSOURCES

Nous vous confirmons par la présente, la disponibilité du chargé de projet qui sera responsable de ce mandat. L'Ingénieur proposé comme chargé de projet est M. Mathieu Perreault qui œuvre au sein de CIMA+ depuis 2002 et qui est également associé délégué de la firme. Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés, il est responsable de toutes les activités d'ingénierie à partir de la définition des besoins, en passant par l'ingénierie préliminaire et détaillée ainsi que la surveillance des chantiers. En plus de coordonner et de participer activement à l'ingénierie de détails, il s'assure du respect des échéanciers, de la qualité des livrables ainsi que des budgets attribués.

La conception des ajouts de saillies ainsi que la production des documents de soumission seront supervisées par M. René Beausoleil, technicien senior, qui est à l'emploi de CIMA+ depuis 2010 et a été à l'emploi de la Ville de Montréal pendant 32 ans. Il possède une grande expérience dans la réalisation de ce type de projet, tant chez CIMA+ que durant ses années de service pour la Ville de Montréal. M. Beausoleil sera appuyé dans la conception des ouvrages par une équipe d'ingénieurs et techniciens choisie en fonction de leur expérience, de leur expertise et de leur aptitude à travailler ensemble. Ils s'assureront, individuellement et collectivement, de répondre à vos exigences.

Les curriculum vitae des membres de l'équipe de travail seront fournis sur demande.

7. DOCUMENTS FOURNIS PAR LE CLIENT

Aux fins du présent mandat, les documents suivants devront être transmis à CIMA+ :

1. Les plans concepts (semblable au concept de De Vimy et Clinton) pour le mandat #3;
2. Matrice graphique du secteur des travaux (géoréférence, format électronique AutoCad);
3. Normes DAO et cartouche à utiliser;
4. La version la plus récente des cahiers de spécifications techniques et devis généraux à utiliser;
5. Plans des infrastructures existantes;
6. Plans (PE, SL, BC, MA) à jour (mandat #2) en éclairage et feux de circulation;
7. Choix des lampadaires et luminaires;
8. Fichier Synchro (mandat #2).

8. ÉCHÉANCIER

Les travaux débiteront sur réception du bon de commande et des documents fournis par le Client. L'octroi du contrat est prévu lors du conseil d'arrondissement du 7 mars 2016.

L'échéancier respectera les demandes du client, soit :

Mandats #1, #2 et #3 :

Les documents d'appel d'offres seront complétés au 13 mai 2016 pour être sur SEO en période de soumission du 16 mai au 8 juin 2016. Les plans à 95 % seront prêts au moins 2 semaines avant, pour validation avec la Ville Centre. Il est à noter que les livrables du mandat #2 doivent être soumis à la CSEM pour approbation et que l'échéancier sera fixé en fonction du délai d'analyse de dossier par ce tiers.

Mandat #4 :

Compte tenu du court délai pour réaliser les relevés topographiques sur une quarantaine de sites différents, nous proposons de scinder ce mandat en deux appels d'offres distincts. Les documents d'appel d'offres pour un premier appel d'offres seront complétés pour le 22 avril 2016 pour être sur SEO en période de soumission du 25 avril au 18 mai 2016. Les plans à 95 % seront prêts au moins 2 semaines avant, pour validation avec la Ville Centre. L'échéancier du deuxième appel d'offres sera établi conjointement avec l'arrondissement.

Veillez également considérer qu'un bon de commande doit être transmis à CIMA+ afin que nous puissions débiter les mandats et qu'aucune prestation de services ne sera offerte avant la réception du bon de commande. Le respect des dates mentionnées dépend donc, en grande partie, de la date d'obtention du bon de commande.

Nous espérons cette offre de services professionnels à votre entière satisfaction et vous invitons à communiquer avec le soussigné pour toute information additionnelle.

Nous vous assurons de notre intérêt pour ce projet et vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Raymond Leclerc, ing.
Associé
Directeur principal — Infrastructures

RL/MP/sg

c. c. : Mathieu Perreault, ing. / CIMA+

V. Réf.: à venir
Projet de réaménagement géométrique et ajout de saillies
RÉSUMÉ

Tâche / Activités	Heures prévues															Total des honoraires
	Patron	Chargé de projet	Ingénieur senior	Ingénieur senior	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur junior	Technicien senior	Technicien senior	Technicien intermédiaire	Technicien junior	Technicien en arpentage	Dessinateur intermédiaire	Dessinateur junior	Auxiliaire technique	
Taux horaire	70 \$	90 \$	86 \$	86 \$	68 \$	68 \$	50 \$	68 \$	68 \$	48 \$	40 \$	75 \$	40 \$	35 \$	35 \$	
1. Sommaire des mandats																
Mandat #1																59 110 \$
Mandat #2																84 664 \$
Mandat #3																69 844 \$
Mandat #4																146 006 \$
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	359 624.40 \$

V. Réf.: à venir

Projet de réaménagement géométrique et ajout de saillies

Mandat #1: Reconfiguration géométrique du tronçon de la rue Fielding entre les rues Trenholme et Mayfair

Tâche / Activités	Heures prévues															Total des honoraires
	Patron	Chargé de projet	Ingénieur senior	Ingénieur senior	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur junior	Technicien senior	Technicien senior	Technicien intermédiaire	Technicien junior	Technicien en arpentage	Dessinateur intermédiaire	Dessinateur junior	Auxiliaire technique	
	Raymond Leclerc	Mathieu Perreault	Michel Lavoie				Marc-André Thériberge	René Beausoleil	Vincent Thibodeau / Hocine Houachine	Mathieu Courville		Claude Gingras / Stéphane Tétrault			Sylvie Gaudreault	
Taux horaire	70 \$	90 \$	86 \$	86 \$	68 \$	68 \$	50 \$	68 \$	68 \$	48 \$	40 \$	75 \$	40 \$	35 \$	35 \$	
1. Conception																
Réunion de démarrage et compte-rendu	2	6						4							3	1 057 \$
Visite du site et cueillette de données		6					12	8		20						2 644 \$
Relevés topographiques et mise en plan des ouvrages existants							6					56				4 500 \$
Réunions (et/ou appels) de coordination avec l'arrondissement et compte-rendu		18					12	6							9	2 943 \$
Conception, préparation du devis, calcul des quantités, bordereaux	4	30	20				80	45	160	60					20	26 220 \$
Validation des manœuvres avec AutoTurn		1					2		4							462 \$
Émission préliminaire	1	2					4	4	4						2	1 064 \$
Intégration des commentaires		4					25	15	60	30					8	8 430 \$
Émission définitive	1	2					4	4	4						2	1 064 \$
Intégration des commentaires		4					15	10	35	20					4	5 270 \$
Émission pour Soumission	1	2					4	4	4						2	1 064 \$
Soutien durant l'appel d'offres, addenda, réponse aux questions, analyse		10					6								2	1 270 \$
Coordination mandat architecture du paysage (mandat externe)		5					15		5							1 540 \$
2. Assistance durant la construction																
Réunion de démarrage chantier (construction)		4														360 \$
Émission pour Construction		2					4		4						2	722 \$
Sous-total	9	96	20	0	0	0	189	100	280	130	0	56	0	0	54	58 610.00 \$
Dépenses (kilométrage, impression)																500.00 \$
Sous-Total:																59 110.00 \$

V. Réf.: à venir

Projet de réaménagement géométrique et ajout de saillies

Mandat #2: Reconfiguration géométrique de l'intersection Chemin de la Côte-Des-Neiges et Decelles

Arrondissement: CDN-NDG

N.Réf.: MP165024

Tâche / Activités	Heures prévues															Total des honoraires
	Patron	Chargé de projet	Ingénieur senior	Ingénieur senior	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur junior	Technicien senior	Technicien senior	Technicien intermédiaire	Technicien junior	Technicien en arpentage	Dessinateur intermédiaire	Dessinateur junior	Auxiliaire technique	
Taux horaire	70 \$	90 \$	86 \$	86 \$	68 \$	68 \$	50 \$	68 \$	68 \$	48 \$	40 \$	75 \$	40 \$	35 \$	35 \$	
1. Conception																
Génie civil																
Marquage et signalisation																
Éclairage																
Feux de circulation																
Maintien de la circulation																
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 664.40 \$

V. Réf.: à venir

Projet de réaménagement géométrique et ajout de saillies

Mandat #2: Reconfiguration géométrique de l'intersection Chemin de la Côte-Des-Neiges et Decelles

Arrondissement: CDN-NDG

N.Réf.: MP165024

Tâche / Activités	Heures prévues															Total des honoraires
	Patron	Chargé de projet	Ingénieur senior	Ingénieur senior	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur junior	Technicien senior	Technicien senior	Technicien intermédiaire	Technicien junior	Technicien en arpentage	Dessinateur intermédiaire	Dessinateur junior	Auxiliaire technique	
	Raymond Leclerc	Mathieu Perreault	Michel Lavoie	Luc Fortin		Guillaume Harpin	Marc-André Thériberge	René Beausoleil	Vincent Thibodeau / Hocine Houachine	Mathieu Courville		Claude Gingras / Stéphane Tétrault			Sylvie Gaudreault	
Taux horaire	70 \$	90 \$	86 \$	86 \$	68 \$	68 \$	50 \$	68 \$	68 \$	48 \$	40 \$	75 \$	40 \$	35 \$	35 \$	
1 de 5 - CIVIL																
1. Conception																
Réunion de démarrage et compte-rendu	2	6						4							3	1 057 \$
Visite du site et cueillette de données		2					6	4		12						1 328 \$
Relevés topographiques et mise en plan des ouvrages existants							6					20				1 800 \$
Réunions (et/ou appels) de coordination avec l'arrondissement et compte-rendu		18					12	6							9	2 943 \$
Conception, préparation du devis, calcul des quantités, bordereaux	2	12					25	20	50	15					20	8 650 \$
Validation des manœuvres avec AutoTurn		1					2		4							462 \$
Émission préliminaire	1	2					4	4	4						2	1 064 \$
Intégration des commentaires		4					15	6	20	10					8	3 638 \$
Émission définitive	1	2					4	4	4						2	1 064 \$
Intégration des commentaires		4					12	4	15	8					4	2 776 \$
Émission pour Soumission	1	2					4		4						2	792 \$
Soutien durant l'appel d'offres, addenda, réponse aux questions, analyse		6					4								2	810 \$
2. Assistance durant la construction																
Réunion de démarrage chantier (construction)		4														360 \$
Émission pour Construction		2					4		4						2	722 \$
Sous-total	7	65	0	0	0	0	98	52	105	45	0	20	0	0	54	27 466.00 \$
Dépenses (kilométrage, impression)																500.00 \$
Sous-Total:																27 966.00 \$

V. Réf.: à venir

Projet de réaménagement géométrique et ajout de saillies

Mandat #2: Reconfiguration géométrique de l'intersection Chemin de la Côte-Des-Neiges et Decelles

Arrondissement: CDN-NDG

N.Réf.: MP165024

Tâche / Activités	Heures prévues															Total des honoraires
	Patron	Chargé de projet	Ingénieur senior <i>Isabelle Charpentier</i>	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur junior <i>Valérie Théorêt</i>	Ingénieur junior <i>Laura Lévesque</i>	Ingénieur junior	Technicien senior <i>Ken Dufresne</i>	Technicien intermédiaire	Technicien junior	Technicien en arpentage	Dessinateur intermédiaire <i>Margarita Vidosa</i>	Dessinateur junior	Auxiliaire technique	
Taux horaire	70 \$	90 \$	86 \$	68 \$	68 \$	50 \$	50 \$	50 \$	68 \$	48 \$	40 \$	75 \$	40 \$	35 \$	35 \$	
2 de 5 - MARQUAGE ET SIGNALISATION																
1. Conception																
Réunion de démarrage															0 \$	
Analyse des intrants pour les 4 mandats															0 \$	
Réunions (2: 60%, 95% d'avancement)															0 \$	
Conception et mise en plan de la petite signalisation(Mandat 1: 11 intersections)															0 \$	
Conception et mise en du marquage (mandat 1= 11 inters. ; mandat 2=1 inters.; mandat 3= 5 inters.; mandat 4: ajustement sur les plans civils)															0 \$	
Préparation du devis technique (X 4)															0 \$	
Estimation des travaux (pour les 4 mandats)															0 \$	
Émission 75%															0 \$	
Intégration des commentaires															0 \$	
Émission 95%															0 \$	
Intégration des commentaires															0 \$	
Émission pour Soumission															0 \$	
Soutien durant l'apple d'offres, addenda															0 \$	
2. Assistance durant la construction																
Réunion de démarrage chantier (construction)															0 \$	
Émission pour Construction															0 \$	
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00 \$
Dépenses (kilométrage, impression)																0.00 \$
Dépenses (électricien)																0.00 \$
Sous-Total:																0.00 \$

Retiré du mandat

V. Réf.: à venir

Projet de réaménagement géométrique et ajout de saillies

Mandat #2: Reconfiguration géométrique de l'intersection Chemin de la Côte-Des-Neiges et Decelles

Arrondissement: CDN-NDG

N.Réf.: MP165024

Tâche / Activités	Heures prévues															Total des honoraires
	Patron	Chargé de projet	Ingénieur senior	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur junior	Ingénieur junior	Ingénieur junior	Technicien senior	Technicien intermédiaire	Technicien junior	Technicien en arpentage	Dessinateur intermédiaire	Dessinateur junior	Auxiliaire technique	
Taux horaire	70 \$	90 \$	86 \$	68 \$	68 \$	50 \$	50 \$	50 \$	68 \$	48 \$	40 \$	75 \$	40 \$	35 \$	35 \$	
3 de 5 - ÉCLAIRAGE																
1. Conception																
Réunion de démarrage			4													344 \$
Visite du site et cueillette de données				4		4										472 \$
Analyse des intrants et recherche de produits et d'une solution				4		10										772 \$
Calculs photométriques			1	8		2										730 \$
Réunions (2: 60%, 95% d'avancement)				8												544 \$
Conception et mise en plan, devis, calcul des quantités, bordereaux			2	10		50					60			10		6 102 \$
Coordination avec CSEM				2		8					8					856 \$
Émission 50%			1	4		4					4			2		788 \$
Intégration des commentaires			2	8		15					15			5		2 241 \$
Émission 90%			1	4		4					4			2		788 \$
Intégration des commentaires			1	6		10					10			4		1 534 \$
Émission pour Soumission			1	4		4					4			2		788 \$
Soutien durant l'apple d'offres, addenda			2	6		8										980 \$
2. Assistance durant la construction																
Réunion de démarrage chantier (construction)																0 \$
Émission pour Construction			1	4		4					4			2		788 \$
Sous-total	0	0	16	72	0	123	0	0	0	0	109	0	0	0	27	17 727.00 \$
Dépenses (kilométrage, impression)																580.00 \$
Sous-Total:																18 307.00 \$

V. Réf.: à venir

Projet de réaménagement géométrique et ajout de saillies

Mandat #2: Reconfiguration géométrique de l'intersection Chemin de la Côte-Des-Neiges et Decelles

Arrondissement: CDN-NDG

N.Réf.: MP165024

Tâche / Activités	Heures prévues															Total des honoraires
	Patron	Chargé de projet	Ingénieur senior	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur junior	Ingénieur junior	Ingénieur junior	Technicien senior	Technicien intermédiaire	Technicien junior	Technicien en arpentage	Dessinateur intermédiaire	Dessinateur junior	Auxiliaire technique	
Taux horaire	70 \$	90 \$	86 \$	68 \$	68 \$	50 \$	50 \$	50 \$	68 \$	48 \$	40 \$	75 \$	40 \$	35 \$	35 \$	
4 de 5 - FEUX DE CIRCULATION																
1. Conception																
Réunion de démarrage			4		4										2	686 \$
Visite du site et cueillette de données, comptage une intersection 9 heures					2				16		12				8	1 984 \$
Analyse des intrants et recherche de produits et d'une solution					2				8							680 \$
Modélisation synchro (une intersection AM, midi, PM) et caractéristiques techniques des équipements			8		24	40			24							5 952 \$
Réunions (2: 60%, 95% d'avancement)			0		8										2	614 \$
Conception et mise en plan			8		24				50							5 720 \$
Préparation des devis hors sol			4		16											1 432 \$
Émission 50%			4		16				16						2	2 590 \$
Intégration des commentaires			2		4				16							1 532 \$
Émission 90%			2		6				12						2	1 466 \$
Intégration des commentaires			2		4				6							852 \$
Émission pour Soumission			2		4				6						2	922 \$
Soutien durant l'appel d'offres, addenda			2		6				8						2	1 194 \$
2. Assistance durant la construction																
Réunion de démarrage chantier (construction)																0 \$
Émission pour Construction			1		4				8							902 \$
Sous-total	0	0	39	0	124	40	0	0	170	0	12	0	0	0	20	26 526.00 \$
Dépenses (kilométrage, impression)																200.00 \$
Dépenses (électricien)																800.00 \$
Sous-Total:																27 526.00 \$

V. Réf.: à venir

Projet de réaménagement géométrique et ajout de saillies

Mandat #2: Reconfiguration géométrique de l'intersection Chemin de la Côte-Des-Neiges et Decelles

Tâche / Activités	Heures prévues															Total des honoraires
	Patron	Chargé de projet	Ingénieur senior Binh Nguyen / Danny St-Cyr	Ingénieur senior	Ingénieur intermédiaire R. Picard Courbois / Marie-Pier Laliberté	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur junior Mélissa Bernier / Étienne Cérat	Ingénieur junior	Technicien senior	Technicien intermédiaire	Technicien junior Grégory Mytil	Technicien en arpentage	Dessinateur intermédiaire	Dessinateur junior	Auxiliaire technique Line Rivière	
Taux horaire	70 \$	90 \$	86 \$	86 \$	68 \$	68 \$	50 \$	50 \$	48 \$	40 \$	75 \$	40 \$	35 \$	35 \$	35 \$	
5 de 5 - MAINTIEN DE LA CIRCULATION																
1. 1. Gestion et coordination																
Réunions de démarrage			4												344 \$	
Réunions de coordination interne			4		4										616 \$	
															0 \$	
2. Validation des données du projet															0 \$	
Visite du site et collecte des données					2		4								336 \$	
Étude et Analyse des documents fournis par le client et des relevés			2		4		8								844 \$	
Identification des contraintes et des exigences propres aux différentes interventions incluant celles des tous les autres professionnels			2		4		8								844 \$	
															0 \$	
3. Phase de conception (plans et devis)															0 \$	
Conception, élaboration des scénarios de maintien de circulation			2		8		8								1 116 \$	
Coordination avec la ville ou avec les autres intervenants incluant les services d'urgences			2		2		4								508 \$	
Devis préliminaires 90%			2		8		16				24				3 316 \$	
Devis définitif 100%			0.5		3		6				8				1 147 \$	
Estimation préliminaires 90%			1		2		6								522 \$	
Estimation définitif 100%			0.5		1		2								211 \$	
															0 \$	
4. Phase de l'appel d'offres															0 \$	
Analyse et recommandation des soumissions					4										272 \$	
Préparation des addenda					4										272 \$	
															0 \$	
															0 \$	
															0 \$	
															0 \$	
Sous-total	0	0	20	0	46	0	62	0	0	0	32	0	0	0	10 348.00 \$	
Dépenses (kilométrage, impression)															517.40 \$	
Sous-Total:															10 865.40 \$	

V. Réf.: à venir

Projet de réaménagement géométrique et ajout de saillies

Mandat #3: Reconfiguration géométrique de 5 intersections

Arrondissement: CDN-NDG

N.Réf.: MP165024

Tâche / Activités	Heures prévues															Total des honoraires
	Patron	Chargé de projet	Ingénieur senior	Ingénieur senior	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur junior	Technicien senior	Technicien senior	Technicien intermédiaire	Technicien junior	Technicien en arpentage	Dessinateur intermédiaire	Dessinateur junior	Auxiliaire technique	
	Raymond Leclerc	Mathieu Perreault	Michel Lavoie	Luc Fortin		Guillaume Harpin	Marc-André Thérberge	René Beausoleil	Vincent Thibodeau / Hocine Houachine	Mathieu Courville		Claude Gingras / Stéphane Tétrault			Sylvie Gaudreault	
Taux horaire	70 \$	90 \$	86 \$	86 \$	68 \$	68 \$	50 \$	68 \$	68 \$	48 \$	40 \$	75 \$	40 \$	35 \$	35 \$	
1. Conception																
Réunion de démarrage et compte-rendu	2	6						4							3	1 057 \$
Visite du site et cueillette de données		2						25	25		15					3 850 \$
Relevés topographiques et mise en plan des ouvrages existants								12				68				5 700 \$
Réunions (et/ou appels) de coordination avec l'arrondissement et compte-rendu		18						12	6						9	2 943 \$
Conception, préparation du devis, calcul des quantités, bordereaux	6	30	25					75	60	175	45				60	29 260 \$
Validation des manœuvres avec AutoTurn		2						4		10						1 060 \$
Émission préliminaire	1	4						6	6	6					2	1 616 \$
Intégration des commentaires		12						45	18	60	30				12	10 494 \$
Émission définitive	1	4						6	6	6					2	1 616 \$
Intégration des commentaires		10						36	12	45	25				4	7 916 \$
Émission pour Soumission	1	4						6	2	6					2	1 344 \$
Soutien durant l'appel d'offres, addenda, réponse aux questions, analyse		10						6							2	1 270 \$
2. Assistance durant la construction																
Réunion de démarrage chantier (construction)		4														360 \$
Émission pour Construction		2						4		6					2	858 \$
Sous-total	11	108	25	0	0	0	237	139	314	115	0	68	0	0	98	69 344.00 \$
Dépenses (kilométrage, impression)																500.00 \$
Sous-Total:																69 844.00 \$

V. Réf.: à venir

Projet de réaménagement géométrique et ajout de saillies

Mandat #4: Ajout de saillies (100 saillies / 40 emplacements)

Arrondissement: CDN-NDG

N.Réf.: MP165024

Tâche / Activités	Heures prévues															Total des honoraires
	Patron	Chargé de projet	Ingénieur senior	Ingénieur senior	Ingénieur intermédiaire	Ingénieur junior	Ingénieur junior	Technicien senior	Technicien senior	Technicien intermédiaire	Technicien junior	Technicien en arpentage	Dessinateur intermédiaire	Dessinateur junior	Auxiliaire technique	
	Raymond Leclerc	Mathieu Perreault	Michel Lavoie		Guillaume Harpin	Adham Abu Seika / Alexandru Dan	Marc-André Théberge	René Beausoleil	Vincent Thibodeau / Hocine Houachine	Mathieu Courville		Claude Girgras / Stéphane Tétraut			Sylvie Gaudreault	
Taux horaire	70 \$	90 \$	86 \$	86 \$	68 \$	50 \$	50 \$	68 \$	68 \$	48 \$	40 \$	75 \$	40 \$	35 \$	35 \$	
1. Conception																
Réunion de démarrage et compte-rendu	4	6						4							4	1 232 \$
Visite du site et cueillette de données		20			40	80	40	30		40						14 480 \$
Relevés topographiques et mise en plan des ouvrages existants							6					380				28 800 \$
Réunions (et/ou appels) de coordination avec l'arrondissement et compte-rendu		36			12		12	12							9	5 787 \$
Conception, préparation du devis, calcul des quantités, bordereaux	10	20	40		65	100	65	80	300	40					40	47 770 \$
Validation des manœuvres avec AutoTurn		4			10		10		40						41	5 695 \$
Émission préliminaire	2	4			4		4	4	16						4	2 472 \$
Intégration des commentaires		4			30	20	30	25	140	30					8	17 840 \$
Émission définitive	2	4			4		4	4	16						4	2 472 \$
Intégration des commentaires		4			20		20	15	80	20					8	10 420 \$
Émission pour Soumission	2	4			4		4	8	16						4	2 744 \$
Soutien durant l'appel d'offres, addenda, réponse aux questions, analyse		20			12		12								4	3 356 \$
2. Assistance durant la construction																
Réunion de démarrage chantier (construction)		8														720 \$
Émission pour Construction		4			4		4		12						2	1 718 \$
Sous-total	20	138	40	0	205	200	211	182	620	130	0	380	0	0	128	145 506.00 \$
Dépenses (kilométrage, impression)																500.00 \$
Sous-Total:																146 006.00 \$

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par
M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **CIMA+ s.e.n.c.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900, Montréal, QC, H3C 3X6, agissant et représentée par monsieur Raymond Leclerc, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 15 juin 2015;

Ci-après appelé le « **CONTRACTANT** »

N^o d'inscription T.P.S. : R103036430

N^o d'inscription T.V.Q. : 1010372212

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 10 juin 2015 relatifs à la conception pour le programme de réfection et de développement des infrastructures, d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique ;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 6 juillet 2015.



ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à faire la conception pour le programme de réfection et de développement des infrastructures, d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;



- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.



ARTICLE 8 HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de quatre millions trente mille quatre cent quarante-huit dollars et soixante-trois (4 030 448,63 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit :

- 8.1 Le Contractant est payé sur présentation mensuelle de son relevé d'honoraires et de dépenses, eu égard à l'avancement du Projet;
- 8.2 Le relevé devra être détaillé et rendre compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et des dépenses admissibles réellement encourues en relation avec le Projet;
- 8.3 Le relevé sera présenté selon les directives émises par le Directeur avec les pièces justificatives afférentes. Une photocopie des feuilles de temps, originalement signées par un responsable du Contractant, pourrait être demandée au besoin et tiendra lieu de pièces justificatives pour les salaires et honoraires. Les activités effectuées par le Contractant durant la période de facturation devront être décrites et documentées à la satisfaction du Directeur;
- 8.4 Le Contractant doit tenir un registre exact de tout le temps que le patron et le personnel de son cabinet consacrent à l'accomplissement des services à être rémunérés selon la méthode horaire ainsi que de toutes les dépenses remboursables et conserver les pièces à l'appui;
- 8.5 Le Directeur pourra vérifier ces pièces et registres au bureau du Contractant à un moment convenant aux deux (2) parties, durant les heures d'affaires. Le Contractant devra faciliter cette consultation;
- 8.6 Le paiement d'un compte ne constitue pas une acceptation sans réserve de ce compte. La Ville se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des comptes déjà payés;
- 8.7 Ni un rapport sur l'état des travaux, ni un paiement effectué par la Ville en conformité du présent article ne doivent être interprétés comme une admission que les travaux et services sont en totalité ou en partie complets, satisfaisants ou conformes à la présente convention;
- 8.8 À sa discrétion, la Ville pourra requérir du Contractant des services professionnels complémentaires dont le coût sera acquitté à même la somme maximale ci-dessus prévue.

La nature et le coût de tous les services complémentaires devront faire l'objet d'une entente écrite entre le Contractant et le Directeur avant d'être exécutés.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.



Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.



ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 1^{er} jour de ³ octobre 2015

VILLE DE MONTRÉAL

Par :


M^e Yves Saindon
Greffier

- 7 -

Le 29^e jour de septembre 2015

CIMA+ s.e.n.c.

Par : 
Raymond Leclerc, ingénieur, associé
Directeur principal Infrastructures

Cette convention a été approuvée par la résolution CG15 0548,
le 24 septembre 2015.

Ville de Montréal

Offre de service

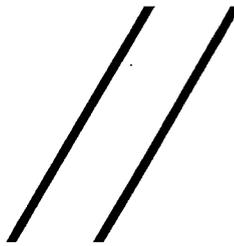
Services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, feux de circulation et de réaménagement géométrique

Appel d'offres public n° 15-14461

**PRIX COPIE CERTIFIÉE
CONTRAT 2**

Juillet 2015

MP155094



CIMA
Partenaire de génie

Montréal

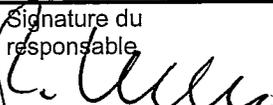
Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 15-14461 services professionnels APP_142_SP_R2_201107_ct_multiples_R1201505
--	---	---

S.P - Services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, feux de circulation et de réaménagement géométrique

Description	
Montant de la proposition Contrat 2 année 1	1 168 500,00 \$
Montant de la proposition Contrat 2 année 2	1 168 500,00 \$
Montant de la proposition Contrat 2 année 3	1 168 500,00 \$
SOUS-TOTAL	<u>3 505 500,00</u> \$
Taxe sur les produits et services (5 %) :	<u>175 275,00</u> \$
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	<u>349 673,63</u> \$
TOTAL :	<u>4 030 448,63</u> \$

Informations complémentaires

Veillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

Important : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission	Identification du soumissionnaire Nom de la compagnie CIMA+ S.E.N.C.			
	Adresse 740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900			
	Ville Montréal	Code postal H3C 3X6	Téléphone 514 337-2462	Télécopieur 514 281-1632
	Nom de la personne responsable (en majuscules) RAYMOND LECLERC, ING., ASSOCIÉ, DIRECTEUR PRINCIPAL INFRASTRUCTURES			
	Signature du responsable 	Date Jour 06	Mois 07	Année 2015

Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens

CONTRAT # 2

Bordereau de prix Année 1

Catégorie d'employés	Heures prévisionnelles	Taux horaires (incluant majoration) fixés par la firme	Total
Patron	200 x	70,00 \$	= 14 000,00 \$
Chargé de projet	750 x	90,00 \$	= 67 500,00 \$
Ingénieur — Senior (10 ans et +)	3 375 x	86,00 \$	= 290 250,00 \$
Ingénieur — Intermédiaire (10 ans et -)	2 375 x	68,00 \$	= 161 500,00 \$
Ingénieur — Junior (Selon OIQ)	1000 x	50,00 \$	= 50 000,00 \$
Architecte paysagiste — Senior (10 ans et +)	400 x	95,00 \$	= 38 000,00 \$
Architecte paysagiste — Intermédiaire (10 ans et -)	400 x	70,00 \$	= 28 000,00 \$
Technicien — Senior (10 ans et +)	2 500 x	68,00 \$	= 170 000,00 \$
Technicien — Intermédiaire (5 à 10 ans)	3 500 x	48,00 \$	= 168 000,00 \$
Technicien — Junior (0 à 5 ans)	1000 x	40,00 \$	= 40 000,00 \$
Technicien — Arpentage (incluant instruments) (5 ans et +)	300 x	75,00 \$	= 22 500,00 \$
Dessinateur — Intermédiaire (5 à 10 ans)	2 000 x	40,00 \$	= 80 000,00 \$
Dessinateur — Junior (0 à 5 ans)	150 x	35,00 \$	= 5 250,00 \$
Personnel de soutien technique ou administratif	100 x	35,00 \$	= 3 500,00 \$
TOTAL DES HONORAIRES AVANT TAXES			= 1 138 500,00 \$
PLUS ENVELOPPE POUR DÉPENSES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES			= 30 000 \$
TPS (5%)			= 58 425,00 \$
TVQ (9,975%)			= 116 557,88 \$ 0 \$
TOTAL DES HONORAIRES ET DES DÉPENSES AVEC TAXES			= 1 343 482,88 \$

Ce bordereau de prix doit obligatoirement être inséré dans l'enveloppe # 2 contrat # 2

CONTRAT # 2

Bordereau de prix Établissement des taux horaires par catégories d'employés Année 2

Catégorie d'employés	Heures prévisionnelles	Taux horaires (incluant majoration) fixés par la firme	Total
Patron	200 x	70,00 \$	= 14 000,00 \$
Chargé de projet	750 x	90,00 \$	= 67 500,00 \$
Ingénieur – Senior (10 ans et +)	3 375 x	86,00 \$	= 290 250,00 \$
Ingénieur – Intermédiaire (10 ans et -)	2 375 x	68,00 \$	= 161 500,00 \$
Ingénieur – Junior (Selon OIQ)	1000 x	50,00 \$	= 50 000,00 \$
Architecte paysagiste – Senior (10 ans et +)	400 x	95,00 \$	= 38 000,00 \$
Architecte paysagiste – Intermédiaire (10 ans et -)	400 x	70,00 \$	= 28 000,00 \$
Technicien – Senior (10 ans et +)	2 500 x	68,00 \$	= 170 000,00 \$
Technicien – Intermédiaire (5 à 10 ans)	3 500 x	48,00 \$	= 168 000,00 \$
Technicien – Junior (0 à 5 ans)	1000 x	40,00 \$	= 40 000,00 \$
Technicien – Arpentage (incluant instruments) (5 ans et +)	300 x	75,00 \$	= 22 500,00 \$
Dessinateur – Intermédiaire (5 ans et plus)	2 000 x	40,00 \$	= 80 000,00 \$
Dessinateur – Junior (0 à 5 ans)	150 x	35,00 \$	= 5 250,00 \$
Personnel de soutien technique ou administratif	100 x	35,00 \$	= 3 500,00 \$
TOTAL DES HONORAIRES AVANT TAXES			= 1 138 500,00 \$
PLUS ENVELOPPE POUR DÉPENSES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES			= 30 000 \$
TPS (5%)			= 58 425,00 \$
TVQ (9,975%)			= 116 557,88 \$
TOTAL DES HONORAIRES ET DES DÉPENSES AVEC TAXES			= 1 343 482,88 \$

Ce bordereau de prix doit obligatoirement être inséré dans l'enveloppe # 2 contrat # 2.

CONTRAT # 2

Bordereau de prix Établissement des taux horaires par catégories d'employés Année 3

Catégorie d'employés	Heures prévisionnelles	Taux horaires (incluant majoration) fixés par la firme	Total
Patron	200 x	70,00 \$	= 14 000,00 \$
Chargé de projet	750 x	90,00 \$	= 67 500,00 \$
Ingénieur — Senior (10 ans et +)	3 375 x	86,00 \$	= 290 250,00 \$
Ingénieur — Intermédiaire (10 ans et -)	2 375 x	68,00 \$	= 161 500,00 \$
Ingénieur — Junior (Selon OIQ)	1000 x	50,00 \$	= 50 000,00 \$
Architecte paysagiste — Senior (10 ans et +)	400 x	95,00 \$	= 38 000,00 \$
Architecte paysagiste — Intermédiaire (10 ans et -)	400 x	70,00 \$	= 28 000,00 \$
Technicien — Senior (10 ans et +)	2 500 x	68,00 \$	= 170 000,00 \$
Technicien — Intermédiaire (5 à 10 ans)	3 500 x	48,00 \$	= 168 000,00 \$
Technicien — Junior (0 à 5 ans)	1000 x	40,00 \$	= 40 000,00 \$
Technicien — Arpentage (incluant instruments) (5 ans et +)	300 x	75,00 \$	= 22 500,00 \$
Dessinateur — Intermédiaire (5 ans et plus)	2 000 x	40,00 \$	= 80 000,00 \$
Dessinateur — Junior (0 à 5 ans)	150 x	35,00 \$	= 5 250,00 \$
Personnel de soutien technique ou administratif	100 x	35,00 \$	= 3 500,00 \$
TOTAL DES HONORAIRES AVANT TAXES			= 1 138 500,00 \$
PLUS ENVELOPPE POUR DÉPENSES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES			= 30 000 \$
TPS (5%)			= 58 425,00 \$
TVQ (9,975%)			= 116 557,88 \$
TOTAL DES HONORAIRES ET DES DÉPENSES AVEC TAXES			= 1 343 482,88 \$

Ce bordereau de prix doit obligatoirement être inséré dans l'enveloppe # 2 contrat # 2

CONTRAT # 2

**APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS
D'INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT, D'AQUEDUC, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIR, DE**

BORDEREAU RÉSUMÉ DE PRIX

• Année 1	1 343 482,88 \$
• Année 2	1 343 482,88 \$
• Année 3	1 343 482,88 \$
Grand total des honoraires et des dépenses (Toutes taxes incluses)	4 030 448,64 \$

Ce bordereau de prix doit obligatoirement être inséré dans l'enveloppe # 2 contrat # 2

****Reporter obligatoirement le montant de la proposition avant taxes, le montant des taxes et le montant total au**

Nom employé	Prénom employé	Date Début	Date Fin
Adham	Abushekha	11/11/2015	9/23/2018
Allard	Hugo	1/5/2016	9/23/2018
Beausoleil	Reneé	9/24/2015	9/23/2018
Bélanger	Guillaume	11/9/2015	9/23/2018
Béliveau	Pascal	9/24/2015	9/23/2018
Bellier	Nathalie	9/24/2015	9/23/2018
Bernier	Milissa	10/29/2015	9/23/2018
Bérubé	Frédéric	1/5/2016	9/23/2018
Blackburn	Alex	1/5/2016	9/23/2018
Boucher	Karine	9/24/2015	9/23/2018
Brouillette	Patrice	9/24/2015	9/23/2018
Caldeira	Felipe	9/24/2015	9/23/2018
Campeau	Maryse	9/24/2015	9/23/2018
Cayer	Jean-François	1/5/2016	9/23/2018
Cayouette	Jean-Benoit	9/24/2015	9/23/2018
Cerallo	Olivier	11/11/2015	9/23/2018
Cerallo	Olivier	9/24/2015	11/10/2015
Cérat	Étienne	1/5/2016	9/23/2018
Courville	Mathieu	11/11/2015	9/23/2018
Dan	Alexandru	11/17/2015	9/23/2018
De Gracia	Oscar Gutierrez	1/5/2016	9/23/2018
De Muy-Larose	Gabriel	1/5/2016	9/23/2018
Druelle	Stéphanie	10/29/2015	9/23/2018
Dupuis	Éric	11/11/2015	9/23/2018
Dupuis	Stéphane	9/24/2015	9/23/2018
Dupuis	Stéphane	9/24/2015	9/23/2018
Fering	Nicholas	11/20/2015	9/23/2018
Fortin	Luc	9/24/2015	9/23/2018
Gagnon	Pierre-Luc	9/24/2015	9/23/2018
Gauthier	Hugo	11/17/2015	9/23/2018
Gil Samaritano	Guisella	9/24/2015	9/23/2018
Gingras	Claude	9/24/2015	9/23/2018
Gingras	Claude	9/24/2015	9/23/2018
Gonthier	Jessica	1/5/2016	9/23/2018
Haouchine	Hocine	11/11/2015	9/23/2018
Harpin	Guillaume	9/24/2015	9/23/2018
Lalancette	Chloé	11/11/2015	9/23/2018
Lalibaerté	Marie-Pier	11/2/2015	9/23/2017
Lamarche	Laurianne	11/17/2015	9/23/2018
Lambert	Patrick	9/24/2015	9/23/2018
Lavigne	Claude	9/24/2015	9/23/2018
Lavoie	Michel	9/24/2015	9/23/2018
Leclerc	Sylvie	9/24/2015	9/23/2018

Leclerc	Audrey	12/7/2015	9/23/2018
Leclerc	Raymond	9/24/2015	9/23/2018
Le Landais	Robert	1/5/2016	9/23/2018
Magown	Daniel	9/24/2015	9/23/2018
Mailloux	Sylvain	9/24/2015	9/23/2018
McNeil	Marie-Ève	1/5/2016	9/23/2018
Mimeault	François	9/24/2015	9/23/2018
Mytil	Gregory	10/29/2015	9/23/2018
Nguyen	Phuc Hoa Binh	9/24/2015	9/23/2018
Olechnowicz	Ian	1/5/2016	9/23/2018
Perreault	Mathieu	9/24/2015	9/23/2018
Pharand	Geneviève	9/24/2015	9/23/2018
Picard-Courtois	Rebecca	10/29/2015	9/23/2018
Plante	Marc-Olivier	11/17/2015	9/23/2018
Racine	Stéphane	1/5/2016	9/23/2018
Saint-Cyr	Danny	9/24/2015	9/23/2018
St-Cyr	Dany	11/2/2015	9/23/2017
Tawil	Jeffrey	9/24/2015	9/23/2018
Tétrault	Stéphane	9/24/2015	9/23/2018
Théberge	Marc-André	11/11/2015	9/23/2018
Trevar	Jean-Baptiste	9/24/2015	9/23/2018
Vézina	Claude	1/5/2016	9/23/2018

Catégorie	A.O./Firme	Commentaire
Ingénieur(e) junior (Selon OIQ)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) junior (Selon OIQ)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) junior (Selon OIQ)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Dessinateur(trice) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Technicien(ne) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) junior (Selon OIQ)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) junior (0 à 5 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) junior (Selon OIQ)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) junior (0 à 5 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) junior (0 à 5 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) junior (0 à 5 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Dessinateur(trice) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Technicien(ne) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Personnel de soutien technique	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Technicien(ne) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Technicien(ne) - Arpentage (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) junior (Selon OIQ)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Dessinateur(trice) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Chargé(e) de projets	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ

Technicien(ne) - Arpentage (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Patron(ne)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Dessinateur(trice) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Architecte paysagiste - Intermediaire	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Dessinateur(trice) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Architecte paysagiste - Senior	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Technicien(ne) junior (0 à 5 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) intermédiaire (moins de 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Ingénieur(e) junior (Selon OIQ)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Technicien(ne) - Arpentage (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) junior (Selon OIQ)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-
Technicien(ne) intermédiaire (5 à 10 ans)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	Liste de départ
Ingénieur(e) sénior (10 ans +)	15-14461-2 / CIMA+ S.E.N.C.	-

Dossier # : 1165946003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Objet :	Accorder à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+ s.e.n.c., le contrat au montant de 359 624 \$, taxes en sus, pour la conception de plans et devis en vue de la réalisation du programme de saillies et de réaménagements géométriques 2016, conformément à l'entente-cadre numéro 15-14461-2.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1165946003.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposée au budget
Tél : 514 872-5916

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-03

Stéphanie MORAN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2813

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

NO GDD : 1165946003

Taux 2016: 1.0951303727

No d'engagement: CC65946003

Financement de 100% implique une dépense nette à la charge des contribuables de: 302,048.20 \$

Provenance Agglo

Programme de réfection d'artères		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 06-003	5001.5006003.802600.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000	97,342.89 \$	88,887.03 \$	88,888 \$

Provenance Corpo

Programme de réfection d'artères		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 15-032	6101.7715032.802701.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	233,439.27 \$	213,161.17 \$	213,162 \$

Total provenances :		330,782.16 \$	302,048.20 \$	302,050 \$
----------------------------	--	---------------	---------------	------------

Imputations

Conception de plans & devis pour saillies & réaménagement géométrique-CIMA+		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat et contingences AGGLO	5001.5006003.802701.03107.54301.000000.0000.161737.000000.17030.00000	97,342.89 \$	88,887.03 \$	88,888 \$
Contrat et contingences CORPO	6101.7715032.802701.03107.54301.000000.0000.161738.000000.17030.00000	233,439.27 \$	213,161.17 \$	213,162 \$
Total imputations :		330,782.16 \$	302,048.20 \$	302,050 \$



Demande de virement de crédits

Activités d'investissement

Les virements de crédits reliés à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectués sans que vous ne complétiez ce formulaire. Ils seront effectués à la réception de la résolution à la Direction de la comptabilité.

Demandeur : Jean-François Rondou Téléphone : 514-868-3837

Service/Arrondissement : _____

Période : _____ Année : 2016 **-16** Description de l'écriture : GDD 1165946003

Virement de crédits demandé en vertu de : La délégation de pouvoir du Service dont le montant maximum est de _____
 L'entente cadre autorisée par le dossier décisionnel no. _____

Veillez expliquer dans l'espace "Remarques" toute demande de virement de moins de 10 000\$.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	5001	5006003	802600	01909	57201	000000	0000	115470	000000	98001	00000		88,888.00	
2	6101	7715032	802701	01909	57201	000000	0000	112522	000000	98001	00000		213,162.00	
3	5001	5006003	802701	03107	54301	000000	0000	161737	000000	17030	00000	88,888.00		
4	6101	7715032	802701	03107	54301	000000	0000	161738	000000	17030	00000	213,162.00		
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
Total de l'écriture :												302,050.00	302,050.00	

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Dossier # : 1165946003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Objet :	Accorder à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+ s.e.n.c., le contrat au montant de 359 624 \$, taxes en sus, pour la conception de plans et devis en vue de la réalisation du programme de saillies et de réaménagements géométriques 2016, conformément à l'entente-cadre numéro 15-14461-2.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1165946003.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia ARCAND
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3488

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644

Division : Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

GDD 1165946003

Cette dépense sera assumée à 80% par la Ville centre et à 20% par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

	Montant	%
Ville centre	302 048,19 \$	20%
Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	75 512,05 \$	80%
TOTAL	377 560,24 \$	100%

PORTION FINANCIÉE PAR L'ARRONDISSEMENT

Informations financières

Des crédits de 75 512,05\$ sont disponibles au règlement d'emprunt **RCA 13 17207**.

Le virement de crédit sera fait suite à l'approbation de ce dossier par le conseil d'arrondissement dans les comptes suivants :

Provenance	Crédit	
6406.0613207.800250.01909.57201.000000.0000.102600.000000.98001.00000	75 512,05 \$	
Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA 13 17207 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Admin générale autres dépenses à répartir Objet: Travaux de construction Projet: Crédits non affectés - arr. Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Catégorie d'Actif: Non déterminé		
Imputation		
6406.0613207.800250.03103.57201.000000.0000.161634.000000.17030.00000		75 512,05 \$
Entité: AI-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Source: RCA 13 17207 Centre de responsabilité: PTI Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Activité: Entretien et réfection des chaussées et trottoirs Objet: Travaux de construction Projet: 161634 Catégorie d'Actif: Trottoirs et bordures (D.V.20 ans)		

Informations budgétaires:

Le budget requis de 76 000\$ pour le financement de ce dossier est **disponible au PTI 2016** de l'arrondissement comme suit:

Provenance

Compte budgétaire: **Mesure d'apaisement de la circulation**

Montant: 76 000\$

Projet: 55754

Sous-projet: 1555754 - 001

Projet SIMON: 154256

Imputation

Compte budgétaire: **Services professionnels-saillies et réaménagements géométriques (ARRON-20%)**

Montant: 76 000\$

Projet: 55754

Sous-projet: 1655754 - 001

Projet SIMON: 161634

Le présent dossier est certifié conforme par la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement, selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38 et nécessite une intervention du Service des finances pour l'obtention de crédits.



Dossier # : 1165302002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats de gré à gré pour le parc Van Horne. Accorder à TechSport Équipement Récréatif inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 21 723,44 \$, plus les taxes pour un total de 24 976,53 \$. Accorder à Atmosphere inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 18 710,96 \$, plus les taxes pour un total de 21 512,93 \$. Accorder à Tessier Récréo-Parc inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 7 968 \$, plus les taxes pour un total de 9 161,21 \$. Autoriser aux fins de ces trois contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 48 402,40 \$ avant taxes, pour un total de 55 650,67 \$ taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme **TECHSPORT ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF INC**, le contrat distinct de gré à gré pour la fourniture de mobilier urbain au parc Van Horne au montant de 21 723,44 \$, plus les taxes pour un total de 24 976,53 \$, comprenant les frais accessoires le cas échéant ;

D'accorder à la firme **ATMOSPHERE INC.** le contrat distinct de gré à gré pour la fourniture de mobilier urbain pour le parc Van Horne au montant de 18 710,96 \$, plus les taxes pour un total de 21 512,93 \$, comprenant les frais accessoires le cas échéant ;

D'accorder à **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.** le contrat distinct de gré à gré pour la fourniture de mobilier urbain pour le parc Van Horne au montant de 7 968,00 \$, plus les taxes pour un total de 9 161,21 \$, comprenant les frais accessoires le cas échéant ;

et

D'autoriser aux fins de ces trois (3) contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 48 402,40 \$ avant taxes, pour un total 55 650,67 \$ \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-01 10:30

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165302002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats de gré à gré pour le parc Van Horne. Accorder à TechSport Équipement Récréatif inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 21 723,44 \$, plus les taxes pour un total de 24 976,53 \$. Accorder à Atmosphere inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 18 710,96 \$, plus les taxes pour un total de 21 512,93 \$. Accorder à Tessier Récréo-Parc inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 7 968 \$, plus les taxes pour un total de 9 161,21 \$. Autoriser aux fins de ces trois contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 48 402,40 \$ avant taxes, pour un total de 55 650,67 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat vise à acheter du mobilier urbain en complément au projet de transformation de la pataugeoire en jeux d'eau au parc Van Horne qui sera réalisé par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du programme aquatique de Montréal (PAM) au printemps 2016.

Dans le parc Van Horne, créé aux environs de 1949, se trouvent actuellement du mobilier désuet et des espaces sous-utilisés depuis quelques années. Dans le but de développer l'offre de services aux citoyens, l'arrondissement a choisi d'ajouter du mobilier urbain permettant de dynamiser ces espaces afin d'en permettre une meilleure utilisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Le projet porte sur la fourniture de mobilier urbain dans le parc Van Horne. L'installation se fera à l'intérieur de différentes zones du parc, destinés aux familles, aux adolescents et aux personnes âgées et comprendra les éléments suivants;

- Trois (3) tables avec quatre (4) sièges et un (1) damier intégré pour les parties de jeux d'échecs et les parties de jeux de dames. Ce mobilier vise particulièrement les personnes âgées, mais sans s'y limiter.
- Une (1) table avec trois (3) sièges et un (1) damier intégré pour permettre l'accès d'un fauteuil roulant.
- Deux (2) tables avec parasols installées à proximité de la pataugeoire pour accommoder les familles.

- Deux (2) tables de ping-pong et du mobilier contemporain installés à proximité du chalet. Ce mobilier vise particulièrement les adolescents, mais sans s'y limiter.

La fourniture du mobilier urbain est divisée en trois (3) contrats accordés comme suit:

1) La fourniture de quatre (4) tables avec damier intégré ainsi que la fourniture de deux tables avec parasols pour un montant total de 21 723,44 \$ avant taxes, soit 24 976,53 \$ taxes incluses (contrat de gré à gré) sont accordés à la firme **TECHSPORT ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF INC.**

2) La fourniture de mobilier contemporain est accordée à la firme **ATMOSPHERE INC.** pour un montant total de 18 710,96 \$ avant taxes, soit 21 512,93 \$ taxes incluses (contrat de gré à gré).

3) La fourniture de deux (2) tables de ping-pong en acier inoxydable est accordée à la firme **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.** pour un montant total de 7 968,00 \$ avant taxes, soit 9 161,21 \$ taxes incluses (contrat de gré à gré). Le fournisseur **LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS** offre également des tables de ping-pong en acier. Cependant, son coût est de total de 8 170,00 \$ avant taxes, soit 9 393,46 \$ taxes incluses.

Le total de ces trois (3) contrats représente un montant total de 48 402,40 \$ avant taxes, soit 55 650,67 \$ taxes incluses.

Les trois (3) soumissions et le tableau des coûts forfaitaires sont présentés dans la section «Pièces jointes» du présent dossier.

JUSTIFICATION

L'ajout du mobilier urbain dans le parc Van Horne vise à améliorer la qualité des services offerts à la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les renseignements relatifs au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.
La somme totale à autoriser est de 55 650,67 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette réalisation s'inscrit dans la priorité politique et administrative de la Ville et de l'arrondissement en vue de l'amélioration des parcs et des lieux publics. Elle assure la qualité des milieux de vie avec des aménagements sécuritaires et accessibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 mars 2016 - Octroi du contrat pour l'achat du mobilier urbain.

- Printemps 2016 - Livraison et installation du mobilier urbain.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. La Politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, a été ajoutée aux instructions fournies aux soumissionnaires. Les règles d'adjudication des contrats de fourniture ont été respectées.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Katerine ROWAN)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-4140
Télécop. : 514-868-4562

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-02-17

514 868-3644

Dossier # : 1165302002**Unité administrative responsable :**Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des services administratifs et du greffe , Direction**Objet :**

Accorder trois contrats de gré à gré pour le parc Van Horne. Accorder à TechSport Équipement Récréatif inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 21 723,44 \$, plus les taxes pour un total de 24 976,53 \$. Accorder à Atmosphere inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 18 710,96 \$, plus les taxes pour un total de 21 512,93 \$. Accorder à Tessier Récréo-Parc inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 7 968 \$, plus les taxes pour un total de 9 161,21 \$. Autoriser aux fins de ces trois contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 48 402,40 \$ avant taxes, pour un total de 55 650,67 \$ taxes incluses.

Soumission tessier RP.pdfSoumission Atmosphere.pdfTableau travaux forfaitaires.pdfSoumission TechSport.pdf**RESPONSABLE DU DOSSIER**Brigitte B LEMAY
Gestionnaire immobilier**Tél :** 514-872-4140
Télécop. : 514-868-4562

Le 11 janvier 2016

CONFIRMATION DE PRIX # 24616.1

CLIENT : MONTRÉAL - CÔTE-DES-NEIGES-N-D-G	TÉL. : 514 872 4140
À L'ATTENTION DE : Brigitte Lemay	TÉLÉC. :
PROJET : Parc Van-Horn à Côte-des-Neiges	

PRIX VALIDE JUSQU'AU 1ER AVRIL 2016

NUMÉRO	DESCRIPTION	QTÉ	PRIX DE VENTE FOURNITURE		
			Unitaire	Total	
NT7137G-C	Table de Ping-Pong Série Park avec pieds arrondis en acier galvanisé, incluant filet en acier. Panneau stratifié 9mm, finition mattop. Gris. 9mm <i>Assemblage Requis</i> <i>Dim: 152.5 cm larg x 274 cm long (60" x 108")</i> <i>Disponible dans le gris.</i> <i>Vis d'ancrage au sol ajustables.(à visser dans le béton)</i>	2	3,879.00\$	7,758.00\$	
FOURNITURE	INSTALLATION	TRANSPORT	TPS 5%	TVQ 9.975%	TOTAL
7,758.00\$	Non incluse	210.00\$	398.40\$	794.81\$	9,161.21\$

- Les délais de livraison sont de 35 à 85 jours dès la réception du bon de commande.
- Attention: Le matériel est livré non déchargé.
- ATTENTION : Veuillez prendre note que le MATÉRIEL sera LIVRÉ et NON DÉCHARGÉ. Merci de prévoir la réception en conséquence. Si vous avez besoin de MACHINERIE pour le DÉCHARGEMENT, bien vouloir nous l'indiquer au moment de la soumission. Attention si le chauffeur doit attendre pour décharger, des frais supplémentaires s'appliqueront.

SIGNATURE AUTORISÉE



Représentant: **Représentant Maison**

Responsable du projet: **Martine Gervais**

En l'absence du représentant, contacter le responsable du projet



Mobilier d'espaces publics^{MD}

Siège social
 17 999 J.-A. Bombardier
 Mirabel (Québec) J7J 2H8
 Tél. 450 419 3480
 Sans frais 1 800 773 0737
 Téléc. 450 971 1226

Bureau des ventes Québec
 Tél. 418 951 2522
 Téléc. 450 971 1226

Atmosphère, une marque de commerce de Imagineo inc.

Prix budgétaires

ref. 20361
 # opp. 10185
 29/01/2016

Pour : **ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES /
 NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

A/S : Brigitte Lemay
 85, RUE NOTRE-DAME EST BUREAU 3.100
 MONTRÉAL QC H2Y 1B5
 Téléphone : (514) 872-4140
 Télécopieur : (514) 868-4562
 Courriel : bb.lemay@ville.montreal.qc.ca

Mobilier Urbain - ESCOFET
Projet: Meta + Forme
À Montréal

Code produit	Description	Qté	Prix	Total
	FOURNITURE (PRIX VALIDES JUSQU'AU 20 MARS 2016 - APRÈS CETTE DATE PRÉVOYEZ +/-3% D'AUGMENTATION)			
LFI-EF-FORT-001-F	Banc FORTUNATO (27x19x30)de Escofet. Déposé en surface. 1124 lbs.Trans. & livr. non-inclus *Couleur: Selon les standards du fabricant*	3 uni	1,516.56 \$	4,549.68 \$
LFI-EF-FLOR-002-F	Banc FLOR (106x17x97)de Escofet. Déposé en surface. 3847 lbs.Trans. & livr. non-inclus *Couleur: Selon les standards du fabricant*	2 uni	3,680.64 \$	7,361.28 \$
TR-TRANS&LIV-F	TRANSPORT & LIVRAISON Transport et livraison TRANSPORT & LIVRAISON pour 3 bancs (Fortunato 30po) et 2 bancs (Flor - Large), livrés à Montréal (Adresse exacte à confirmer) ***DÉCHARGEMENT NON-INCLUS - Reportez-vous au guide d'installation afin de vous assurez d'avoir l'équipement adéquat sur le site pour le déchargement et la mise en place***Le temps alloué de déchargement est de 2 heures. Des frais de +/-100\$ de l'heure s'appliqueront si le délai de 2 heures est dépassé. *** ***NOTE D'ACCOMPAGNEMENT-CLIENT *** Choses importantes à considérer pour le déchargement et l'installation. -Minimiser la manipulation. -Accès au site, environnement immédiat, prévoir espace de déchargement près du site d'implantation du mobilier. -Obstacles (arbres matures, système racinaire, fils électriques, largeur des passages, luminaires ou lampadaires existants, bâtiments existants, dénivelé du terrain, etc).	1 uni	6,800.00 \$	6,800.00 \$



Mobilier d'espaces publics^{MD}

Siège social
 17 999 J.-A. Bombardier
 Mirabel (Québec) J7J 2H8
 Tél. 450 419 3480
 Sans frais 1 800 773 0737
 Téléc. 450 971 1226

Bureau des ventes Québec
 Tél. 418 951 2522
 Téléc. 450 971 1226

Atmosphère, une marque de commerce de Imagineo inc.

Prix budgétaires

ref. 20361
 # opp. 10185
 29/01/2016

Pour : **ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES /
 NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

A/S : Brigitte Lemay
 85, RUE NOTRE-DAME EST BUREAU 3.100
 MONTRÉAL QC H2Y 1B5
 Téléphone : (514) 872-4140
 Télécopieur : (514) 868-4562
 Courriel : bb.lemay@ville.montreal.qc.ca

Mobilier Urbain - ESCOFET
Projet: Meta + Forme
À Montréal

Code produit	Description	Qté	Prix	Total
--------------	-------------	-----	------	-------

-Planification de la livraison selon les étapes d'aménagement du projet (type de surface, capacité de support du terrain pour recevoir la machinerie).
 -Distance à franchir avec la machinerie, localisation des items sur le site.
 -Guide d'installation du fabricant ci-joint pour informations importantes (poids des items, besoin spécifique en machinerie et méthode de déplacement et d'installation).
 -Machinerie de déchargement selon le poids du mobilier à déplacer (grues, pelles mécaniques, chariots élévateurs, etc...).

Les grues Gendron sont situés à Montréal mais se déplace n'importe où.
<http://www.gruegendron.ca/fr/accueil.php>

Grues Guay qui a son siège social à Québec mais a des succursales situées un peu partout au Québec comme Sept-Îles ou Jonquière
<http://www.grueguay.com/index.html>



Mobilier d'espaces publics.™

Siège social
17 999 J.-A. Bombardier
Mirabel (Québec) J7J 2H8
Tél. 450 419 3480
Sans frais 1 800 773 0737
Télé. 450 971 1226

Bureau des ventes Québec
Tél. 418 951 2522
Télé. 450 971 1226

Atmosphère, une marque de commerce de Imagineo inc.

Prix budgétaires

ref. 20361

opp. 10185

29/01/2016

Pour : **ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES /
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

A/S : Brigitte Lemay

85, RUE NOTRE-DAME EST BUREAU 3.100
MONTRÉAL QC H2Y 1B5

Téléphone : (514) 872-4140

Télécopieur : (514) 868-4562

Courriel : bb.lemay@ville.montreal.qc.ca

Mobilier Urbain - ESCOFET
Projet: Meta + Forme
À Montréal

Conditions

Prix budgétaires valides jusqu'au 20 mars 2016.
Taxes non-incluses à moins qu'autrement indiqué sur le présent document.
Frais de transport et livraison, inclus.
Déchargement non-inclus.
Veuillez-vous assurer d'avoir le personnel et l'équipement nécessaire pour le déchargement du camion.
Accès au chantier et/ou à l'endroit de livraison sans contrainte. Dans le cas contraire, des frais supplémentaires s'appliquent.
RÉFECTION D'ASPHALTE ET DE GAZON NON-INCLUSES.
Assemblage et installation non-inclus.
*** ANCRAGES NON-INCLUS ***
Dalles de béton non-incluses.
Des frais d'entreposage s'appliqueront si nous devons garder la marchandise dans nos entrepôts au-delà de la date requise par le client.
Si un cautionnement d'exécution, gages, matériaux et entretien est demandé lors de l'appel d'offres, des frais supplémentaires s'appliqueront.
25% de dépôt requis à la commande. Solde payable net 30 jours conditionnel à une dénonciation de contrat auprès du propriétaire et de la caution.
Étant fournisseur dans ce projet, aucune retenue ne sera acceptée.
Le supplément de retard de paiement est de 12% annuellement à partir de la date d'échéance de la facture.
En cas d'annulation de la commande, qu'il s'agisse d'une de ses parties ou de sa totalité, une indemnité redevable envers le vendeur sera fixée conformément au tableau ci-dessous. Cette indemnité correspondra à un pourcentage prédéterminé sur le coût total de la commande lequel est évalué selon le nombre de jours restants entre la date de réception de la demande d'annulation de la commande et la date de livraison prévue :
* plus de 60 jours : 10%, * de 1 à 60 jours : 20%, * le jour de la livraison et postérieurement : 50%.
Couleurs selon les standards du fabricant.
Délais de livraison de 12 à 16 semaines suivant la réception dépôt, du bon de commande et des informations complètes nécessaires à la commande (couleurs, choix des options, dessins d'ateliers approuvés).

Sous-total : 18,710.96 \$

T.P.S./T.V.H. : 935.55 \$
T.V.Q. : 1,866.42 \$
Total : 21,512.93 \$

Représentant : Marie Barbin

Projet: **Tableau des coûts forfaitaires**
 Parc Van Horne
 Fourniture du mobilier urbain
 Contrats - TechSport équipement récréatif, Atmosphere et Tessier Récréo-parc inc.

		Tps 5,0%		Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires	\$			
	Prix forfaitaire	21 723,44	1 086,17	2 166,92	24 976,54
	Prix forfaitaire	18 710,96	935,55	1 866,42	21 512,93
	Prix forfaitaire	7 968,00	398,40	794,81	9 161,21
	Sous-total :	48 402,40	2 420,12	4 828,14	55 650,67
	Contingences 0%	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total - Contrat :	48 402,40	2 420,12	4 828,14	55 650,67
Incidences :	Dépenses générales	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total - Incidences :	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût des travaux (Montant à autoriser)	48 402,40	2 420,12	4 828,14	55 650,67

Soumission no: GV20160102_R2 - MTL, ARR. CDN-NDG - MOBILIERS

Projet: Table Shadeland

Date : 25 Janvier 2016



Attention: Brigitte Lemay
Gestionnaire immobilier
Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
5160 boulevard Décarie, bureau 600
Montréal (Qc) H3X 2H9

Tél: 514-872-4140

Fax: 514 868-4562

Email: bb.lemay@ville.montreal.qc.ca

Quantité	Modèle	Description	Prix	Total
2	SH100P	Table Shadeland carré "Combo" 46" incluant toit Finition perforé, pour une installation dans sonotube Installation non-incluse Choix de couleur disponible	7,100.20 \$	14,200.40 \$
4	SP211P	Table de jeux "Speciality Items" Ronde 46" pour une installation dans sonotube (installation non-inclus) Table de 4 sièges Choix de couleurs disponibles	1,880.76 \$	7,523.04 \$
Prix pour transport inclus pour livraison au 4900 Avenue Van Horne H3W 1J3 Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce				
CONFIRMATION DES COULEURS				
Table Shadeland - structure noire et le reste cranberry				
Table de jeux (pour toutes les tables) - structure noire et le reste slate blue				
**Prix valide pour achat des quantités mentionnées.				
À noter que pour l'achat de mobilier non-installé:				
<ul style="list-style-type: none">- Les ancrages ne sont pas inclus.- La quincaillerie d'assemblage standard est incluse. Il y a des frais supplémentaires pour de la quincaillerie anti-vandale- L'assemblage du mobilier urbain n'est pas incluse- Lors de la réception des marchandises, le client est responsable de s'assurer de la bonne condition de celles-ci. Tout dommage devra être mentionné et inscrit sur le bon de livraison avec la signature du client.- Des frais supplémentaires s'appliquent pour prise de rendez-vous, livraison sur un chantier ou pour utilisation de plate- forme de déchargement à la livraison.				
Pour commander, veuillez S.V.P. Signer ci-dessous et confirmer les couleurs mentionnées ici-haut. S.V.P. Indiquer l'adresse de livraison ainsi que votre horaire de réception ci-bas Merci !				
Signature: _____ Date: _____			Sous-Total	21,723.44 \$
			transport	Inclus
			installation	Non-Inclus
			Sous-Total	21,723.44 \$
			TPS	0.05 1,086.17 \$
			TVQ	0.09975 2,166.91 \$
			TOTAL	24,976.53 \$

Prix valide pour 90 jours

4994 Rte 125, Rawdon, Qc, J0K 1S0

Tél: (450) 834-3222 sans frais 1-800-361-9463 Fax: (450) 834-6660

Soumissionnaire
Représentant de votre Région

Valérie Chaussé
Ghislain Lessard

Dossier # : 1165302002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder trois contrats de gré à gré pour le parc Van Horne. Accorder à TechSport Équipement Récréatif inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 21 723,44 \$, plus les taxes pour un total de 24 976,53 \$. Accorder à Atmosphere inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 18 710,96 \$, plus les taxes pour un total de 21 512,93 \$. Accorder à Tessier Récré-Parc inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 7 968 \$, plus les taxes pour un total de 9 161,21 \$. Autoriser aux fins de ces trois contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 48 402,40 \$ avant taxes, pour un total de 55 650,67 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Intervention - GDD1165302002 \(TechSport\).pdf](#)



[Intervention - GDD1165302002 \(Atmosphere\).pdf](#)



[Intervention - GDD1165302002 \(Tessier Récré-Parc\).pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Katerine ROWAN
secrétaire-recherchiste

Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Denis GENDRON
Directeur - serv. adm. et du greffe en
arrondissement

Tél : (514) 872-8436

Division : Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce

**DIVISION DU GREFFE - CDN-NDG - INTERVENTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT
ÉTAPES DU PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT**

Identification

Type de contrat : No du GDD :
 Titre du contrat :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :
 Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :
 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de la demande de prix et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
TechSport Inc.	24 976.53 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

L'adjudicataire, TechSport Inc., ne se trouve pas sur la liste des entreprises à licence restreinte de la RBQ ni sur celle des entreprises non admissibles aux contrats des organismes publics (RENA) et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle (analyse de premier niveau). Ces vérifications ont été effectuées le 24 février 2016.

Préparé par : Le - -

**DIVISION DU GREFFE - CDN-NDG - INTERVENTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT
ÉTAPES DU PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT**

Identification

Type de contrat : No du GDD :
 Titre du contrat :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :
 Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :
 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de la demande de prix et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Atmosphere Inc.	21 512.93 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

L'adjudicataire, Atmosphere Inc., ne se trouve pas sur la liste des entreprises à licence restreinte de la RBQ ni sur celle des entreprises non admissibles aux contrats des organismes publics (RENA) et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle (analyse de premier niveau). Ces vérifications ont été effectuées le 24 février 2016.

Préparé par : Le - -

**DIVISION DU GREFFE - CDN-NDG - INTERVENTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT
ÉTAPES DU PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT**

Identification

Type de contrat : No du GDD :
 Titre du contrat :
 Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :
 Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -
 Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :
 Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :
 Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -
 Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de la demande de prix et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Tessier Récréo-Parc Inc.	9 161.21 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

L'adjudicataire, Tessier-Récréo-Parc Inc., ne se trouve pas sur la liste des entreprises à licence restreinte de la RBQ ni sur celle des entreprises non admissibles aux contrats des organismes publics (RENA) et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle (analyse de premier niveau). Ces vérifications ont été effectuées le 24 février 2016.

Préparé par : Le - -

Dossier # : 1165302002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder trois contrats de gré à gré pour le parc Van Horne. Accorder à TechSport Équipement Récréatif inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 21 723,44 \$, plus les taxes pour un total de 24 976,53 \$. Accorder à Atmosphere inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 18 710,96 \$, plus les taxes pour un total de 21 512,93 \$. Accorder à Tessier Récréo-Parc inc. un contrat pour la fourniture de mobilier urbain au montant de 7 968 \$, plus les taxes pour un total de 9 161,21 \$. Autoriser aux fins de ces trois contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 48 402,40 \$ avant taxes, pour un total de 55 650,67 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Fichier des infos budg. et compt. PTI - SURPLUS- Parc Van Horne - Mobilier urbain 3 fourn. - GDD1165302002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-01

Denis GENDRON
Directeur
Tél : 514 868-3644
Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
Service/Arrondissement : Arrondissement CDN - NDG

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

#

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

Calcul du projet, net de taxes 2016

Contrat		Avec taxes
Montant avant taxes		48,402.40
TPS 5%		2,420.12
TVQ 9,975%		4,828.14
Contrat →		55,650.66
Ristourne TPS à 100%		(2,420.12)
Ristourne TVQ à 50%		(2,414.07)
Dépense →		50,816.47

50816.4697

Incidence		Avec taxes
Montant avant taxes		0.00
TPS 5%		0.00
TVQ 9,975%		0.00
Contrat →		0.00
Ristourne TPS à 100%		0.00
Ristourne TVQ à 50%		0.00
Dépense →		0.00

TOTAL imputable **50,816.47**

GDD1165302002 - Mobilier urbain. - Parc Van Horne - 3 fournisseurs

Calcul des dépenses					
Montant avant taxe		TPS (5%)	TVQ (9.975%)	Dépenses t.t.i	Crédits (net)
Contrat	48,402.40 \$	2,420.12 \$	4,828.14 \$	55,650.66 \$	50,816.47 \$
Contingences	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Sous-total	48,402.40 \$	2,420.12 \$	4,828.14 \$	55,650.66 \$	50,816.47 \$
Incidences	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Total du projet	48,402.40 \$	2,420.12 \$	4,828.14 \$	55,650.66 \$	50,816.47 \$

Information budgétaire:**Provenance** Surplus Arrond CA15 170161

Projet

Sous-projet

Objet: 31025

Projet Simon :

Montant : 50,816.47 \$

Imputation

Requérant: 59-00

Projet : 34227

Sous-projet : 1534227016

Projet Simon : **159883**

Montant : 50,816.47 \$

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2015-2017	51	0	0	0	51
Prévision de la dépense					
Brut	0	0	0	0	0
Autre	51	0	0	0	51
Sub-C	0	0	0	0	0
Net	0	0	0	0	0
Écart	51	0	0	0	51



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140

Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : MAR Année : 2016 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 2016-03-02 Nom d'écriture : 160307udesjvc - Achats Mobilier urbain. - 3 fournisseurs. - Parc Van Home GDD1165302002

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1	2406	0000000	000000	00000	31025	000000	0000	000000	000000	00000	00000	50,816.47		
2	6406	9500998	800250	41000	71120	000000	0000	159883	000000	15015	00000		50,816.47	
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												50,816.47	50,816.47	

Remarques

Veillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.

Demande de virement de crédits

Période : _____ 7-Mar

Téléphone : _____ 514-868-5140

Saisie par: _____
Initial: _____

Confirmation # : _____

Service/Arrondissement : _____ **CDN NDG**

Description du virement : 160307udesjvc - Achats Mobilier urbain. - 3 fournisseurs. - Parc Van Horne GDD11653
*(Exemple: 140308udechna - Description) **Le code U doit être celui du demandeur*

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur	À (DT)	De (CT)	Description
1	6406	9500998	800250	07165	57201	000000	0000	159883	000000	15015	00000	50,816.47		
2	6406	9500998	800250	41000	71120	000000	0000	159883	000000	15015	00000		50,816.47	
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
Total de l'écriture												50,816.47	50,816.47	

Remarques

Approbation: _____ Date: _____

Report : _____
(V.90) (Signature) (Date) (Confirmation #)

Catégorie de virement : V.10 V.20 V.90

Approbation Directeur d'Arrondissement	
Stéphane Plante	Date

**Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre à la personne qui a le pouvoir de faire la saisie dans SIMON.
Si vous effectuez la saisie pour une personne autorisée en vertu du règlement de délégation, veuillez transmettre la copie signée à Nathalie Dechamps**

302002

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6406.9500998.800250.07165.57201.000000.0000.159883.000000.15015.00000
2	6406.9500998.800250.41000.71120.000000.0000.159883.000000.15015.00000
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!

17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!
39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!



Dossier # : 1165896001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder au Service du matériel roulant et des ateliers le contrat au montant de 13 040 \$ (non taxable) pour l'achat de mobilier urbain en complément au projet d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington - PTI - Programme de remplacement du mobilier urbain/parcs.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder au Service du matériel roulant et des ateliers le contrat au montant de 13 040,00 \$ (non taxable) pour l'achat de mobilier urbain en complément au projet d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington.

D'autoriser une dépense à cette fin de 13 040,00 \$, non taxables comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-03 08:16

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1165896001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder au Service du matériel roulant et des ateliers le contrat au montant de 13 040 \$ (non taxable) pour l'achat de mobilier urbain en complément au projet d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington - PTI - Programme de remplacement du mobilier urbain/parcs.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet vise à acheter du mobilier urbain, et ce, en complément au projet d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington, qui sera réalisé par l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce au printemps 2016. Le secteur du parc qui est situé à l'intersection de l'avenue de Darlington et de la place de Darlington est présentement non aménagé, avec un sol en roc apparent, et sera complètement remodelé par les travaux d'aménagement de nouveaux jeux d'eau. L'arrondissement a choisi d'ajouter dans ce secteur du mobilier urbain afin de favoriser une meilleure utilisation des lieux, d'en améliorer la propreté et de bonifier les services offerts aux citoyens.

Pour ce faire, l'arrondissement désire investir un montant de 13 040,00 \$, à même son Programme triennal d'immobilisation (P.T.I.), pour l'achat de mobilier urbain tel que des corbeilles, des bancs de parcs et des tables à pique-nique. Ces achats se feront auprès de la Direction du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 170306 - 2 novembre 2015. Accorder à Girard-Hébert inc. le contrat de gré à gré de services professionnels en génie aquatique pour le projet de construction de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place Darlington aux prix et conditions de sa soumission, et autoriser une dépense à cette fin de 15 800 \$, plus les taxes, pour un total de 18 166,05 \$ comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. Autoriser une dépense à cette fin de 17 800 \$, plus les taxes, pour un total de 20 465,55 \$, comprenant les incidences au montant de 2 299,50 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires, le cas échéant. Approuver un projet de convention à cette fin.

CA15 170307 - 2 novembre 2015. Accorder à Meta+Forme paysages le contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture du paysage pour l'aménagement du terrain à proximité des jeux d'eau dans le cadre du projet de construction de nouveaux jeux d'eau au parc de la place de Darlington, aux prix et conditions de sa soumission. Autoriser une dépense à cette fin de 10 891 \$, plus les taxes, pour un total de 12 521,93 \$ comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. Approuver un projet de convention à cette fin.

CA15 170161 - 1er juin 2015. Affecter le surplus de gestion de 5 600 500 \$ de l'année 2014 de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce de la façon suivante : ... Réaménagement de la Place Darlington "jeux d'eau" 300 000 \$.

DESCRIPTION

Ce projet porte spécifiquement sur la fourniture de mobilier urbain pour le parc de la Place de Darlington et inclut :

- la fourniture de quatre (4) corbeilles rondes, type secteur 5 en plastique recyclé ;
- la fourniture de six (6) bancs de parc, secteur 5 en plastique recyclé ;
- la fourniture de deux (2) tables hexagonales à trois sièges en plastique recyclé.

La fabrication se fera par les Ateliers en ébénisterie et en menuiserie de la Ville de Montréal.

Quant au transport et à l'installation du mobilier, ces travaux sont inclus dans le contrat de l'entrepreneur qui aménagera les nouveaux jeux d'eau.

JUSTIFICATION

L'ajout de mobilier urbain dans le parc de la Place de Darlington vise à améliorer la qualité des services offerts à la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat de mobilier urbain sera financé par un budget du PTI dédié au Programme de remplacement du mobilier urbain/parcs.

Les renseignements relatifs au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

La somme totale à autoriser est de 13 040 \$, non taxable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les bancs, les tables à pique-nique et les corbeilles sont faits à partir de plastique recyclé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette réalisation s'inscrit dans les priorités politiques de l'arrondissement en vue de l'amélioration des parcs et des lieux publics. Elle améliore la qualité du parc, ainsi que le niveau de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 mars 2016 : Octroi du contrat pour l'achat de mobilier urbain

Printemps 2016 : Livraison et installation du mobilier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. L'octroi de ce contrat directement à un service central est conforme à l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., loi refondue du Québec c.C-11.4.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Geneviève REEVES)

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam POULIN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-6437
Télécop. : 514-868-4562

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-02-17

514 868-3644

Dossier # : 1165896001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder au Service du matériel roulant et des ateliers le contrat au montant de 13 040 \$ (non taxable) pour l'achat de mobilier urbain en complément au projet d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington - PTI - Programme de remplacement du mobilier urbain/parcs.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Avis favorable.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe

Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur
Direction des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3644

Division :

Le : 2016-02-25

Dossier # : 1165896001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder au Service du matériel roulant et des ateliers le contrat au montant de 13 040 \$ (non taxable) pour l'achat de mobilier urbain en complément au projet d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington - PTI - Programme de remplacement du mobilier urbain/parcs.



[Soumission_Matériel roulant et ateliers.pdf](#)[Tableau des couts achat.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam POULIN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-6437
Télécop. : 514-868-4562

2289 Rue Visu
Montréal, Québec
H1V 3H8

NO: 160073**FORFAITAIRE**Client: **59020000000.30077801**

Contact: MYRIAM POULIN 872-6437

Compte: AF

Sauf avis contraire les comptes affichés seront imputés.
Veuillez préciser les comptes manquants (si PTI, fournir l'engagement de gestion)

Appareil Mir: **C-30077801**Confirmation: **ATTENTE DE SIGNATURE**

Signature:

Carte Mir:

Fournisseur: **5401 MENUISERIE - REMBOURRA**

Contact: CLAUDE BOIVIN

Estimateur: CLAUDE BOIVIN

Commentaire: Courriel du 20-01-2016

Mobiliier urbain projet parc Place de Darlington (0140-000)

9M AS-Menuiserie-ébénisterie

- AF Fournir 6 bancs type secteur 5 avec dossier en plastique recyclé couleur sable
BANC TYPE SECTEUR 5 AVEC DOSSIER EN PLASTIQUE RECYCLE
COULEUR SABLE
- AF Fournir 4 corbeilles type secteur 5 en plastique recyclé couleur sable avec
bandes identification acier inox
CORBEILLE RONDE TYPE SECTEUR 5 EN PLASTIQUE RECYCLE
COULEUR SABLE ET BANDES IDENTIFICATION ACIER INOX
- AF Fournir 2 tables à pique-nique hexagonales à trois sièges en plastique recyclé
couleur sable
TABLE A PIQUE-NIQUE HEXAGONALE A TROIS SIEGES EN PLASTIQUE
RECYCLE COULEUR SABLE

Main d'oeuvre

Fournitures

Total

6060.00 \$

2600.00 \$

4380.00 \$

0.00 \$

13040.00 \$

13040.00 \$

*Ceci n'est pas une facture.
Ce document est valide pour une période de 30 jours depuis sa rédaction.*

Total estimé**13040.00 \$****Montant confirmé****** Taxes de vente non applicables ****

TABLEAU DES COÛTS DES TRAVAUX

Projet :

Place de Darlington, Index 0140-000

Fourniture de mobilier urbain

Contrat : Matériel roulant et ateliers

révision 2016-02-16

		Tps 5,0%		Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires	13 040,00	0,00	0,00	13 040,00
	Sous-total :	13 040,00	0,00	0,00	13 040,00
	Contingences (0%)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total - Contrat :	13 040,00	652,00	1 300,74	14 992,74
Incidences :	Dépenses générales	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total - Incidences :	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût des travaux (Montant à autoriser)		13 040,00	0,00	0,00	13 040,00
Ristournes :	Tps 100,00%				0,00
	Tvq 62,8%				0,00
Coût net après ristourne					13 040,00

préparé par Myriam Poulin

Dossier # : 1165896001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Accorder au Service du matériel roulant et des ateliers le contrat au montant de 13 040 \$ (non taxable) pour l'achat de mobilier urbain en complément au projet d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington - PTI - Programme de remplacement du mobilier urbain/parcs.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Fichier des infos budg. et compt. PTI - 140-000 - Mobilier urbain - Place Darlington jeux d'eau - MRA..xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-01

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

Demande de démarrage et de gestion d'un projet d'investissement

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
Service/Arrondissement : Arrondissement CDN - NDG

Veillez compléter les différentes pages de ce formulaire. Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Page 1 Demande de création ou modification du segment « Source »

#

Le demandeur doit y inscrire toutes les informations requises pour supporter la demande de création d'une valeur « Source » lié à un nouveau règlement d'emprunt entériné par le Conseil d'arrondissement, le Conseil municipal ou le Conseil d'agglomération. Les documents de support doivent, au besoin, être joints à la Demande de Service (DDS) ou envoyés par télécopieur. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité avant de procéder à une demande de création des valeurs demandées par l'entremise de CA Service Desk.

Page 2 Demande de création de comptes de grand-livre

* Onglet complété

Le demandeur doit y inscrire les comptes de grand-livre à faire créer. Ces comptes de grand-livre sont reproduits automatiquement sur l'onglet «Administration» qui sera utilisé pour la création des comptes dans SIMON. Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON au niveau des Activités d'investissement.

Page 3 Demande de virement de crédits

#

Le demandeur doit y inscrire les informations requises (comptes de grand-livre et montants) pour un virement de crédits ou pour l'inscription des crédits autorisés dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 4 Demande d'écriture de journal

#

Le demandeur doit y inscrire les informations nécessaires (comptes de grand-livre et montants) pour la saisie et l'enregistrement d'une écriture au RÉEL dans les comptes «Projet ». Le Service des finances assurera un contrôle de qualité pour maintenir la cohérence du plan comptable SIMON et la conformité aux normes de la comptabilité municipale.

Page 5 Demande de documentation d'un « Projet »

#

Ce formulaire sert à 2 fins. Le demandeur doit y inscrire :

- les informations relatives au Programme de subvention gouvernementale en vertu duquel un projet est éligible;
- la période de financement lorsque le projet doit être financé sur une période plus courte que celle prévue par la politique de financement de la Ville. C'est le cas, notamment, d'un projet qui doit être financé sur une période décrétée par une instance décisionnelle (Conseil) ou par un programme de subvention en service de dette.

Page 6 Demande de crédits autorisés sur planification

Ce formulaire sert à verser des crédits autorisés sur planification pour les projets de dépenses en immobilisations. Les informations requises serviront à valider la capitalisation et à créer les clés comptables si requis.

Page 7 Demande de création d'un sous projet Investi / projet Simon

Le demandeur doit inscrire les informations nécessaires pour la création d'un sous projet Investi / projet Simon.

GDD1165896001 -Place Darlington - Mobilier urbain - MRA

Calcul des dépenses					
Montant avant taxe		TPS (5%)	TVQ (9.975%)	Dépenses t.t.i	Crédits (net)
Contrat	13,040.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	13,040.00 \$	13,040.00 \$
Contingences	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
<i>Sous-total</i>	<i>13,040.00 \$</i>	<i>0.00 \$</i>	<i>0.00 \$</i>	<i>13,040.00 \$</i>	<i>13,040.00 \$</i>
Incidences	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Total du projet	13,040.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	13,040.00 \$	13,040.00 \$

Information budgétaire:

Provenance

RCA14 17244 - Report PTI 2015

Projet 57101
Sous-projet 1557101002
Objet: n.a.
Projet Simon : **154224**
Montant : 13,040.00 \$

Imputation

Requérant: 5900
Projet : 57101
Sous-projet : 1657101002
Projet Simon : **161722**
Montant : 13,040.00 \$

13,040.00 \$

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Ult</u>	<u>TOTAL</u>
Budget au net au PTI - 2015-2017	13	0			13
Prévision de la dépense					
Brut	0	0	0	0	0
Autre		0	0	0	0
Sub-C					
Net	0	0	0	0	0
Écart	13	0	0	0	13



Demande d'écriture de journal - Réel (A)

Demandeur : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
 Service/Arrondissement : Arrondissement CDN NDG

Période : MAR Année : 2016 Type d'écriture : Réel (A)

Date de l'écriture : 2016-03-07 Nom d'écriture : 160307udesjvc - 140-000 - Mobilier urbain - MRA. - Place Darlington GDD 1165896001

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	S.-objet	Inter.	Projet	Autre	C. actif	Futur	Débit	Crédit	Description de ligne
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														
Total de l'écriture :												0.00	0.00	

Remarques

Veuillez enregistrer ce formulaire vierge sur votre poste de travail, le remplir et le transmettre à votre approbateur, s'il y a lieu.

Demande de virement de crédits

Période : _____ 7-Mar

Téléphone : _____ 514-868-5140

Saisie par: _____
Initial: _____

Confirmation # : _____

Service/Arrondissement : _____ **CDN NDG**

Description du virement : 160307udesjvc - 140-000 - Mobilier urbain - MRA - Place Darlington GDD 1165896001
*(Exemple: 140308udechna - Description) **Le code U doit être celui du demandeur*

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur	À (DT)	De (CT)	Description
1	6406	0614244	800250	07165	57201	000000	0000	161722	000000	15015	00000	13,040.00		
2	6406	0614244	800250	01909	57201	000000	0000	154224	000000	15015	00000		13,040.00	
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
Total de l'écriture												13,040.00	13,040.00	

Remarques

Approbation: _____ Date: _____

Report : _____
(V.90) (Signature) (Date) (Confirmation #)

Catégorie de virement : V.10 V.20 V.90

Approbation Directeur d'Arrondissement	
Stéphane Plante	Date

**Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre à la personne qui a le pouvoir de faire la saisie dans SIMON.
Si vous effectuez la saisie pour une personne autorisée en vertu du règlement de délégation, veuillez transmettre la copie signée à Nathalie Dechamps**

Demande de création de comptes de grand-livre

Activités d'investissement

Les créations de comptes reliées à un dossier décisionnel (GDD) AVEC INTERVENTION DE LA COMPTABILITÉ seront effectuées sans que vous ne complétiez ce formulaire.

Demander : Michelle Desjardins Téléphone : 514-868-5140
 Service/Arrondissement : Arrondissement CDN - NDG

Svp vous assurer que les projets qui suivent ont bien été transférés d'INVESTI à SIMON.

#	Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
1	6406	0614244	800250	07165	57201	000000	0000	161722	000000	15015	00000
2	6406	0614244	800250	01909	57201	000000	0000	154224	000000	15015	00000
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28											
29											
30											
31											
32											
33											
34											
35											
36											
37											
38											
39											
40											

Remarques

Une fois complété, veuillez enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail et le transmettre par la suite à l'utilisateur autorisé de votre service ou arrondissement.

Administration - SIMON

Demande de création de comptes de grand-livre

#	Compte de grand-livre
1	6406.0614244.800250.07165.57201.000000.0000.161722.000000.15015.00000
2	6406.0614244.800250.01909.57201.000000.0000.154224.000000.15015.00000
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

Demande de virement de crédits

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!

17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!
39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!

Demande d'écriture de journal

#	Compte de grand-livre	Débit	Crédit
1	#REF!	#REF!	#REF!
2	#REF!	#REF!	#REF!
3	#REF!	#REF!	#REF!
4	#REF!	#REF!	#REF!
5	#REF!	#REF!	#REF!
6	#REF!	#REF!	#REF!
7	#REF!	#REF!	#REF!
8	#REF!	#REF!	#REF!
9	#REF!	#REF!	#REF!
10	#REF!	#REF!	#REF!
11	#REF!	#REF!	#REF!
12	#REF!	#REF!	#REF!
13	#REF!	#REF!	#REF!
14	#REF!	#REF!	#REF!
15	#REF!	#REF!	#REF!
16	#REF!	#REF!	#REF!
17	#REF!	#REF!	#REF!
18	#REF!	#REF!	#REF!
19	#REF!	#REF!	#REF!
20	#REF!	#REF!	#REF!
21	#REF!	#REF!	#REF!
22	#REF!	#REF!	#REF!
23	#REF!	#REF!	#REF!
24	#REF!	#REF!	#REF!
25	#REF!	#REF!	#REF!
26	#REF!	#REF!	#REF!
27	#REF!	#REF!	#REF!
28	#REF!	#REF!	#REF!
29	#REF!	#REF!	#REF!
30	#REF!	#REF!	#REF!
31	#REF!	#REF!	#REF!
32	#REF!	#REF!	#REF!
33	#REF!	#REF!	#REF!
34	#REF!	#REF!	#REF!
35	#REF!	#REF!	#REF!
36	#REF!	#REF!	#REF!
37	#REF!	#REF!	#REF!
38	#REF!	#REF!	#REF!

39	#REF!	#REF!	#REF!
40	#REF!	#REF!	#REF!



Dossier # : 1165265003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 7 350 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 7 350 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Association de Wado Ryu Karaté à Montréal / Montreal Wado Ryu Karate Association 5020 boulevard Cavendish Montréal (Québec) H4V 2R3 a/s Myriam Mavros, trésorière	Afin de permettre de compléter avec succès le programme d'été de l'Association.	TOTAL : 250 \$ Jeremy Searle 250 \$
Université Concordia Centre for the Arts in Human Development 7079, Terrebonne, TA Annex Montréal (Québec) H4B 1E1 a/s Lenore Vosberg	Pour le <i>Public Outreach Program</i> ayant pour but de sensibiliser la population envers les personnes	TOTAL : 250 \$ Peter McQueen 250 \$
Ligue de basketball des Philippines CDN/NDG 6546, av. McLynn Montréal (Québec) H3X 2R6 a/s M. Royland Sanguir	Afin de permettre à plus de 400 joueurs de notre arrondissement répartis en 46 équipes de jouer au basketball.	TOTAL : 1 800 \$ Russell Copeman 400 \$ Marvin Rotrand 900 \$ Lionel Perez 500 \$
Association Volleyball des Philippines canadiennes de Montréal/ Filipino Canadian Volleyball Association of Montréal	Pour l'ensemble de leurs activités annuelles de volleyball.	TOTAL : 1 000 \$ Russell Copeman 334 \$ Marvin Rotrand 333 \$ Lionel Perez 333 \$

8355, rue Labarre, #612 Montréal (Québec) H4P 2S5 a/s Myrlyn U. Sia, présidente		
Association culturelle « Playmas Montréal » 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 497 Montréal (Québec) H3S 2T6 a/s Gemma Raeburn-Baynes, présidente	Pour aider à l'organisation des activités pour le 7 ^e anniversaire de son annuel « <i>Caribbean Tea Party – A Taste of Tea</i> » qui aura lieu le 6 mars 2016 en l'honneur de la Journée Internationale des Femmes.	TOTAL : 300 \$ Russell Copeman 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$
Communauté hellénique du Grand Montréal 5777, av. Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7 a/s LEMONIA Strapatsas, superviseuse des services administratifs	Afin d'aider à l'organisation des diverses festivités pour la fête de l'Indépendance de la Grèce dont un grand défilé qui aura lieu le 3 avril 2016.	TOTAL : 500 \$ Russell Copeman 200 \$ Magda Popeanu 300 \$
P paroisse Notre-Dame-de-Grâce 5333, av. Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2 Maya Antaki, coordonnatrice des projets communautaires Carole Gélinas, coordonnatrice adjointe – camps d'été	Pour soutenir leur programme d'été offert aux enfants âgés de 6 à 16 ans.	TOTAL : 500 \$ Russell Copeman 250 \$ Peter McQueen 250 \$
Carrefour jeunesse-emploi NDG 6370, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4B 1M9 a/s Despina Sourias, agente régionale de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse	Pour les activités de la 3 ^e édition de l'événement « Les Journées du Métissage Entrepreneurial » qui aura lieu les 25, 26 et 27 avril 2016.	TOTAL : 250 \$ Russell Copeman 250 \$
Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce 2146, av. de Marlowe Montréal (Québec) H4A 3L5 a/s Daniel Rotman, directeur général	Pour cultiver des fruits et légumes pour le Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce dans le Parc de la Confédération.	TOTAL : 2 500 \$ Jeremy Searle 2 000 \$ Peter McQueen 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-03 08:19

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1165265003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 7 350 \$.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Marvin Rotrand, conseiller de la Ville pour le district de Snowdon, de Lionel Perez, conseiller de la Ville pour le district de Darlington, de Peter McQueen, conseiller de la Ville pour le district de Notre-Dame-de-Grâce, de Magda Popeanu, conseillère de la Ville pour le district de Côte-des-Neiges et de Jeremy Searle, conseiller de la ville pour le district de Loyola, autoriser le versement de contributions financières non récurrentes de 7 350 \$ à divers organismes sportifs, communautaires ou bénévoles qui ont comme objectifs d'encourager, de récompenser, de souligner ou de permettre la participation des citoyens de notre arrondissement à des événements ou de mettre en valeur et de faire connaître notre patrimoine. Ces contributions totalisant 7 350 \$, proviennent des budgets discrétionnaires des élus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Autoriser aux divers organismes les contributions financières totalisant la somme de 7 350 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise à autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente à différents organismes pour un montant total de 7 350 \$. La dépense totale est imputée au budget des élus, tel que décrit dans la certification de fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Muy-Heak TANG TONGSOMSONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia GAUDREULT, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Sonia GAUDREULT, 1er mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

Tél : 514-872-4863
Télécop. : 514-868-3327

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-01

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Tél : 514-868-3523
Télécop. : 514-868-3327

Dossier # : 1165265003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Objet :	Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 7 350 \$.

Voir le tableau des sommaires décisionnels des élus de CDN-NDG ci-joint.



[2016-03-07 - Tableau des sommaires décisionnels - VF.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

Tél : 514-872-4863
Télécop. : 514-868-3327

SOMMAIRES DÉCISIONNELS POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7 MARS 2015

Organisme	Justification	Montants et Donateurs
<p>Association de Wado Ryu Karaté à Montréal / Montreal Wado Ryu Karate Association 5020 boulevard Cavendish Montréal (Québec) H4V 2R3</p> <p>a/s Myriam Mavros, trésorière</p>	<p>Afin de permettre de compléter avec succès le programme d'été de l'Association.</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Jeremy Searle 250 \$</p>
<p>Université Concordia Centre for the Arts in Human Development 7079, Terrebonne, TA Annex Montréal (Québec) H4B 1E1</p> <p>a/s Lenore Vosberg</p>	<p>Pour le <i>Public Outreach Program</i> ayant pour but de sensibiliser la population envers les personnes</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Peter McQueen 250 \$</p>
<p>Ligue de basketball des Philippines CDN/NDG 6546, av. McLynn Montréal (Québec) H3X 2R6</p> <p>a/s M. Royland Sanguir</p>	<p>Afin de permettre à plus de 400 joueurs de notre arrondissement répartis en 46 équipes de jouer au basketball.</p>	<p>TOTAL : 1 800 \$</p> <p>Russell Copeman 400 \$ Marvin Rotrand 900 \$ Lionel Perez 500 \$</p>
<p>Association Volleyball des Philippins canadiennes de Montréal/ Filipino Canadian Volleyball Association of Montréal 8355, rue Labarre, #612 Montréal (Québec) H4P 2S5</p> <p>a/s Myrlin U. Sia, présidente</p>	<p>Pour l'ensemble de leurs activités annuelles de volleyball.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Russell Copeman 334 \$ Marvin Rotrand 333 \$ Lionel Perez 333 \$</p>
<p>Association culturelle « Playmas Montréal » 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 497 Montréal (Québec) H3S 2T6</p> <p>a/s Gemma Raeburn-Baynes, présidente</p>	<p>Pour aider à l'organisation des activités pour le 7^e anniversaire de son annuel « <i>Caribbean Tea Party – A Taste of Tea</i> » qui aura lieu le 6 mars 2016 en l'honneur de la Journée Internationale des Femmes.</p>	<p>TOTAL : 300 \$</p> <p>Russell Copeman 150 \$ Marvin Rotrand 150 \$</p>
<p>Communauté hellénique du Grand Montréal 5777, av. Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7</p> <p>a/s Lemonia Strapatsas, superviseure des services administratifs</p>	<p>Afin d'aider à l'organisation des diverses festivités pour la fête de l'Indépendance de la Grèce dont un grand défilé qui aura lieu le 3 avril 2016.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Russell Copeman 200 \$ Magda Popeanu 300 \$</p>

SOMMAIRES DÉCISIONNELS POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7 MARS 2015

Organisme	Justification	Montants et Donateurs
<p>Paroisse Notre-Dame-de-Grâce 5333, av. Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2</p> <p>a/s Maya Antaki, coordonnatrice des projets communautaires Carole Gélinas, coordonnatrice adjointe – camps d'été</p>	<p>Pour soutenir leur programme d'été offert aux enfants âgés de 6 à 16 ans.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Russell Copeman 250 \$ Peter McQueen 250 \$</p>
<p>Carrefour jeunesse-emploi NDG 6370, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4B 1M9</p> <p>a/s Despina Sourias, agente régionale de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse</p>	<p>Pour les activités de la 3^e édition de l'événement « Les Journées du Métissage Entrepreneurial » qui aura lieu les 25, 26 et 27 avril 2016.</p>	<p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Russell Copeman 250 \$</p>
<p>Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce 2146, av. de Marlowe Montréal (Québec) H4A 3L5</p> <p>a/s Daniel Rotman, directeur général</p>	<p>Pour cultiver des fruits et légumes pour le Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce dans le Parc de la Confédération.</p>	<p>TOTAL : 2 500 \$</p> <p>Jeremy Searle 2 000 \$ Peter McQueen 500 \$</p>

Dossier # : 1165265003

Unité administrative responsable : Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux

Objet : Autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 7 350 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165265003 Contributions financières Mars 2016.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Muy-Heak TANG TONGSOMSONG
Agente de gestion en ressources financières et matérielles
Tél : 514 868-3230

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-02

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644
Division : Direction des services administratifs et du greffe

No de dossier	1165265003
Nature du dossier	Contributions financières
Financement	Budget de fonctionnement

Ce dossier vise à autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente à différents organismes pour un montant total de 7 350 \$ comme suit :

Organisme	DA	Jeremy Searle	Lionel Perez	Magda Popeanu	Marvin Rotrand	Peter McQueen	Russell Copeman	Total
Association culturelle «Playmas Montréal»	428763				(150 \$)		(150 \$)	(300 \$)
Association de Wado Ryu Karaté à Montréal	428745	(250 \$)						(250 \$)
Association Volleyball des Philippins canadiennes de Montréal	428760		(333 \$)		(333 \$)		(334 \$)	(1 000 \$)
Carrefour jeunesse-emploi NDG	428773						(250 \$)	(250 \$)
Communauté hellénique du Grand Montréal	428768			(300 \$)			(200 \$)	(500 \$)
Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce	428776	(2 000 \$)				(500 \$)		(2 500 \$)
Ligue de basketball des Philippines CDN/NDG	428755		(500 \$)		(900 \$)		(400 \$)	(1 800 \$)
Paroisse Notre-Dame-de-Grâce	428770					(250 \$)	(250 \$)	(500 \$)
Université Concordia Centre for the Arts in Human Development	428750					(250 \$)		(250 \$)
		(2 250 \$)	(833 \$)	(300 \$)	(1 383 \$)	(1 000 \$)	(1 584 \$)	(7 350 \$)

La dépense totale est imputée au budget des élus comme suit :

Élu	Imputation	Total
Jeremy Searle	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.001575.0	(2 250 \$)
Lionel Perez	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000557.0	(833 \$)
Magda Popeanu	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.001577.0	(300 \$)
Marvin Rotrand	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137.0	(1 383 \$)
Peter McQueen	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000558.0	(1 000 \$)
Russell Copeman	2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.001576.0	(1 584 \$)
		(7 350 \$)

Les fonds ont été réservés par les demandes d'achat inscrites au tableau.



Dossier # : 1165946002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), la prise en charge de coordination et de réalisation des travaux pour la construction de 59 saillies et de réaménagements géométriques à diverses intersections du réseau artériel en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

CONSIDÉRANT la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

CONSIDÉRANT l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal;

La Direction des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

D'offrir, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), la prise en charge de coordination et de réalisation des travaux pour la construction de 59 saillies et de réaménagements géométriques à diverses intersections du réseau artériel en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal. :

- Somerled et West Hill (2 saillies);
- Somerled et Madison (2 saillies);
- Terrebonne et Bessborough (2 saillies);
- Monkland et Benny (4 saillies);

- Monkland et Draper (2 saillies);
- Terrebonne et Royal (2 saillies);
- Notre-Dame-de Grâce et Old Orchard (2 saillies);
- Côte-St-Antoine et Prud'homme (2 saillies);
- Upper Lachine et Oxford (2 saillies);

- Clanranald entre Isabella et Dupuis (2 saillies);
- Victoria et Dornal (2 saillies);
- Victoria et Jean-Brillant (2 saillies);

- Plamondon et Westbury (1 saillie);
- Victoria et Fulton (2 saillies);

- Gatineau et Jean Brillant (6 saillies);
- Légaré et Isabella (2 saillies);
- Gatineau et Côte-Des-Neiges (2 saillies);
- Victoria entre Mira et Sunnyside (2 saillies);
- Gatineau et Maréchal (2 saillies);
- Édouard-Montpetit et Gatineau (2 saillies);
- Wilderton entre Wilderton crescent et Côte St-Catherine (2 saillies);
- Édouard-Montpetit entre Vincent-d'indy et Stirling (2 saillies);
- Édouard-Montpetit entre Louis-Colin et Woodbury (2 saillies);

- Decelles et Goyer (2 saillies);
- Victoria et Linton (2 saillies);
- Barclay et De Vimy (4 saillies).

- Sax et Mayrand (réaménagement géométrique);
- Darlington et Soisson (réaménagement géométrique);
- De Vimy et Goyer (réaménagement géométrique);
- De Vimy et Clinton (réaménagement géométrique);
- De Vimy et Ekers (réaménagement géométrique).

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-02-29 16:39

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1165946002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), la prise en charge de coordination et de réalisation des travaux pour la construction de 59 saillies et de réaménagements géométriques à diverses intersections du réseau artériel en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, Vélo-Québec a élaboré un programme de sécurisation des écoliers intitulé "À pied, à vélo, ville active". Celui-ci touchait plusieurs des établissements primaires de l'arrondissement et proposaient de nombreuses mesures d'apaisement de la circulation. L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a donc inclus plusieurs des recommandations formulées par Vélo-Québec dans son programme d'apaisement de la circulation pour l'année 2016.

Par contre, la révision du réseau routier artériel a eu pour effet de transférer au réseau artériel plusieurs rues qui, auparavant, étaient locales. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, la responsabilité d'aménager et de réhabiliter ces rues incombe au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Afin d'exécuter les travaux en 2016 et, dans l'optique que certaines des rues où seront proposées les saillies ou les réaménagements géométriques font maintenant partie du réseau artériel de la Ville de Montréal, l'arrondissement offre au SIVT, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux prévus dans ce programme. L'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce prendra donc en charge la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision des 59 saillies à construire et des réaménagements géométriques de diverses intersections du réseau artériel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La réalisation du projet qui sera transférée à l'arrondissement consiste à construire des saillies et effectuer des réaménagements géométriques de diverses intersections du réseau artériel.

Il est important de souligner, selon l'analyse produite par l'arrondissement, que certaines des saillies proposées pourraient être éventuellement retirées si l'analyse de circulation (rayons de braquage) ne permet pas l'installation de ces saillies. Les saillies et les réaménagements géométriques sont une mesure d'apaisement de la circulation qui vise principalement à réduire la vitesse et à rendre la traversée des intersections plus sécuritaires pour les piétons.

Les intersections de rues artérielles visées par ces travaux se retrouvent en pièce jointe du présent sommaire décisionnel.

Les modalités du transfert du projet des services corporatifs vers l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce sont les suivantes :

- supervision et suivi des services professionnels (études d'avant-projet, plan et devis, surveillance, contrôle qualitatif, arpentage, études géotechniques et environnementales, etc.);
- coordination et suivi avec les entreprises d'utilités publiques (Commission des services électriques, Hydro-Québec, Bell, Gaz métropolitain, etc.);
- lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux;
- supervision et suivi des travaux;
- toutes les activités connexes.

JUSTIFICATION

La construction de saillies et les réaménagements géométriques visent à réduire la longueur de traversée piétonne et à rehausser la visibilité générale. Elles permettent aussi de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse et en améliorant ainsi l'environnement pour les résidents et les piétons.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant estimé pour la construction des saillies et des réaménagements géométriques sur le réseau artériel est de 2 000 000 \$.

Ce montant estimé de 2 000 000 \$ devrait provenir du PTI 2016-2018 du SIVT.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- améliorer la sécurité des clientèles vulnérables (piétons, écoliers et personnes à mobilité réduite)
- apaiser la circulation;
- contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur;
- favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ce projet permettra de poursuivre le programme d'apaisement de la circulation et de répondre aux besoins des citoyens qui attendent impatiemment ces mesures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes subséquentes :

Mars 2016 : Offre de services au SIVT - Article 85

Mai 2016 : Transmission des plans préliminaires au SIVT pour validation

Juin 2016 : Autorisation de procéder au lancement d'appel d'offres

Automne 2016 : Travaux de construction et fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 19 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon TAILLEFER
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-5669
Télécop. : 514 872-0918

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2016-02-18

Dossier # : 1165946002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Objet :	Offrir, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), la prise en charge de coordination et de réalisation des travaux pour la construction de 59 saillies et de réaménagements géométriques à diverses intersections du réseau artériel en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

Listes des saillies 2016 et des réaménagements géométriques - Sur le réseau artériel



[Saillies 2016 - CDN-NDG.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon TAILLEFER
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-5669
Télcop. : 514 872-0918

CDN-NDG				Nombre de saillies	Artériel	Locale	Côté de l'intersection				Côté à mi-tronçon				Date		Projet
District	A ou L	A ou L	Emplacement				Intersection	Nord/Ouest	Nord/Est	Sud/Ouest	Sud/Est	Nord	Sud	Ouest	Est	Temporaire	
TOTAL				92	57	35											
SAILLIES																	
LOY	A	L	Somerled	West Hill	3	2	1	●●		●							Sécurisation aux abords des écoles
LOY	A	L	Somerled	Madison	4	2	2	●●		●●							Sécurisation aux abords des écoles
LOY	A	L	Terrebonne	Bessborough	3	2	1		●●		●						Sécurisation aux abords des écoles
LOY	L	L	Benny	Godfrey	2	0	2			●	●						Sécurisation aux abords des écoles
LOY	L	L	Patricia	Fielding et Somerled	2	0	2					●	●				Sécurisation aux abords des écoles
LOY	L	L	Rosedale	Chester	8	0	8	●●	●●	●●	●●						Vélo-Québec
LOY	A	L	Monkland	Benny	8	4	4	●●	●●	●●	●●						Sécurisation aux abords des écoles
NDG	A	L	Monkland	Draper	3	2	1		●●		●						Sécurisation aux abords des écoles
NDG	L	A	Royal	Notre-Dame-de Grâce et Monkland	2	0	2										Sécurisation aux abords des écoles
NDG	A	L	Terrebonne	Royal	4	2	2		●●		●●			●	●		Sécurisation aux abords des écoles
NDG	A	L	Notre-Dame-de Grâce	Old Orchard	3	2	1		●●		●						Sécurisation aux abords des écoles
NDG	A	L	Côte-St-Antoine	Prud'homme	2	2	0		●		●						Sécurisation aux abords des écoles
NDG	L	A	Prud'homme	Côte-St-Antoine et Sherbrooke	2	0	2							●	●		Sécurisation aux abords des écoles
NDG	L	A	Northcliffe	Sherbrooke O et Maisonneuve O	2	0	2							●	●		Sécurisation aux abords des écoles
SNO	A	A	Clanranald	Isabella et Dupuis	2	2	0							●	●		Sécurisation aux abords des écoles
SNO	L	L	Westbury	Bourret et Côte St-Catherine	2	0	2							●	●		Sécurisation aux abords des écoles
SNO	A	L	Victoria	Dornal	2	2	0										
SNO	A	L	Victoria	Jean-Brillant	2	2	0										
SNO	A	L	Plamondon	Westbury	2	1	1										
SNO	A	L	Victoria	Fulton	2	2	0				●	●					Sécurisation aux abords des écoles
CDN	A	A	Gatineau	Jean Brillant	6	6	0	●●		●●	●●						École Notre-Dame-des-Neiges
CDN	A	A	Légaré	Isabella	2	2	0			●	●						Requête citoyenne
CDN	A	A	Gatineau	Côte-Des-Neiges	2	2	0	●	●								Requête citoyenne
CDN	A	L	Victoria	Mira et Sunnyside	2	2	0							●	●		Sécurisation aux abords des écoles
CDN	A	L	Gatineau	Maréchal	2	2	0				●	●					Sécurisation aux abords des écoles
CDN	A	A	Édouard-Montpetit	Gatineau	2	2	0	●		●							Vélo-Québec
CDN	A	L	Wilderton	Wilderton crescent et Côte St-Catherine	2	2	0						●	●			Sécurisation aux abords des écoles
CDN	A	L	Édouard-Montpetit	Vincent-d'indy et Stirling	2	2	0							●	●		Sécurisation aux abords des écoles
CDN	A	L	Édouard-Montpetit	Louis-Colin et Woodbury	2	2	0							●	●		Sécurisation aux abords des écoles
DAR	L	A	Decelles	Goyer	4	2	2			●●		●●					Vélo-Québec
DAR	A	L	Victoria	Linton	2	2	0										Sécurisation aux abords des écoles
DAR	A	A	Barclay	De Vimy	4	4	0	●●		●●	●						
NDG	A	A	Côte St-Antoine	Girouard	5	5	0	●	●	●●	●						MTQ
NDG	A	L	Upper Lachine	Oxford	4	2	2	●●	●	●							MTQ
RÉAMÉNAGEMENT																	
LOY	A	L	Fielding	Mayfair et Patricia													
SNO	A	L	Sax	Mayrand													SPVM
CDN	L	L	Soisson	Chemin Hudson													
CDN	A	A	Côte-Des-Neiges	Decelles													
CDN	A	L	Darlington	Soisson													
DAR	A	L	De Vimy	Goyer													
DAR	A	L	De Vimy	Clinton													
DAR	A	L	De Vimy	Ekers													

2016



Dossier # : 1157059018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques - Volet Bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier la prise en charge des activités d'entretien du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce par le Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant annuel de 360 507 \$.

Ratifier la prise en charge des activités d'entretien du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce par le Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant annuel de 360 507 \$.
D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-03 08:27

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1157059018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques - Volet Bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier la prise en charge des activités d'entretien du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce par le Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant annuel de 360 507 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le début du mois de novembre, les membres de l'équipe de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), l'entrepreneur et les professionnels s'affèrent à terminer le projet et à préparer l'ouverture du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce prévue pour le début février 2016.

En sus des travaux de construction, de l'acquisition et installation des premiers équipements et mobilier, de la planification et formation du personnel, il est également nécessaire de prévoir la prise en charge de l'entretien préventif, mécanique et sanitaire de l'immeuble.

Une demande de prise en charge a été déposée auprès du Service de la Gestion et de la Planification immobilière (SGPI). En réponse à cette demande un budget annuel de 360 507 \$ a été estimé et requis par le SGPI pour la prise en charge des activités d'entretien du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce. Le SGPI a déjà amorcé son contrat d'entretien afin d'assurer l'entretien sanitaire pendant la période de préparation automnale.

Il est nécessaire d'officialiser cette prise en charge, d'autoriser la dépenses et de virer les crédits nécessaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 1700315 2 novembre 2015	Accorder un contrat à l'entreprise Stay Connected pour l'acquisition des équipements pour le prêt en libre-service de portables et de tablettes (Netspot) dans le cadre de l'aménagement de la bibliothèque pour une somme maximale de 91 722.46 \$ taxes applicables incluses et autoriser l'achat d'équipement informatique pour la bibliothèque et les activités culturelles du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce au 6400, avenue de Monkland, dont l'ouverture est prévue pour le début de l'année 2016. Les coûts totaux seront de 175 574,41 \$ taxes applicables incluses et les sommes proviendront de plusieurs imputations.
------------------------------------	--

CA15 1700314 2 novembre 2015	D'accorder à Ébénisterie Ste-Monique (9121-9758 Québec inc.) (no MON100) le contrat pour un groupe de produits pour le mobilier sur mesure pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.
CA 15170264 8 septembre	D'autoriser une dépense maximale de 526 138,39 \$ taxes incluses, destiné à l'acquisition d'équipements premiers auprès de multiples en vue de l'ouverture du nouveau Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.
CA 15170228 10 août 2015	Accorder à la firme Solotech le contrat pour les deux (2) groupes de produits pour l'équipement et l'installation de la sonorisation et de l'éclairage pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 668 123.22 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (1 soumissionnaire) - appel d'offres public 15-14146.
CA 15170226 10 août 2015	Accorder à la firme CES Distribution le contrat pour l'équipement et l'installation du réseau des interconnexions audio-visuelles au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense à cette fin de 80 534,12 \$, comprenant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant - Appel d'offres sur invitation 15-14198.
CA 15170050 16 mars 2015	Accorder à la firme Imagineo Inc., le contrat pour l'équipement et l'installation du système de gradins télescopiques à configuration variable au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public AOP 15-13775 et autoriser une dépense à cette fin de 257 679,84 \$, plus les taxes, pour un total de 296 267,40 \$, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (un (1) soumissionnaire).
CA 15170050 16 mars 2015	Accorder à la firme Les Solutions de rangement Prisma Inc. le contrat pour l'acquisition et l'installation de rayonnage, groupe C, pour un montant de 163 250,85 \$, sans les taxes et à la firme Les systèmes Espaces / Max inc. le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un meuble sur mesure (power wall), groupe D, pour un montant de 9 661,00 \$ sans les taxes, au prix et aux conditions des soumissions du 14 janvier 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO 14-13716 et autoriser une dépense à cette fin de 172 911,85 \$ plus les taxes, pour un total de 198 805,39 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (deux (2) soumissionnaires).
CE 141378 3 septembre 2014	Autoriser une dépense additionnelle de 1 480 239,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6400, avenue de Monkland (1033), dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysler inc. (résolution CA13 170177) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 868 107,10 \$ à 16 348 346,80 \$ taxes incluses et demander au comité exécutif d'autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$, taxes incluses (576 763,76 \$ net) provenant du Service de la culture (programme RAC et Forum des équipements culturels).
CA 14170277 11 août 2014	Autoriser une dépense de 803 803,53 \$ taxes incluses, pour la majoration des honoraires professionnels pour la réalisation du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce (1033) - Approuver un projet d'avenant no 1, modifiant la convention de services professionnels intervenue avec le consortium d'architectes AFO («Atelier Big City», «FSA architecture inc.», «L'ŒUF») et les firmes en ingénierie «Pageau Morel et ass. inc.», «EGP inc.» et «Vinci consultants inc.», résolution CA10 170372, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 343 181,92 \$ à 2 146 985,45 \$ taxes incluses.
CA 14170276 11 août 2014	Autoriser une dépense additionnelle de 1 480 239,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6400, avenue de Monkland (1033), dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geysler inc. (résolution CA13 170177) majorant ainsi le

	montant total du contrat de 14 868 107,10 \$ à 16 348 346,80 \$ taxes incluses et demander au comité exécutif d'autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$, taxes incluses (576 763,76 \$ net) provenant du Service de la culture (programme RAC et Forum des équipements culturels).
CA13 170177 23 mai 2013	Autoriser une dépense de 15 400 107,10 \$, taxes incluses, pour la construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents et accorder à Groupe Geysler inc. (plus bas soumissionnaire conforme), le contrat à cette fin, au prix maximal de 14 868 107,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5611.
CE13 0659 15 mai 2013	Autoriser un virement budgétaire de 2 117 725 \$ des projets 36610 et 38120 du PTI de la Direction de la culture et du patrimoine vers le projet 30099 du PTI de l'arrondissement, pour la construction du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culturel.
CA12 170296 5 septembre 2012	Autorisation de lancer l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.
CA10 170372 6 décembre 2010	Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autoriser une dépense maximale de 1 472 073,65 \$ (1104545002).
CA10 170188 28 juin 2010	Octroi des contrats de services professionnels aux quatre finalistes de la première étape du concours d'architecture du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce soit 84 656,25 \$ par contrat, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 391 676,25 \$, taxes incluses (1101654002).
CA10 170082 12 avril 2010	Le conseil d'arrondissement adoptait les modifications apportées au règlement du concours d'architecture pour le projet de construction du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, conformément aux exigences formulées par l'Ordre des architectes du Québec et par le Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine (1101654001).
CA10 170032 3 février 2010	Le conseil d'arrondissement approuvait le règlement et le programme du concours d'architecture en deux étapes pour le projet de construction du centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et autorisait la tenue du concours, le tout, sous réserve des sanctions officielles à obtenir de l'Ordre des architectes du Québec et des ministères impliqués (1091654005).
CA09 170349 29 septembre 2009	Le conseil d'arrondissement octroyait à la firme PHD architecture - Philippe Drolet, architecte, le contrat pour des services de conseiller professionnel pour la préparation et la conduite du concours d'architecture du nouveau Complexe culturel Benny (bibliothèque et salle multifonctionnelle) au prix et aux conditions de sa soumission datée du 12 août 2009, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 12634 et autoriser une dépense à cette fin de 43 344 \$ (1091654003).
CE09 1156 25 juin 2009	Le comité exécutif autorisait le virement budgétaire d'un montant de 3 298 000 \$ provenant du PTI du Service de développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle vers le PTI de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour l'intégration d'un espace de diffusion culturelle au projet de construction d'une nouvelle bibliothèque dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce (1094074040).
CE09 1154 25 juin 2009	Le comité exécutif autorisait la poursuite du projet de la nouvelle bibliothèque Benny dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et autorisait les virements budgétaires requis pour la réalisation dudit projet pour un montant maximal de 9 146 000 \$ en

	provenance du programme triennal d'immobilisation du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle vers celui de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce ainsi qu'un virement de 3 200 000 \$ (1090003003).
CA08 170214 18 juin 2008	Le conseil d'arrondissement donnait un accord de principe à la réalisation d'un projet de construction d'une bibliothèque dans le secteur de Benny Farm situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (1080829013).

DESCRIPTION

Une demande de prise en charge a été déposée auprès du SGPI. En réponse à cette demande un budget annuel de 360 507 \$ a été estimé et requis par le SGPI pour la prise en charge des activités d'entretien du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.

Ce budget comprend :

L'entretien correctif, l'entretien planifié et les travaux mineurs de remplacement de composants, selon les responsabilités suivantes:

L'entretien à contrat :

des éléments architecturaux: enveloppe extérieure, toiture et finis intérieurs;

l'entretien sanitaire;

l'entretien des systèmes électromécaniques: plomberie, ventilation, chauffage, climatisation, réfrigération, électricité, transport vertical;

l'entretien des systèmes de sécurité : alarmes incendie, systèmes d'intrusion et gicleurs, extincteurs;

Ce budget ne comprend pas :

L'entretien du site (pelouse et déneigement), le lavage de vitres et la facture de consommation énergétique. Ces activités seront assumées par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement ne dispose pas des ressources nécessaires pour prendre en charge ces activités et souhaite faire appel au SGPI comme pour la majorité des autres bâtiments de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les responsables du Service des finances ont confirmé que ce budget de 360 507 \$ peut être intégré à la facture immobilière. Ce montant est prévu au budget 2016 de la DCSLDS et sera intégré à la facturation immobilière lors de la fabrication du budget 2017.

Imputation Montant

2406 .0010000.300727.07001.55201.010420.0000.000000.000000.00000.00000 360 507
\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer l'entretien préventif et mécanique du Centre conformément aux conditions des fournisseurs;

Assurer le respect des garanties des manufacturiers et fournisseurs;

Assurer un service à la clientèle de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Virer les crédits;

Mettre en place un processus de communication afin d'arrimer les besoins et services.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Michelle DESJARDINS)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière

René SCOTT, Service de la gestion et de la planification immobilière

Raymond CARRIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Pierre LÉVESQUE, 19 janvier 2016

Raymond CARRIER, 19 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET
Chef de division culture et bibliothèques

Tél : 514 872-6364

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-05

Sonia GAUDREAU
Directrice par intérim - Culture, sports, loisirs
et développement social

Tél : 514 868-5024

Télécop. :

Dossier # : 1157059018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques - Volet Bibliothèques
Objet :	Ratifier la prise en charge des activités d'entretien du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce par le Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant annuel de 360 507 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1157059018 - Entretien Nouveau Centre culturel NDG.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle DESJARDINS
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514-868-5140

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-15

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644

Division : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe

INTERVENTION FINANCIÈRE - Budget fonctionnement - Imputation de la dépense

NO GDD :

1157059018

BUDGET FONCTIONNEMENT DSLCDS

Imputation de la dépense :	Montant
2406 - 0010000 - 300727 - 07001 - 55201 - 010420 - 0000 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000	360,507.00 \$
0000 - 0000000 - 000000 - 00000 - 00000 - 000000 - 0000 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000	
0000 - 0000000 - 000000 - 00000 - 00000 - 000000 - 0000 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000	
Total de la dépense :	360,507.00 \$

Dossier # : 1157059018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques - Volet Bibliothèques
Objet :	Ratifier la prise en charge des activités d'entretien du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce par le Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant annuel de 360 507 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1157059018 Entr centre cult CDN NDG.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lan-Huong DOAN
Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-4674

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-02

Michel T TREMBLAY
Conseiller en gestion des ressources
financières - C/E

Tél : 514 872-0470

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

GDD 1157059018

Entretien du Centre Culturel CDN-NDG

2016

2017

Écriture de journal pour le rembourser les frais engendrés par le SGPI en 2016

Provenance de fonds au niveau de l'arrondissement

2406 .0010000.300727.07001.55201.010420.0000.000000.000000.000000.000000
Arrondissement CDN-NDG - Budget régulier- Loisirs et culture - Location Immeubles et
terrains - Fact immobilière 360,507 \$

Crédit au SGPI

2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000
Immeubles - Budget de fonctionnement - Travaux d'entretien à contrats - SGPI À répartir-
Entretien et réparation, bâtisses et terrains (360,507 \$)

Écriture de budget pour la facturation immobilière au Centre culturel par le SGPI à partir de 2017

Revenus SGPI

2101.0010000.108103.01819.44301.010420.0000.000000.000000.000000.000000
Immeubles - Budget de fonctionnement - Direction DI - Administration générale - Revenus
divers - Facturation immobilière (360,507 \$)

Dépenses SGPI

2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000
Immeubles - Budget de fonctionnement - Travaux d'entretien à contrats - SGPI À répartir-
Entretien et réparation, bâtisses et terrains 360,507 \$

Imputation au niveau de l'arrondissement par facturation immobilière

2406 .0010000.300727.07001.55201.010420.0000.000000.000000.000000.000000
Arrondissement CDN-NDG - Budget régulier- Loisirs et culture - Location Immeubles et
terrains - Fact immobilière 360,507 \$



Dossier # : 1166954001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation préalable de dépenses au montant de 5 612 600\$ pour la fourniture de biens et de services d'utilités publiques et de radiocommunications (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2016 et à la hauteur des budgets prévus.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser au préalable des dépenses au montant de 5 612 600\$ pour la fourniture de biens et de services d'utilités publiques et de radiocommunications (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), selon les ententes cadres en vigueur, pour l'exercice 2016 et à la hauteur des budgets prévus.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-02-26 14:36

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166954001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation préalable de dépenses au montant de 5 612 600\$ pour la fourniture de biens et de services d'utilités publiques et de radiocommunications (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2016 et à la hauteur des budgets prévus.

CONTENU

CONTEXTE

Certaines dépenses faisant l'objet d'ententes-cadres, de services d'utilités publiques et du CSP-MRA excèdent les montants prévus au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires. Le processus de paiement de factures fait en sorte que les dépenses sont déduites progressivement du budget disponible, en conséquence, une approbation préalable du conseil d'arrondissement est nécessaire afin de compléter la procédure de paiement dans les délais établis.

Rappelons que le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement CDN-NDG RCA-04-17044 sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés prévoit que l'octroi d'un contrat relatif à l'acquisition de biens, à l'exécution de travaux ou à l'exécution de services autres que professionnels et, le cas échéant, l'autorisation de dépenses relatives à ce contrat, est déléguée :

- au fonctionnaire de niveau A (le directeur d'arrondissement) lorsque la valeur du contrat est de 40 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau B (les directeurs de service en arrondissement) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 25 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau C (les chefs de division) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 10 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau D (chef de section, agent de gestion des ressources financières et conseiller en gestion des ressources financières) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 5 000 \$.

Afin d'assurer la transparence du processus décisionnel et d'informer le conseil d'arrondissement de l'envergure des dépenses anticipées relatives aux services d'utilités publiques et aux achats par le biais d'ententes-cadres, nous soumettons donc au conseil ce dossier visant à autoriser ces dépenses à la hauteur des crédits budgétés.

Étant donné que les dépenses de certaines de ces activités pourraient éventuellement faire l'objet de modifications budgétaires en cours d'année, un bilan des dépenses réelles pour chacun de ces postes sera joint au rapport sur les états financiers, préparé en fin d'année financière.

Les catégories de dépenses visées par ce sommaire sont listées au paragraphe portant sur les aspects financiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 170098 - D'autoriser les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à des commandes ou à des services prévus dans des ententes-cadres, pour l'exercice 2015, à la hauteur des budgets prévus.

CA14 170127 - D'autoriser les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à des commandes ou à des services prévus dans des ententes-cadres, pour l'exercice 2014, à la hauteur des budgets prévus.

CA13 170080 - D'autoriser les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à des commandes ou à des services prévus dans des ententes-cadres, pour l'exercice 2013, à la hauteur des budgets prévus.

RCA04 17044 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (CODIFICATION ADMINISTRATIVE)

DESCRIPTION

Les dépenses visées dans l'objet sont relatives à la fourniture des biens et des services suivants : essence, huile diesel, pierre, béton de ciment, mélange bitumineux (asphalte), sel, abrasifs pré-mélangés, disposition des sols, vêtements, énergie, électricité (utilité publique) et téléphonie (utilité publique).

Tel que mentionné précédemment, plusieurs items identifiés dans la liste précédente font l'objet d'ententes négociées avec des fournisseurs suite à des appels d'offres publics effectués par le Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

En vertu du règlement intérieur du CA sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires, l'autorisation préalable d'engager ces dépenses est requise jusqu'à concurrence du montant total budgété pour chacun de ces biens et services, pour l'exercice 2016. Ceci permettra, d'une part, de respecter les politiques de contrôle interne de la Ville de Montréal et, d'autre part, simplifiera le processus d'émission et d'approbation de BC, ce qui accélérera ainsi le processus de demande de paiement et d'émission des chèques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant d'autorisation pour chacune des dépenses est réparti par direction dans les postes suivants:

CDN - NDG Budget 2016	Directions				
	DA	DAUSE	DC SLDS	D SAG	DTP
Téléphonie et Radiocommunications	37 800	14 000	73 600	88 500	62 200
Électricité / Énergie	24 000	0	1 212 100	39 000	1 295 700
Vêtements, chaussures et accessoires		500	10 600		105 200
Sels et autres abrasifs					744 800
Agrégats et matériaux de construction					662 000
Essence et huile diesel					821 600
Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles					421 000
Total	61 800	14 500	1 296 300	127 500	4 112 500

L'imputation de ces dépenses est détaillée dans la pièce jointe au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives de la Ville et aux lois.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Sonia GAUDREULT, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Sylvia-Anne DUPLANTIE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en gestion des ressources
financières
Arrondissement CDN-NDG

Tél : 514-868-3814

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-02-25

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du
greffe

Tél : 514-868-3644

Télécop. :

Dossier # : 1166954001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Autorisation préalable de dépenses au montant de 5 612 600\$ pour la fourniture de biens et de services d'utilités publiques et de radiocommunications (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2016 et à la hauteur des budgets prévus.



[GDD 1166954001 Détail du budget 2016.xls](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diego Andres MARTINEZ
Conseiller en gestion des ressources financières
Arrondissement CDN-NDG

Tél : 514-868-3814
Télécop. :

Entité	Centre Resp	Centre de responsabilité description	Act	Objet	Objet description	Sous Objet	S objet description	2016
2406	300700	CDN - Direction	01301	53601	Téléphonie	014007	Frais mensuels et services c	5,000
2406	300700	CDN - Direction	01301	53601	Téléphonie	014010	Téléphones cellulaires	1,600
2406	300700	CDN - Direction	01819	53601	Téléphonie	000000	Général	13,600
2406	300702	CDN - Gestion Services adm.	01301	53601	Téléphonie	014007	Frais mensuels et services c	2,700
2406	300702	CDN - Gestion Services adm.	01301	53601	Téléphonie	014010	Téléphones cellulaires	1,400
2406	300702	CDN - Gestion Services adm.	01301	53601	Téléphonie	000000	Général	10,000
2406	300710	CDN - Ressources humaines	01601	53601	Téléphonie	014007	Frais mensuels et services c	7,000
2406	300710	CDN - Ressources humaines	01601	53601	Téléphonie	014010	Téléphones cellulaires	1,800
2406	300711	CDN - Ress finan & matérielles	01301	53601	Téléphonie	000000	Général	600
2406	300711	CDN - Ress finan & matérielles	01301	53601	Téléphonie	014007	Frais mensuels et services c	40,900
2406	300712	CDN - Aff. publiques/Greffe	01401	53601	Téléphonie	014007	Frais mensuels et services c	5,600
2406	300712	CDN - Aff. publiques/Greffe	01401	53601	Téléphonie	014010	Téléphones cellulaires	500
2406	300714	CDN - Soutien aux élus locaux	01101	53601	Téléphonie	014007	Frais mensuels et services c	12,200
2406	300714	CDN - Soutien aux élus locaux	01101	53601	Téléphonie	014010	Téléphones cellulaires	5,400
2406	300715	CDN - Gestion - Travaux publics	03001	53601	Téléphonie	000000	Général	9,400
2406	300715	CDN - Gestion - Travaux publics	03001	53601	Téléphonie	014007	Frais mensuels et services c	18,800
2406	300715	CDN - Gestion - Travaux publics	03001	53601	Téléphonie	014010	Téléphones cellulaires	33,000
2406	300717	CDN - Voirie	03001	53601	Téléphonie	000000	Général	1,000
2406	300727	CDN - Gest. C.S.L.D.S.	07001	53601	Téléphonie	014007	Frais mensuels et services c	54,700
2406	300727	CDN - Gest. C.S.L.D.S.	07001	53601	Téléphonie	014010	Téléphones cellulaires	15,800
2406	300750	CDN - Amén. urbain & serv. ent.	06001	53601	Téléphonie	014007	Frais mensuels et services c	12,500
2406	300750	CDN - Amén. urbain & serv. ent.	06001	53601	Téléphonie	014009	Interurbains	500
2406	300750	CDN - Amén. urbain & serv. ent.	06001	53601	Téléphonie	014010	Téléphones cellulaires	1,000
2406	300764	CDN - Accueil et information	01801	53601	Téléphonie	014007	Frais mensuels et services c	17,000
53601 Total Téléphonie								272,000
2406	300700	CDN - Direction	1301	53603	Radiocommunications	14017	Téléavertisseurs	100
2406	300711	CDN - Ress finan & matérielles	1301	53603	Radiocommunications	14017	Téléavertisseurs	400
2406	300764	CDN - Accueil et information	1801	53603	Radiocommunications	14017	Téléavertisseurs	500
2406	300727	CDN - Gest. C.S.L.D.S.	7001	53603	Radiocommunications	14017	Téléavertisseurs	3,100
53603 Total Radiocommunications								4,100
2130	300763	CDN - Gestion de l'eau	04121	54503	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	012353	Déversement de sols d'exca	283,600
2130	300763	CDN - Gestion de l'eau	04161	54503	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	014407	Autres services - Gestion de	20,000
2130	300763	CDN - Gestion de l'eau	04161	54503	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	014468	Redevances - Matières résid	1,000
2406	300717	CDN - Voirie	03103	54503	Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles	012353	Déversement de sols d'exca	116,400
54503 Total Serv.tech. - Gestion des matières résiduelles								421,000
2406	300726	CDN - Bureau technique	03141	56301	Électricité	000000	Général	886,500
2406	300726	CDN - Bureau technique	03163	56301	Électricité	000000	Général	113,500
56301 Total Électricité								1,000,000
2406	300702	CDN - Gestion Services adm.	01301	56306	Énergie	000000	Général	24,000
2406	300711	CDN - Ress finan & matérielles	01301	56306	Énergie	000000	Général	39,000
2406	300727	CDN - Gest. C.S.L.D.S.	07001	56306	Énergie	000000	Général	1,212,100
2406	300717	CDN - Voirie	03001	56306	Énergie	000000	Général	295,700
56306 Total Énergie								1,570,800
2406	300778	CDN - Gestion des Véhicules et Équipement	03003	56502	Essence et huile diesel	000000	Général	821,600
56502 Total Essence et huile diesel								821,600
2406	300725	CDN - Espaces Vert	07165	56504	Agrégats et matériaux de construction	015009	Terre	1,500
2406	300725	CDN - Espaces Vert	07165	56504	Agrégats et matériaux de construction	015005	Matériaux de construction	9,400
2406	300725	CDN - Espaces Vert	07165	56504	Agrégats et matériaux de construction	015008	Sable	6,400
2406	300725	CDN - Espaces Vert	07163	56504	Agrégats et matériaux de construction	015009	Terre	5,700
2130	300763	CDN - Gestion de l'eau	04121	56504	Agrégats et matériaux de construction	015004	Béton de ciment	80,100
2130	300763	CDN - Gestion de l'eau	04161	56504	Agrégats et matériaux de construction	015007	Pierre	35,500
2130	300763	CDN - Gestion de l'eau	04121	56504	Agrégats et matériaux de construction	015007	Pierre	264,700
2406	300717	CDN - Voirie	03103	56504	Agrégats et matériaux de construction	015004	Béton de ciment	80,500
2406	300717	CDN - Voirie	03103	56504	Agrégats et matériaux de construction	000000	Général	5,000
2406	300717	CDN - Voirie	03103	56504	Agrégats et matériaux de construction	015009	Terre	3,000
2406	300717	CDN - Voirie	03105	56504	Agrégats et matériaux de construction	015004	Béton de ciment	2,300
2406	300717	CDN - Voirie	03103	56504	Agrégats et matériaux de construction	015006	Mélange bitumineux - Asph	167,900
56504 Total Agrégats et matériaux de construction								662,000
2406	300717	CDN - Voirie	03123	56505	Sels et autres abrasifs	015012	Sel	692,900
2406	300717	CDN - Voirie	03123	56505	Sels et autres abrasifs	015010	Abrasifs pré-mélangés	51,900
56505 Total Sels et autres abrasifs								744,800
2406	300773	CDN - Activité en régie-aquatique	07153	56510	Vêtements, chaussures et accessoires	000000	Général	4,000
2406	300725	CDN - Espaces Vert	07163	56510	Vêtements, chaussures et accessoires	000000	Général	24,600
2406	300725	CDN - Espaces Vert	07165	56510	Vêtements, chaussures et accessoires	000000	Général	26,900
2406	300722	CDN - Graffitis domaine public	03101	56510	Vêtements, chaussures et accessoires	000000	Général	1,500
2406	300774	CDN - Centres, terrains et évèn. public	07167	56510	Vêtements, chaussures et accessoires	000000	Général	500
2406	300750	CDN - Amén. urbain & serv. ent.	06001	56510	Vêtements, chaussures et accessoires	000000	Général	500
2406	300776	CDN - Act. en régie-aréna et entretien	07103	56510	Vêtements, chaussures et accessoires	000000	Général	6,100
2406	300726	CDN - Bureau technique	03003	56510	Vêtements, chaussures et accessoires	000000	Général	2,000
2130	300763	CDN - Gestion de l'eau	04121	56510	Vêtements, chaussures et accessoires	000000	Général	6,000
2406	300717	CDN - Voirie	03005	56510	Vêtements, chaussures et accessoires	000000	Général	44,200
56510 Total Vêtements, chaussures et accessoires								116,300
Total								5,612,600



Dossier # : 1165265004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Marvin Rotrand, conseiller de la ville pour le district de Snowdon et de Peter McQueen, conseiller de la ville pour le district de Notre-Dame-de- Grâce, à titre de représentants de l'arrondissement de Côte-des- Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2016 qui se déroulera à Winnipeg, Manitoba du 3 au 5 juin 2016.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Marvin Rotrand, conseiller de la ville pour le district de Snowdon et de Peter McQueen, conseiller de la ville pour le district de Notre-Dame-de-Grâce, à titre de représentants de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2016 qui se déroulera à Winnipeg, Manitoba du 3 au 5 juin 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-02 13:47

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165265004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Marvin Rotrand, conseiller de la ville pour le district de Snowdon et de Peter McQueen, conseiller de la ville pour le district de Notre-Dame-de-Grâce, à titre de représentants de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2016 qui se déroulera à Winnipeg, Manitoba du 3 au 5 juin 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Marvin Rotrand, conseiller de la ville pour le district de Snowdon et de Peter McQueen, conseiller de la ville pour le district de Notre-Dame-de-Grâce, à titre de représentants de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2016 qui se déroulera à Winnipeg, Manitoba du 3 au 5 juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Congrès se déroulera au RCB Convention Centre, à Winnipeg, au Manitoba du 3 au 5 juin 2016.

JUSTIFICATION

Le congrès annuel et l'exposition municipale de la FCM aide les dirigeants municipaux à puiser dans un vaste réseau de ressources, de politiques et de stratégies. Qu'il s'agisse de séminaires, d'ateliers ou de séances plénières, quiconque s'intéresse au secteur municipal bénéficiera en participant au plus important événement municipal du Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise à autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation des représentants de l'arrondissement au congrès de la Fédération canadienne

des municipalités du 3 au 5 juin 2016. La dépense nette de ristournes s'élevant à 8 218,20\$ sera imputée au budget des élus, tel qu'indiqué dans la certification de fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Muy-Heak TANG TONGSOMSONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

Tél : 514-872-4863
Télécop. : 514-868-3327

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-29

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Tél : 514-868-3523
Télécop. : 514-868-3327

Dossier # : 1165265004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Objet :	Autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Marvin Rotrand, conseiller de la ville pour le district de Snowdon et de Peter McQueen, conseiller de la ville pour le district de Notre-Dame-de-Grâce, à titre de représentants de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2016 qui se déroulera à Winnipeg, Manitoba du 3 au 5 juin 2016.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165265004 Certification des fonds.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Muy-Heak TANG TONGSOMSONG
Agente de gestion en ressources financières et matérielles

Tél : 514 868-3230

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-02

Denis GENDRON
Directeur

Tél : 514 868-3644

Division : Direction des services administratifs et du greffe

Ce dossier vise à autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation des représentants de l'arrondissement au congrès de la Fédération canadienne des municipalités du 3 au 5 juin 2016.

La dépense nette de ristournes s'élevant à 8 218,20\$ sera imputée au budget des élus après avoir effectué le virement ci-dessous.

PROVENANCE	2016
2406.0010000.300714.01101.54304.0.0.0.0	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Centre de responsabilité : CDN - Soutien aux élus locaux Activité : Conseil et soutien aux instances politiques Objet : Hon. prof. - Administration et informatique S-Objet : Général	8 218,20 \$
Total de la disponibilité	8 218,20 \$

IMPUTATION	2016
2406.0010000.300714.01101.53801.014023.0.0.0.0	
Entité : AF - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Centre de responsabilité : CDN - Soutien aux élus locaux Activité : Conseil et soutien aux instances politiques Objet : Publicité, commun. et frais de représentation Sous-objet : Participation à un congrès	8 218,20 \$
Total de la disponibilité	8 218,20 \$

Les fonds ont été réservés par la demande d'achat no. 428748.



Dossier # : 1167170001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de réduire la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Dufferin, entre le chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite nord de l'arrondissement Côte-des- Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'édicter une ordonnance afin de réduire la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Dufferin, entre le Chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite nord de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-01 10:01

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1167170001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de réduire la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Dufferin, entre le chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite nord de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

CONTENU

CONTEXTE

Requête:

Sécuriser les déplacements des écoliers de l'école Solomon-Schechter, située sur la rue Dufferin qui est de classification locale, entre le Chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite nord de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, en implantant une diminution de vitesse de 40 km/h à 30 km/h.

Contexte:

Une demande de la Ville de Hampstead a été transmise à l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce afin de sécuriser les déplacements des écoliers de l'École Solomon-Schechter, située au 4940 avenue MacDonald, mais ayant des déplacements sur la rue Dufferin. La Ville de Hampstead désire augmenter la sécurité sur le tronçon de la rue Dufferin, entre le Chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite nord de l'arrondissement, afin d'assurer la sécurité des écoliers empruntant ce tronçon de la rue ainsi que la portion dans la Ville de Hampstead. De plus, la limite de vitesse de la rue Dufferin, dans la Ville de Hampstead, est de 30 km/h. Cela aura pour effet d'harmoniser la limite de vitesse sur la rue entre les deux arrondissements. La portion de la rue Dufferin à modifier représente une longueur de 128 mètres.

En raison du faible débit véhiculaire, de la vocation locale de la rue Dufferin, et de la proximité de l'école, nous proposons l'installation de cette mesure pour augmenter la sécurité des écoliers.

Cette intervention de collaboration s'inscrit selon le cadre du document : «Gestion de la vitesse sur le réseau routier municipal en milieu urbain», guide à l'intention des municipalités, préparé par le groupe de travail « Vitesse en milieu municipal de la Table québécoise de la sécurité routière » et le MTQ. Les questions relatives à la détermination et à la gestion des limites de vitesse, entre autres, aux abords des zones scolaires ou des espaces de jeux y sont abordées et le principe de modifier les limites de vitesse aux abords des zones scolaires ou de zones sensibles est favorisé. L'abaissement de la limite de vitesse sur une rue locale doit cependant être justifié et appuyé par les interventions appropriées afin que la limite soit crédible et efficace.

Ces mesures seront appuyées par la modification de l'affichage sur la rue, en modifiant les panneaux de limite de vitesse de 40 km/h à 30 km/h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 170164 - 1er juin 2015 - Réduction de la vitesse prescrite sur le Chemin Upper Lachine entre les avenues Harvard et Old Orchard (ordonnance OCA15 17011)

DESCRIPTION

Considérant les éléments mentionnés précédemment, il est recommandé d'abaisser la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue Dufferin, entre le Chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite nord de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

Conformément aux dispositions du Code de la Sécurité routière du Québec (art. 626), les mesures suivantes sont requises :

- Adoption d'une ordonnance modifiant les limites de vitesse, telle que décrite ci-dessus. Le plan de limite de vitesse traduisant les modifications apportées doit y être annexé et en faire partie intégrante;
- Élaboration d'un plan d'information;
- Transmission des documents ci-dessus au ministre des Transports du Québec dans les 15 jours suivant l'adoption de l'ordonnance.

JUSTIFICATION

Voir contexte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts à défrayer pour la modification des panneaux de signalisation requis selon les taux demandés par la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation de l'arrondissement 26 (Rosemont - La Petite-Patrie).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Améliorer la sécurité des élèves aux abords de l'école Solomon-Schechter.

- Sensibiliser et modifier le comportement des automobilistes circulant sur la rue Dufferin.
- Améliorer l'efficacité de la signalisation et des mesures déjà en place en facilitant la compréhension des usagers aux abords d'une zone où l'on rencontre des écoliers.
- Prévenir des accidents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plan d'information pour aviser les automobilistes - un affichage conforme aux normes du ministère des Transports du Québec sera installé sur la rue Dufferin, tel que décrit dans le Tome V: Signalisation routière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 mars 2016 : adoption de l'ordonnance;

- Mi-mars 2016 : transmission de l'ordonnance (incluant le plan de limite de vitesse en annexe) et le plan de signalisation et d'information au MTQ;
- Avril 2016 : confirmation écrite du MTQ;
- Juillet 2016 : entrée en vigueur de l'ordonnance dans la mesure où elle ne fait pas l'objet d'un désaveu du ministre;
- Juillet 2016 : installation des panneaux et information au public;
- Septembre 2016 : opérations policières à la rentrée scolaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec le plan de Transport et de le code de la sécurité routière du Québec (RLRQ, chapitre C-24.2).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Geneviève REEVES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea SZABO
Agente technique principale en circulation et
stationnement

Tél : (514) 872-2971
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2016-02-19

Dossier # : 1167170001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Objet :	Édicter une ordonnance afin de réduire la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Dufferin, entre le chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite nord de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément à l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2), l'ordonnance devra, dans les 15 jours suivant son adoption, être transmise au ministre des Transports accompagnée d'un plan d'information et de signalisation, et entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié dans la Gazette officielle du Québec.

Dans la mesure où l'ordonnance ne fait pas l'objet d'un désaveu du ministre et conformément à l'article 357 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), un avis public sera publié dans les journaux locaux afin d'informer les citoyens de son entrée en vigueur.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe

Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-29

Denis GENDRON
Directeur
Direction des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3644

Division :



Ordonnance rue Dufferin.doc

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 9)

Ordonnance numéro OCA16 170XX (C-4.1) relative à la réduction de la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Dufferin, entre le Chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite nord de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.

À la séance ordinaire du 7 mars 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. La réduction de la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue Dufferin, entre le chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite nord de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.
2. La modification de l'ordonnance principale OCA10 17010 (C-4.1) pour les portions du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce mentionnés à l'article 1 de la présente ordonnance et illustrée au Plan de signalisation joint en annexe.

ANNEXE 1

Plan de signalisation

GDD 1167170001

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7
MARS 2016**

Le maire d'arrondissement,
Russell Copeman

La secrétaire d'arrondissement
Geneviève Reeves

Dossier # : 1167170001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Division Circulation et occupation du domaine public
Objet :	Édicter une ordonnance afin de réduire la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Dufferin, entre le chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite nord de l'arrondissement Côte-des- Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.



[Plan de communication - rue Dufferin.doc](#)[Plan de rue - rue Dufferin.pdf](#)



[Plan de vitesse CDN-NDG 2016-02-24.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea SZABO
Agente technique principale en circulation et
stationnement

Tél : (514) 872-2971

Télécop. :

Plan de communication

Modification à la limite de vitesse sur la rue Dufferin, entre le Chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite nord de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Le plan de communication afin d'annoncer les changements à la limite de vitesse de 40 km/h à 30 km/h sur la rue Dufferin sera composé de l'affichage sur la rue afin d'annoncer aux automobilistes le changement.

L'affichage proposé sera conforme aux normes du Ministère des Transports du Québec, tel que décrit au Tome V : Signalisation routière.

Il s'agit d'un affichage avec un panneau «NOUVELLE VITESSE» qui sera installé en dessous du nouveau panneau de limite de vitesse de 30 km/h. Il sera installé pour une période de 60 jours suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle limite de vitesse, tel que décrit dans le Tome V, chapitre 3, section 3.8 à la page 5.



LEGENDE

- LIMITE DE VITESSE 30 km/h
- LIMITE DE VITESSE 40 km/h
- ZONE ÉCOLE
- LIMITE DE VITESSE 40 km/h
- LIMITE DE VITESSE 50 km/h
- AUTOROUTE - RÉSEAU SUPÉRIEUR
- PANNEAU MAX 30 km/h
- PANNEAU MAX 30 km/h SECTEUR
- PANNEAU MAX 30 km/h ÉCOLE
- PANNEAU MAX 40 km/h
- PANNEAU MAX 40 km/h SECTEUR
- PANNEAU MAX 50 km/h
- SECTEUR DE RUES LOCALES RESIDENTIELLES
- PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- ÉCOLES
- LIMITE ARRONDISSEMENT

Note:
Ce plan est une proposition et doit être considéré comme un plan de performance. Le plan devra être signé et scellé par un ingénieur.

N°	Revisions	Date	SR
1	Émission de l'avis de consultation	2016/02/03	SE
2	Émission de l'avis de consultation	2016/02/03	SE
3	Émission de l'avis de consultation	2016/02/03	SE
4	Émission de l'avis de consultation	2016/02/03	SE
5	Émission de l'avis de consultation	2016/02/03	SE
6	Émission de l'avis de consultation	2016/02/03	SE
7	Émission de l'avis de consultation	2016/02/03	SE
8	Émission de l'avis de consultation	2016/02/03	SE
9	Émission de l'avis de consultation	2016/02/03	SE
10	Émission de l'avis de consultation	2016/02/03	SE

Préparé par : **Saoussen El Fekih, Ag. Tech.**
Mise à jour par : **Jonathan Leduc, Ag. Tech.**

**Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal**
Division de la circulation et de l'occupation du domaine public

Approuvé par : _____
Vérifié par : **Pascal Troitier, Ing.**

Titre:
PLAN DE SIGNALISATION DES LIMITES DE VITESSE - ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
Ville de Montréal

Nature des travaux: **SIGNALISATION**

Echelle: **1 : -** Date: **2016/02/03** Feuillet: _____
No. plan: **F08693-COTE-003** Rev: _____





Dossier # : 1167061002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévu pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mars 2016 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mars 2016 » joint au sommaire décisionnel;

D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-03 08:28

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167061002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévu pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mars 2016 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

CONTENU

CONTEXTE

Des organismes et promoteurs de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce organisent différents événements sur le domaine public depuis plusieurs années. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) soumet au conseil d'arrondissement un dossier comportant des événements publics, identifiés en annexe, dont le déroulement est prévu dans l'arrondissement.

Sous réserve de l'obtention de tous les documents officiels requis par les agents de développement pour l'émission des permis nécessaires à la tenue de chacun des événements identifiés à l'annexe I, au plus tard 72 heures avant la date prévue de l'événement, la DCSLDS sollicite l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire et déroger aux règlements suivants de la Ville de Montréal, s'il y a lieu :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 article 8 (vente) et article 3 (consommation)).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 170043 (15 février 2016) - Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mars 2016 » joint au sommaire décisionnel; édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

DESCRIPTION

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, civique, commémorative et festive ou encore constituer des levées de fonds. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce sont d'ampleur locale. L'occupation du domaine public peut se traduire de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou de plusieurs artères formant un circuit; ou alors par l'occupation d'une combinaison de lieux telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux citoyens de découvrir un arrondissement dynamique et chaleureux. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations peuvent être nécessaires, par exemple :

1. le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles favorisant la familiarisation avec les autres cultures;
2. la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés. Les coûts additionnels reliés aux événements pourront être assumés par les promoteurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts importants et positifs pour les organismes et les membres de la communauté

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

Selon le cas, les organisateurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, les feuillets paroissiaux, et ce, après autorisation de leur publicité par les

responsables de la DCSLDS de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les événements listés en annexe seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours et approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

Une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs sur réception, au plus tard 72 heures avant la date de l'événement, de l'avenant d'assurance responsabilité civile et de tout autre document requis conformément aux règles de la DCSLDS de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

April LÉGER
Chef de section sports loisirs dév. social

Tél : 514 872-0322
Télécop. : 514 872-4585

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-23

Marie-Claude OUELLET
Chef de division culture et bibliothèques

Tél : 514 872-6365
Télécop. :

Dossier # : 1167061002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévu pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mars 2016 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.



[Liste des événements au CA du 7 mars 2016.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

April LÉGER
Chef de section sports loisirs dév. social

Tél : 514 872-0322
Télécop. : 514 872-4585

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT

(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)

Ordonnance relative à l'événement

Programmation d'événements publics dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

À la séance du 7 mars 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète, dans le cadre de la « Programmation des événements de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce » :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur ou, selon le cas, le bruit de percussion est exceptionnellement permis sur le site identifié au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 7 mars 2016** (voir en pièce jointe);
2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur le site identifié au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 7 mars 2016** (voir en pièce jointe);
3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon le site, la date et l'horaire de l'événement indiqué au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 7 mars 2016** (voir en pièce jointe).

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8)

Ordonnance relative à l'événement

Programmation d'événements publics dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

À la séance du 7 mars 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète, dans le cadre de la « Programmation des événements publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce » :

1. La fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation tel que décrit au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 7 mars 2016** (voir en pièce jointe);
2. L'autorisation est valable selon la date et les heures identifiées au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 7 mars 2016** (voir en pièce jointe).

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC

(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)

Ordonnance relative à l'événement

Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

À la séance du 7 mars 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal décrète, dans le cadre de la « Programmation des événements de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce » :

1. Il est permis de vendre des articles promotionnels reliés à ces événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, sur le site identifié au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 7 mars 2016** (voir en pièce jointe). Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur ce site exclusivement;
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la date de présentation et l'horaire de l'événement identifié au tableau : **Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 7 mars 2016** (voir en pièce jointe);
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec les règlements de la Communauté urbaine de Montréal, notamment, le Règlement sur les aliments (93, modifié).



Dossier # : 1163558003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 15 du Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti (RCA 11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur le côté est de la palissade de béton (crépi) du bâtiment commercial la Boulangerie Snowdon, situé au 7385, avenue Harley.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 15 du Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti (RCA 11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur le côté est de la palissade de béton (crépi) du bâtiment commercial la Boulangerie Snowdon, situé au 7385, rue Harley.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-01 10:03

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163558003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 15 du Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti (RCA 11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur le côté est de la palissade de béton (crépi) du bâtiment commercial la Boulangerie Snowdon, situé au 7385, avenue Harley.

CONTENU

CONTEXTE

Un projet de réalisation d'une murale sous le thème : « Animal intemporel » a été déposé à la Direction des travaux publics de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. S'agissant d'un immeuble commercial, la réalisation de cette murale doit faire l'objet d'une ordonnance conformément à l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'ordonnance donne l'autorisation à Guillaume Lapointe, responsable du projet, de réaliser la murale. L'organisme Prévention CDN-NDG assumera son salaire et le propriétaire se chargera des frais de peinture.

Les documents suivants sont déposés en pièce jointe du présent sommaire.

- Plan du secteur;
- Photo de la murale;
- Document informatisé RIRE WEB.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'ordonnance par le conseil d'arrondissement est nécessaire en vertu du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe
(Geneviève REEVES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvia-Anne DUPLANTIE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Sylvia-Anne DUPLANTIE, 22 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LECOURE
Inspecteur(trice) du domaine public

Tél : 514 872-2261
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Pierre P BOUTIN
Directeur

Tél : 514 872-5667
Télécop. : 514 872-1936

Le : 2016-02-19

Dossier # : 1163558003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 15 du Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti (RCA 11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur le côté est de la palissade de béton (crépi) du bâtiment commercial la Boulangerie Snowdon, situé au 7385, avenue Harley.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Avis favorable.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement
Division du greffe

Tél : 514 868-4358

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-29

Denis GENDRON
Directeur
Direction des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3644

Division :



OCA16 170XX - Rue Harley RCA11 17196 .pdf

**RÈGLEMENT INTERDISANT LES GRAFFITI ET EXIGEANT QUE TOUTE
PROPRIÉTÉ SOIT GARDÉE EXEMPTÉ DE GRAFFITI**
(RCA11 17196, article 15)

**Ordonnance numéro OCA16 170XX (RCA11 17196)
relative à la réalisation d'une murale**

À la séance ordinaire du xxxxx, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce autorise :

1. La réalisation d'une murale, par Guillaume Lapointe, responsable du projet, sur le côté est de la palissade de béton (crépi) du bâtiment commercial la Boulangerie Snowdon, situé au 7385, rue Harley, conformément à l'article 15 du *Règlement interdisant les graffiti et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196).

GDD 1163558003

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE
XXXX 2016**

Le maire d'arrondissement,
Russell Copeman

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Dossier # : 1163558003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ,
Direction des travaux publics , Direction

Objet :

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 15 du Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti (RCA 11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur le côté est de la palissade de béton (crépi) du bâtiment commercial la Boulangerie Snowdon, situé au 7385, avenue Harley.



[Demande d'autorisation.JPG](#)



[Document RIRE WEB.pdf](#)



[Batiment.PNG](#)



[Pallisade est.JPG](#)



[Murale.jpg](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LECOURE
Inspecteur(trice) du domaine public

Tél : 514 872-2261

Télécop. : 000-0000

ATT Gu

Dossier: _____

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MURALE À UN BÂTIMENT PRIVÉ

Nom de l'organisme / propriétaire demandeur:

Snowdon bakery

Adresse du bâtiment:

Facade concernée du bâtiment:

E O N S

Le niveau ou la murale va être réalisé:

SS RC 2 3 + _____

Nombre d'étage du bâtiment:

1 2 3 4 + _____

Matériau sur lequel la murale va être réalisé:

Béton

Thème de la murale:

Animale intemporel

Superficie de la murale à réalisée:

3M X 6M

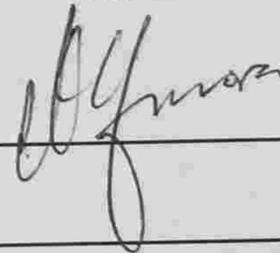
Esquisse de la murale annexée:

Oui Non

Photo du bâtiment annexé:

Oui Non

Signature du demandeur:



Nom du propriétaire:

Adresse du propriétaire:

Catégorie de bâtiment:

Plan de localisation de la murale (Sigs) annexé:

Oui Non

Signature de l'inspecteur:

Compléter la première partie, retourner le tout à :
Inspecteur du domaine public, section graffiti
6960 Darlington, 2e étage,
Montréal, QC
H3S 2K1

Emplacement *** Rénové ***

Localisation: 452989-40 (OASIS) - 7385 avenue Harley (MTL)

No compte: 45298940 No ident UEV: 03005795 Matr. : NAD83 9335-90-7218-3-000-0000 Code Postal : H4B 1L5

Entre: avenue Westmore et avenue Patricia P.U.S. : 220-28

Remarque loc. : No Terrain : 24573171

Informations générales

Mesure du terrain				Bâtiment			
Av	Frontage	Profondeur	Superficie	Année réelle	Constr. appar.	Nb. étage	Nb. logem.
Ap			1,423.80mc	1964			
			1,423.80mc				

Évaluation			
Rôle	Terrain	Bâtiment	Total
2011	391,500	200,400	591,900
2014	491,200	219,100	710,300

M. implantation: Indéterminé			
Quote-Part Empl./Condo: 100.000000			
% Non Résidentiel: 100.000			
No Permis:			

Terrain vague: Non desservi: Non avec surtaxe: Non Type: Régulier No UEV: 458335

Catégorie immeuble: 04 Immeubles commerciaux ou semi-commerciaux
 Sous-cat. immeuble: 04B Immeuble commercial à usage divers
 Code d'utilisation : 5010 Immeuble commercial

Municipalité: 50 Montréal
 Arrondissement : 34 Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
 Dist. Électoral : 035 Loyola

No certificat : 29458 Émis le : 2011-02-15 Code modif. : CMC101 Date révisée : 2014-01-01 Date fin rôle : 2016-12-31

Remarque générale : Réf. voir aussi acte de correction # 17892520

Propriétaires

Principal
 Nom: ABRAHAM GMORA
 A/S:
 Adresse: 7385 AV HARLEY No Acte: 17884389
 MONTREAL QC H4B 1L5
 CANADA
 No cont: 3074500 Langue: A %Possession Indivise: Date début: 2011-02-02 Date fin:

Secondaire(s)

Nom	No Cont	Langue	%Poss.
GONZALO SAAVEDRA	3207987	A	

Cadastres

Cadastres Actuels

Div	Lot	Subdiv. / Partie	Type	Frontage	Profondeur	Superficie
	3324587		R			1,423.80mc

Cadastres Anciens

Div	Lot	Subdiv. / Partie	Type	Frontage	Profondeur	Superficie
10	4728	5	R	26.52m	27.28m	717.58mc
10	4728	4	R	26.52m	26.85m	706.16mc

7354 Avenue Harley
Montreal, Québec
Street View - Fall 2015



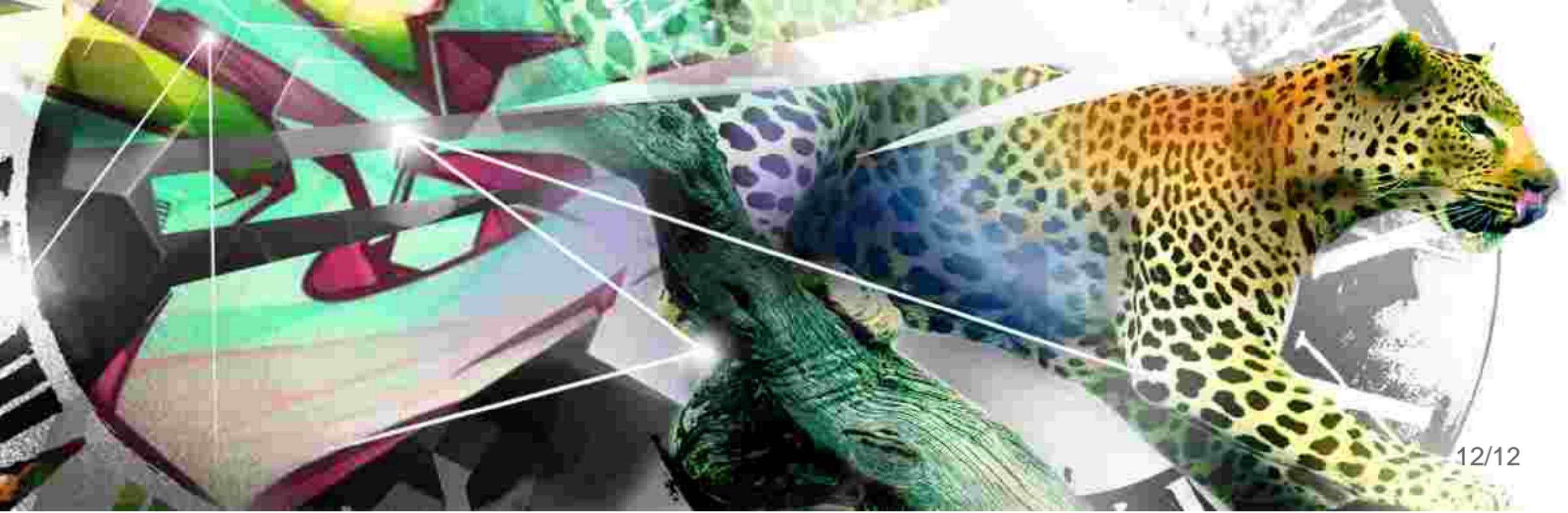
SNOWBOX



Google









Dossier # : 1153779002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01- 276) et du Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) afin d'autoriser les conteneurs de vêtements et d'articles usagés, seulement dans certains secteurs, et d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

IL EST RECOMMANDÉ :

De donner un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281);

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) afin d'autoriser les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain;

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-02-26 14:38

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153779002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et du Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) afin d'autoriser les conteneurs de vêtements et d'articles usagés, seulement dans certains secteurs, et d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, nous observons une multiplication du nombre de conteneurs destinés à la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Ces conteneurs appartiennent généralement à des organismes à but non lucratif et permettent aux citoyens d'offrir gratuitement des vêtements et des objets usagés dans un objectif de réutilisation.

Ils sont généralement installés dans des cours avant, près de l'emprise de la voie publique ou d'une intersection. Ils sont souvent implantés sans souci esthétique et contribuent généralement à détériorer le paysage urbain de l'arrondissement.

Un projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et le règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) est actuellement à l'étude afin de permettre, dans certains secteurs, les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets tout en établissant des normes pour encadrer leur nombre et leur implantation sur un terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 170343 – Adoption du Règlement (RCA13 17217) modifiant le règlement sur la propreté (RCA08 17155) afin de prévoir des dispositions portant sur les conteneurs de vêtements et articles usagers sur le domaine privé et abrogeant le Règlement sur les conteneurs à vêtements (RCA04 170600) **3 septembre 2013.**

DESCRIPTION

Le règlement sur la propreté (RCA08 17155) prescrit certaines normes à l'égard de la sécurité, de la visibilité et de la propreté pour les conteneurs situés sur le domaine privé. Ce règlement vise principalement à assurer que ces conteneurs et le terrain où ils sont situés demeurent propres et qu'aucune accumulation d'objets ne soit présente sur le terrain. Cependant, aucune norme ne vient encadrer leur emplacement sur le terrain, ce qui n'est pas toujours optimal.

Afin de remédier à cette situation, les conteneurs pour la récupération de vêtements et tissus seront dorénavant permis sur le domaine privé, sous réserve de respecter un ensemble de conditions dont celles d'obtenir au préalable un certificat d'occupation, émis en vertu du Règlement sur le certificat et certains permis (C- 3.2).

Les conditions d'installation proposées sont les suivantes:

- les conteneurs pourront être installés dans les secteurs où sont autorisés comme usage principal les catégories C.4, C.6, C.7, E.2, E.4 et E.5;
- les conteneurs pourront être installés dans les autres cours (latérale et arrière);
- le maximum autorisé par terrain sera de 1 conteneur;
- ils pourront également être autorisés dans une cour avant non adjacente à une façade comportant une entrée principale située à une distance minimale de 5 m de l'emprise de la voie publique;
- les conteneurs pourront être installés dans une cour avant ayant une profondeur minimale de 10 mètres, calculée entre le plan de façade d'un bâtiment et l'emprise de la voie publique;
- les conteneurs ne pourront être installés dans la partie du terrain commune aux deux cours avant, pour ne pas nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons circulant aux abords d'une intersection.

JUSTIFICATION

- Considérant la multiplication du nombre de conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges —Notre-Dame-de-Grâce (01-276)
- Considérant que ces conteneurs sont implantés de manière anarchique souvent sans souci esthétique contribuant ainsi à détériorer le paysage urbain de l'arrondissement.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281), afin d'autoriser les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

23 septembre 2015 Publication d'un avis dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

16 novembre 2015 Publication d'un avis dans les journaux;
24 novembre 2015 Consultation publique
7 décembre 2015 Adoption du second projet
Décembre 2015 Avis pour le dépôt d'une demande pour la tenue d'un scrutin référendaire
Janvier 2015 Adoption du règlement
Janvier- février 2016 Tenue du registre et du scrutin le cas échéant
Février-mars 2016 Certificat de conformité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement

Tél : 868-4463

Télécop. : 868-5050

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-05

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 872-7600

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 872-2345

Approuvé le : 2015-10-16

Dossier # : 1153779002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et du Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) afin d'autoriser les conteneurs de vêtements et d'articles usagés, seulement dans certains secteurs, et d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.



[15-2429 - Conteneur de dons - 2 décembre.doc](#)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate
Tél : 514 872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-02

Éric COUTURE
Avocat, chef de division par intérim
Tél : 514 872-6868
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
01-276-XX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE
L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
(01-276) ET LE RÈGLEMENT D'URBANISME D'UNE PARTIE DE
L'ARRONDISSEMENT MONT-ROYAL (01-281)**

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À la séance du _____ 2015, le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) est modifié par l'insertion, après l'article 345, de la section suivante :

« SECTION III.1 »

CONTENEUR À VÊTEMENTS ET ARTICLES USAGÉS

345.0.1. Un conteneur à vêtements et articles usagés est autorisé dans un secteur où est autorisée, comme catégorie d'usages principale, la catégorie C.4, C.6, C.7, C.8, E.2, E.4 ou E.5 aux conditions prévues par la présente section.

345.0.2. Un conteneur est autorisé dans les autres cours. Il est aussi autorisé dans une cour avant, lorsqu'il est situé dans une cour avant :

- 1° non adjacente à une façade comportant une entrée principale, à une distance minimale de 5 m de l'emprise de la voie publique;
- 2° adjacente à une façade comportant l'entrée principale, à une distance minimale de 10 m de l'emprise de la voie publique.

Malgré le premier alinéa, sur un terrain de coin, aucun conteneur n'est autorisé dans la partie du terrain commune à deux cours avant.

345.0.3. Un seul conteneur est autorisé par terrain.

345.0.4. Un conteneur doit avoir une hauteur hors-sol maximale de 2 m et une superficie maximale de 3 m².

345.0.5. Les renseignements suivants doivent être indiqués sur le conteneur :

- 1° le nom et l'adresse du propriétaire du conteneur;
- 2° la dénomination commerciale du propriétaire du conteneur et de l'organisme responsable de celui-ci le cas échéant;
- 3° le numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance délivré par l'Agence du revenu du Canada et son numéro de téléphone, le cas échéant;
- 4° le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'organisme responsable le cas échéant;
- 5° le numéro du certificat d'occupation.

Les renseignements visés au premier alinéa doivent être inscrits à un endroit bien en vue de la voie publique dans un caractère d'une taille minimale de 3 cm et d'une couleur contrastante avec celle de l'arrière plan. ».

2. Le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) est modifié par l'insertion, après l'article 338, de la section suivante :

**« SECTION IV
CONTENEUR À VÊTEMENTS ET ARTICLES USAGÉS**

338.1. Un conteneur à vêtements et articles usagés est autorisé dans un secteur où est autorisée, comme catégorie d'usages principale, la catégorie C.4, C.6, C.7, C.8, E.2, E.4 ou E.5 aux conditions prévues par la présente section.

338.2. Un conteneur est autorisé dans les autres cours. Il est aussi autorisé dans une cour avant, lorsqu'il est situé dans une cour avant :

- 1° non adjacente à une façade comportant une entrée principale, à une distance minimale de 5 m de l'emprise de la voie publique;
- 2° adjacente à une façade comportant l'entrée principale, à une distance minimale de 10 m de l'emprise de la voie publique.

Malgré le premier alinéa, sur un terrain de coin, aucun conteneur n'est autorisé dans la partie du terrain commune à deux cours avant.

338.3. Un seul conteneur est autorisé par terrain.

338.4. Un conteneur doit avoir une hauteur hors-sol maximale de 2 m et une superficie maximale de 3 m².

338.5. Les renseignements suivants doivent être indiqués sur le conteneur :

- 1° le nom et l'adresse du propriétaire du conteneur;
- 2° la dénomination commerciale du propriétaire du conteneur et de l'organisme responsable de celui-ci le cas échéant;
- 3° le numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance délivré par l'Agence du revenu du Canada et son numéro de téléphone, le cas échéant;
- 4° le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'organisme responsable le cas échéant;
- 5° le numéro du certificat d'occupation.

Les renseignements visés au premier alinéa doivent être inscrits à un endroit bien en vue de la voie publique dans un caractère d'une taille minimale de 3 cm et d'une couleur contrastante avec celle de l'arrière plan. ».

GDD 1153779002



Dossier # : 1153779003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M. c.C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de- Grâce.

IL EST RECOMMANDÉ :

De donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M. c.C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-03 15:47

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153779003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M. c.C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier propose l'adoption d'un règlement modifiant le *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, en lien avec les objectifs de l'arrondissement pour autoriser les conteneurs à vêtements et articles usagés seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain (voir sommaire 1153779002).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Modifications proposées au Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis

La modification vise à établir les documents qui seront requis lors du dépôt d'une demande de certificat pour autoriser un conteneur à vêtements et articles usagés. Les documents requis seront:

- Le certificat de localisation précisant l'emplacement ainsi que les dimensions de celui-ci;
- Une photographie de l'emplacement du conteneur;
- l'autorisation du propriétaire du terrain ou de son mandataire.

Et également à assujettir l'installation ou le déplacement d'un conteneur à l'obtention préalable d'un certificat d'occupation.

JUSTIFICATION

La Direction de l'Aménagement Urbain et des Services aux Entreprises recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire afin de spécifier les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'occupation pour un conteneur à vêtements et

articles usagés et assurer une meilleure une gestion de leur l'installation sur le territoire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

16 mars 2016 Publication d'un avis dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 mars 2016 Adoption de l'avis de motion et du projet de règlement
16 mars 2016 Publication d'un avis dans les journaux;
4 avril 2016 Adoption du règlement;
Mai 2016 Publication d'un avis pour l'entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement

Tél : 868-4463
Télécop. : 868-5050

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-06

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 872-7600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE

Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

Tél : 514 872-2345

Approuvé le : 2016-02-24

Dossier # : 1153779003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M. c.C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.



[15-2430 - Permis conteneurs - 12 août.doc](#)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate
Tél : 514 872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-12

Véronique BELPAIRE
Avocate, chef de division
Tél : 514 872-4222
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
RCA15 XXXXX**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CERTIFICAT D'OCCUPATION ET CERTAINS PERMIS (R.R.V.M., C. C-3.2) À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À la séance du _____ 2015, le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. La section II intitulée « CERTIFICAT D'OCCUPATION » du Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., chapitre C-3.2) est modifiée, pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, par l'insertion :

1° après l'article 3, de l'article suivant :

« **3.1.** Il est interdit d'installer, de laisser une personne installer, de maintenir l'installation, de laisser une personne maintenir l'installation, de déplacer, de laisser une personne déplacer, de maintenir le déplacement ou de laisser une personne maintenir le déplacement d'un conteneur à vêtements et articles usagés sans qu'un certificat d'occupation n'ait été délivré. »

2° après l'article 4, de l'article suivant :

« **4.1.** En plus des documents visés à l'article 4, une demande de certificat d'occupation visée à l'article 3.1 doit être accompagnée des documents suivants :

- 1° un certificat de localisation précisant l'emplacement du conteneur ainsi que les dimensions de celui-ci;
- 2° une photographie de l'emplacement du conteneur;
- 3° l'autorisation du propriétaire du terrain ou de son mandataire. ».

GDD 1153779003



Dossier # : 1163779001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

1. L'article 2 de la résolution CA11 170463 approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée, pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) est modifiée à son alinéa 2, par l'insertion :

1^o après le mot « déroger », du mot «, notamment »;

2^o au paragraphe 1^o, du nombre « 123, » après le nombre « 34, ».

2. Cette résolution est modifiée par l'ajout, après l'article 17 de la sous-section 2 « Usage », de l'article suivant:

« **17.1.** L'usage « centre hospitalier » de la catégorie E.5(3) est autorisée pour le pavillon "N" dont l'adresse est le 5800 chemin de la Côte-des-Neiges. ».

3. L'article numéro « 17 » de la sous-section « Stationnement » est modifié pour devenir l'article numéro « 17.2 ».

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-01 15:50

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1163779001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôpital général juif dépose une demande pour modifier la résolution CA11 170463 qui autorise le projet particulier PP-58 afin de permettre l'occupation du bâtiment, situé au 5800, chemin de la Côte-des-Neiges à des fins de "bureaux" accessoire à un centre hospitalier. Le projet déroge au projet particulier PP-58 et est admissible à une évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA11 170463 Adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - **5 décembre 2011**

DESCRIPTION

Contexte

Le site visé par la présente demande comporte un bâtiment de 3 étages et est situé sur le chemin de la Côte-des-Neiges entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine au sud et la rue de la Peltrie au nord. Le bâtiment se trouve sur le site de l'hôpital général juif et est adjacent, au nord, à un secteur résidentiel de faible densité composé majoritairement d'immeubles de 2 étages.

Le bâtiment fait partie du territoire d'application visé par le PP-58 et le plan directeur déposé par l'hôpital. Toutefois, l'hôpital ne peut utiliser les espaces de ce bâtiment pour y aménager ses bureaux administratifs. En effet, en vertu du règlement d'urbanisme (01-276), l'usage principal autorisé pour ce bâtiment est lieux de culte (E.5(1)). Dans la situation actuelle, ce bâtiment peut accueillir uniquement des bureaux qui sont accessoires

(utiles ou nécessaires au fonctionnement de l'usage principal) à un lieux de culte, une garderie, etc.

Projet particulier

Afin de permettre une utilisation optimale du bâtiment et permettre une meilleure utilisation des espaces de l'hôpital, le projet particulier à l'étude vise à autoriser l'usage "centre hospitalier" pour le bâtiment situé au 5800, chemin de la Côte-des-Neiges. À cet égard, des bureaux administratifs pourront être aménagés dans les locaux du bâtiment situé au 5800, chemin de la Côte-des-Neiges.

Le projet particulier PP-58 autorisera la dérogation suivante pour la réalisation du projet:

Normes	Paramètres prescrits	Paramètres projetés
Usage	E.5(1) = lieux de culte (garderie, bibliothèque, centre communautaire, etc)	"centre hospitalier" (E.5(3))

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande favorablement le projet pour les raisons suivantes:

- Le projet est conforme aux critères d'évaluation d'un PPCMOI et est compatible avec les activités de l'hôpital;
- Le bâtiment fait partie du territoire d'application du plan directeur de l'hôpital et, à cet égard, il est normal que ces espaces soient utilisés pour les fins de l'hôpital.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

16 mars 2016 Publication de l'avis pour la consultation et affichage sur le bâtiment;
23 mars 2016 Assemblée publique de consultation;
Avril 2016 Publication pour le processus référendaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

16 mars 2016 Publication de l'avis pour la consultation et affichage sur le bâtiment;
23 mars 2016 Assemblée publique de consultation;
4 avril 2016 Adoption par le conseil d'arrondissement du seconde projet de résolution;
Avril 2016 Publication pour le processus référendaire;
2 mai 2016 Adoption par le conseil de la résolution autorisant le projet particulier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et est admissible en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (RCA02 17017).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / favorable

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement

Tél : 868-4463
Télécop. : 868-5050

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-17

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 872-7600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : 514 872-2345
Approuvé le : 2016-02-24

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Séance du 13 janvier 2016
5160, boulevard Décarie, 4^e étage

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

4.7 Étude d'une demande de PPCMOI pour autoriser l'usage "bureau" dans le pavillon "N" pour l'Hôpital général juif.

Le comité recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de permis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement

Tél : 868-4463
Télécop. : 868-5050

Dossier # : 1163779001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

ANNEXE A DU PP-58 - TERRITOIRE D'APPLICATION :



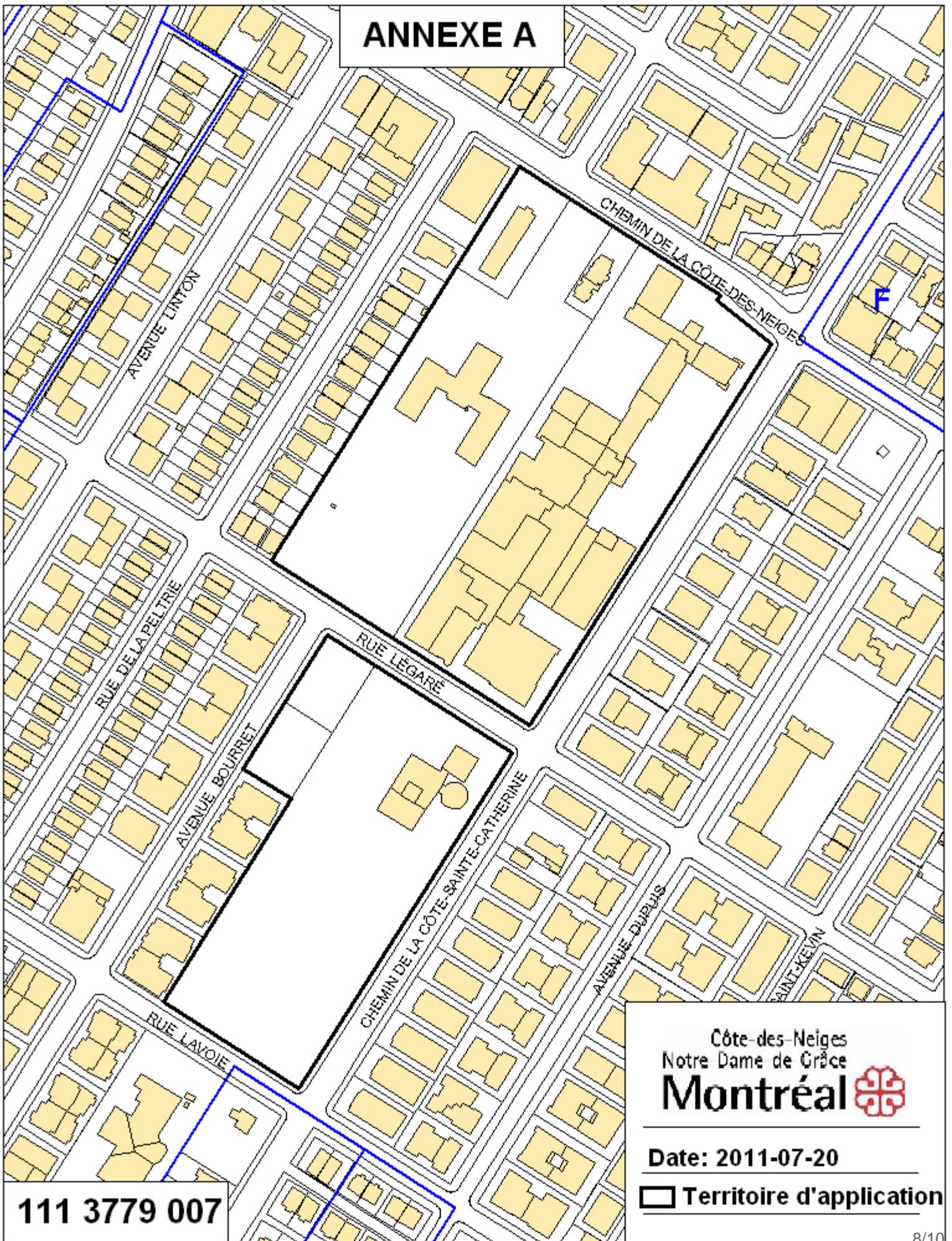
[ANN A TERR HGJ PPCMOI.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dino CREDICO
Conseiller en Aménagement

Tél : 868-4463
Télocop. : 868-5050

ANNEXE A



Côte-des-Neiges
Notre Dame de Grâce
Montréal 

Date: 2011-07-20

 Territoire d'application

111 3779 007

Dossier # : 1163779001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter une résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associé pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

voir le document joint

FICHIERS JOINTS



[1163779001 - Projet de résolution \(révisé\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Agnès PIGNOLY
Avocate
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumis, la résolution modifiant la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

1. L'article 2 de la résolution CA11 170463 approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée, pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) est modifiée à son alinéa 2, par l'insertion :

1° après le mot « déroger », du mot «, notamment »;

2° au paragraphe 1°, du nombre « 123, » après le nombre « 34, ».

2. Cette résolution est modifiée par l'ajout, après l'article 17 de la sous-section 2 « Usage », de l'article suivant:

« **17.1.** L'usage « centre hospitalier » de la catégorie E.5(3) est autorisée pour le pavillon "N" dont l'adresse est le 5800 chemin de la Côte-des-Neiges. ».

3. L'article numéro « 17 » de la sous-section « Stationnement » est modifié pour devenir l'article numéro « 17.2 ».



Dossier # : 1166826003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre- Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle.

IL EST RECOMMANDÉ:

De demander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-03-02 13:46

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166826003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle.

CONTENU

CONTEXTE

Il est proposé d'adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle tels les garderies, écoles et centres hospitaliers.

Les modifications proposées font suite à l'analyse des demandes visées par le règlement 14-049 sur une période de 10 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement, le 30 mars 2015. Au courant de cette période, un total de 20 demandes ont été visées par le règlement. Aussi, certains constats ont pu être observés suite à l'analyse du règlement et des différents cas.

Tout projet de nouvelle construction de garderies, d'écoles et de centres hospitaliers se qualifie comme projet de redéveloppement et des frais de parcs doivent être assumés. À titre d'exemple, un projet de nouvelle garderie qui s'implante sur un terrain vacant pourrait devoir payer une somme très importante en frais de parcs. Il s'agit d'équipements collectifs et institutionnels reconnus pour leur rôle bénéfique dans une communauté.

Au courant des derniers mois, des citoyens ont signifié leur mécontentement quant à l'imposition de frais de parcs, et ce, principalement lors de demandes de conversion de duplex et de triplex existants en copropriété divise.

Une iniquité subsiste entre les frais exigés pour les petits bâtiments de deux ou trois logements et les projets immobiliers de moyenne et grande ampleur. À titre d'exemple, la transformation d'un duplex en copropriété divise génère un paiement de près de 10 000\$ par logement, alors que les projets de plus grande envergure (ex. 20 à 100 logements) génèrent des revenus variant de 800\$ à 4000\$ par logement.

À titre indicatif, des 20 demandes étudiées, 7 n'auraient pas nécessité de frais de parcs si les modifications proposées dans le présent sommaire avaient été en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0368 - Le 23 mars 2015 - Adoption du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Dossier 1141462012)

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à soustraire du règlement 14-049 les immeubles de 3 logements et moins lors de leur conversion en copropriété divise, ainsi qu'à soustraire les projets de redéveloppement dont l'utilisation principale projetée est l'une des suivantes: garderie, école primaire et préscolaire, école secondaire, collège d'enseignement général et professionnel, université, centre de services de santé et de services sociaux ou centre hospitalier.

JUSTIFICATION

Considérant l'important poids financier que représentent les frais pour fins de parcs sur les propriétaires de duplex et de triplex désirant les convertir en copropriété divise;
Considérant que des projets tels garderies, écoles ou de centres hospitaliers sont des équipements collectifs et institutionnels bénéfiques pour la communauté;
Considérant les commentaires reçus des citoyens au courant des derniers mois;
Considérant que ces modifications ne compromettent pas significativement l'augmentation du financement en vue de l'acquisition de terrains, l'aménagement et la mise à niveau des parcs et espaces verts de l'arrondissement;
La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sur la période de 10 mois étudiée, cette modification représente près de 177 724\$ qui n'aurait pas été visé par le règlement s'il excluait les bâtiments de trois logements et moins ainsi que les garderies, écoles et centres hospitaliers, sur un montant total de près de 1 381 419\$ visé par le règlement, ce qui représente 13% du budget.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées ne compromettent pas l'augmentation du financement dédié aux parcs et espaces verts tout en assurant un meilleur équilibre avec la capacité financière des citoyens et des établissements à vocation collective.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié et une consultation publique aura lieu conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 7 mars 2016: Adoption d'une résolution de transmission par le conseil d'arrondissement demandant l'adoption du règlement par le conseil municipal
- 6 avril 2016: Présentation au comité exécutif dans le but d'inscrire le projet à l'ordre du jour du conseil municipal
- 18 avril 2016: Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal
- avril 2016: Publication d'un avis annonçant l'assemblée publique de consultation
- mai 2016: Assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement
- mai 2016: Transmission du procès verbal de la consultation publique ainsi que du projet de règlement final
- juin 2016: Présentation du dossier au comité exécutif dans le but d'inscrire le règlement final à l'ordre du jour du conseil municipal
- juin 2016: Adoption du règlement final par le conseil municipal
- juillet 2016: Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux articles 117.1 à 117.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ , chapitre A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-9565

Télécop. : 514-868-5050

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-29

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

Tél : 514 872-7600

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

Tél : 514 872-2345

Approuvé le : 2016-03-02

Dossier # : 1166826003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

voir le document joint

FICHIERS JOINTS



[Règlement modificateur 29 février \(révisé\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Agnès PIGNOLY
Avocate
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-02

Éric COUTURE
Avocat et urbaniste
Tél : 514-872-6868
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX-XX**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE (14-049)

Vu les articles 117.1 à 117.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du _____ 2016, le conseil de la Ville de Montréal décrète ce qui suit :

1. L'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (14-049) est modifié par :

- 1° l'ajout, au paragraphe 1°, après les mots « Code civil du Québec », des mots « , à l'exclusion des immeubles de 3 logements et moins ».
- 2° l'ajout, au paragraphe 3°, après les mots « de redéveloppement », des mots « , à l'exclusion d'un projet dont l'utilisation principale envisagée est l'une des suivantes: garderie, école primaire et préscolaire, école secondaire, collège d'enseignement général et professionnel, université, centre de services de santé et de services sociaux ou centre hospitalier ».

GDD 1166826003



Dossier # : 1164570002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer le maire suppléant du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et déterminer la durée de son mandat.

IL EST RECOMMANDÉ :

De nommer M. Marvin Rotrand à titre de maire suppléant du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour les mois d'avril 2016 à octobre 2016 inclusivement.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-02-26 14:37

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164570002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer le maire suppléant du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et déterminer la durée de son mandat.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 14 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges —Notre-Dame-de-Grâce* (CDN/NDG - 1), tel que modifié par le Règlement RCA06 17093, se lit comme suit: « Le conseil désigne un conseiller comme maire suppléant et détermine la durée de son mandat. ».

L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* est ainsi rédigé: « Le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant. Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge. ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA15 170273 - 8 septembre 2015 - Nommer M. Lionel Perez, conseiller du district de Darlington, à titre de maire suppléant du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour les mois d'octobre 2015 à mars 2016 inclusivement.

DESCRIPTION

Sans objet

JUSTIFICATION

Sans objet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 14 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce* (CDN/NDG - 1)

- Article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-10).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève REEVES
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 868-4358
Télécop. : 514 868-3538

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-10

Denis GENDRON
Directeur
Direction des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 514 872-7474



Dossier # : 1163930001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer quatre membres suppléants pour le Comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un an, soit du 7 mars 2016 au 7 mars 2017 et renouveler les mandats de Bruce Allan, à titre de membre titulaire, et Jacqueline Manuel, à titre de membre suppléant, pour la période du 17 mars 2016 au 17 mars 2018.

IL EST RECOMMANDÉ :

De nommer les personnes suivantes à titre de membres suppléants du Comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un an, soit du 7 mars 2016 au 7 mars 2017 :

- Jean B. Dufresne ;
- Alexie Baillargeon-Fournelle ;
- Mark Calce ;
- Isabelle Dumas.

De renouveler les mandats de Bruce Allan, à titre de membre titulaire, et de Jacqueline Manuel, à titre de membre suppléant, pour la période du 17 mars 2016 au 17 mars 2018.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-02-26 14:41

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163930001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer quatre membres suppléants pour le Comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un an, soit du 7 mars 2016 au 7 mars 2017 et renouveler les mandats de Bruce Allan, à titre de membre titulaire, et Jacqueline Manuel, à titre de membre suppléant, pour la période du 17 mars 2016 au 17 mars 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 juin 2015, le conseil d'arrondissement autorisait le lancement d'un appel de candidatures pour le comblement de trois postes de membres suppléants du CCU et la constitution d'une banque de candidatures (résolution CA15 170217).

Depuis, M. Antoine Lemoine a avisé l'arrondissement de sa démission à titre de membre suppléant, portant ainsi le nombre de postes vacants à quatre.

Les mandats de M. Allan Bruce, à titre de membre titulaire du CCU, et de Mme Jacqueline Manuel, à titre de membre suppléant, viendront à échéance le 17 mars 2016 (CA15 170080).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Un avis public pour l'appel de candidatures en vue du comblement des postes vacants du CCU a été publié le 15 janvier 2016 dans *Le Devoir* et *The Suburban* , ainsi que sur le site internet de l'arrondissement. L'appel de candidatures s'est terminé le 1er février 2016. L'arrondissement a reçu huit (8) candidatures, lesquelles ont été analysées par un comité de sélection. À la suite de son analyse, le comité recommande la nomination des quatre candidats à titre de membres suppléants :

- Jean B. Dufresne ;
- Alexie Baillargeon-Fournelle ;
- Mark Calce ;
- Isabelle Dumas.

Tel que le prévoit l'article 7 du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CDN-NDG-4), les membres seront nommés pour une période d'un an.

Quant au renouvellement des mandats pour Bruce Allan et Jacqueline Manuel, leur durée

sera de deux ans, tel que le prévoit également l'article 7 du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme (CDN-NDG-4).

JUSTIFICATION

Les articles 147 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c.A-19.1) et 3 du *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme que le conseil d'arrondissement* (CDN-NDG-4) prévoient que le conseil d'arrondissement peut, par résolution, nommer les membres et officiers du Comité consultatif d'urbanisme. De plus, l'article 7 de ce règlement prévoit que la durée d'un premier mandat est d'un an et de deux pour tout mandat subséquent au premier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces nominations et renouvellement de mandats sont nécessaires à la poursuite des activités du comité consultatif d'urbanisme afin de garantir le quorum lors des réunions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FARALDO BOULET
Secrétaire-recherchiste

Tél : 514 872-9492

Télécop. : 514 868-3538

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-23

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

Tél : 514 872-2345

Télécop. : 514 868-5050



Dossier # : 1164535002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 31 janvier 2016.

IL EST RECOMMANDÉ DE :

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 31 janvier 2016.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-02-26 14:37

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164535002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 31 janvier 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 31 janvier 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MAJOR
Secrétaire de direction

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 514 872-7474

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-24

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 872-8436
Télécop. : 514 872-7474

Dossier # : 1164535002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Objet :	Déposer les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RC04 17044), pour la période du 1er au 31 janvier 2016.



Décisions déléguées Ressources humaines Janvier 2016.pdf



Liste des bons de commande approuvés - janvier 16.pdf



SDF mois de janvier 2016.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MAJOR
Secrétaire de direction

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 514 872-7474

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
RESSOURCES HUMAINES - RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS
JANVIER 2016

NO. ARTICLE	DESCRIPTION	NB DE DÉCISIONS	DIRECTION	DESCRIPTION DU POSTE	À COMPTER DU	AUTRES
06,0	Déplacement d'un fonctionnaire	1	DSAG	Conseiller en RH	01-01-2016	Déplacement
07,0	Nomination d'un fonctionnaire salarié représenté par une association accréditée	27	DSAG	Conseiller dev. Comm.	01-01-2016	Déplacement
			DSAG	Chargé comm.	23 janvier 2016	Déplacement
			DSAG	Préposé aux travaux gén.	5 dec 2015	Titularisation
			DSAG	Préposé aux travaux gén.	28 novembre 2015	Titularisation
			DSAG	Bibliotechnicien	9 janvier 2016	Promotion
			DSAG	Ass. Animateur	9 janvier 2016	Embauche
			DSAG	Conseiller gestion ress.	2 janvier 2016	Promotion
			DSAG	Agent principale comm.	15 dec 2015	Promotion
			DSAG	Préposé emission des permis	2 janvier 2016	Embauche
			DSAG	Agent comm. Sociales	15 dec 2015	Déplacement
			DSAG	Agent techn ingenierie mun.	1 janvier 2016	Déplacement
			DSAG	Bibliotechnicien	16 janvier 2016	Retour d'interruption d'affectation
			DSAG	Aide-bibliothécaire	14 janvier 2016	Embauche
			DSAG	Aide-bibliothécaire	14 janvier 2016	Reembauche
			DSAG	Aide-bibliothécaire	9 janvier 2016	Déplacement
			DSAG	Aide-bibliothécaire	9 janvier 2016	Déplacement
			DSAG	Aide-bibliothécaire	9 janvier 2016	Déplacement
DSAG	Aide-bibliothécaire	9 janvier 2016	Déplacement			
DSAG	Aide-bibliothécaire	9 janvier 2016	Déplacement			

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
RESSOURCES HUMAINES - RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS
JANVIER 2016

NO. ARTICLE	DESCRIPTION	NB DE DÉCISIONS	DIRECTION	DESCRIPTION DU POSTE	À COMPTER DU	AUTRES
			DSAG	Aide-bibliothécaire	14 janvier 2016	Embauche
07,0	Nomination d'un fonctionnaire salarié représenté par une association accréditée		DSAG	Aide-bibliothécaire	14 janvier 2016	Embauche
			DSAG	Aide-bibliothécaire	9 janvier 2016	Déplacement
			DSAG	Agent comm. sociales	16 janvier 2016	Retour d'interruption d'affectation
			DSAG	Préposé aux aréas	2 janvier 2016	Déplacement
			DSAG	Agent cadre bati	2 janvier 2016	Embauche
			DSAG	Agent de bureau	9 janvier 2016	Retour d'interruption d'affectation
			DSAG	Surveillant d'installations	7 septembre 2015	Déplacement
09,0	Résiliation d'un contrat, mise en dispo, mise à pied d'un fonctionnaire par une association accréditée	1	DSAG	Agent technique en genie civil	22 decembre 2015	Interruption d'affection
0,11	Exercice d'un pouvoir relatif aux conditions de travail d'un fonctionnaire en regard des dispositions de conventions collectives	2	DSAG	Direction travaux publics		Approuver la recommandation 4 jours suspensions infraction commis le 8 dec 15
			DSAG		8 dec 2015	16 jours suspension - Approuver la recommandation infraction commis le 8 dec 2015
12,0	Exercice d'un pouvoir relatif aux conditions de travail d'un fonctionnaire	3	DSAG	Régisseur	1 oct au 31 dec 15	Autoriser l'octroi allocation automobile
			DSAG	Aide-bibliothécaire	16-juil-16	Interruption d'affection
			DSAG	Conseillere aménagement	30 janvier 2016	Interruption d'affection
13,0	Abolition, transfert ou la modification d'un poste est délégué : 2() au fonctionnaire de niveau B Concerné, dans les autres cas.	5	DSAG	Agent comm. Sociales		Autoriser l'abolition du poste, départ à la retraite
			DSAG	Agent principale comm.		Autoriser prolongation
			DSAG	Agent bureau agent cadre bati(2)		Autoriser la prolongation 3 mois agent
			DSAG			Autoriser transferts postes et employés dans les nouvles unités adm. Prévus GDD 2150436002

**ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
RESSOURCES HUMAINES - RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS
JANVIER 2016**

NO. ARTICLE	DESCRIPTION	NB DE DÉCISIONS	DIRECTION	DESCRIPTION DU POSTE	À COMPTER DU	AUTRES
			DSAG	Peintre - Restaurateur		Autoriser l'abolition poste permanent - 601850 dans le cadre PQMO
14,0	Exercice de tout pouvoir délégué requiert l'obtention préalable d'un avis du chef de division ressources humaines de la Direction des services administratifs	10	DSAG	Dvi permis et inspections	DAUSE 1 janv 2016	Approbation mouvements d'affectation acceptés
			DSAG		DCSLDS du 28 aout au 1 janv 2016	Approbation mouvements d'affectation acceptés
			DSAG	Section bibliotheque CDN-NDG	DCSLDS du 1 oct au 31 dec 2015	Approbation mouvements d'affectation acceptés
			DSAG	Section NDG - Centres Terrains - ev publics	DCSLDS du 1 oct au 31 dec 2015	Approbation mouvements d'affectation acceptés
			DSAG	Section activités en regie - aquatique	DCSLDS 1 oct au 31 dec 2015	Approbation mouvements d'affectation acceptés
			DSAG	Section bibliotheque CDN-NDG	DCSLDS 1 oct au 31 dec 2015	Approbation mouvements d'affectation acceptés
			DSAG	Sections arénas - col blanc	DCSLDS 1 oct au 31 dec 2015	Approbation mouvements d'affectation acceptés
			DSAG	Section aréans - col bleu	DCSLDS 1 oct au 31 dec 2015	Approbation mouvements d'affectation acceptés
			DSAG	Div voirie et des parcs col bleu	DTP 1 oct au 31 dec 2015	Approbation mouvements d'affectation acceptés
			DSAG	Div voirie et des parcs - col blanc	DTP 1 oct au 31 dec 2015	Approbation mouvements d'affectation acceptés

Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de janvier 2016

Dernier Approuvateur	Nom fournisseur	Numéro bon commande	Date d'approbation	Montant de l'engagement	Description
ANGELY, MARION	ADJUDEX INC.	1096806	14-JANV.-2016	1 039,38	Conseiller en relation de travail
	CENTRE PATRONAL DE SST DU QC	1100837	28-JANV.-2016	1 574,81	Formation en développement organisationnel et technique
	GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC	1096102	13-JANV.-2016	99,30	Réparation/Entretien - Équipement de bureau
	SERVICES PROF. ET ADMIN. DRUMMOND	1096815	14-JANV.-2016	524,94	Conseiller en relation de travail
	L'ASS. DE TAXI DIAMOND DE MTL LTEE	1098275	20-JANV.-2016	61,07	Service - Transport automobile
BOUCHER, DOMINIC	3289419 CANADA (COLLINS)	1097133	15-JANV.-2016	238,10	Bottes de sécurité
	CHAINES ET ELINGUES ST-PIERRE CANADA	1098831	25-JANV.-2016	341,59	Outil manuel
	KOMUTEL INC	1099780	25-JANV.-2016	944,89	Conseiller en informatique
	LES PAVAGES CHENAIL INC.	1094575	25-JANV.-2016	5 249,37	Asphalte, bitume
	PRODUITS AUTOMOBILES LAURENTIDE	1098750	21-JANV.-2016	421,55	Système d'échappement et antipollution
	PRODUITS SANY	1099784	25-JANV.-2016	427,09	Équipement et produit d'entretien
	TENAQUIP LIMITED	1099727	25-JANV.-2016	362,63	Outil manuel
	TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	1099731	25-JANV.-2016	895,54	Location - Photocopieur
BOUTIN, PIERRE	ACCES COMMUNICATIONS	1097137	25-JANV.-2016	587,93	Batterie
	CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1097359	18-JANV.-2016	95,54	Pile
	CHAUSSURES BELMONT INC	1098734	21-JANV.-2016	323,33	Bottes de sécurité
	ENTREPRISES FORLINI-DIVISION	1098722	21-JANV.-2016	761,17	Vêtement de sécurité
	INOLEC	1077591	21-JANV.-2016	273,09	Réparation/Entretien - Appareil spécialisé pour la mécanique
	LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	1097136	15-JANV.-2016	896,22	Équipement - Véhicule et appareil
	LOCATION SAUVAGEAU INC.	1061513	18-JANV.-2016	380,96	Location - Automobile
	SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA	1096348	13-JANV.-2016	73,49	Service d'impression
WILLY HAECK & FILS INC.	1098718	21-JANV.-2016	12 608,58	Végétaux	
BROUSSEAU, HELENE	ASS. DIRECTEURS GEN. MUNIC. DU QC	1099994	26-JANV.-2016	780,00	Frais - Adhésion et cotisation
	CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QC	1024360	26-JANV.-2016	101,11	Service - Téléphonie cellulaire
	COMPUGEN INC.	1096193	13-JANV.-2016	939,36	Ordinateur et accessoire
	CONFID. DECHIQUETAGE DE DOCUMENTS	1100849	28-JANV.-2016	314,96	Service - Destruction de documents

Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de janvier 2016

Dernier Approuvateur	Nom fournisseur	Numéro bon commande	Date d'approbation	Montant de l'engagement	Description	
CARRIER, RAYMOND	AUDIO CINE FILMS INC	1097632	19-JANV.-2016	524,94	Logiciel et progiciel	
	BRAULT & BOUTHILLIER LTEE	1098765	21-JANV.-2016	588,40	Papier, article de papeterie	
	CARR MCLEAN LIMITED	1098169	20-JANV.-2016	806,63	Papier, article de papeterie	
	COLLEGE DE BOIS-DE-BOULOGNE	1100789	28-JANV.-2016	3 422,59	Formation en développement interpersonnel/relationnel	
	G & L THIVIERGE INC	1100771	28-JANV.-2016	2 834,66	Roulette, sous-patte	
	LES FILMS CRITERION PICTURES	1097629	19-JANV.-2016	1 574,81	Logiciel et progiciel	
	PLANTERRA LTEE	1097635	19-JANV.-2016	5 984,29	Architectes-paysagistes	
	PRODUITS SANY	1096006	12-JANV.-2016	1 350,47	Couvre-plancher	
		1096013	12-JANV.-2016	3 072,83	Couvre-plancher	
		1096016	12-JANV.-2016	1 328,02	Couvre-plancher	
		R.M. LEDUC & CIE INC.	1098806	21-JANV.-2016	1 888,46	Papier, article de papeterie
		ROULEAUX DE PAPIER & RUBANS J.L. INC.	1100815	28-JANV.-2016	663,41	Papier, article de papeterie
		TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	1096968	15-JANV.-2016	1 207,36	Location - Photocopieur
			1096984	15-JANV.-2016	1 322,84	Location - Photocopieur
			1096986	15-JANV.-2016	3 039,39	Location - Photocopieur
		1096992	15-JANV.-2016	2 204,74	Location - Photocopieur	
DESJARDINS, STEVE	GABRIEL HENRI GERMAIN	1097847	19-JANV.-2016	56,60	Frais - Stationnement	
	IMPRESSION MULTI-SOURCES INC.	1097859	19-JANV.-2016	249,35	Service - Impression	
	MONTREAL STENCIL INC	1097590	18-JANV.-2016	126,50	Article de bureau	
	MP REPRODUCTIONS INC.	1100985	28-JANV.-2016	8 380,55	Service - Numérisation de documents	
	PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	1098467	20-JANV.-2016	524,94	Huissier de justice	
	VALIQUETTE ET ASSOCIES INC.	1094126	06-JANV.-2016	1 837,28	Urbaniste - Aménagement du territoire	
DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	ALERTE COURRIER P.M.E.	1096793	14-JANV.-2016	66,40	Service - Postal, messagerie	
	KOREM LOGICIELS ET DONNEES GEOSPATIAUX INC.	1097279	18-JANV.-2016	1 259,85	Formation en développement organisationnel et technique	
	MP REPRODUCTIONS INC.	1096817	14-JANV.-2016	9 451,45	Service - Numérisation de documents	
	L'ASS. DE TAXI DIAMOND DE MTRL	1033380	18-JANV.-2016	51,99	Service - Transport automobile	
	TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	1096784	14-JANV.-2016	467,69	Location - Photocopieur	
	VIVRE EN VILLE	1100844	28-JANV.-2016	175,19	Guide, brochure et affiche	
FORTIN, ALAIN	W. COTE ET FILS LTEE	1097357	18-JANV.-2016	526,82	Réparation/Entretien - Véhicule lourd	

Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de janvier 2016

Dernier Approbateur	Nom fournisseur	Numéro bon commande	Date d'approbation	Montant de l'engagement	Description
FRAPPIER, GENEVIEVE	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES	1098854	21-JANV.-2016	4 199,50	Traitement de l'eau
	CIMCO REFRIGERATION TOROMONT INDUSTRIE	1099787	25-JANV.-2016	2 623,65	Service - Installation, gestion, entretien
	LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT	1099789	25-JANV.-2016	1 611,56	Location - Automobile
	PRODUITS SANY	1096792	14-JANV.-2016	371,72	Équipement et produit d'entretien
		1096795	14-JANV.-2016	205,46	Équipement et produit d'entretien
		1101077	28-JANV.-2016	601,42	Équipement et produit d'entretien
		1101078	28-JANV.-2016	504,03	Équipement et produit d'entretien
	TENAQUIP LIMITED	1096330	13-JANV.-2016	125,23	Équipement contre les chutes
			13-JANV.-2016	64,50	Fournitures et matériel médical
		UBA INC.	1100832	28-JANV.-2016	1 050,52
GAUDREULT, SONIA	ASSOCIATION QUEBECOISE DU LOISIR MUNICIPAL	1100917	28-JANV.-2016	1 115,16	Frais - Contribution à des organismes
	COMPUGEN INC.	1092951	15-JANV.-2016	403,66	Logiciel et progiciel
	DEV-ID INC.	1097625	19-JANV.-2016	2 099,75	Logiciel et progiciel
	FRANCK, AMELIE	1099242	22-JANV.-2016	984,00	Frais - Transport en commun 2016
	GESTION ART SELECT INC	1099571	25-JANV.-2016	9 612,66	Meuble
	HILL PAQUIN, MICHAEL	1099239	22-JANV.-2016	984,00	Frais - Transport en commun 2016
	LEFEBVRE, CHRISTIAN	1099250	22-JANV.-2016	984,00	Frais - Transport en commun 2016
	LES DISQUES URSH INC	1097622	19-JANV.-2016	6 824,19	Service - Artiste musical
	LIVERNOCHE, STEPHANE	1099248	22-JANV.-2016	984,00	Frais - Transport en commun 2016
GAUDREULT, SONIA	MARIE LAVOREL	1099572	25-JANV.-2016	17 000,00	Service - Production d'élément d'exposition
	PRODUCTIONS LES FILLES D'ALIENOR	1097623	19-JANV.-2016	5 039,40	Service - Artiste de la scène
	QUADRICYCLE INTERNATIONAL	1093872	05-JANV.-2016	10 498,75	Service - Installation, gestion, entretien
	REGROUPEMENT DES CENTRES D'ARTISTES AUTOGERES DU QUEBEC	1099619	25-JANV.-2016	262,47	Frais - Adhésion et cotisation
	ROGERS AT & T COMM. SANS FIL	1099574	25-JANV.-2016	661,42	Téléavertisseurs
	TENAQUIP LIMITED	1097628	19-JANV.-2016	67,91	Outil manuel
	TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	1096996	15-JANV.-2016	4 377,98	Location - Photocopieur
VIDEOTRON S.E.N.C	1016790	07-JANV.-2016	2,23	Serveur, équipement de réseau	

Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de janvier 2016

Dernier Approuvateur	Nom fournisseur	Numéro bon commande	Date d'approbation	Montant de l'engagement	Description
GENDRON, DENIS	CLINIQUE MED. INDUS. ET PREVENTIVE DU QC INC.	1018433	11-JANV.-2016	140,68	Conseiller en santé et sécurité
	ENVIROSERVICES INC	1009801	13-JANV.-2016	754,78	Service - Traitement/valorisation de matériaux de construction
	MAHEU ET MAHEU INC.	1094178	06-JANV.-2016	981,63	Service - Extermination, fumigation
	META + FORME PAYSAGES INC.	1096169	13-JANV.-2016	1 259,85	Architectes-paysagistes
	TKNL INC.	1098044	19-JANV.-2016	8 721,31	Aménagement de la salle de réunion.
OUELLET, MARIE-CLAUDE	CHARLES BOIVIN	1100926	28-JANV.-2016	1 322,84	Réparation/Entretien - Équipement de scène
		1100929	28-JANV.-2016	1 322,84	Réparation/Entretien - Matériel artistique
PLANTE, STÉPHANE	ALERTE COURRIER P.M.E.	1095163	08-JANV.-2016	24,15	Service - Postal, messagerie
	ILE SANS FIL	1098460	20-JANV.-2016	8 059,68	Service - Accès internet
	LES PAVAGES CHENAIL INC.	1068496	06-JANV.-2016	6 827,90	Asphalte, bitume
	REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	1024436	07-JANV.-2016	6 253,17	Service - Remorquage
POLISENO, MARTIN	ACKLANDS - GRAINGER INC.	1100982	28-JANV.-2016	454,73	Accessoire et pièce de remplacement pour outil
	ARBO-DESIGN INC.	1096363	13-JANV.-2016	3 990,05	Service - Abattage, émondage, élagage
	CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1100807	28-JANV.-2016	1 889,77	Location - Appareil de communication
	CENTRE PATRONAL DE SST DU QUEBEC	1098693	21-JANV.-2016	251,97	Formation en développement organisationnel et technique
	IMAGINEO INC.	1098705	21-JANV.-2016	378,88	Équipement et fourniture pour terrain de jeux
	INSTITUT QUEBECOIS DE LA SECURITE DANS LES AIRES DE JEU (IQSAJ)	1100610	27-JANV.-2016	262,47	Service - Formation en santé et sécurité
	JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1097151	15-JANV.-2016	3 292,21	Machine et équipement d'aménagement paysager
	LE GROUPE J.S.V. INC	1100976	28-JANV.-2016	272,34	Accessoire et pièce de remplacement pour outil
	LEON DESLIPPE	1096366	13-JANV.-2016	314,96	Équipement et fourniture pour terrain de jeux
	LES JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC.	1097143	15-JANV.-2016	9 130,88	Végétaux
	L.L. LOZEAU LTEE.	1097147	15-JANV.-2016	921,14	Appareil électronique
	LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT	1097152	15-JANV.-2016	1 529,74	Location - Appareil automobile spécialisé
	PRODUITS SANY	1100743	27-JANV.-2016	413,96	Équipements et produit d'entretien
	QUINCAILLERIE J. CARRIER INC	1100605	27-JANV.-2016	912,93	Accessoire et pièce de remplacement pour outil
		1100972	28-JANV.-2016	511,25	Machine et équipement de construction
	RICCI, TEASDALE HUISSIERS DE JUSTICE	1063973	18-JANV.-2016	404,35	Huissier de justice
		1100592	27-JANV.-2016	133,18	Huissier de justice
	SECURITE LANDRY INC	1094296	06-JANV.-2016	463,48	Botte thermique
		1097145	15-JANV.-2016	1 935,04	Outil manuel
	1098122	20-JANV.-2016	1 040,07	Vêtement et équipement de travail	
	1099782	25-JANV.-2016	463,48	Botte thermique	
	1100802	28-JANV.-2016	463,48	Botte thermique	

Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de janvier 2016

Dernier Approuvateur	Nom fournisseur	Numéro bon commande	Date d'approbation	Montant de l'engagement	Description
POLISENO, MARTIN	SERRUMAX INC	1018679	26-JANV.-2016	717,61	Service - Serrurier
	SOCIETE INTERNATIONALE D'ARBORICULTURE-QUEBEC INC. (S.I.A.Q.)	1096359	13-JANV.-2016	933,34	Frais - Adhésion et cotisation
	TDR EXPERTS-CONSEILS ASSOCIES INC.	1097261	18-JANV.-2016	5 354,36	Ingénieur civil - Aqueduc et égout
	TENAQUIP LIMITED	1100980	28-JANV.-2016	132,03	Accessoire et pièce de remplacement pour outil
	TOSHIBA DU CANADA LIMITEE	1097155	15-JANV.-2016	222,51	Location - Photocopieur
	TRANSELEC COMMMON INC.	1097246	18-JANV.-2016	2 200,49	Clôture, barricade
REEVES, GENEVIEVE	BOUTY INC	1095255	11-JANV.-2016	1 179,47	Chaise et fauteuil ergonomique
	CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QC	1024365	22-JANV.-2016	243,94	Service - Téléphonie cellulaire
	CORP. OFFICIERS MUNIC. AGREES DU QC	1095165	08-JANV.-2016	456,70	Frais - Inscription pour colloque
	LE DEVOIR	1100711	27-JANV.-2016	8 399,00	Service - Placement média d'avis public
	LES EDITIONS YVON BLAIS INC	1095366	11-JANV.-2016	53,95	Guide, brochure et affiche
	LOCATION BENCH & TABLE INC	1096096	13-JANV.-2016	668,07	Location d'équipement et service de décoration pour conseil
		1100623	27-JANV.-2016	1 776,85	Location d'équipement et service de décoration pour conseil
	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1100674	27-JANV.-2016	2 624,69	Service - Placement média d'appel d'offres
	SHERBROOKE-VALOIS INC.	1100658	27-JANV.-2016	3 149,62	Service - Placement média d'avis public
	SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA	1100629	27-JANV.-2016	41,99	Service - Impression
	L'ASS. DE TAXI DIAMOND DE MTL LTEE	1100873	28-JANV.-2016	524,94	Service - Transport automobile
	THE GAZETTE	1096231	13-JANV.-2016	1 186,81	Service - Placement média d'avis public
	THE SUBURBAN NEWSPAPER	1100701	27-JANV.-2016	8 399,00	Service - Placement média d'avis public
	TRADUCTIONS TERRY KNOWLES INC.	1100681	27-JANV.-2016	2 624,69	Service - Rédaction, révision
WOLTERS KLUWER QUEBEC LTEE	1095374	11-JANV.-2016	1 520,00	Guide, brochure et affiche	
	1096875	14-JANV.-2016	1 085,58	Guide, brochure et affiche	
THERRIEN, MICHEL	AGENCE DOUBLE XPRESSO INC.	1099732	25-JANV.-2016	10 498,75	Service - Infographie, graphisme
	BOO! DESIGN INC.	1098038	19-JANV.-2016	2 047,26	Service - Infographie, graphisme
		1098041	19-JANV.-2016	157,48	Service - Infographie, graphisme
	CENTAURECOM INC.	1097161	27-JANV.-2016	5 627,33	Article promotionnel
		1098701	21-JANV.-2016	385,83	Article promotionnel
	CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QC	1024359	22-JANV.-2016	81,43	Service - Téléphonie cellulaire
	CNW-TELBEC INC	1096164	13-JANV.-2016	499,74	Service - Placement média d'avis public

Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce
Listes des bons de commandes approuvés pour le mois de janvier 2016

Dernier Approuvateur	Nom fournisseur	Numéro bon commande	Date d'approbation	Montant de l'engagement	Description
TERRIEN, MICHEL	GESTION MFA INC.	1098707	21-JANV.-2016	3 034,14	Service - Impression
	MONTREAL STENCIL INC	1099735	25-JANV.-2016	32,67	Article de bureau
	SHERBROOKE-VALOIS INC.	1098010	19-JANV.-2016	1 002,63	Service - Placement média d'avis public
	TANIA BALADI	1098191	20-JANV.-2016	375,00	Service - Artiste littéraire
	THE GAZETTE	1096108	13-JANV.-2016	377,95	Journal
	TOSHIBA DU CANADA LIMITEE	1097955	19-JANV.-2016	4 728,64	Location - Photocopieur
	ULYSSE LEMERISE	1098257	20-JANV.-2016	209,97	Service - Photographie
		1098695	21-JANV.-2016	383,20	Service - Photographie
	VIDEOTRON S.E.N.C	1098263	20-JANV.-2016	465,89	Service - Télédiffusion

Factures payées non associées à un bon de commande pour le mois de janvier 2016

Saisie décentralisée des factures (SDF)

Approbateur	Date d'approbation	Nom fournisseur	Description	Montant
ANGELY, MARION	01-13-16	G HOULE, CHRISTINE	Frais du kilométrage et du stationnement	43,29
				43,29
BOUTIN, PIERRE	01-20-16	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE	Frais - Permis, frais gouvernemental	101,35
	12-23-15	TURNBLOM, SYLVAIN	Frais du stationnement	40,00
				141,35
CARRIER, RAYMOND	01-26-16	BELIVEAU, ANNIE	Remboursement aux employés des frais encourus	19,12
PTI - Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	01-14-16	LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE L'OCTOGONE DE LASALL	Artistes	165,00
	01-18-16	LISE BAUCHER-MORENCY	Artistes	209,97
	01-18-16	LISE BAUCHER-MORENCY	Artistes	209,97
				604,06
CLAVEAU, MICHEL	12-17-15	OVERDRIVE INC.	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	4 283,77
				4 283,77
DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	01-20-16	BOURDAGES, GISELE	Remboursement des frais encourus	250,03
	01-20-16	BRUNET, LOUIS	Frais - Inscription pour colloque.	41,42
	01-13-16	BRUNET, LOUIS	Frais du kilométrage et du stationnement	58,21
	01-19-16	BOURDAGES, GISELE	Remboursement frais de billet de métro.	11,05
				360,71

Factures payées non associées à un bon de commande pour le mois de janvier 2016

Saisie décentralisée des factures (SDF)

Approbateur	Date d'approbation	Nom fournisseur	Description	Montant
OUELLET, MARIE-CLAUDE	01-18-16	ROBILLARD, MYLENE	Remboursement des frais encourus	16,53
	01-18-16	EUGENIE CLICHE	Artistes	1 000,00
	01-18-16	GENEVIEVE CHEVALIER	Artistes	1 000,00
	01-18-16	STEPHANIE MORISSETTE	Artistes	1 500,00
	01-26-16	INSTINCT MUSIQUE INC.	Artistes	1 837,28
	01-26-16	LA COMPAGNIE LARIVEE CABOT CHAMPAGNE	Artistes	1 574,81
	01-18-16	MONIQUE LEBLANC	Artistes	1 200,00
	01-18-16	JONATHAN VOYER	Artistes	900,00
	01-18-16	JOELLE SAINT-PIERRE	Artistes	1 350,00
				10 378,62
REEVES, GENEVIEVE	01-12-16	PROVOST, MANON	Frais d'accueil pour le bureau des élus	87,39
	01-12-16	TCHITACOV, AKI	Frais de représentation	89,04
	01-12-16	BRUNET, ETIENNE	Frais carte OPUS pour le mois de novembre 2015.	75,46
	01-19-16	BRUNET, ETIENNE	Frais de la carte OPUS pour le mois de décembre 2015.	75,46
	01-22-16	BRUNET, ETIENNE	Remboursement achat du café pour le bureau des élus.	17,47
	01-22-16	BRUNET, ETIENNE	Remboursement frais de publicité sur FACEBOOK.	56,18
				401,00

**Dossier # : 1163571001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion pour l'obtention d'une voie réservée pour le circuit d'autobus 51 sur le chemin Queen-Mary entre l'avenue Macdonald et le chemin de la Côte-des-Neiges.

ATTENDU QUE la ligne d'autobus 51 est l'une des dix lignes d'autobus les plus achalandées de Montréal avec plus de 25 000 passagers par jour;
ATTENDU QUE le sommet de l'achalandage par arrêt le long du trajet de la ligne 51 est la section du chemin Queen-Mary entre l'avenue Macdonald et le métro Snowdon (ou une grande partie des passagers descendent);

ATTENDU QU'un autobus à pleine capacité ou sur-entassé tend à devenir de plus en plus en retard sur son horaire et doit souvent laisser des passagers sur le trottoir (fréquemment durant les périodes de précipitation ou de froid extrême);

ATTENDU QUE, d'après l'article d'ICI Radio-Canada par Thomas Gerbet et Sophie Vallée, *Autobus, métro : « On est entassé comme des bêtes »* paru le 18 février 2016, la ligne 51 est l'une des trois pires lignes d'autobus de la STM pour le nombre de plaintes de sur-entassement.

Il est proposé par M. Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, et appuyé par Mme Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges et M. Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola :

De demander à la STM d'examiner la possibilité d'implanter une voie réservée pour la ligne d'autobus 51 sur le chemin Queen-Mary entre l'avenue Macdonald et le chemin de la Côte-des-Neiges :

- sur le côté sud en direction est durant les heures de pointe AM;
- sur le côté nord en direction ouest durant les heures de pointe PM.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2016-02-26 14:24

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163571001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion pour l'obtention d'une voie réservée pour le circuit d'autobus 51 sur le chemin Queen-Mary entre l'avenue Macdonald et le chemin de la Côte-des-Neiges.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Motion créée à la demande de M. Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, et appuyée par Mme Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges et M. Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane GAUTHIER
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-9387
Télécop. : 514 868-3538

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Denis GENDRON
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3644
Télécop. : 514 872-7474

Dossier # : 1163571001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Objet :	Motion pour l'obtention d'une voie réservée pour le circuit d'autobus 51 sur le chemin Queen-Mary entre l'avenue Macdonald et le chemin de la Côte-des-Neiges.



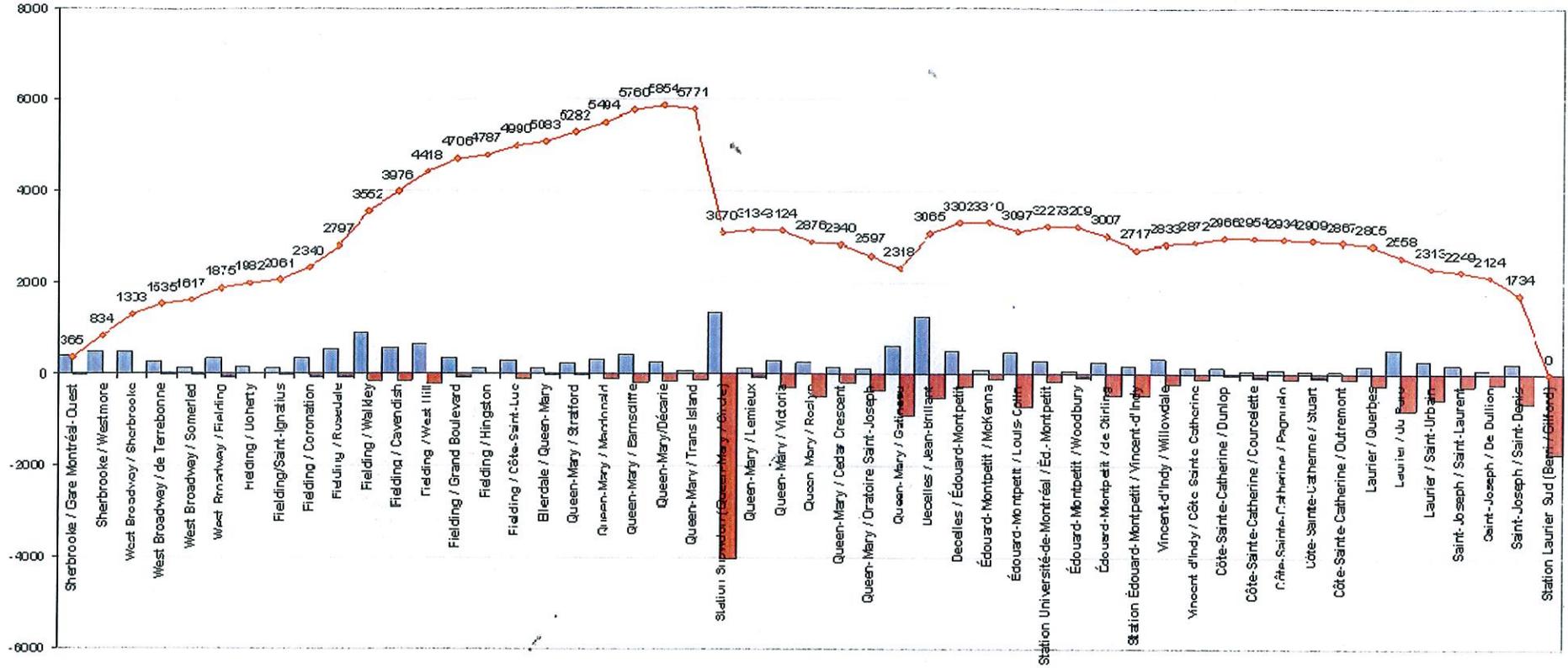
[Tableau - ligne 51 - 2016-02-24.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane GAUTHIER
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-9387
Télécop. : 514 868-3538

**Montants, descendants et profil de charge, 24 heures
Ligne 61 Est (15J, semaine, trajet O00DM266-B)**



Montants, descendants et profil de charge, 24 heures
Ligne 61 Est (15J, semaine, trajet O00DM266-B)

